

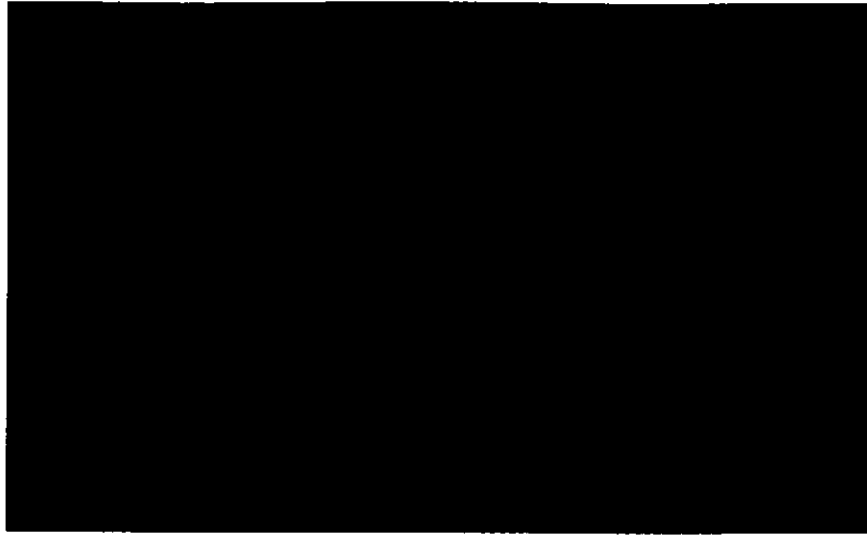
Date Printed: 11/03/2008

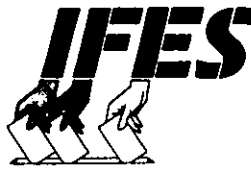
---

JTS Box Number: IFES\_5  
Tab Number: 4  
Document Title: Haiti Training and Voter Education Report  
for the December 17 Presidential  
Document Date: 1996  
Document Country: Haiti  
IFES ID: R01645



\* 0 E D A D D 8 9 - 1 D B 1 - 4 6 E E - A 4 F E - 2 E B A D B 6 B 7 A B B \*





**Training and Voter Education Project  
Haiti Presidential Elections  
December 17, 1995  
Annex P - Y**

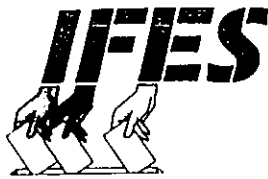
**USAID Cooperative Agreement  
#521-0254-A-00-5019-00**

**Prepared by  
THEOPHANE NOEL**

---

BOARD OF DIRECTORS			DIRECTORS EMERITI		
Charles T. Manatt Chairman	Patricia Hutar Secretary	Barbara Boggs Dame Eugenia Charles (Dominica)	Peter G. Kelly Maureen A. Kindel Jean-Pierre Kingsley (Canada)	William R. Sweeney, Jr. Leon J. Weil Randal C. Teague <i>Counsel</i>	James M. Cannon Richard M. Scammon
David R. Jones Vice Chairman	Joseph Napolitan Treasurer	Judy G. Fernald Victor Kamber	Peter McPherson	Richard W. Soudriette <i>President</i>	





**Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux**

**5, rue Maurice Latorue Musseau Port-au-Prince, Haiti**

**Tél: (509) 46-0906 / 49-2404**

**Fax: (509) 46-0810**

## ANNEXE "P"

### INSTRUCTIONS AUX BED

### PLANIFICATION DE LA REVISION DES LISTES D'ÉLECTEURS

### ÉLECTIONS DU 17 DÉCEMBRE 1995

### HAÏTI

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr.	Randal C. Teague Conseil
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Ferrario	Peter McPherson	DIRECTEURS EMÉRITES James M. Cannon Richard M. Scammon	Richard W. Soudriette Directeur
		Victor Kamber	Sonia Picado S		



# Conseil Electoral Provisoire

## INSTRUCTIONS AUX BED

(Planification de la révision de la liste électorale)

Il s'avère essentiel que chaque BED procède à la planification de la révision. Pour chaque section communale, au moins un BI sera organisé. Dans les communes et villes, il faut déterminer le nombre de BI d'après le nombre de BV (Maximum 35 BV par BI). Cet exercice, relativement facile dans les sections communales, exige beaucoup plus de temps dans les communes. La liste des BI, leur emplacement, les BV sous leur juridiction et le nombre d'électeurs inscrits sur la liste, sera communiquée au CEP (voir formulaire joint). Le nombre de BI permettra de déterminer les quantités de matériel et de cartes électorales nécessaires pour organiser la logistique.

Chaque BED devra commencer cet exercice de planification pendant la semaine du 6 novembre et en communiquer le résultat au CEP aussitôt terminé, en suivant le plan proposé au 1. Chaque BED, une fois l'approbation du CEP obtenue pour sa planification, devra immédiatement procéder à l'étape 2 pour débiter la révision le 19 novembre.

La session de formation des coordonateurs est proposée pour le 13 novembre et les formateurs I, le 14. Les membres des BI seront en formation du 16 au 18 novembre, si le temps le permet.

1. Tâches à accomplir en vue de déterminer le nombre de BI
  - séance de travail avec les BEC pour transmettre les instructions sur la révision
  - session de formation avec les DEC
  - dans chaque BEC, établir le nombre de BI (1 par section communale, maximum de 35 BV par BI)
  - identifier l'adresse de chaque BV et verser un acompte au propriétaire pour le local
  - dresser la liste des BV (numéro, adresse et nombre d'électeurs inscrits) par BI pour chaque section communale et commune
  - communiquer cette liste de BI et BV au BED
  - consolidation de la planification des BEC et transmission au CEP
2. Tâches à accomplir pour organiser les BI
  - recrutement et embauche des membres de chaque BI
  - formation des membres des BI
  - adresse et location du local du BI (acompte)
3. Tâches à accomplir pour débiter la révision
  - publication des emplacements des BI et des BV sous leur juridiction
  - liste électorale de chaque BV du BI
  - procédures de révision
  - matériel d'inscription
  - distribution des cartes électorales (formulaire de contrôle)


**CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE / KONSEY ELEKTORAL PWOVIZWA**  
**REVISION DE LA LISTE ELECTORALE / REVIZYON LIS ELEKTORAL LA**  
 (Planification des BV par BI) / (Planifikasyon BV yo dapre BI yo)

BED / BED		BEC / BEK		SEC. COM. / SEK. KOM.	
NUMERO DU BI / NIMEWO BIA			ADRESSE DU BI / ADRES BIA		
	NUMERO DU BV NIMEWO BVA	ADRESSE (MAISON , ECOLE ) ' DU BV ADRES (KAY, LEKOL) BVA		NBRE INSCRITS KONBYEN ENSKRI	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

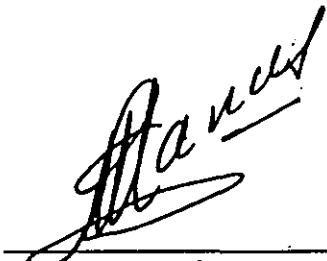
	<b>NUMERO DU BV NIMEWO BVA</b>	<b>ADRESSE (MAISON , ECOLE ) DU BV ADRES (KAY, LEKOL) BVA</b>	<b>NBRE INSCRITS KONBYEN ENSKRI</b>
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			



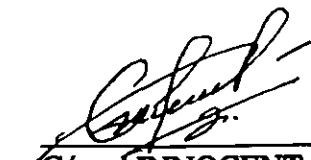
Vu et approuvé par:



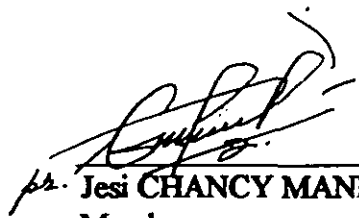
Pierre Michel SAJOUS  
Président



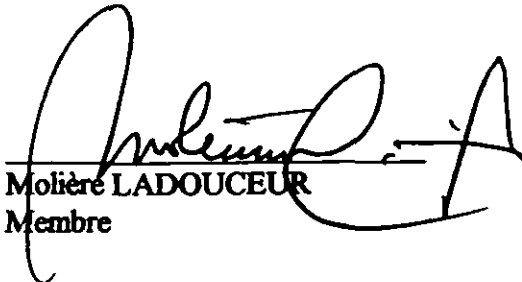
Léon MANUS  
Vice-Président



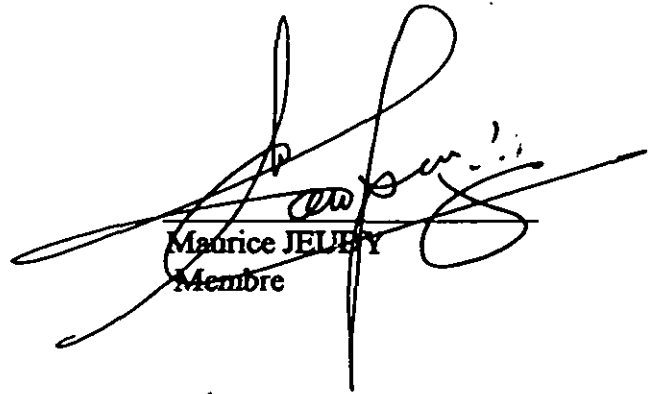
Gérard INNOCENT  
Trésorier



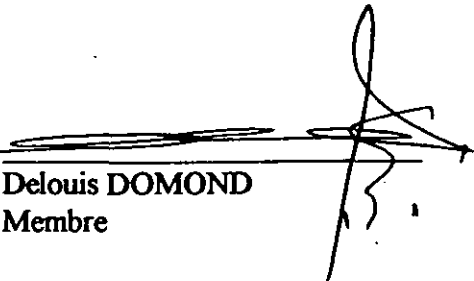
Jesi CHANCY MANIGAT  
Membre



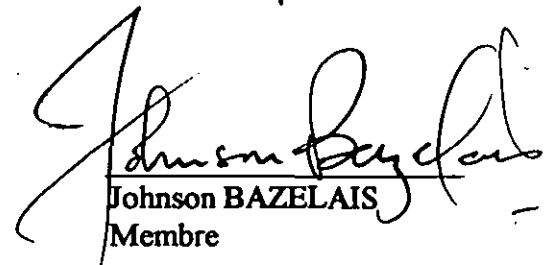
Molière LADOUCEUR  
Membre



Maurice JELBY  
Membre

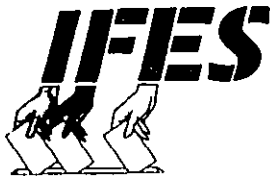


Delouis DOMOND  
Membre



Johnson BAZELAIS  
Membre

Marie Laurence JOCELYN LASSEGUE  
Secrétaire Générale



**Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux**

**5, rue Maurice Lafortue Musseau Port-au-Prince, Haiti**

**Tél: (509) 46-0906 / 49-2404**

**Fax: (509) 46-0810**

## ANNEXE "Q"

### PROCÉDURES DE REVISION DES LISTES ÉLECTORALES

**ÉLECTIONS DU 17 DÉCEMBRE 1995**

**HAÏTI**

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

	Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr	Randal C. Teague Conseil
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	<b>DIRECTEURS EMERITES</b> James M. Cannon Richard M. Scarnmon
	Victor Kamber	Sonia Picado S		Richard W. Soudriette Directeur



# Conseil Electoral Provisoire

## LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE (PROCEDURES)

Les électeurs qui auront 18 ans accomplis le jour du scrutin, ceux ayant emménagé dans le pays depuis trois mois avant le début de la révision (art. 156), ceux déjà inscrits ayant changé de résidence (art. 15 et 16), et ceux déjà inscrits qui n'ont pu localiser leur BV, sont admis à s'inscrire lors de la révision de la liste électorale du 19 novembre au 11 décembre 1995.

Au moins un Bureau d'inscription est ouvert par Section communale et autre division électorale des villes et quartiers et contiendra jusqu'à un maximum de 35 BV sous sa juridiction. Ce BI est ouvert dans un emplacement fixé de la Section communale, de la Ville ou du Quartier.

Le BI est ouvert tous les jours de la semaine de 6:00 à 16:00 du 19 novembre au 11 décembre 1995.

Les inscriptions des électeurs sont ajoutées à la liste du BV de leur lieu de résidence jusqu'à concurrence de 420 électeurs. Si le nombre excède les 420, il faut ajouter ces inscriptions à la liste du BV le plus près de leur résidence, n'ayant pas atteint les 420 inscrits. Dans le cas où tous les BV de la zone ou de la section ont atteint les 420 inscrits, un BV supplémentaire sera créé.

Les cartes d'électeurs seront distribuées en boîtes de 1260 cartes. Chaque BI mettra de côté les dernières 60 cartes pour les remplacement de cartes pour ne pas interrompre les séquences des numéros. Si l'on ne procédait pas ainsi, la séquence des numéros serait interrompue chaque fois qu'une carte serait remplacée rendant l'identification de l'électeur sur la liste du BV plus difficile le jour du scrutin.

Catégorie I: l'électeur qui aura 18 ans le jour du scrutin(art.14).

Cet électeur se présente au BI et s'identifie en indiquant le lieu de sa résidence et en fournissant l'un des documents suivants:

1. Extrait des archives
2. Acte de naissance
3. Certificat de baptême ou de présentation
4. Carte d'identité fiscale
5. Permis de conduire
6. Passeport
7. Tout autre document acceptable par le BI permettant d'identifier l'électeur ou à défaut deux témoins de la même liste électorale qui attesteront de l'identité de l'électeur en remplissant le formulaire fourni par le BI.

En cas de doute sur l'âge ou la résidence de l'électeur, le BI peut exiger plus d'un document ou la présence de témoins.

Catégorie II: l'électeur ayant emménagé dans le pays depuis trois mois (art.156) avant le début de la révision.

L'électeur ayant emménagé dans le pays depuis trois mois avant le début de la révision (le 19 août 1995) peut s'inscrire en se présentant au BI du lieu de sa résidence en fournissant la preuve de sa nationalité haïtienne et l'un des documents décrits à la Catégorie I. Le BI l'inscrit alors, lui remet une carte électorale et lui indique l'adresse du BV où il votera.

Catégorie III: l'électeur déjà inscrit ayant changé de résidence sur le territoire haïtien.

L'électeur déjà inscrit, ayant changé de résidence, doit se présenter au BI muni de sa carte électorale. Il fournit au BI les renseignements sur le lieu de son inscription précédente en identifiant le Département, la Commune, Ville, Quartier ou Section communale, renseignements consignés sur un formulaire. Il remet sa carte électorale au BI qui l'inscrit sur la liste du BV le plus près de sa résidence. Le BI fera parvenir au BEC le formulaire le plus rapidement possible et le BEC fera de même avec le BED. Le BED prend alors les mesures pour faire parvenir au BEC compétent sous sa juridiction ou au BED compétent le formulaire. Le BEC ou BED compétent prend les dispositions pour faire rayer de la liste cet électeur.

Catégorie IV: l'électeur dont la carte électorale est perdue, détériorée ou altérée.

L'électeur dont la carte électorale a été perdue, détériorée ou altérée au point que le nom ou le numéro séquentiel est illisible, peut obtenir une nouvelle carte en se présentant, avec deux témoins de la même liste électorale, au BI de la Section communale, du Quartier ou de la Ville où est situé leur BV respectif. Ces deux témoins rempliront le formulaire attestant de la perte ou détérioration de la carte. Son nom est d'abord localisé sur la liste; le personnel du BI prépare une nouvelle carte électorale parmi les 50 dernières de son lot et y inscrit en-dessous du numéro séquentiel, le numéro de l'ancienne carte; sur la liste électorale, il inscrit à côté du numéro de l'ancienne carte, le nouveau numéro. Si la carte est détériorée ou altérée, l'électeur la remet au BI. Aucune nouvelle inscription n'est effectuée dans ce cas puisqu'il s'agit d'un remplacement de carte. Si l'électeur dont la carte est perdue ou égarée ne peut être localisée sur l'une des listes, il doit fournir le document d'identification prescrit par la loi et se présenter avec deux témoins qui peuvent confirmer que cet électeur était inscrit.

Catégorie V: l'électeur déjà inscrit qui n'a pas réussi à localiser son BV.

Cet électeur se présente au BI de sa section ou zone avec sa carte électorale. Le BI vérifie toutes les listes des BV sous sa juridiction pour identifier le BV de cet électeur. Si le BI ne peut localiser le BV de cet électeur, il l'inscrit sur la liste du BV le plus près de sa résidence en transcrivant les informations de sa carte électorale et lui indiquant le numéro et l'adresse de son BV. L'électeur conserve sa carte électorale.

1. Q'arrive-t-il à l'électeur qui se présente et affirme avoir changé de résidence et perdu sa carte?

Réponse: L'électeur qui affirme avoir changé de résidence et perdu sa carte, a la responsabilité de démontrer au BI, hors de tout doute, que ses affirmations sont véridiques. Pour ce faire, il remplit le formulaire prévu à cet effet et produit le ou les documents établissant son identité. Si le BI juge les documents insuffisant, il peut exiger la présence de témoins. S'il subsiste encore des doutes, l'inscription sera refusée et le tout consigné au procès-verbal du BI.

2. Q'arrive-t-il à l'électeur qui affirme avoir 18 ans ou l'avoir le jour du vote, mais dont l'âge apparaît douteux?

Réponse: Le BI est en droit d'exiger la présence des parents ou de témoins, en plus des documents faisant état de l'âge et de l'identité. En cas de doute raisonnable, le BI peut refuser l'inscription et consigner le cas au procès-verbal du BI.

3. Q'arrive-t-il si un électeur affirme n'avoir pu localiser son BV et désire se réinscrire?

Réponse: Le BI vérifie premièrement toutes les listes des BV sous sa juridiction. Si l'électeur n'apparaît pas sur l'une de ces listes, le BI l'inscrit sur la liste du BV le plus près de sa résidence comme un nouvel électeur et l'informe de l'adresse du BV. Le BI, en cas de doute, peut demander à l'électeur de produire l'un des documents d'identification énuméré ci-haut.

4. Q'arrive-t-il si un électeur n'ayant pu s'inscrire pour le 25 juin veut s'inscrire?

Réponse: L'électeur qui ne s'est pas inscrit pour le 25 juin, s'il ne se qualifie pas pour l'une des catégories énumérées, ne peut s'inscrire.

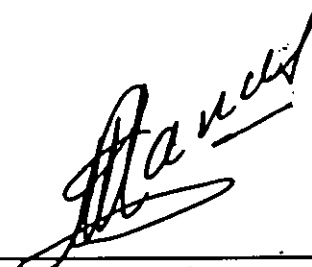
5. Si un électeur est décédé, le BI doit-il radié son nom de la liste électorale?

Réponse: Si un électeur est décédé, le BI doit voir le certificat de décès avant de procéder à la radiation. Si le certificat n'est pas disponible, deux électeurs peuvent témoigner de son décès et demander la radiation. Le BI procède alors à la radiation et consigne les noms des témoins au procès-verbal du BI.

Vu et approuvé par:



Pierre Michel SAJOUS  
Président



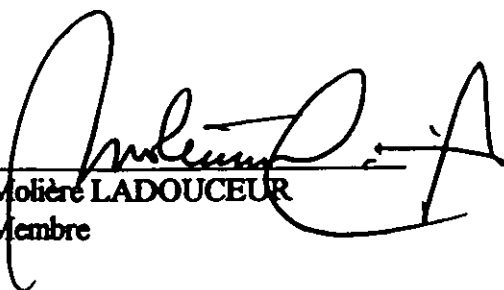
Léon MANUS  
Vice-Président



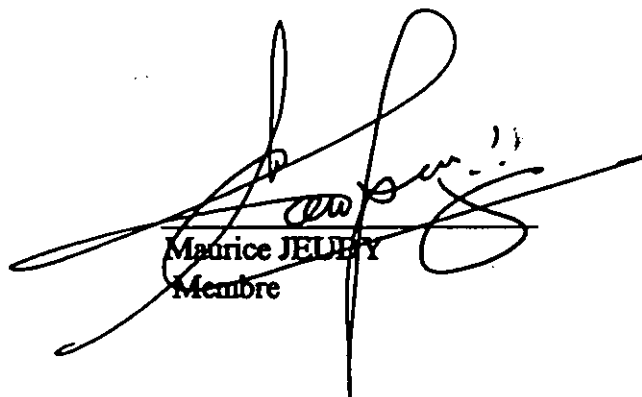
Gérard INNOCENT  
Trésorier



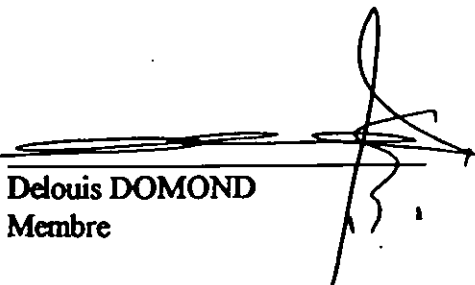
Jési CHANCY MANIGAT  
Membre



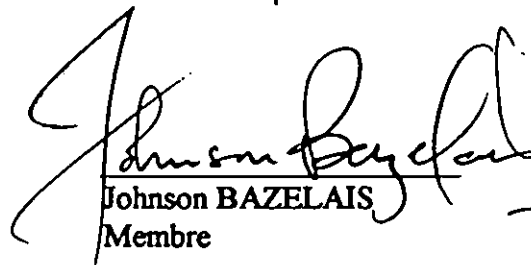
Molière LADOUCEUR  
Membre



Maurice JELBY  
Membre

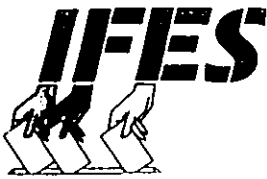


Delouis DOMOND  
Membre



Johnson BAZELAIS  
Membre

Marie Laurence JOCELYN LASSEGUE  
Secrétaire Générale



**Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux**

**5, rue Maurice Latorue Musseau Port-au-Prince, Haïti**

**Tél: (509) 46-0906 / 49-2404**

**Fax: (509) 46-0810**

## ANNEXE "R"

### RAPPORT DU DEBRIEFING DES COORDONNATEUR(E)S DU 9 JANVIER 1996

### ÉLECTIONS DU 17 DÉCEMBRE 1995

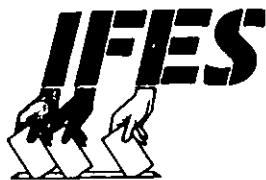
### HAÏTI

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr	Randal C. Teague Conseil
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMERITES James M. Cannon Richard M. Scarrimon	Richard W. Soudriette Directeur





# Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux

5, rue Maurice Latorgue Musseau Port-au-Prince, Haïti

Tél: (509) 46-0908 / 48-2404

Fax: (509) 46-0810

## SESSION DE DEBRIEFING LE 9 JANVIER 1996

09:00 Ouverture

09:15 Tour de table par chaque coordonnateur:

- 1- rapport statistique sur la formation
- 2- rapport des points forts et faibles
- 3- problèmes identifiés et solutions
- 4- évaluation des formateurs
- 5- éducation civique: plan national et plan départemental
- 6- relations avec le BED/BEC

10:30 Pause

11:00 Suite du tour de table

12:30 Repas

13:30 Discussion

14:30 Synthèse des discussions/recommandations

15:30 Pause

16:00 Session d'évaluation de l'élection du 17 décembre au niveau des BED

16:30 Remise des rapports de chaque coordonnateur et distribution des payes

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr.	Randal C. Teague Conseil
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMERITES James M. Cannon Richard M. Scammon	Richard W. Soudriette Directeur
		Victor Kamber	Sonia Picado S.		

## COMPTE-RENDU SESSION DE DEBRIEFING DU 9 JANVIER BUREAU DE L'IFES (MUSSEAU)

**Présents:** Molière LADOUCEUR (Membre CEP)  
Théo NOËL (Conseiller Technique IFES)  
Claude Henry ORESTE (Assistant technique IFES)  
Léone DORCÉ (Coordinatrice Artibonite)  
Brun ARNEL (Coordonateur Centre)  
Yvon JANVIER (Coordonateur Grande Anse)  
Cador MOREL (Coordonateur Nord-Est)  
Jacques de ROUGEMONT (Coordonateur Nord-Ouest)  
Michaud EDER (Coordonateur Ouest)  
Nirva JEAN-JUSTE (Coordinatrice Sud)  
Guignard PERICLÈS (Coordonateur Sud-Est)

La session de debriefing a pu commencer à 10h a.m. Après avoir remercié les coordonateurs pour la qualité du travail fourni à l'occasion des élections présidentielles du 17 décembre, M. Théo NOËL présenta l'objectif de la journée : déterminer les points forts et les points faibles dans l'exécution des programmes nationaux de Formation et d'Education Civique.

**Le tour de table qui s'en est suivi a mis en évidence de nombreuses faiblesses.**

### **a) Manque de planification des BEC**

Les BEC dans les Départements du Centre, du Nord-Est, du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Centre n'ont pas pu élaborer à temps ou fournir intégralement la liste des membres des bureaux de vote (BV) ce qui aurait permis à nos formateurs d'effectuer un contrôle plus strict et d'assurer un meilleur suivi.

### **b) Absence d'honnêteté chez les délégués**

La formation a souffert sérieusement du manque d'honnêteté des délégués. Ces derniers ont dans un premier temps saboté le processus de recrutement des membres des bureaux de vote et ont arbitrairement remplacé le jour du scrutin, notamment à Port-au-Prince, le personnel préalablement formé pour les BV par des amis ou des parents.

### **c) Ingérence des membres du CEP**

L'équipe des formateurs a été affaiblie par le parachutage en son sein, parfois de manière

arrogante, d'un bon nombre de protégés de certains " hauts fonctionnaires de la machine électorale". Il a été malheureux de constater que les incapables et les indisciplinés figuraient sur les listes de recommandations imposées par ceux-là qui avaient la responsabilité première de conduire à bien le processus électoral.

#### **d) Lourdeur administrative de la machine électorale**

L'atmosphère s'est détérioré en maintes reprises lors des séances de formation lorsque les membres des BV ont voulu savoir le montant réel de leur salaire. Les formateurs, ne disposant pas de cette information, ne pouvaient point la transmettre. Cela entraîna d'interminables commentaires et des réactions de révolte.

#### **e) Erreur dans la distribution du matériel électoral**

Les membres des BV surtout dans les départements du Nord et du Nord-Est n'avaient pas reçu l'ensemble du matériel le jour du scrutin. En particulier, ils ne disposaient pas des procès-verbaux, des feuilles de comptage et de dépouillement. Il semblerait que des erreurs ont été commises durant l'assemblage de ces matériels à Port-au-Prince.

#### **f) Perte du sens patriotique**

Il a été parfois extrêmement difficile de trouver les locaux pour les séances de formation. Les propriétaires des établissements privés faisaient du surenchère, n'hésitant pas à doubler les prix alors que les administrateurs des édifices publics opposaient un refus catégorique. La même situation se développa lorsqu'il a fallu louer une moto ou retenir un local pour héberger les BV.

#### **g) Manque de temps pour la campagne d'éducation civique**

En dépit de la bonne volonté des BED, l'orchestration de la campagne d'éducation civique a souffert des échéances trop courtes du calendrier électoral. Ainsi, certains posters n'ont pas été distribués suffisamment à temps tandis que des spots et des émissions n'ont pu être diffusés sur une période raisonnable. Il n'a pas été également possible de publier la localisation de tous les bureaux de vote.

**Certains points forts ont pu néanmoins être identifiés.**

#### **a) Présence d'un formateur par commune**

L'affectation d'au moins un formateur par commune a accru l'efficacité du plan national de formation. Elle a facilité la couverture de tous les bureaux de vote et surtout a rendu plus simple la planification et la réalisation des séances de formation. Et, elle a favorisé la tenue de séances de rattrapage la veille du scrutin.

#### **b) Manuel de référence**

Le manuel a été l'instrument de base de la formation et a répondu à l'attente de tous. Les membres de BV ont su en tirer profit et s'en sont largement servis le jour du scrutin. Il a été donné

de constater la présence d'un ou deux manuels le 17 décembre dans chaque BV.

### **c) Simulation du vote**

Sauf ceux du Sud, tous les formateurs ont disposé du matériel pour effectuer un exercice de simulation durant leur séminaire.

### **d) Niveau des membres des BV**

Une nette amélioration a été ressentie dans le recrutement des membres des BV. Les candidats analphabètes étaient moins nombreux et ils ont été remplacés grâce à la vigilance des formateurs .

### **e) Vérification identité et évaluation des membres des BV**

La présence des listes des membres des BV dans la Grande Anse et dans le Sud a permis aux formateurs d'effectuer un contrôle avant le début des séances de formation. Dans ces deux départements, les membres des BV ont été soumis à un test d'évaluation à la fin des séminaires.

### **f) Implication des membres des BED et des BEC**

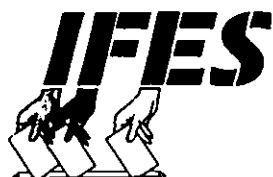
Il a été relevé une grande collaboration des membres des BED et des BEC qui ont supporté et même renforcé les programmes nationaux de formation et d'éducation civique.

### **g) Créativité des BED**

Les membres des BED ont fait montre de créativité dans l'exécution du plan national d'éducation civique. Ils ont apporté la couleur locale tout au long de la période de sensibilisation des électeurs.

## **Recommandations**

- 1.-Veiller à une répartition plus efficace et équitable du nombre de formateurs 1 et 2.
- 2.-Systématiser les tests d'évaluation pour le recrutement des formateurs, des délégués et des membres de BV.
- 3.-Effectuer une épuration de la machine électorale.
- 4.-Repenser le montant des per-diem en tenant compte de l'éloignement et des difficultés d'accessibilité.
- 5.-Epurer la machine électorale.



**Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux**

**5, rue Maurice Laforest Musseau Port-au-Prince, Haïti**

**Tél: (509) 46-0906 / 49-2404**

**Fax: (509) 46-0810**

## ANNEXE "S"

# RAPPORTS DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'OEA EN HAÏTI

## ÉLECTIONS 1995

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr.	Randal C. Teague Conseil
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMERITES	Richard W. Soudriette Directeur
		Victor Karnber	Sonia Picado S.	James M. Cannon Richard M. Scammon	

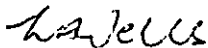


Mise à jour sur le dépouillement des élections partielles

Ce rapport est le troisième de la Mission d'Observation Electorale de l'OEA sur les élections partielles du 13 août. Il évalue le déroulement du dépouillement jusqu'à 24:00 le 14 août et à ce titre ne constitue pas une évaluation du processus global. Les cinq premières données relèvent de l'information obtenue des BEC tandis que les autres proviennent de l'observation directe du dépouillement par les observateurs dans 75 BV.

Les observateurs maintiennent une présence continue aux BEC et BED qui n'ont pas encore complété la livraison et le recensement des procès-verbaux.

Une présence sera maintenue au CEP pendant la vérification des procès-verbaux des BED.

  
\_\_\_\_\_  
Lorie Wells  
Chef de Mission

le 15 août 1995

**TABLEAU RECAPITULATIF DES 21 COMMUNES**  
(A 24:00 le 14 août 1995)

Nombre de BV	1996
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement	1933
Nombre de BV qui ont livré les p-v aux BEC	1922
Nombre de BV qui n'ont pas livré aux BEC	74+-
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé	75
Taux de participation dans ces BV	34.60*
Nombre de BV qui ont bien suivi les procédures	62/75
Nombre de BV dont les p-v ont été complétés et signés	70/75
Nombre de BV qui ont affiché les résultats	46/75
Nombre de BV qui ont distribué des p-v aux mandataires	40/75

\* Taux de participation établi à partir des BV observés lors du dépouillement dans 20 communes (Taux non disponible pour le Sud-Est).

Sécurité: bonne dans les 21 communes, a contribué à la situation calme qui a régné partout.

## A. Nord

Limbé (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	69
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	69
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	69
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	2
Taux de participation dans ces BV -	32.3 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	2
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	2
Nombre de BV qui ont affiché les résultats -	0
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	0
Sécurité - Bonne, patrouilles de la PNH et de la MINUHA	

Evaluation générale: procédures non maîtrisées partout, bulletins rejetés contestés, copies de p-v non affichées ni remises aux mandataires, déroulement calme.

Dondon (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	45
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	45
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	45
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	2
Taux de participation dans ces BV -	23.5 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	2
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	2
Nombre de BV qui affiché les résultats -	1
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	2
Sécurité - Bonne, présence et intervention de la PNH lorsque requise	

Evaluation générale: procédures de dépouillement non maîtrisées, bulletins rejetés contestés, déroulement paisible.



Saint Raphaël (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	63
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	63
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	63
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	2
Taux de participation dans ces BV -	42 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	1
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	2
Nombre de BV qui affiché les résultats -	1
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	1
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: déroulement paisible, le nombre de bulletins correspond au nombre de votants, procédures non suivies uniformément (50%), bulletins rejetés contestés, utilisation des enveloppes (50%), p-v affichés (50%), copies remises aux mandataires (50%), p-v livrés le même soir accompagné.

Le Borgne (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	82
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	82
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	82
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	3
Taux de participation dans ces BV -	32.2 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	3
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	3
Nombre de BV qui affiché les résultats -	3
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	2
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: déroulement ordonné, irrégularités mineures, pas de bulletins contestés, bonne utilisation des enveloppes, p-v livrés le même soir accompagné.

Bas Limbé (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	24
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	24
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	24
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	4
Taux de participation dans ces BV -	60 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	3
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	3
Nombre de BV qui affichés les résultats -	3
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	2
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: P-V encore au BEC à 11:30 et devraient être livrés au BED au courant de l'après-midi, membres des BV et mandataires des partis ne connaissaient pas bien leur rôle, irrégularités mineures, procédures non suivies correctement partout, plus de 10 % de bulletins rejetés dans un BV, instructions non comprises pour remplir les p-v, p-v non complétés/signés dans un BV, utilisation des enveloppes (50 %), p-v livrés le même soir accompagné, déroulement paisible.

Port Margot (Députation)

Nombre de BV -	42
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	42
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	42
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	2
Taux de participation dans ce BV -	17.6 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	1
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	2
Nombre de BV qui affichés les résultats -	2
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	2
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: déroulement paisible, procédures non suivies partout, utilisation des enveloppes non précisée, votes non accordés correctement aux candidats, bulletins rejetés contestés, p-v complétés, signés, affichés et livrés.

## B. NORD EST

### Sainte Suzanne (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	29
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	29
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	29
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	3
Taux de participation dans ces BV -	29 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	3
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	3
Nombre de BV qui affiché les résultats -	3
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	3
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: Le formateur d'IFES présent sur les lieux, le personnel devait être payé mardi le 14, les autres BEC ont prêté main forte.

### Perches (Magistrature)

Nombre de BV -	11
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	11
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	11
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	2
Taux de participation dans ces BV -	47.5 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	2
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	2
Nombre de BV qui affiché les résultats -	2
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	2
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: Le formateur d'IFES présent sur les lieux, personnel devait être payé mardi le 14; les autres BEC ont prêté main forte.

### C. ARTIBONITE

#### Desdunes (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	42
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	42
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	42
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	2
Taux de participation dans ces BV -	52.5 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	2
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	2
Nombre de BV qui affichés les résultats -	2
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	1
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: opération paisible et en ordre, procédures suivies, bonne organisation.

#### La Chapelle (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	32
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	32
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	32
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	2
Taux de participation dans ces BV -	78 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	0
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	1
Nombre de BV qui affichés les résultats -	1
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	1
Sécurité - Forte présence partout	

Evaluation générale: 40 % des urnes non scellées; lors de l'ouverture des urnes, le nombre de bulletins décomptés ne correspondaient pas aux fonctions électives (plusieurs bulletins) pour le Sénat (1 BV), pour la députation et magistrature (2 BV); les procédures de dépouillement n'ont pas été comprises et appliquées et les objections n'étaient pas enregistrées au p-v.; manque de connaissance des procédures. En général, déroulement ordonné et paisible.

Ennery (Sénat)

Nombre de BV -	4
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	4
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	4
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0

Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	4
Taux de participation dans ces BV -	20 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	4
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	4
Nombre de BV qui affiché les résultats -	4
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	4
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0

Sécurité - Bonne

Evaluation générale: pas d'irrégularité majeure, recensement au BED retardé - absence de mandataires de partis.

Grande Saline (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	39
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	36
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	36
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	3
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0

Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	2
Taux de participation dans ces BV -	48.5 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	2
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	2
Nombre de BV qui affiché les résultats -	1
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	1

Sécurité - Bonne, aide à transporter le matériel électoral, forte présence de la PNH

Evaluation générale: déroulement paisible et en bon ordre, dépouillement terminé vers 1:30, procédures bien suivies, impartialité.

## D. NORD OUEST

### Jean Rabel (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	132
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	132
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	132
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	5
Taux de participation dans ces BV -	30.55 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	5
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	5
Nombre de BV qui affiché les résultats -	4
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	4
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: pas d'irrregularités majeures

### Bassin Bleu (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	43
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	43
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	43
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	4
Taux de participation dans ces BV -	36.18%
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	4
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	4
Nombre de BV qui affiché les résultats -	3
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	3
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: pas d'irrregularités majeures, mandataires partout dans les BV observés.

## E. SUD EST

### Belle Anse (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	43
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	43
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	43
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	5
Taux de participation dans ces BV -	
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	5
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	5
Nombre de BV qui affiché les résultats -	3
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	3
Sécurité - Très bonne	

Evaluation générale: déroulement ordonné, pas d'irrégularité majeure, le recensement au BED a débuté à 2:00 le 14 et était terminé à 13:00; les résultats ont été livrés au CEP à 21:45 en présence d'un observateur.

## F. SUD

### Côteaux (Sénat, Députation, Magistrature)

Nombre de BV -	24
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	24
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	24
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	3
Taux de participation dans ces BV -	65.6 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	3
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	3
Nombre de BV qui affiché les résultats -	3
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	3
Sécurité - Patrouilles et présence continue autour des BV	

Evaluation générale: opération paisible et en bonne ordre, atmosphère détendue, le BED s'est déplacé et à 17:00 le recensement est presque terminé

**Barradères (Nippes) (Sénat, Députation, Magistrature)**

Nombre de BV -	61
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	60
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	60
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	1
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	4
Taux de participation dans ces BV -	25 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	4
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	4
Nombre de BV qui affiché les résultats -	4
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	4
Sécurité - Bonne, présence continue	

Evaluation générale: déroulement paisible et en bon ordre, le dépouillement aux BV presque complété à 22:30; le BED s'est déplacé à Barradères et le recensement des résultats a commencé le 14; le BED a décidé de recompté les bulletins de 12 BV. A 24:00, le BED a décidé de livrer les p-v au CEP craignant des problèmes pour le 15 au matin, même si le recomptage de 3 BV n'étaient pas complété; un observateur les accompagnait. Les urnes de ces 3 BV ont été transportés au CEP. Le recensement sera complété au CEP le 15. Les observateurs ont reçu, le 14, 3 lettres de protestation de l'UPD dénonçant des irrégularités présumées. En général, atmosphère calme et sereine.

**G. OUEST**

**Kenscoff (Sénat, Députation, Magistrature)**

Nombre de BV -	56
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	56
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	56
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	0
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	3
Taux de participation dans ces BV -	16 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	2
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	3
Nombre de BV qui affiché les résultats -	0
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	0
Sécurité - Excellente	



Evaluation générale: déroulement paisible, procédures non suivies correctement, pas d'irrégularités majeures, pas de bulletins rejetés contestés, utilisation des enveloppes, p-v livrés le même soir accompagnés.

#### Croix des Bouquets (Sénat, Députaion, Magistrature)

Nombre de BV -	196
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	196
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	185
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	11
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	5
Taux de participation dans ces BV -	18.75 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	4
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	5
Nombre de BV qui affiché les résultats -	0
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	0
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: déroulement paisible, pas d'irrégularités majeures,

#### Carrefour (Magistrature)

Nombre de BV -	419
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	400 +-
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	400 +-
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	n/d
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	6
Taux de participation dans ces BV -	12.33%
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	4
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	6
Nombre de BV qui affiché les résultats -	4
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	3
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: déroulement paisible, pas d'irrégularités majeures, utilisation des enveloppes, p-v livrés le même soir par les présidents accompagnés, procédures non maîtrisées uniformément.



Port-au-Prince (Députation)

Nombre de BV -	540
Nombre de BV qui ont complété le dépouillement -	500 +
Nombre de BV qui ont livré les p-v et le matériel au BEC -	500 +
Nombre de BV qui n'ont pas livré les p-v -	n/d
Nombre de BV dont les p-v ont été détruits -	0
Nombre de BV où le dépouillement a été observé -	8
Taux de participation dans ces BV -	10.12 %
Nombre de BV qui ont suivi les procédures -	7
Nombre de BV dont les procès-verbaux ont été complétés et signés -	8
Nombre de BV qui affiché les résultats -	3
Nombre de BV qui ont distribué les copies des p-v aux mandataires -	0
Sécurité - Bonne	

Evaluation générale: pas d'irrégularités majeures, manque de fonds pour payer le personnel de tous les BV.



PERMANENT COUNCIL

**CP**

OEA/Ser.G  
CP/doc.2704/96 corr.1  
5 March 1996  
Original: French

FINAL REPORT OF THE OAS ELECTION OBSERVATION MISSION  
ON PRESIDENTIAL ELECTIONS HELD IN HAITI ON DECEMBER 17, 1995

The EOM also received special cooperation from UNMIH, which boosted its communications system for the ballot, placed radio equipment at the observers' disposal and set up the information clearing-house for the quick count.

As regards training, the EOM observers were given information in Port-au-Prince on the Mission's mandate and functions, the rules of international electoral observation, electoral law, the administrative structure of the elections, the political context and the usual logistical and administrative procedures. In the field, they were given technical training on voting and counting procedures and on how they should record their observations. Emphasis was placed on the functions of witnessing and supporting the electoral process.

### POLITICAL CONTEXT

Given the well-entrenched presidential tradition that dates back to the creation of the Republic of Haiti in 1804, presidential elections in this country have always been assigned considerable importance. This perception has not changed, even though the 1987 Constitution weakened the presidency by transferring some of its powers and prerogatives to the Parliament and the Prime Minister.

The 1995 presidential elections were especially important. Occurring as they did after President Aristide's interrupted term, they constituted a decisive political and civic demonstration that the provisions of the Constitution took precedence over the whims of politics and the ups-and-downs of everyday life. They also represented a crucial stage in the renewal of institutions needed for strengthening the fledgling democracy. What is more, for the first time in Haiti's history, there was a chance of peaceful transition from one president, elected democratically and by universal suffrage, to another.

Launched on November 6, 1995 with the presentation of the electoral calendar, the electoral process commenced in an unfavorable political and security context. On November 7, 1995, the attack on two deputies from the South Department, Mr. Fortuné and Mr. Feuillé, during which the one was seriously wounded and the other killed, triggered a series of violent incidents in the town of Les Cayes from the very next day. These disturbances spread to the towns of Port-au-Prince, Gonaïves and Cap-Haïtien following statements made by President Aristide during Mr. Feuillé's funeral. In his funeral oration, President Aristide in effect called on the people to join the police in disarming those who still illegally possessed arms.

These disturbances, which led to the lynching of a number of citizens and the destruction of private property, had many other repercussions. They considerably increased the level of tension and anxiety among the population, as well as the sense of insecurity in the country. The incipient confidence and reconstruction of the social fabric that had followed the President's reconciliation policy was undermined by the fact that the demonstrators attacked certain sectors of society as a measure of reprisal during the disturbances.

The security dimension had to be taken into account in the overall context of the presidential elections. Stability was considerably enhanced with the help of the UN multinational force. However, a number of factors contributed to the volatility of the security situation in the context of the presidential elections: demonstrations, erection of barricades to protest against socioeconomic conditions or to assert political positions, consequences of the November disturbances. There was also greater concern about the sang-froid, training, leadership and supervision of the new Haitian National Police Force (HNP) in view of the imminent departure of the United Nations peace-keeping force. There was also fear of the resurgence of armed opposition groups. For all these fears and anxieties, the electoral campaign progressed in a virtually violence-free atmosphere.

Furthermore, the November 6 announcement of the elections took almost everyone by surprise, since most people believed they would be held in January 1996. Elections on December 17 meant that the campaign would last less than four weeks. The tight schedule of the electoral calendar put even greater pressure on the candidates and political parties, already limited by electoral inexperience, the weakness of their organizations and the lack of funds.

A number of factors helped sow confusion and uncertainty among the electorate. President Aristide's sometimes ambiguous statements about retrieving three years of exile and the efforts of some popular groups to keep the question alive stepped up the level of uncertainty among all the actors in the electoral process and sowed seeds of doubt among the electorate concerning the holding of the elections. Moreover, a two-day National Dialogue to which the President convened all the sectors of society—the purpose of which was to draw up a national plan—was taken over from the outset by those who advocated extending the President's term of office, adding even more to the confusion. This climate slowed down the launching of the electoral campaign. Candidates claimed that those who supported the holding of the elections were victims of acts of intimidation.

Some well-known opposition parties decided to boycott the elections, on the grounds that they had no confidence in the impartiality or integrity of the CEP and that in this situation boycott was the best strategy for achieving their political aims. Some opposition leaders subsequently acknowledged the CEP's efforts at more effective election management. Other neutral observers were also positive about the improved performance of the electoral body.

Shortly after the elections, and before all the other unfortunate candidates, Victor Benoît, the KONAKOM candidate, acknowledged defeat and declared it a sign of progress in the country that the principle of alternation of power had for the first time been played out according to the rules of democracy in Haiti. He was followed by Rockefeller Guerre and Eddy Volel. Julio Larosilière and Firmim Jean-Louis, who had both declared that they would demand a recount if they were not declared the winner, finally conceded victory to René Préal, offering to cooperate with him. Léone Jeune considered the results disappointing, while Vladimir Jeanty and Arnold Dumas called for a recount to correct the frauds which they alleged had deprived them of victory.

Among the political parties that had not taken part in the presidential elections, MIDH and Generation 2004 declared themselves satisfied that the principle of alternation of power had been played out democratically, while the RDNP, MNP-28, MRN (René Théodore) and PANPRA and, to a lesser extent, the FNCD, challenged the legitimacy of the new President-elect on the grounds of what they described as a poor showing by the electorate on polling day, December 17.

For its part, the EOM maintained that the level of participation, which the quick count had put at 25 percent on the evening of the ballot, could be considered rather as moderate. It attributed this to a number of factors, particularly the desire to extend President Aristide's term of office and his ambiguous attitude, the scant impact of the sensitization campaign, the restricted scope of the electoral campaign, the conviction that the victory of the Lavalas candidate was a foregone conclusion, a degree of electoral lassitude, and the priority concern over the high cost of living.

## PRE-ELECTION PHASES

### Provisions of the Electoral Law

Based on the Constitution, the Electoral Law of February 1995, established that the President of the Republic must be elected by direct universal suffrage by an absolute majority of voters, that is, by 50 percent of the votes cast plus one. The electoral calendar also provided for a second ballot in the event that this majority was not achieved during the first ballot.

### Candidate registration

According to the electoral calendar, the period set for registration of the candidates ran from November 8 to 15, 1995. All in all, the process unfolded smoothly, although most of the opposition's leading lights did not stand, declaring that they had no faith in the credibility of the elections and calling for the entire CEP to be replaced. Thus, the MIDH, the RNDP, ALAH, the FNCD, PANPRA, MNP-28, and other parties officially declared during this period that they would not take part in the presidential elections as a protest against the failure to meet their demands.

On November 19, the CEP announced, unchallenged, that it had accredited the 14 candidates who, as of November 14, had deposited their declaration of candidacy. These included four independents, nine representatives of opposition parties, including one major party (KONAKOM) and one representative of the party in power (LAVALAS). The list of candidates is reproduced below:

1. Gérard DALVIUS (PADH)
2. Marie Alphonse Francis JEAN (FMR)
3. Rockefeller GUERRE (UPD)
4. Julio LAROSILIERE (IND)
5. Firmin JEAN-LOUIS (IND)
6. Jean Arnold DUMAS (PNDT)
7. Richard Vladimir JEANTY (PARADIS)
8. Dieuveuil JOSEPH (PPVM)
9. René JULIEN (IND)
10. Eddy VOLEL (RDC)
11. Léon JEUNE (IND)
12. Victor BENOIT (KONAKOM)

13. Jean-Jacques Clark PARENT (PADEMH)
14. René Garcia PREVAL (LAVALAS)

On the day announced for the start of the electoral campaign was announced, the CEP drew lots for the order in which the candidates would be presented on the ballot papers.

#### Voter registration

The period for the review of the electoral lists was November 19 to December 11, as stipulated in the Electoral Law. Voter registration was certainly the aspect of the electoral organization most widely criticized by the candidates and political parties. In actual fact, despite the protestation of most of the candidates and political leaders, the CEP kept to its decision not to open registration to the whole population, citing financial and logistical constraints and the desire to avoid double registration. The process for review of the lists was aimed at five very distinct categories of voter:

1. voters who would be 18 on polling day
2. voters installed in the country three months before the start of the review
3. voters who were already registered but had changed addresses within Haitian territory
4. voters whose electoral cards had been lost, damaged or spoilt
5. voters already registered who had been unable to find their polling office at the last elections.

In a November 28, 1995 press release on voter registration, the EOM expressed the wish that the CEP remain aware of the need to respect each and every voter's civil and political rights.

According to data collected by the Mission's observers throughout the country, the review process was carried out in a climate of calm. No complaint of theft or sale of electoral cards was lodged with the Mission and no violent incident was reported. There were, nonetheless, a few isolated cases of threats against electoral agents. In the Lower Artibonite region two cases were indicated in which registration-office staff registered all the voters who turned up, because they had misinterpreted their instructions. Some flaws in the process, such as the shortage of cards or lack of electoral lists at the registration offices, were rectified as a result of the EOM's observations.

The credibility of the process of putting together the electoral roll and the reliability of the data collected by the CEP were challenged once more with the revival of the polemic concerning the million cards that had disappeared. The first President of the CEP had, in effect, announced on May 17, 1995 that a batch of voters' cards had disappeared, representing 25 percent of all the cards distributed during the registration that had preceded the legislative and municipal elections. This unexplained loss was pounced upon by the political class to accuse the electoral institution of negligence and misappropriation. A few days before the presidential elections, at the end of the registration period, the new President of the CEP publicly contradicted his predecessor and announced that no cards had disappeared and that everything was under control regarding accounting for the voters registered. While neither of the two CEP Presidents ever brought any evidence to back



up their statements, it certainly pointed up the inaccuracy of information and the lack of control mechanisms within the electoral institution.

A dearth of discipline in the monitoring of certain operations was further observed during the process of restricted registration at the end of which the EOM was unable to discover the exact number of new registrations. The CEP's approximate number of 60,000 cards issued included renewed electoral cards and could not be broken down by department, owing to their imprecision.

According to reports received, the process was slow, the number of registrations relatively low, most being replacement of lost, damaged or spoilt cards, and few registrations of young people who had recently reached the age of 18. Some offices were not adequately identified and in most regions the sensitization campaign, especially among the young, either did not exist or was launched too late.

#### Selection of electoral officers

According to observations on the ground, between 70 and 80 percent of the staff of the polling offices employed for the presidential elections had gained experience in the legislative and municipal elections. Overall, there was a marked improvement in the selection of personnel. However, in some communes, such as Victoire/Ranquette/Pignon (North Department), the authorities of the municipal electoral bureaux (BECs) are alleged to have recruited new members for the registration and polling offices just a few days prior to the elections.

#### Training of electoral officers

The International Foundation for Electoral Systems (IFES) took charge of training electoral trainers. At the end of November, IFES held several sessions in Port-au-Prince which were attended by the Mission. The observers in the departments also attended training courses given by the instructors for the electoral personnel both on the review of the lists and on voting and counting procedures. They observed a marked improvement in the training program, notably with regard to the presentation of new procedures, such as those relating to the circulation of voters inside the polling centers and the rearrangement of the premises for the count. Some BEC officials and trainers however expressed reservations about the manuals given to election officers; according to them, they did not take sufficient account of the difficult conditions prevailing in the provinces.

In many cases simulations were made and a time frame established at the end of the training to determine the participants' knowledge. At the Center, substitutes also attended the training sessions to cater to any last-minute dropping out. Also, in the North, Artibonite and Northeast Departments, the procedures were reviewed with the staff who took delivery of the election material.

Nonetheless, on December 17, mainly in the West Department, observers witnessed the consequences of what appeared to be mistaken instructions given to members of the registration and polling centers. These included the representatives signing the records of the ballot count from the

morning, and the freedom of everyone to vote, without concern for the provisions of the Electoral Law.

#### **Remuneration of electoral officers**

During the run-up to the elections, the CEP had received complaints, especially in the Northeast and Grand' Anse, of delays in payment of the instructors and electoral officers. It reacted with a number of measures designed, in particular, to ensure that the funds needed to pay the electoral officers were dispatched to the competent authorities a few days before polling day. Still in this area, there was a marked improvement in the CEP administration compared with the June 1995 elections.

#### **Election material**

The kits provided by Canada were delivered on schedule and contained all the material required for the process, with the exception of a few seals. The CEP also acquired 10,000 flashlights to facilitate the ballot count on the night of the poll. Following one recommendation made by the EOM in the wake of the legislative elections, the CEP took the decision to draft several forms in creole (ballot-count sheets, record forms, etc.) so that they would be more easily understood by polling-center personnel.

The ballots were also delivered on time and dispatched to all the departmental electoral bureaux (BEDs), with logistical assistance from UNMIH, following a preestablished plan. The Mission accompanied the delivery by helicopter to those BECs that were more difficult of access.

#### **Security measures**

A number of national and departmental meetings between the various security officials of the HNP and UNMIH were held to decide on the method of collaboration between them. Other meetings also took place with the CEP members and the candidates to exchange views on the subject and inform the latter about the measures taken by the authorities to guarantee their security and that of the population during the electoral process, more particularly during the campaign and on election day. However, all the security forces, both national and international, had clearly indicated that they could not be present for the entire day at all the registration and polling centers (BIVs) throughout the country.

Although their resources were sorely limited, the Haitian National Police (HNP) and the Interim Public Security Force (IPSF) assumed certain commitments, especially that of providing close security for the candidates who so requested, and mobilizing their full strength to patrol the polling centers on election day. In addition, the HNP Command reminded the serving officers in a communiqué that they should provide security for all candidates and their retinues, without exception.

For its part, UNMIH, whose mandate is to secure a safe and stable environment, stressed that it possessed the means to do so during the electoral process. It stated that it had identified high-risk

areas, that it had a rapid-intervention force and would provide constant security for the BEDs and BECs once the electoral material had arrived. The measures taken doubtless contributed to the security environment that prevailed throughout the process.

### **MEASURES TAKEN BY THE CEP TO IMPROVE THE INTEGRITY AND TRANSPARENCY OF THE ELECTORAL PROCESS**

In order to give credibility to the electoral process -which had been called into question by the opposition parties' criticisms - the CEP made immense efforts to enhance its transparency. In this spirit, the CEP and its President organized several briefing sessions with the candidates and the press so as better to inform the wider public about the electoral process. Also, the Electoral Supervision and Monitoring Unit (USCE) was reactivated in an effort to meet the political parties' demands.

#### **Electoral Supervision and Monitoring Unit**

The Electoral Supervision and Monitoring Unit (USCE) is a mechanism created for the June 1995 elections to respond to the express wishes of the political parties to be allowed to be represented within the electoral apparatus. However, given its tardy creation, it could not be deployed in time for June 25. Aware of the importance of establishing a climate of trust, immediately upon the closure of the presidential registrations, the CEP invited all the candidates to discuss and, later, ratify the document setting up the USCE, which was officially signed on November 25, 1996.

According to the structure stipulated in the document, the USCE gave all candidates the possibility of being represented, at the CEP's expense, at the nine departmental electoral bureaux, the 133 communal bureaux, and the 10,249 polling centers. Representation was equally distributed among the 14 candidates. The USCE's mandate, broader than that of the party representatives, enabled the candidates to monitor the electoral operations and was designed to make the electoral apparatus more credible in the eyes of the politicians and the Haitian electorate.

The Electoral Observer Mission seized every opportunity to sensitize candidates to the importance of this measure for verification and control. It never failed to highlight the advantages of this expedient at all its interviews and press conferences.

The USCE proved disappointing. According to the EOM observers, its presence at the polling centers was only one-quarter that of the candidates' representatives. In Grand' Anse, for instance, out of 152 polling centers visited, EOM observers encountered 238 representatives (including 159 for the LAVALAS candidate) and only 12 USCE members. Even at the important stage of consolidating the results in the BEDs, there were only six USCE members in the West and South Departments, and none at all in the other four.

Whether from lack of time and resources or because they misunderstood a mechanism that was intended to be represented country-wide, the candidates and the parties did not make thorough use of this structure for monitoring the electoral apparatus which they themselves had demanded. It

would also appear that the candidates accorded less importance to the members of the USCE than to their own representatives since the former were supposed to represent all candidates. With inadequate instruction, particularly as regards their mandate, which empowered them to intervene in the process to demand rectifications, several USCE members had difficulty in relating to the electoral officers. A great many observers reported witnessing friction between the USCE representatives and the staff at certain BECs and BIVs.

### Meetings with the press

As occurred during the second round of the legislative and municipal elections, the National Democratic Institute (NDI) provided the CEP and the candidates with a conference room to facilitate communications and keep the public informed on the progress of the electoral process.

Immediately following the election decree, in its concern for information and transparency, the CEP met regularly with the representatives of the press to keep them abreast of the situation and announce improvements and reforms to the process. The candidates were able to take advantage of this platform to publicize their programs.

The journalists immediately published the information received in the various organs of the press. As a result of the NDI's initiative and the CEP's cooperation, the media was able to give wide coverage to campaign activities and the CEP's pre-election activities not only in the capital, but also in the regions, thanks to a direct transmission process.

### Raising awareness

As part of its efforts to improve the electoral machinery, the CEP prepared, through its Civic Education Department, an "Awareness-raising plan for the presidential elections and the elections for the assemblies of the communal sections". The awareness-raising strategy included radio spots to motivate people to go out and secure their voting cards. In the last week of the campaign, there was a new radio spot encouraging the population to vote.

Supported by IFES, this awareness campaign spread throughout the country and cassettes were delivered to all the BEDs for local distribution. According to EOM observers, the radio spot was unevenly broadcast in the various departments. In the course of the campaign IFES also produced posters showing the public how to vote. They, too, were delivered to the BEDs for wider distribution. Funding was given to those BEDs that wished to encourage the population to vote, on the sole condition that they drew up a program of activities designed to encourage citizens to perform their civic duty.

Great efforts have already been made to explain to the population how the electoral process operates. However, a more long-term activity should be undertaken to ensure a better grasp of what it means to vote in a democratic system. The EOM also feels that the civic education program deserves to be adapted and extended beyond the electoral period.

### Observance of the electoral calendar

Also in an effort to give credibility to the process, the President of the CEP promised the Haitian people, the political sector, and the international community that the electoral institution would take all the administrative measures needed for the electoral calendar to be observed despite the constraints of time. It must now be recognized that it fulfilled its commitments. Thanks to a fair assessment of the difficulties, more rigorous planning of the operations and more constant monitoring with the departmental and district authorities, most of the logistical operations required for setting the process in train went off smoothly.

### Reorganization of the West BED

The West BED is by far the BED with most voters, with some 1,161,982 registering for the presidential elections and more than 3,800 BIVs. The last municipal and legislative elections having pointed out the flaws in the structure of the electoral apparatus in this department, the CEP decided to rectify them by decentralizing the technical and logistical operations, but leaving the BED responsible for financial management.

For the presidential elections, the 20 BECs of the West Department were placed in four groups headed by the presidents of the BECs comprising them: those of Port-au-Prince, Delmas, Croix-des-Bouquets and Carrefour. In view of its numbers, the staff of the West BED was allowed to form a separate entity, also with a view to improving the process of its operations.

However, the time was too short for the full effects of this sensible reform to be felt. All the efforts made could not prevent a serious deficiency from emerging on polling day in the West Department. In fact, the voting lists were so imperfect, and sometimes totally lacking, in the polling centers that at 11:00 a.m. the President of the CEP was obliged to recommend that voters with cards be authorized to vote at the polling center indicated on their cards even if their names did not appear on that polling center's electoral list. In the EOM's view, this serious twisting of the electoral process can only be rectified by the setting up of a permanent electoral roll, a measure already being demanded by the President of the CEP.

## ELECTION CAMPAIGN

### EOM meetings with candidates

The EOM assigned great importance to the contacts maintained with the candidates and political parties. From the very start of the electoral campaign, it undertook to meet all the presidential candidates. It was able to converse with virtually all of them either face to face or at least by telephone. Many of them expressed enormous distrust of the electoral apparatus, some of them even blaming the CEP for the population's lack of interest in the presidential elections as a result of the June 1995 elections. Others, however, acknowledged the CEP's efforts to improve the process in order to meet the demands of candidates and political parties. The Mission was able to confirm

that some of them were unfamiliar with the USCE structure and the advantages offered in terms of verification of the voting and ballot-counting processes, or had been less than industrious in recruiting their representatives. The vast majority mistrusted this mechanism for representation of all candidates, preferring their own representatives, whom they considered to be the prime guarantee of the transparency of the process.

On the subject of security, only a handful of candidates took advantage of the offer made by the Interim Public Security Force (IPSF) at the start of the campaign to provide close 24-hour protection for all candidates. Depending on the date of the interview, they expressed themselves more or less satisfied with their personal security; their attitude sometimes changed following a threat, even an indirect one. We should recall that some candidates were victims of incidents of intimidation that were certainly regrettable.

The Mission also took the opportunity to announce to the candidates that it would conduct a quick count on election night and to explain to them the importance of this mechanism for verifying the accuracy of the results.

Most of the candidates asked the EOM to send observers to all the BIVs, despite the presence of their representatives and the USCE members, seeing it as the only guarantee of the transparency and honesty of the election.

#### Campaign methods

These interviews also revealed that most of the candidates lacked both financial and organizational resources; some complained bitterly of the government's refusal to give them financial assistance they had requested through the CEP.

The Electoral Law contains a provision concerning access to the public media for parties and candidates during an election campaign. For the presidential elections, the CEP used meetings with the candidates to remind them of their right to use the broadcast time put at their disposal so that they could outline their programs. By the end of the campaign, virtually all the candidates had been seen and heard on national television and radio. Many of them had also been invited - though not equitably - to local radio stations during their tours of the provinces.

One feature of this campaign was the huge disparity in the 14 candidates' resources for publicizing their programs. Some complained of difficulties in paying for gas to tour around when the roads of the capital were blocked by banners bearing the effigy of other candidates. The vast majority visited the provinces, but while some went almost unnoticed and accused the press of ignoring them, others were able to take their own films during tours of the provinces, which were later shown on public television and on a private channel. In some localities, EOM observers reported that official cars with government number plates were used for the benefit of certain candidates. Some candidates complained of partisan activities by civil servants and State officials. The Mission has brought these two observations to the CEP's attention.

All in all, the campaign was on a large scale in the capital, where banners, posters and graffiti of all kinds covered the streets. In the provinces, it was limited rather to the distribution of photographs and bulletins when the candidates visited.

Compared with the previous presidential campaign, the 1995 campaign was rather lackluster, failing as it did to produce any discussion of important topics, lacking panache or a star attraction. Indeed, the candidates, some of whom had no structured program, avoided addressing burning issues during the campaign, such as the high cost of living, privatization, the presence of foreign armed forces and security in general on Haitian territory, economic development and so on. All the televised debates to which the NDI had invited the candidates were canceled when the latter pulled out.

### VOTING OPERATIONS

The following comments are based on data collected by some 160 teams of observers deployed in the country's nine departments. They visited 3,134 polling centers (645 on more than one occasion), accounting for over 31 percent of the country's polling centers.

#### Opening of the polling centers

Virtually all the polling centers visited had been set up on the scheduled premises. Most of the new ones were close to the sites indicated and well sign-posted. These changes did not affect voting. However, the EOM regretted the fact that the CEP was able to provide the complete list of polling locations throughout the country only two days prior to the election. The fact that this important information was not available in good time demonstrated the problems in the management of the electoral process.

Of all the polling centers visited, 2,502 (approximately 80 percent) opened at 6:00 a.m. as stipulated in the Electoral Law, while the remaining 20 percent opened within the hour, save for a very few (all in the North) which were more than four hours late. The polling officers were present to the tune of 96 percent; only in eight cases were there fewer than three and there were more than five in 13 cases.

Thanks to better planning, in all cases the electoral equipment was distributed on time for the start of voting. In 85 percent of the centers observed, all the material was available. When items were lacking, these were simply a few seals and report forms and non-essential material, such as candles, pens and so on. Where material considered essential was lacking, it consisted of electoral lists, which were either totally or partially unavailable. This problem was often solved by the ad hoc establishment of a list of voters holding valid cards.

Observers noted a few cases in which the ballots were fewer than the number of voters registered on the electoral list, but in no case did it hinder the smooth progress of the operations, since participation was moderate. This situation was observed especially in the West and North Departments.

### Security measures and smooth functioning of the polling centers

Security was found to be adequate in most polling centers. The strategy adopted by the forces of law and order was designed to cover most of the territory with patrols of UNMIH and the Haitian National Police. Hence, with the exception of a few that were particularly difficult of access, the polling centers were monitored throughout election day. According to EOM observers, the performance of the Haitian National Police was usually satisfactory on election day, despite their lack of equipment, especially transport and communications. In Hinche, in the West Department, and particularly in the North, note was taken of the patrols' eagerness to visit isolated spots despite the unfavorable conditions, and the HNP's positive action in putting an end to three incidents in the North-West. This sound performance did not, however, stop several electoral officials in the capital from asking EOM observers for a permanent police presence inside the building or polling center to which they were assigned.

In order to improve operation and activate the process within the polling centers, IFES had recommended during the personnel training, that the premises be equipped in such a way as to facilitate one-way circulation of voters in order to speed up the voting. This was only done in a few cases. A number of our observers felt that this operational procedure had failed because of the small size of the premises in which the polling centers were located.

In few cases did the voters line up, but where they did the general impression was that they did so in an orderly fashion, with only minor disturbances in 67 cases, most due to the cramped conditions. This favorable evaluation was possible partly because of the small numbers of voters and partly because of the increased role of the ushers.

### Voting procedures

The observations collected show that the voting procedures were respected in a satisfactory manner at all centers. Some seven percent of the ballot boxes were not sealed (compared with 26 percent for the second round of the legislative and municipal elections), but once the observers pointed out this irregularity to the electoral officers, they hastened to rectify it. The reports on the opening of the centers were properly filled out in almost all the cases observed.

It was noted that in 80 percent of cases, the president of the polling center instructed the voters, as prescribed in the Electoral Law. For their part, only in ten cases did the candidates' representatives attempt to give biased instructions. All in all, the EOM observers noted that voters were better informed of the electoral procedures and did not await instructions from the polling center staff.

Most cases in which voters without a valid card were authorized to vote occurred in the West Department, which was explained by the electoral staff as an order from the CEP delegate on election day.

In 49 polling centers observed, voters with a valid card were prevented from voting when their names did not appear on the electoral roll. More than half of these cases occurred in Port-au-



Prince and soon gave rise to protests which were promptly brought to the CEP's attention. Accordingly, at about 11:00 a.m. the President of the CEP declared at a press conference that all persons in possession of a valid voting card were entitled to vote at the polling center indicated on the card, even if their names did not appear on that polling center's list. This emergency measure enabled many voters whose names had not been placed on the list to vote on December 17. Voters whose names were not on the list were observed at 599 polling centers, 74 percent of them located in the West Department.

In 13 polling centers, the president was seen to confiscate voting cards. This occurred as a result of unacceptable behavior on the part of the voters concerned: they were either suspected of having more than one card in their possession, or refused to place their thumbs in the ink, or attempted to vote although their thumbs bore traces of ink. In 93 percent of the cases observed, the indelible ink was properly applied.

#### Secrecy of the ballot and freedom of the polls

The secrecy of the ballot was generally respected. In a very few centers the booths did not protect the secrecy of the ballot; the observers attributed this irregularity to the cramped conditions of the premises used as polling centers.

In the 3,134 observed, there were only a few violations of the secrecy of the ballot by polling center staff and by candidates' representatives and those of the USCE. Most of these violations took place in the West Department.

No hindrance to the freedom to vote was observed. Indeed, no act of intimidation or presence of armed persons was noted. The only violations concerned campaigning after the official closure: 14 cases were observed, 12 of which occurred in the West Department.

#### Closure of the polls

Most of the polling centers closed at the appointed time. Since there were no lines, there was no need to apply the new procedure whereby the usher took away the cards from voters waiting to vote after 6:00 p.m. and called out their names.

The observers reported only one case in which the record was not filled in; this was at polling center 038 in Les Anglais.

#### Overall evaluation of the elections

In 62 percent of the centers visited, EOM observers did not note any irregularity on polling day. They considered polling to have progressed normally and not to have been affected by a few minor regularities observed in 29 percent of the polling centers. Minor irregularities consist of, for instance, late opening of the polling centers, incorrect application of the ink, failure of screens to

protect the secrecy of the vote, lack of non-essential material, and so on. Over half of the centers where minor irregularities were observed were in the West Department.

Serious irregularities were observed in two percent of the polling centers, also concentrated in the West Department. Most of those irregularities occurred with the electoral rolls which, in some cases, simply were not there; in others only some were available, while others contained errors. Another serious irregularity was observed in the West Department alone: the fact that the record of the count had been signed in the morning. The staff of the center concerned explained to the EOM observers that they had been told by the instructors to have the candidates' representatives and the observers who visited the center sign the record, and they had used the space reserved for the observers' signatures on the back of the record of the count, sometimes not realizing the suspicions to which their action could give rise, sometimes because the signatories had promised to be present for the counting at the end of the day. The observers put this irregularity, which occurred in about 10 cases, down to the inadequate training provided by the West BED rather than bad faith on the part of the polling center officers.

In other cases of serious irregularities, there were suspicions of ballot-box stuffing in view of the large number of voters recorded at the count, while no massive presence of voters had been observed during the day. The Mission reported to the CEP the names of localities where problematic situations had arisen. They were Desdunes and some polling centers in Rossignol in the Artibonite Department where virtually all the voters registered on the list were alleged to have voted very early in the day, whereas no crowds of voters had been visible at any time. The same occurred at the Les Anglais polling center in the South and in the districts of Gommier, Grand Vincent and Jacquet in Grand'Anse.

Furthermore, formal complaints were made to the CEP by the unsuccessful parliamentary candidates in the second constituency of St-Raphaël (North) and La Gonâve (West). They both complained of fraudulent activities by their political opponents and violations of the Electoral Law by the electoral authorities. The EOM received a copy of the reply sent by the CEP to each of the complainants.

## COUNTING OPERATIONS

Observers were required to be present throughout the counting. Consequently, the number of centers at which the counting was observed is much smaller than the number of centers where the EOM's observers deployed in teams of two observed the actual voting. The following remarks therefore refer only to counting in 150 polling centers spread out over the country's nine departments and selected at random for the purposes of the rapid count. They are therefore only indicative.

### Counting procedures

During the training of the electoral personnel, it had been stressed that the polling centers should be rearranged prior to the count in order to expedite the counting of the ballots. This directive was followed in 61 percent of the centers. Many EOM observers explained that failure to rearrange

the other centers was due to the cramped conditions and the shortage of material (tables) needed for the operation.

In 17 percent of the centers, the unused ballots were not counted. Two-thirds of those cases occurred in the West Department. In 34 percent of the polling centers, the number of ballots counted did not correspond to the number of voters who had voted, although in all cases the discrepancy was one of fewer than 10 votes. In 86 percent of the centers observed, the number of ballots received coincided with the number of ballots cast plus the number of unused ballots. In the other cases, the disparity was minimal and was attributed by the EOM observers to mistakes in adding up. However, the electoral staff did not obey the order to recount in the event of a discrepancy to find the source of the error.

Other directives designed to improve the counting process and checking in case of mistakes were well received by electoral workers. For instance, the procedure whereby one clerk opens the ballot papers and passes them to another clerk who reads out the name indicated on them was followed in 78 percent of the centers, while the procedure that recommended forming piles of ballots by candidate was observed in 72 percent of the centers. Void ballots were separated from blank ones in 84 percent of centers observed. In 75 percent of cases the votes were rechecked and the number of votes per candidate added to the number of blank or void ballots papers; with a very few exceptions, the result corresponded to the number of votes registered in the report. Only once was the number of votes obtained by the candidates not entered in the report.

Generally speaking, the count was conducted without interruption, as specified in the Electoral Law. There were no reports of absence on the part of the electoral staff at the during the count.

In 87 percent of the centers observed no ballots were rejected or contested; in 11 percent the rejected ballots were less than 10 percent and only at three centers (all located in Grand' Anse) were more than 10 percent of the ballot papers rejected.

#### Preparation and delivery of the records

In all but one of the centers observed, the record of the count was duly prepared and signed. In 112 cases out of 150, the record was signed by the candidates' representatives. In virtually all the remaining cases (i.e. 38 centers) no candidates' representative was present at the count. Only at one center (at Les Anglais) did the representatives of three candidates refuse to sign the report.

In 78 percent of the cases the results were posted at the main entrance of polling center. At 10 offices the electoral material (i.e. the ballot papers) was not placed in an envelope.

At 67 percent of the centers, the president delivered the electoral material to the BEC on the same evening accompanied by candidates' representatives; only in 25 percent of cases did he or she deliver them alone, and in only 12 cases was the delivery made the next day.

### Overall evaluation of the count

The EOM observers reported no irregularities in 61 percent cases and considered that there were a few minor ones in 35 percent of the centers. Approximately half of the minor irregularities included concerned failure to count the unused ballots, while the other half were equally distributed between problems of consolidation, failure to post up the results and failure to give copies to the candidates' representatives.

### Consolidation at the BEDs

The BECs had no role to play in regard to consolidation. Their task was to ensure that the electoral material (ballots and record sheets) had been turned in from all the polling centers and to ensure that they were transferred to the BEDs. The Mission administration urged the president of the CEP to remind the BECs that they were merely a transit place and that in no circumstances were they to manipulate the electoral material. The EOM observers had also been asked to ensure that the BEC staff obeyed those instructions.

After monitoring the count, the EOM observers carried out two additional checks. The first was verification and consolidation at the BEDs. In all the cases observed, the results noted by the observers during the counting process at the polling centers corresponded to the numbers that arrived at the BEDs, thus totally excluding any suspicion of manipulation of the results.

The final stage was the analysis of the final results once they had been officially announced by the CEP and comparing them to those obtained by the BEDs. The EOM made a systematic comparison of the numbers collected by the Mission observers at the various BEDs with those published by the CEP: all in all, the results tallied.

The BED of the Center was the only one at which observers reported a few problems in the consolidation of the results, especially in Cerca-Carvajal and Savanette. In actual fact, in those cases where the numbers did not tally exactly the discrepancy was usually very small, except in the case of the Center Department where there was a discrepancy of 746 votes between the CEP and BED figures. This difference was probably due to the problems indicated earlier. Although this disparity was not such as to alter the results in the present context, it nonetheless highlights a flaw in the electoral apparatus which must needs be rectified if it is to be properly monitored and the stringency of the process preserved.

### QUICK COUNT

On election night, the EOM conducted a quick count so that it could later be in a position to verify the accuracy of the results announced by the CEP.

This operation, led by an experienced statistician, involved two preparatory stages. The first was to select a random sample of 150 polling centers whose results would serve as a basis for

projections nationwide. The centers selected were distributed as follows among the various departments: West, 51; Artibonite, 24; South 17; Northwest, 5; North, 17; Northeast, 3; Southeast, 9; Grand' Anse, 13, and Center, 7.

The requirements of this distribution took precedence over the deployment initially projected in the country's 133 communes. Hence, 20 or so communes were not covered by EOM observers on polling day.

The second stage consisted of preparing the instructions and forms, ascertaining the accessibility of the centers selected and the possibilities of transmission of information, setting up a data clearing-house and deploying the teams according to the centers selected. The time constraints caused by the fact that the polling centers' final lists were only available three days before the election prevented a third stage—simulation—from being carried out.

On polling day, at the close of the ballot, on the basis of the scheduled deployment, the Mission's teams were at the selected centers to witness the counting of the votes. They noted each candidate's results and conveyed them as soon as possible to the information clearing-house. While for a variety of reasons (logistical, and connected for the most part with their physical isolation), the Mission was unable to obtain immediate data from 18 polling centers, the information gathered was useful for establishing rapidly, and with a tiny margin of error, the percentage of votes received by each candidate and the voter turnout.

As planned, the day following the elections, the OAS Secretary General transmitted to the President of the CEP the results of the quick count, in accordance with the EOM's policy not to be the first to publicize the results so as not to impinge on the CEP's domain. Also, on the day of the official announcement of results by the CEP, the Mission publicly announced its satisfaction at the fact that they corresponded almost exactly to its own projections on election night.

## CONCLUSIONS

As described in greater detail earlier in this report, the EOM observers noted few irregularities in the voting and compilation procedures during the recent presidential elections. Furthermore, these elections were by far the best organized of all the elections held in Haiti since June 1995. There was evidence of improvement in, *inter alia*, the organization of the delivery and receipt of material; in the selection, training and remuneration of electoral personnel; in the organization of space, and in understanding of the procedures.

Better knowledge of the electoral process doubtless enabled the responsible authorities to recognize the importance of timely planning in the departments and districts, as well as proper training of electoral personnel. Moreover, the entire process on December 17 unfolded calmly, despite the climate of uncertainty and political tension in which the campaign had commenced. Although several parties preferred to distance themselves from the elections, the fact is that all candidates who wished to do so were able to stand for election and, by and large, conduct their campaign without major incident. According to the President of the CEP, some 60,000 voters took

advantage of the electoral-list-review period to register or to renew lost, damaged or spoiled voting cards at the 800 centers open to them.

The CEP announced a participation rate of 27.8 percent. After meticulous verification of the figures submitted by the CEP on which that percentage was based, the EOM arrived at a slightly lower figure, which is closer to the rate observed at the time of the quick count, and passed this information on to the CEP. Be that as it may, the EOM considers that participation was moderate owing to a number of factors, among them the desire of some of his supporters to prolong President Aristide's mandate and his own ambiguous attitude; the scant impact of the awareness campaign; the limited scope of the election campaign; the belief that the Lavalas candidate was a foregone winner; a degree of electoral lassitude, and prime concern with the high cost of living.

Many were disappointed, and understandably so, by this lack of motivation on the part of a substantial section of the electorate. However, the election results are quite clear and the Mission feels that they unequivocally reflect the will of the voters. In the EOM's opinion, these presidential elections were transparent and Haitians were able to vote without constraint or violence.

With these elections the Haitian people have taken one more step along the road to democratization, ensuring the peaceful transition from one democratically elected president to another. In the context of future elections to be held in the short and medium term to elect representatives to the territorial assemblies and renew one-third of the Senate, the EOM considers it essential that the fragile achievements of 1995 be protected and the system continue to be improved by providing unconditional support to the main actors, be they electoral authorities, the political sector or the electorate.

## RECOMMENDATIONS

### 1. CEP

In its various reports on the different stages of the legislative, municipal and local elections, the EOM made a number of recommendations for improving management of the electoral process or streamlining the Electoral Law. In organizing the December 17 presidential elections, the Provisional Electoral Council showed that it had taken account of the organizational recommendations orally transmitted to it and that it had acquired considerable electoral know-how in a few months.

However, no electoral system is perfect either in Haiti or elsewhere. There are therefore still several areas for improvement. For instance, the Mission observed that the provisions of the Electoral Law concerning the organization of voting for Haitian of the diaspora and the voting of the disabled were not applied, for lack of time and resources. There is a need for a more rigorous selection process for electoral personnel. Training programs for electoral staff and long-term civic education programs must be prepared for the period between elections. And, most important of all, there is a need to establish at once a permanent electoral roll and keep it up to date in order to solve all the problems of electoral registers once and for all.

It is the Mission's view that only a permanent institution totally independent of the political authorities can devote itself entirely to this task. Consequently, the need to set up a Permanent Electoral Council, as provided for in the Constitution, cannot be overemphasized. The installation of such an institution is vital to the consolidation of the democratic process.

In addition to the functions directly assigned to it in the Constitution and the Electoral Law, this body could play an extremely important role at other levels, including that of ensuring constant liaison with other ministries or entities with responsibilities that could have an impact on electoral organization. Hence, the Permanent Electoral Council could be involved in activities designed to redraw the electoral map to make for adequate voter representation to ensure observance of the democratic principle that recognizes the absolute equality of all citizens. It could also work in close cooperation with the Ministry of Justice for accrediting and funding the political parties and to help establish civil registers, thus improving the accuracy of the electoral lists.

## 2. POLITICAL PARTIES

Following these elections, the Haitian political sector, for its part, should indulge in some self-evaluation. The existing parties should now redefine their positions with regard to the electoral process, evaluate their performance, set themselves objectives, determine strategies and give themselves the means for attaining their objectives.

There is no doubt that if it is their wish to form a structured and credible opposition for an eventual changeover of power such as exists in any democratic system, they would need to deploy serious efforts in a number of areas: organizational structure, programs of action, acquisition and management of resources, recruitment and representation in the departments, instruction in the electoral system and the role of the political actors, and others.

The Mission recommends strengthening the political parties by providing them with the resources needed to help them clearly define their policies and needs. It also recommends that they be allocated specific material resources to enable them to organize themselves in accordance with the new strategies defined in the wake of the elections, as well as ongoing training in electoral matters to enable them to play their role more effectively.

## 3. ELECTORATE

The Mission is also aware that the political actors will not be able to fulfill their role fully unless the electorate properly understands the mandate of their elected representatives and can formulate their expectations clearly. In this connection, in parallel with the action taken in regard to the political sector, a vast civic education program for the electorate must be set in train. The Mission recognizes that this is a responsibility that falls to the electoral authorities and would like to see that everything is done to help them define the type of action required, the objectives to be attained, the target public, the priority topics, and the means used.

In a fledgling democracy, it is in the young that hopes of change and new visions are placed. Therefore, the Mission recommends focusing on the future and that awareness-raising activities be informed by experience acquired elsewhere to address future voters, those who—in the short and medium terms—will be called upon to choose their political leaders for the first time.

### PRESENTATION OF THE TABLES

The EOM wishes to recall that the comments concerning the tables summarizing the voting operations annexed hereto are based on data collected by the 160 observation teams that visited 3,134 polling centers distributed throughout the country's nine departments, out of the total 10,243 existing centers. Moreover, since observation of the count required the teams' continuous presence, the remarks concerning the counting operations were collected from 150 polling centers, also distributed throughout the nine departments and selected at random for purposes of the quick count.

It should be mentioned that the tables were drawn up from information contained in the forms filled out by the EOM observers and that they applied to the observation process followed during the June 1995 legislative and municipal elections.

The EOM points out that an irregularity in the balloting is categorized as minor if it does not interrupt the voting process, while an irregularity in the count is considered minor if it does not alter the result of the vote.



Observation of the vote

1. Location of BV							
Department	BV / BEC	BV Visited	% BV Visited	BV visited more than once	% BV visited more than once	Planned locations	Other locations
WEST	3820	1282	34%	238	6%	1215	67
SOUTH-EAST	602	160	27%	48	8%	155	5
SOUTH	877	273	31%	125	14%	262	11
ARTIBONITE	1446	447	31%	37	3%	404	
CENTER	679	89	13%	75	11%	86	3
NORTH-EAST	358	155	43%		0%	150	5
NORTH	1041	355	34%	34	3%	338	17
GRAND'ANSE	897	143	16%	56	6%	132	11
NORTH-WEST	523	230	44%	32	6%	224	6
TOTAL	10243	3134	31%	645	6%	2966	125

2. Opening of BV			
Department	On time	Minor problems	Major problems
WEST	853	429	
SOUTH-EAST	160		
SOUTH	269	4	
ARTIBONITE	352	49	
CENTER	87	2	
NORTH-EAST	146	9	
NORTH	306	44	5
GRAND'ANSE	113	40	
NORTH-WEST	216	14	
TOTAL	2502	591	5

3. Presence of electoral officers at BV				
Department	5 members present	At least 3 members	Less than 3 members	More than 5 members or not authorized
WEST	1168	57	2	7
SOUTH-EAST	160			
SOUTH	272			1
ARTIBONITE	437	3	6	1
CENTER	88	1		
NORTH-EAST	155			1
NORTH	348	6		1
GRAND'ANSE	138	3		2
NORTH-WEST	228	2		
<b>TOTAL</b>	<b>2994</b>	<b>72</b>	<b>8</b>	<b>13</b>

4. Electoral material			
Department	Material complete	Non-essential material missing	Essential material missing
WEST	1147	45	90
SOUTH-EAST	131	19	10
SOUTH	268	2	3
ARTIBONITE	329	107	11
CENTER	87		2
NORTH-EAST	145	10	
NORTH	241	66	48
GRAND'ANSE	89	27	27
NORTH-WEST	225	5	
<b>TOTAL</b>	<b>2662</b>	<b>281</b>	<b>191</b>

Observation of the vote

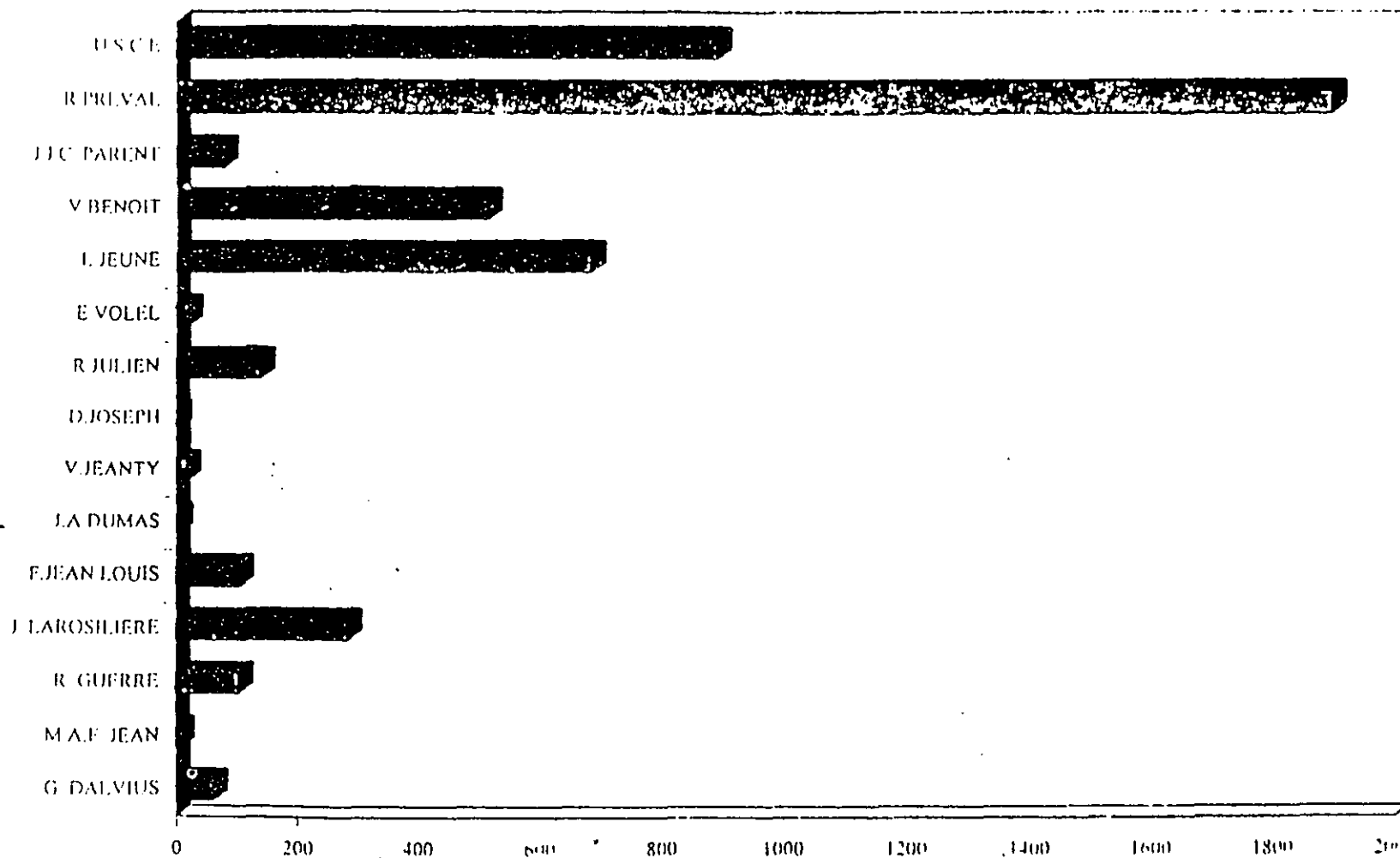
**5. Presence of representatives**

Department	G. DALVIUS	M.A.F. JEAN	R. GUERRE	J. LAROSILIERE	F. JEAN LOUIS	J.A. DUMAS	V. JEANTY	D. JOSEPH
	PADH	FMR	UPD	IND.	IND	PNDT	PARADI	PPVM
WEST	31	5	84	148	46	3	14	2
SOUTH-EAST								
SOUTH	1	1	7	88	10		1	
ARTIBONITE	4	1	11	2	14			
CENTER				7				
NORTH-EAST								
NORTH				15			2	
GRAND'ANSE	1		3	5	3			
NORTH-WEST	25			20	33			
TOTAL	62	7	105	285	106	3	17	2

Department	R. JULIEN	E. VOLEL	L. JEUNE	V. BENOIT	J.J.C. PARENT	R. PREVAL	TOTAL REPRESENTATIVES CANDIDATE	U.S.C.E
	IND.	RDC	IND	KONAKOM	PADEH	LAVALAS		
WEST	52	16	280	150	16	256	1103	502
SOUTH-EAST	7	2	34	39	1	160	243	64
SOUTH	9	1	96	77	4	189	484	80
ARTIBONITE	29		112	132	16	376	697	103
CENTER	17			51		129	204	20
NORTH-EAST			20			156	176	23
NORTH	19		74	47	1	317	475	60
GRAND'ANSE	2		52	10	39	146	261	25
NORTH-WEST	6	1	17	10	3	174	289	19
							0	
TOTAL	141	20	685	516	80	1903	3932	896

Observation of the vote

Representatives per candidate and USCF in BV's visited by the OAS/ECM



6. Security measures (orderly operation of the BV)				
Department	Adequate	Minor problems	Inadequate	One-way circulation
WEST	1120	40	87	35
SOUTH-EAST	160			14
SOUTH	253		18	1
ARTIBONITE	422	20		40
CENTER	89			
NORTH-EAST	154	1		5
NORTH	344	11		80
GRAND'ANSE	166	25		
NORTH-WEST	230			
<b>TOTAL</b>	<b>2938</b>	<b>97</b>	<b>105</b>	<b>175</b>

6.1 Crowd control			
Department	Adequate	Minor problems	Major problems
WEST	1147	51	
SOUTH-EAST	152	8	
SOUTH	125		
ARTIBONITE	158	2	
CENTER	89		
NORTH-EAST	155		
NORTH	349	6	
GRAND'ANSE	135		
NORTH-WEST	230		
<b>TOTAL</b>	<b>2640</b>	<b>67</b>	<b>0</b>

Observation of the vote

7. The vote						
	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6
Department	Procedures followed	Procedures not followed	Boxes sealed	Boxes not sealed	Procès-verbaux completed	Procès-verbaux not completed
WEST	1251	9	1288	75	1188	56
SOUTH-EAST	150		148	12	158	2
SOUTH	263	10	245	28	272	1
ARTIBONITE	389	4	400	50	442	5
CENTER	89		89		87	2
NORTH-EAST	155		140	15	155	
NORTH	355		331	24	345	10
GRAND'ANSE	140	3	115	28	134	9
NORTH-WEST	230		213	17	229	1
<b>TOTAL</b>	<b>3022</b>	<b>26</b>	<b>2969</b>	<b>249</b>	<b>3010</b>	<b>86</b>

Observation of the vote

8. Secrecy of the vote

Department	Voting booths protected secrecy	Voting booths did not protect secrecy	Staff at the bv respected secrecy	BV personnel did not respect secrecy	Representatives respected secrecy
WEST	1224	58	1260	22	1221
SOUTH-EAST	154	6	160		160
SOUTH	265	8		2	
ARTIBONITE	408	41	372	14	341
CENTER	85	4	89		89
NORTH-EAST	155		155		155
NORTH	341	14	355		320
GRAND'ANSE	140	3	110		124
NORTH-WEST	22	8	229	1	224
TOTAL	2794	142	2730	39	2634

Department	Representatives did not respect secrecy	USCE representatives respected secrecy	USCE representatives did not respect secrecy	No other violations	Important violations
WEST	16	1061	7	1282	
SOUTH-EAST		81		160	
SOUTH	1			273	
ARTIBONITE	2	66		447	
CENTER		83		89	
NORTH-EAST				155	
NORTH		60		355	
GRAND'ANSE	1	25		143	
NORTH-WEST	6	19		230	
TOTAL	26	1395	7	3134	0

Observation of the vote

9. Freedom to vote

Department	No intimidation	Activities reported not observed	Activities observed	No illegal political activity	Activities reported not observed	Illegal activities observed	No armed presence	Armed presence reported	Armed presence observed
WEST	1275	7		1280	2	14	1273	10	
SOUTH-EAST	160			160			160		
SOUTH	270	3		270	3		273		
ARTIBONITE	446	1		447			447		
CENTER	89			89			89		
NORTH-EAST	155			155			155		
NORTH	353	2		355			355		
GRAND'ANSE	143			143		2	143		
NORTH-WEST	229	1		230		1	230		
<b>TOTAL</b>	<b>3120</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>3129</b>	<b>5</b>	<b>17</b>	<b>3125</b>	<b>10</b>	<b>0</b>



10. Closing the polls

Department	BV closed at 6 p.m.	BV not closed at 6 p.m.	Electors in line at 6 p.m.	Electors in line who voted	Electors did not vote	Procès-verbal completed	Procès-verbal not completed
WEST	51	11				62	
SOUTH-EAST	28					28	
SOUTH	15		1	1		14	1
ARTIBONITE	13	3				16	
CENTER	9					9	
NORTH-EAST	4					4	
NORTH	13	4	1	1		17	
GRAND'ANSE	6	2				8	
NORTH-WEST	10					10	
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>168</b>	<b>1</b>

11. Overall evaluation

Department	Normal no irregularity	Normal, some irregularities	Normal, many irregularities	Major irregularities
WEST	684	487	54	57
SOUTH-EAST	148	3	9	
SOUTH	255	9	6	3
ARTIBONITE	297	123	16	11
CENTER	0	89		
NORTH-EAST	155			
NORTH	221	125	7	2
GRAND'ANSE	95	47		1
NORTH-WEST	215	15		
<b>TOTAL</b>	<b>2070</b>	<b>898</b>	<b>92</b>	<b>74</b>

**1. Counting procedures**

Department	1.1		1.2		1.3		1.4		1.5	
	Reorganization of polling station		Unused ballots counted		Number of ballots corresponds to number of voters		Number of ballots received = used + unused ballots		This figure noted in p.v.	
	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No
WEST	37	19	40	16	32	24	48	8	52	4
SOUTH-EAST	6	3	5	4	4	5	7	2	8	1
SOUTH	14	7	21		17	4	19	2	20	1
ARTIBONITE	11	10	20	1	15	6	19	2	21	
CENTER	6	1	7		7	2	7		7	
NORTH-EAST	3	2	5		4	1	5		5	
NORTH	10	6	14	2	12	4	14	2	16	
GRAND'ANSE	2	5	6	1	4	3	3	4	5	2
NORTH-WEST	3	5	7	1	6	2	7	1	8	
TOTAL	92	58	125	25	101	51	129	21	142	8

Department	1.6		1.7		1.8		1.9		1.10	
	One clerk opened ballots, other read name of candidate		One clerk grouped ballots according to candidate		Null ballots are set apart from blank ballots		Votes for candidate + null and blank ballots		Last figure same as number in 1.5	
	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No
WEST	43	13	39	17	43	13	41	15	45	11
SOUTH-EAST	4	5	5	4	9		5	4	7	2
SOUTH	20	1	19	2	20	1	20	1	17	4
ARTIBONITE	17	4	15	6	16	5	14	7	20	1
CENTER	6	1	7		6	1	7		7	
NORTH-EAST	3	2	4	1	5		5		5	
NORTH	14	2	14	2	13	3	10	6	16	
GRAND'ANSE	5	2	3	4	7		5	2	4	3
NORTH-WEST	5	3	2	6	7	1	6	2	8	
TOTAL	117	33	108	42	126	24	113	37	129	21

1. Counting procedures (cont'd)								
Department	1.11		1.12		1.13		1.14	
	Number of votes for each candidate noted in the p.v.		Count proceeded without interruption		Count interrupted by BV personnel		Personnel, representatives, observers left	
	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No
WEST	56		55	1	1	55	1	14
SOUTH-EAST	9		8	1		9		9
SOUTH	21		21			21	1	20
ARTIBONITE	21		21			21	4	17
CENTER	7		7			7		7
NORTH-EAST	5		5			5		4
NORTH	15	1	16			16	3	16
GRAND'ANSE	7		7			7		7
NORTH-WEST	8		8			8		8
TOTAL	149	1	148	2	1	149	9	102

Department	1.15	1.16	1.17
	No rejected ballots contested	Less than 10 % rejected ballots	More than 10 % rejected ballots
WEST	50	6	
SOUTH-EAST	4	2	3
SOUTH	19	2	
ARTIBONITE	21		
CENTER	7		
NORTH-EAST	5		
NORTH	14	2	
GRAND'ANSE	3	4	
NORTH-WEST	7	1	
TOTAL	130	17	3

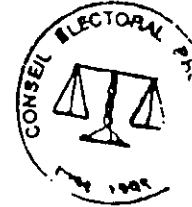
CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE  
9, Rue Oscar, Pacot, Port-au-Prince, Haïti  
Résultats des Elections Présidentielles du 17 Décembre 1995



Port-au-Prince, le 23 Décembre 1995

Nombre de Votants: 994,599

Taux de Participation: 27,94%



ARTI	CANDIDATS	Ouest	Sud'Est	Nord	Nord'Est	Centre	Artibonite	Sud	Od.Anse	Nippes	N.Ouest	Iles de l'Est	
AVALAS	René Garcia PREVAIL	237.616	48.602	103.647	37.932	31.063	140.984	90.132	74.911	22.827	30.300	818.014	0.879
ND	Léon JEUNE	9.164	1.389	2.641	535	623	3.515	2.631	1.115	698	677	23.188	0.025
ONAROM	Vivien BENOIT	4.677	1.873	2.223	500	1.471	6.178	1.064	1.355	677	595	21.513	0.025
ND	René JULIEN	4.453	1.181	1.158	491	440	1.781	1.256	661	418	621	12.960	0.014
ND	Jean-Jacques Clark LARENT	4.170	828	1.213	504	502	1.771	1.022	1.722	296	734	12.842	0.014
ND	Jules LARCEILLIERE	3.550	591	697	293	552	937	1.913	809	470	954	10.766	0.012
PD	Rockefeller GU'ERRE	1.639	604	528	302	400	808	518	530	665	432	6.446	0.007
ND	Firmin PH. JEAN-LOUIS	1.578	274	377	321	146	965	298	398	53	229	4.639	0.005
PADH	Gerard DALVIUS	1.090	447	444	170	264	745	393	341	121	382	4.397	0.005
PVM	Dreuxval JOSEPH	821	466	502	205	341	532	401	398	117	319	4.102	0.004
RDC	Eddy VOLEL	973	366	530	147	161	507	379	513	85	156	3.817	0.004
PARADIS	Richard Vladimir JEANTY	709	360	417	117	217	497	353	335	97	222	3.304	0.004
MR	Marie Alphonse Francis JEAN	542	334	318	121	222	361	248	258	186	250	2.840	0.003
NDT	Jean-Arnold DUMAS	404	217	219	75	103	242	242	197	68	95	1.862	0.002
TOTAL		271.386	57.532	114.914	41.713	37.085	159.823	101.930	83.563	26.778	35.966	930.690	1.000

OEA / MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE



**Rapport sur les Elections partielles du 13 août 95**

août 1995

**OBSERVATION LE JOUR DU SCRUTIN**

**A. NORD**

Limbé (Sénat, Députation, Magistrature)

**1. Emplacement des BV**

Nombre de BV	69	BV visités	27
Emplacement prévu	27	Autre emplacement	0

**2. Ouverture des BV**

A temps	27	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

**3. Présence des membres des BV**

5 membres présents	27	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

**4. Le matériel électoral**

Matériel complet	27	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

**5. Présence des mandataires des partis**

OPL		PAIN		PROPH		PANPRA			
KONAKOM		IND		FNCD					

**6. Contrôle des files d'électeurs**

Adéquat	27	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

**7. Mesures de sécurité**

Adéquat	27	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

**8. Le vote**

Urnes scellées	6	Urnes non scellées	21
Procédures suivies	0	Procédures non suivies	27
Procès-verbal complété	n/d	P-V non complété	n/d
Instructions de vote données	7	Instructions de vote non données	7
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	3

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	27
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	27	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	0
Personnel du BV respecte le secret	27	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	27	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	27	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	27	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	27
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	27	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	2	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	2
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	0	Normale, quelques irrégularités mineures	27
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

Dondon (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	45	BV visités	23
Emplacement prévu	15	Autre emplacement	8

2. Ouverture des BV

A temps	19	Problèmes mineurs	4	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	23	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	23	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	22	PANPRA	24	RDC	20	UPD	3		
KONAKOM	11	IND	18	FNCD	16				

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	23	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	21	Problèmes mineurs	2	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	0	Urnes non scellées	23
Procédures suivies	23	Procédures non suivies	0
Procès-verbaux complétés	23	P-V non complétés	0
Instructions de vote données	23	Instructions de vote non données	0
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	0



## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	23
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	23	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	0
Personnel du BV respecte le secret	23	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	23	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	23	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	23	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	23
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	23	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	2	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	2
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	0	Normale, quelques irrégularités mineures	0
Normale, beaucoup d'irrégularités	23	Irrégularités majeures	0

St Raphaël (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	63	BV visités	21
Emplacement prévu	19	Autre emplacement	2

2. Ouverture des BV

A temps	0	Problèmes mineurs	21	Problèmes majeurs	0
---------	---	-------------------	----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	21	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	21	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	21	PAIN	0	GMRN	9	PANPRA	1	UPD	18
KONAKOM	12	IND	21	FNCD	10	RDC	20	PPL	21

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	14	Problèmes mineurs	7	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	14	Problèmes mineurs	7	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	2	Urnes non scellées	19
Procédures suivies	21	Procédures non suivies	0
Procès-verbaux complétés	21	P-V non complétés	0
Instructions de vote données	21	Instructions de vote non données	0
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	0

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	2
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	n/d
Contestations non enregistrées au P-V	n/d	Encre indélébile appliquée selon instructions	21
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	19	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	2
Personnel du BV respecte le secret	21	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	20	Mandataires ne respectent pas le secret	1
Aucune autre violation	17	Violations importantes	1

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	18	Intimidation rapportée non observée	1
Intimidation observée	2	Aucune activité politique illégale	18
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	21	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	2	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	2	Electeurs en file ont voté	2
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	2
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	0	Normale, quelques irrégularités mineures	19
Normale, beaucoup d'irrégularités	2	Irrégularités majeures	0

Le Borgne (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	82	BV visités	21
Emplacement prévu	18	Autre emplacement	3

2. Ouverture des BV

A temps	9	Problèmes mineurs	12	Problèmes majeurs	0
---------	---	-------------------	----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	11	3 membres présents	10
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	21	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	13	PAIN	1	GMRN	0	PANPRA	0	UPD	0
KONAKOM	1	IND	13	FNCD	0	RDC	0	PPL	0

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	21	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	21	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	21	Urnes non scellées	0
Procédures suivies	21	Procédures non suivies	0
Procès-verbaux complétés	21	P-V non complétés	0
Instructions de vote données	21	Instructions de vote non données	0
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	1

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	10
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	n/d
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	21
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	21	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	0
Personnel du BV respecte le secret	21	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	21	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	21	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	21	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	21
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	21	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	3	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	3
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	21	Normale, quelques irrégularités mineures	0
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

Bas-Limbé (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	24	BV visités	22
Emplacement prévu	22	Autre emplacement	0

2. Ouverture des BV

A temps	16	Problèmes mineurs	6	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	22	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	22	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL		UPAN	5						
KONAKOM		FNCD	5						

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	20	Problèmes mineurs	1	Problèmes majeurs	1
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	20	Problèmes mineurs	1	Problèmes majeurs	1
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	17	Urnes non scellées	5
Procédures suivies	14	Procédures non suivies	8
Procès-verbaux complétés	19	P-V non complétés	1
Instructions de vote données	8	Instructions de vote non données	14
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	2

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	1	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	1
Cartes confisquées	1	Contestations enregistrées	2
Contestations non enregistrées au P-V	2	Encre indélébile appliquée selon instructions	20
Encre pas appliquée selon les instructions	1	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	22	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	0
Personnel du BV respecte le secret	17	Personnel ne respecte pas le secret du vote	5
Mandataires respectent le secret du vote	20	Mandataires ne respectent pas le secret	2
Aucune autre violation	14	Violations importantes	1

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	22	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	22
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	22	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	2	BV pas fermés à 18:00	2
Electeurs en file à 18:00	2	Electeurs en file ont voté	2
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	4
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	2	Normale, quelques irrégularités mineures	17
Normale, beaucoup d'irrégularités	3	Irrégularités majeures	0

Port Margot (Députation)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	42	BV visités	22
Emplacement prévu	21	Autre emplacement	1

2. Ouverture des BV

A temps	22	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	21	3 membres présents	1
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	22	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	26	PAIN		UPAN		PANPRA		UPD	
KONAKOM		IND		FNCD		RDC		PPL	

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	6	Problèmes mineurs	16	Problèmes majeurs	0
---------	---	-------------------	----	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	7	Problèmes mineurs	15	Problèmes majeurs	0
---------	---	-------------------	----	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	15	Urnes non scellées	7
Procédures suivies	22	Procédures non suivies	0
Procès-verbaux complétés	22	P-V non complétés	0
Instructions de vote données		Instructions de vote non données	
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	



## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	6
Encre pas appliquée selon les instructions	1	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	22	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	0
Personnel du BV respecte le secret	4	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	2	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	22	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	22	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	22
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	22	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	1	BV pas fermés à 18:00	1
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	2
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	17	Normale, quelques irrégularités mineures	5
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

B. NORD EST

Sainte Suzanne (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	29	BV visités	19
Emplacement prévu	19	Autre emplacement	0

2. Ouverture des BV

A temps	15	Problèmes mineurs	4	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	18	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	1

4. Le matériel électoral

Matériel complet	19	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	19								

6. Contrôle des files d'électeurs

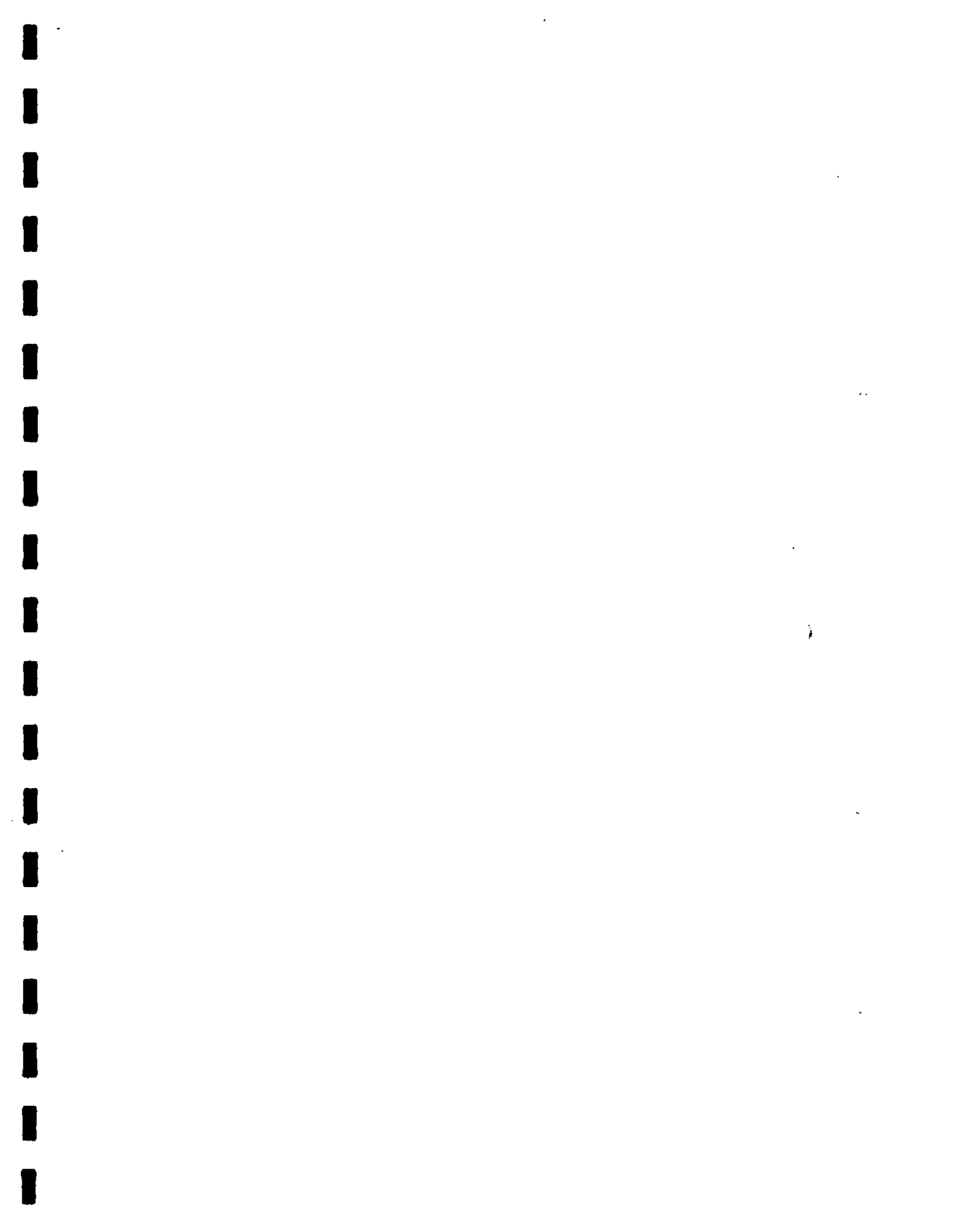
Adéquat	19	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	19	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	19	Urnes non scellées	0
Procédures suivies	19	Procédures non suivies	0
Procès-verbal complété	19	P-V non complété	0
Instructions de vote données	17	Instructions de vote non données	2
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	0



8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	19
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	14	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	5
Personnel du BV respecte le secret	7	Personnel ne respecte pas le secret du vote	1
Mandataires respectent le secret du vote	0	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	19	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	19	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	19
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	19	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		0

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	3	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	3
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	7	Normale, quelques irrégularités mineures	4
Normale, beaucoup d'irrégularités	8	Irrégularités majeures	0

Perches (Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	11	BV visités	11
Emplacement prévu	9	Autre emplacement	2

2. Ouverture des BV

A temps	11	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	11	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	11	Matériel manquant	3	Matériel essentiel manquant	3
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	10	PANPRA	11	FNCD	9	KONAKOM	10		

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	11	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	11	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	10	Urnes non scellées	1
Procédures suivies	11	Procédures non suivies	0
Procès-verbal complété	10	P-V non complété	1
Instructions de vote données	6	Instructions de vote non données	5
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	0

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	1	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	11
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	9	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	2
Personnel du BV respecte le secret	11	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	11	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	9	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	11	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	11
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	11	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	2	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	0
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	5	Normale, quelques irrégularités mineures	6
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

## C. ARTIBONITE

Desdunes (Sénat, Députation, Magistrature)

### 1. Emplacement des BV

Nombre de BV	42	BV visités	37
Emplacement prévu	34	Autre emplacement	3

### 2. Ouverture des BV

A temps	1	Problèmes mineurs	36	Problèmes majeurs	0
---------	---	-------------------	----	-------------------	---

### 3. Présence des membres des BV

5 membres présents	32	3 membres présents	5
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

### 4. Le matériel électoral

Matériel complet	35	Matériel manquant	2	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

### 5. Présence des mandataires des partis

OPL	29	FNCD	27	FULNH	8	RDNP	21	PNR	27
PAIN	26	PROPH	28	KONAKOM	6	MKN	12	UPD	9

### 6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	37	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

### 7. Mesures de sécurité

Adéquat	36	Problèmes mineurs	1	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

### 8. Le vote

Urnes scellées	32	Urnes non scellées	5
Procédures suivies	34	Procédures non suivies	3
Procès-verbal complété	37	P-V non complété	0
Instructions de vote données	34	Instructions de vote non données	3
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	0

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	1
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	6
Cartes confisquées	4	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	37
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	34	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	3
Personnel du BV respecte le secret	36	Personnel ne respecte pas le secret du vote	1
Mandataires respectent le secret du vote	36	Mandataires ne respectent pas le secret	1
Aucune autre violation	32	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	37	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	37
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	37	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	2	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	2
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	0	Normale, quelques irrégularités mineures	37
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0



La Chapelle (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	32	BV visités	23
Emplacement prévu	22	Autre emplacement	1

2. Ouverture des BV

A temps	19	Problèmes mineurs	4	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	23	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	22	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	--

5. Présence des mandataires des partis

OPL	31	PROPH	10	UPD	1	IND	14	KONAKOM	5
-----	----	-------	----	-----	---	-----	----	---------	---

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	21	Problèmes mineurs	2	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	22	Problèmes mineurs	1	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	15	Urnes non scellées	8
Procédures suivies	11	Procédures non suivies	6
Procès-verbal complété	20	P-V non complété	3
Instructions de vote données	12	Instructions de vote non données	5
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	4

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	3
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	1
Contestations non enregistrées au P-V	3	Encre indélébile appliquée selon instructions	23
Encre pas appliquée selon les instructions	2	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	20	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	4
Personnel du BV respecte le secret	12	Personnel ne respecte pas le secret du vote	5
Mandataires respectent le secret du vote	13	Mandataires ne respectent pas le secret	5
Aucune autre violation	9	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	23	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	23
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	23	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	2	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	2
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	6	Normale, quelques irrégularités mineures	11
Normale, beaucoup d'irrégularités	1	Irrégularités majeures	5

Ennery (Sénat)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	4	BV visités	4
Emplacement prévu	4	Autre emplacement	0

2. Ouverture des BV

A temps	0	Problèmes mineurs	4	Problèmes majeurs	0
---------	---	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	4	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	3	Matériel manquant	1	Matériel essentiel manquant	0
------------------	---	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	4								

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	4	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	---	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	4	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	---	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	4	Urnes non scellées	0
Procédures suivies	4	Procédures non suivies	0
Procès-verbal complété	4	P-V non complété	0
Instructions de vote données	4	Instructions de vote non données	0
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	0

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	4
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	4	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	0
Personnel du BV respecte le secret	4	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	4	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	4	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	4	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	4
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	4	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	4	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	4
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	2	Normale, quelques irrégularités mineures	2
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

Grande Saline (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	39	BV visités	39
Emplacement prévu	37	Autre emplacement	2

2. Ouverture des BV

A temps	12	Problèmes mineurs	27	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	38	3 membres présents	1
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	39	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	42	PROPH	36	MKN	3	RDNP	1	FULNH	37
UPD	14	KONAKOM	1	PAIN	1				

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	39	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	39	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	33	Urnes non scellées	6
Procédures suivies	30	Procédures non suivies	3
Procès-verbal complété	39	P-V non complété	0
Instructions de vote données	16	Instructions de vote non données	20
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	5

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	1	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	3
Cartes confisquées	1	Contestations enregistrées	1
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	27
Encre pas appliquée selon les instructions	1	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	39	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	0
Personnel du BV respecte le secret	32	Personnel ne respecte pas le secret du vote	6
Mandataires respectent le secret du vote	32	Mandataires ne respectent pas le secret	6
Aucune autre violation	33	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	39	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	39
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	39	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	1	BV pas fermés à 18:00	1
Electeurs en file à 18:00	1	Electeurs en file ont voté	1
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	2
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	0	Normale, quelques irrégularités mineures	39
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

D. NORD OUEST

Jean Rabel (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	124	BV visités	66
Emplacement prévu	60	Autre emplacement	6

2. Ouverture des BV

A temps	50	Problèmes mineurs	16	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	64	3 membres présents	2
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	65	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	1
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

KONAKON	10	INDEP.	85	MKN	4	OPL	46	PRQPH	1
UPAN	27								

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	60	Problèmes mineurs	6	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	66	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	42	Urnes non scellées	24
Procédures suivies	61	Procédures non suivies	1
Procès-verbal complété	63	P-V non complété	2
Instructions de vote données	54	Instructions de vote non données	1
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	4

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	1	Electeurs sans carte valide ont voté	1
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	54
Encre pas appliquée selon les instructions	1	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	58	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	8
Personnel du BV respecte le secret	43	Personnel ne respecte pas le secret du vote	4
Mandataires respectent le secret du vote	58	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	54	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	66	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	66
Activités rapportées non observées	2	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	66	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	5	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	1	Electeurs en file ont voté	1
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	5
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	44	Normale, quelques irrégularités mineures	22
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0



Bassin Bleu (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	43	BV visités	38
Emplacement prévu	36	Autre emplacement	2

2. Ouverture des BV

A temps	32	Problèmes mineurs	6	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	37	3 membres présents	1
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	38	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	42	PNT	26	PROPH	26	UPD	18	UPDC	37
PND	2								

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	38	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	29	Problèmes mineurs	9	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	33	Urnes non scellées	5
Procédures suivies	21	Procédures non suivies	1
Procès-verbal complété	38	P-V non complété	0
Instructions de vote données	21	Instructions de vote non données	2
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	1

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	10
Encre pas appliquée selon les instructions	1	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	35	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	3
Personnel du BV respecte le secret	18	Personnel ne respecte pas le secret du vote	4
Mandataires respectent le secret du vote	19	Mandataires ne respectent pas le secret	1
Aucune autre violation	30	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	38	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	38
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	38	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	2	BV pas fermés à 18:00	2
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	4
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	26	Normale, quelques irrégularités mineures	11
Normale, beaucoup d'irrégularités	1	Irrégularités majeures	0

**E. SUD EST**

**BELLE ANSE (Sénat, Députation, Magistrature)**

**1. Emplacement des BV**

Nombre de BV	48	BV visités	21
Emplacement prévu	21	Autre emplacement	0

**2. Ouverture des BV**

A temps	19	Problèmes mineurs	2	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

**3. Présence des membres des BV**

5 membres présents	21	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

**4. Le matériel électoral**

Matériel complet	19	Matériel manquant	2	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

**5. Présence des mandataires des partis**

OPL	13	MKN	15	PAIN	7	KONAKOM	13	PDCH	14

**6. Contrôle des files d'électeurs**

Adéquat	21	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

**7. Mesures de sécurité**

Adéquat	21	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

**8. Le vote**

Urnes scellées	19	Urnes non scellées	2
Procédures suivies	21	Procédures non suivies	0
Procès-verbal complété	18	P-V non complété	3
Instructions de vote données	20	Instructions de vote non données	1
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	1

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	1
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	1	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	4	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	21
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

## 9. Scret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	21	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	8
Personnel du BV respecte le secret	21	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	20	Mandataires ne respectent pas le secret	1
Aucune autre violation	12	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	20	Intimidation rapportée non observée	1
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	19
Activités rapportées non observées	2	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	20	Présence armée rapportée	1
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	5	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	5
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	11	Normale, quelques irrégularités mineures	10
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

F. SUD

Côteaux (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	24	BV visités	16
Emplacement prévu	15	Autre emplacement	1

2. Ouverture des BV

A temps	15	Problèmes mineurs	1	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	16	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	16	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	19	PDCH	5	PAMPRA	4	PAIN	12	IND	3
-----	----	------	---	--------	---	------	----	-----	---

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	16	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	16	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	16	Urnes non scellées	0
Procédures suivies	16	Procédures non suivies	0
Procès-verbal complété	12	P-V non complété	0
Instructions de vote données	16	Instructions de vote non données	0
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	5

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	4	Encre indélébile appliquée selon instructions	16
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	15	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	1
Personnel du BV respecte le secret	16	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	16	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	15	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	16	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	16
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	16	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	3	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	3
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	15	Normale, quelques irrégularités mineures	1
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

Barradères (Nippes) (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	61	BV visités	32
Emplacement prévu	30	Autre emplacement	2

2. Ouverture des BV

A temps	20	Problèmes mineurs	12	Problèmes majeurs	1
---------	----	-------------------	----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	30	3 membres présents	2
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	28	Matériel manquant	4	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	32	PAIN		UPAN	5	PANPRA		UPD	28
KONAKOM		FULNH	15	FNCD	5	RDC		PROPH	13

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	31	Problèmes mineurs	1	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	32	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	10	Urnes non scellées	22
Procédures suivies	24	Procédures non suivies	8
Procès-verbaux complétés	31	P-V non complétés	1
Instructions de vote données	32	Instructions de vote non données	0
Bulletins marqués donnés		Instructions de vote données par mandataire	0

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	n/d
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	32
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	26	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	6
Personnel du BV respecte le secret	32	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	32	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	26	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	32	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	32
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	32	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	4	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	3
P-V pas complétés	1		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	19	Normale, quelques irrégularités mineures	13
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0



G. OUEST

Kenscoff (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	56	BV visités	27
Emplacement prévu	24	Autre emplacement	3

2. Ouverture des BV

A temps	19	Problèmes mineurs	8	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	21	3 membres présents	6
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	21	Matériel manquant	6	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	19	PROPH	13	RDNP	7	UPAN	19	FULNH	15
IND.	32								

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	27	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	27	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	24	Urnes non scellées	3
Procédures suivies	21	Procédures non suivies	0
Procès-verbal complété	27	P-V non complété	0
Instructions de vote données	17	Instructions de vote non données	4
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	0

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	1	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	21
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	26	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	1
Personnel du BV respecte le secret	27	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	27	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	26	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	27	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	27
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	27	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	3	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	3
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	18	Normale, quelques irrégularités mineures	8
Normale, beaucoup d'irrégularités	1	Irrégularités majeures	0

Croix des Bouquets (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	196	BV visités	111
Emplacement prévu	101	Autre emplacement	10

2. Ouverture des BV

A temps	63	Problèmes mineurs	47	Problèmes majeurs	1
---------	----	-------------------	----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	93	3 membres présents	12
Moins que 3 présents	6	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	111	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	-----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	94	IND.	106	KONAKOM	32	FULNH	32	UPAN	40
PROPH	8	UPD	3	PNR	2	PNP	2	FNCD	1
UPN	1	RDNP	1						

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	106	Problèmes mineurs	5	Problèmes majeurs	0
---------	-----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	92	Problèmes mineurs	6	Problèmes majeurs	13
---------	----	-------------------	---	-------------------	----

8. Le vote

Urnes scellées	81	Urnes non scellées	30
Procédures suivies	98	Procédures non suivies	1
Procès-verbal complété	38	P-V non complété	0
Instructions de vote données	21	Instructions de vote non données	2
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	1

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	2	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	2
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	100
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	88	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	23
Personnel du BV respecte le secret	103	Personnel ne respecte pas le secret du vote	8
Mandataires respectent le secret du vote	95	Mandataires ne respectent pas le secret	7
Aucune autre violation	71	Violations importantes	2

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	108	Intimidation rapportée non observée	3
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	86
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	3
Aucune présence armée	85	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	5	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	5
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	85	Normale, quelques irrégularités mineures	24
Normale, beaucoup d'irrégularités	1	Irrégularités majeures	1

Carrefour (Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	419	BV visités	159
Emplacement prévu	158	Autre emplacement	1

2. Ouverture des BV

A temps	80	Problèmes mineurs	73	Problèmes majeurs	6
---------	----	-------------------	----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	102	3 membres présents	43
Moins que 3 présents	14	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	118	Matériel manquant	16	Matériel essentiel manquant	25
------------------	-----	-------------------	----	-----------------------------	----

5. Présence des mandataires des partis

OPL	172	FULNH	24	PAIN	22	PROPH	6	UPDC	6
RDNP	4	KONAKOM	1	UPAN	1	IND.	140		

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	152	Problèmes mineurs	7	Problèmes majeurs	0
---------	-----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	155	Problèmes mineurs	4	Problèmes majeurs	0
---------	-----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	99	Urnes non scellées	60
Procédures suivies	47	Procédures non suivies	42
Procès-verbal complété	111	P-V non complété	4
Instructions de vote données	30	Instructions de vote non données	0
Bulletins marqués donnés	1	Instructions de vote données par mandataire	18

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	16
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	3
Cartes confisquées	2	Contestations enregistrées	24
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	141
Encre pas appliquée selon les instructions	2	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	135	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	24
Personnel du BV respecte le secret	147	Personnel ne respecte pas le secret du vote	5
Mandataires respectent le secret du vote	109	Mandataires ne respectent pas le secret	5
Aucune autre violation	125	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	119	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	40
Activités rapportées non observées	1	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	158	Présence armée rapportée	1
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	6	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	1
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	6
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	58	Normale, quelques irrégularités mineures	58
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	43

Port-au-Prince (Députation)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	540	BV visités	238
Emplacement prévu	205	Autre emplacement	33

2. Ouverture des BV

A temps	107	Problèmes mineurs	127	Problèmes majeurs	4
---------	-----	-------------------	-----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	221	3 membres présents	10
Moins que 3 présents	4	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	3

4. Le matériel électoral

Matériel complet	221	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	17
------------------	-----	-------------------	---	-----------------------------	----

5. Présence des mandataires des partis

OPL	363	FNCD	8	KONAKOM	30	PROPH	27	UPD	4
PNP	2	FULNH	64	IND.	228	UPAN	43	PNR	2
UPN	1	RNDP	12	UPCD	12	PANPRA	6	PAIN	18
RDC	5	CGT	1						

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	238	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	-----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	238	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	-----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	113	Urnes non scellées	125
Procédures suivies	94	Procédures non suivies	17
Procès-verbal complété	235	P-V non complété	3
Instructions de vote données	111	Instructions de vote non données	0
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	0

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	2
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	10
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	45
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	183
Encre pas appliquée selon les instructions	1	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	195	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	43
Personnel du BV respecte le secret	138	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	138	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	195	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	238	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	237
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	1
Aucune présence armée	238	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	8	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	8
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	191	Normale, quelques irrégularités mineures	46
Normale, beaucoup d'irrégularités	1	Irrégularités majeures	0



TABLEAU STATISTIQUE DES OBSERVATIONS LE JOUR DU SCRUTIN PAR DEPARTEMENT

A. NORD

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	325	BV visités	136
Emplacement prévu	122	Autre emplacement	14

2. Ouverture des BV

A temps	93	Problèmes mineurs	43	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	125	3 membres présents	11
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	136	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	-----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	82	PAIN	1	UPAN	5	FULNH		PROPH		GMRN	9
KONAKOM	24	PANPRA	25	FNCD	31	RDC	40	UPD	18	RDNP	
PNR		CGT		PNT		UPDC		PND		PDCH	
MKN		PND		PNP		UPN		INDEP	52		

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	111	Problèmes mineurs	24	Problèmes majeurs	1
---------	-----	-------------------	----	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	110	Problèmes mineurs	25	Problèmes majeurs	1
---------	-----	-------------------	----	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	61	Urnes non scellées	75
Procédures suivies	101	Procédures non suivies	35
Procès-verbaux complétés	101	P-V non complétés	1
Instructions de vote données	80	Instructions de vote non données	21
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	6

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	1	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	13
Cartes confisquées	1	Contestations enregistrées	2
Contestations non enregistrées au P-V	2	Encre indélébile appliquée selon instructions	118
Encre pas appliquée selon les instructions	2	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	134	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	2
Personnel du BV respecte le secret	113	Personnel ne respecte pas le secret du vote	5
Mandataires respectent le secret du vote	113	Mandataires ne respectent pas le secret	3
Aucune autre violation	124	Violations importantes	2

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	133	Intimidation rapportée non observée	1
Intimidation observée	2	Aucune activité politique illégale	133
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	136	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	12	BV pas fermés à 18:00	3
Electeurs en file à 18:00	4	Electeurs en file ont voté	4
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	15
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	40	Normale, quelques irrégularités mineures	68
Normale, beaucoup d'irrégularités	28	Irrégularités majeures	0

TABLEAU STATISTIQUE DES OBSERVATIONS LE JOUR DU SCRUTIN PAR DEPARTEMENT

A. NORD-EST

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	40	BV visités	30
Emplacement prévu	28	Autre emplacement	2

2. Ouverture des BV

A temps	26	Problèmes mineurs	4	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	29	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	1

4. Le matériel électoral

Matériel complet	27	Matériel manquant	2	Matériel essentiel manquant	1
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	29	PAIN		UPAN		FULNH		PROPH		GMRN	
KONAKOM	10	PANPRA	11	FNCD	9	RDC		UPD		RDNP	
PNR		CGT		PNT		UPDC		PND		PDCH	
MKN		PND		PNP		UPN		INDEP			

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	30	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	30	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	29	Urnes non scellées	1
Procédures suivies	30	Procédures non suivies	0
Procès-verbaux complétés	29	P-V non complétés	1
Instructions de vote données	23	Instructions de vote non données	7
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	0

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	1	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	30
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	23	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	7
Personnel du BV respecte le secret	18	Personnel ne respecte pas le secret du vote	1
Mandataires respectent le secret du vote	11	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	28	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	30	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	30
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	30	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	5	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	3
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	12	Normale, quelques irrégularités mineures	10
Normale, beaucoup d'irrégularités	8	Irrégularités majeures	0

TABLEAU STATISTIQUE DES OBSERVATIONS LE JOUR DU SCRUTIN PAR DEPARTEMENT

A. ARTIBONITE

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	117	BV visités	103
Emplacement prévu	97	Autre emplacement	6

2. Ouverture des BV

A temps	32	Problèmes mineurs	71	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	97	3 membres présents	6
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	100	Matériel manquant	3	Matériel essentiel manquant	0
------------------	-----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	106	PAIN	27	UPAN		FULNH	45	PROPH	74	GMRN	
KONAKOM	12	PANPRA		FNCD	27	RDC		UPD	24	RNDP	22
PNR	27	CGT		PNT		UPDC		PND		PDCH	
MKN	15	PND		PNP		UPN		INDEP	1		

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	101	Problèmes mineurs	2	Problèmes majeurs	0
---------	-----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	101	Problèmes mineurs	2	Problèmes majeurs	0
---------	-----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	70	Urnes non scellées	19
Procédures suivies	79	Procédures non suivies	13
Procès-verbaux complétés	100	P-V non complétés	0
Instructions de vote données	66	Instructions de vote non données	28
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	9

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	1	Electeurs sans carte valide ont voté	1
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	12
Cartes confisquées	5	Contestations enregistrées	2
Contestations non enregistrées au P-V	3	Encre indélébile appliquée selon instructions	91
Encre pas appliquée selon les instructions	3	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	97	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	7
Personnel du BV respecte le secret	84	Personnel ne respecte pas le secret du vote	12
Mandataires respectent le secret du vote	85	Mandataires ne respectent pas le secret	12
Aucune autre violation	78	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	103	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	103
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	103	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	9	BV pas fermés à 18:00	1
Electeurs en file à 18:00	1	Electeurs en file ont voté	1
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	10
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	8	Normale, quelques irrégularités mineures	89
Normale, beaucoup d'irrégularités	1	Irrégularités majeures	5

TABLEAU STATISTIQUE DES OBSERVATIONS LE JOUR DU SCRUTIN PAR DEPARTEMENT

A. NORD-OUEST

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	167	BV visités	104
Emplacement prévu	96	Autre emplacement	8

2. Ouverture des BV

A temps	82	Problèmes mineurs	22	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	----	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	101	3 membres présents	3
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	103	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	1
------------------	-----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	88	PAIN		UPAN	27	FULNH		PROPH	27	GMRN	
KONAKOM	10	PANPRA		FNCD		RDC		UPD	18	RDNP	
PNR		CGT		PNT		UPDC	37	PND	2	PDCH	
MKN	4	PND	2	PNP		UPN		INDEP	85		

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	98	Problèmes mineurs	6	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	95	Problèmes mineurs	9	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	75	Urnes non scellées	29
Procédures suivies	82	Procédures non suivies	2
Procès-verbaux complétés	101	P-V non complétés	2
Instructions de vote données	75	Instructions de vote non données	3
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	5

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	1	Electeurs sans carte valide ont voté	1
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	64
Encre pas appliquée selon les instructions	2	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	93	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	11
Personnel du BV respecte le secret	61	Personnel ne respecte pas le secret du vote	8
Mandataires respectent le secret du vote	77	Mandataires ne respectent pas le secret	1
Aucune autre violation	84	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	104	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	104
Activités rapportées non observées	2	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	104	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	7	BV pas fermés à 18:00	2
Electeurs en file à 18:00	1	Electeurs en file ont voté	1
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	9
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	70	Normale, quelques irrégularités mineures	33
Normale, beaucoup d'irrégularités	1	Irrégularités majeures	0



TABLEAU STATISTIQUE DES OBSERVATIONS DU JOUR DU SCRUTIN PAR DEPARTEMENT

E. SUD EST

BELLE ANSE (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	48	BV visités	21
Emplacement prévu	21	Autre emplacement	0

2. Ouverture des BV

A temps	19	Problèmes mineurs	2	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	21	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	19	Matériel manquant	2	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	13	MKN	15	PAIN	7	KONAKOM	13	PDCH	14
-----	----	-----	----	------	---	---------	----	------	----

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	21	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	21	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	19	Urnes non scellées	2
Procédures suivies	21	Procédures non suivies	0
Procès-verbal complété	18	P-V non complété	3
Instructions de vote données	20	Instructions de vote non données	1
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	1

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	1
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	1	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	4	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	21
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

9. Scret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	21	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	8
Personnel du BV respecte le secret	21	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	20	Mandataires ne respectent pas le secret	1
Aucune autre violation	12	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	20	Intimidation rapportée non observée	1
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	19
Activités rapportées non observées	2	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	20	Présence armée rapportée	1
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	5	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	5
P-V pas complétés	0		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	11	Normale, quelques irrégularités mineures	10
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

TABLEAU STATISTIQUE DES OBSERVATIONS DU JOUR DU SCRUTIN PAR DEPARTEMENT

F. SUD

Côteaux (Sénat, Députation, Magistrature)

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	24	BV visités	16
Emplacement prévu	15	Autre emplacement	1

2. Ouverture des BV

A temps	15	Problèmes mineurs	1	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	16	3 membres présents	0
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

4. Le matériel électoral

Matériel complet	16	Matériel manquant	0	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

5. Présence des mandataires des partis

OPL	19	PDCH	5	PAMPRA	4	PAIN	12	IND	3

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	16	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	16	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

8. Le vote

Urnes scellées	16	Urnes non scellées	0
Procédures suivies	16	Procédures non suivies	0
Procès-verbal complété	12	P-V non complété	0
Instructions de vote données	16	Instructions de vote non données	0
Bulletins marqués donnés	0	Instructions de vote données par mandataire	5

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	0
Contestations non enregistrées au P-V	4	Encre indélébile appliquée selon instructions	16
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	15	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	1
Personnel du BV respecte le secret	16	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	16	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	15	Violations importantes	0

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	16	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	16
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	16	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	3	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	3
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	15	Normale, quelques irrégularités mineures	1
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

**TABLEAU STATISTIQUE DES OBSERVATIONS DU JOUR DU SCRUTIN PAR DEPARTEMENT**

**Barradères (Nippes) (Sénat, Députation, Magistrature)**

**1. Emplacement des BV**

Nombre de BV	61	BV visités	32
Emplacement prévu	30	Autre emplacement	2

**2. Ouverture des BV**

A temps	20	Problèmes mineurs	11	Problèmes majeurs	1
---------	----	-------------------	----	-------------------	---

**3. Présence des membres des BV**

5 membres présents	30	3 membres présents	2
Moins que 3 présents	0	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	0

**4. Le matériel électoral**

Matériel complet	28	Matériel manquant	4	Matériel essentiel manquant	0
------------------	----	-------------------	---	-----------------------------	---

**5. Présence des mandataires des partis**

OPL	32	PAIN		UPAN	5	PANPRA		UPD	28
KONAKOM		FULNH	15	FNCD	5	RDC		PROPH	13

**6. Contrôle des files d'électeurs**

Adéquat	31	Problèmes mineurs	1	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

**7. Mesures de sécurité**

Adéquat	32	Problèmes mineurs	0	Problèmes majeurs	0
---------	----	-------------------	---	-------------------	---

**8. Le vote**

Urnes scellées	10	Urnes non scellées	22
Procédures suivies	24	Procédures non suivies	8
Procès-verbaux complétés	31	P-V non complétés	1
Instructions de vote données	32	Instructions de vote non données	0
Bulletins marqués donnés		Instructions de vote données par mandataire	0

8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	0	Electeurs sans carte valide ont voté	0
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	0
Cartes confisquées	0	Contestations enregistrées	n/d
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	32
Encre pas appliquée selon les instructions	0	Encre épuisée	0

9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	26	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	6
Personnel du BV respecte le secret	32	Personnel ne respecte pas le secret du vote	0
Mandataires respectent le secret du vote	32	Mandataires ne respectent pas le secret	0
Aucune autre violation	26	Violations importantes	0

10. Liberté de voter

Aucune intimidation	32	Intimidation rapportée non observée	0
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	32
Activités rapportées non observées	0	Activités illégales observées	0
Aucune présence armée	32	Présence armée rapportée	0
Présence armée observée	0		

11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	4	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	0
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	3
P-V pas complétés	1		

12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	19	Normale, quelques irrégularités mineures	13
Normale, beaucoup d'irrégularités	0	Irrégularités majeures	0

TABLEAU STATISTIQUE DES OBSERVATIONS LE JOUR DU SCRUTIN PAR DEPARTEMENT

A. OUEST

1. Emplacement des BV

Nombre de BV	1211	BV visités	535
Emplacement prévu	488	Autre emplacement	47

2. Ouverture des BV

A temps	269	Problèmes mineurs	174	Problèmes majeurs	11
---------	-----	-------------------	-----	-------------------	----

3. Présence des membres des BV

5 membres présents	437	3 membres présents	71
Moins que 3 présents	24	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	3

4. Le matériel électoral

Matériel complet	471	Matériel manquant	33	Matériel essentiel manquant	44
------------------	-----	-------------------	----	-----------------------------	----

5. Présence des mandataires des partis

OPL	648	PAIN	40	UPAN	103	FULNH	135	PROPH	54	GMRN	
KONAKOM	63	PANPRA	6	FNCD	9	RDC	5	UPD	7	RNDP	24
PNR	4	CGT	1	PNT		UPDC	6			PDCH	
MKN		PND		PNP	4	UPN	2	INDEP	506		

6. Contrôle des files d'électeurs

Adéquat	523	Problèmes mineurs	12	Problèmes majeurs	0
---------	-----	-------------------	----	-------------------	---

7. Mesures de sécurité

Adéquat	512	Problèmes mineurs	10	Problèmes majeurs	13
---------	-----	-------------------	----	-------------------	----

8. Le vote

Urnes scellées	317	Urnes non scellées	218
Procédures suivies	260	Procédures non suivies	60
Procès-verbaux complétés	411	P-V non complétés	7
Instructions de vote données	179	Instructions de vote non données	6
Bulletins marqués donnés	1	Instructions de vote données par mandataire	19

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	3	Electeurs sans carte valide ont voté	19
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	0	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	15
Cartes confisquées	2	Contestations enregistrées	69
Contestations non enregistrées au P-V	0	Encre indélébile appliquée selon instructions	445
Encre pas appliquée selon les instructions	3	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	444	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	91
Personnel du BV respecte le secret	415	Personnel ne respecte pas le secret du vote	13
Mandataires respectent le secret du vote	369	Mandataires ne respectent pas le secret	12
Aucune autre violation	417	Violations importantes	2

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	492	Intimidation rapportée non observée	3
Intimidation observée	0	Aucune activité politique illégale	390
Activités rapportées non observées	1	Activités illégales observées	4
Aucune présence armée	508	Présence armée rapportée	1
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	22	BV pas fermés à 18:00	0
Electeurs en file à 18:00	0	Electeurs en file ont voté	1
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	22
P-V pas complétés	0		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	352	Normale, quelques irrégularités mineures	75
Normale, beaucoup d'irrégularités	3	Irrégularités majeures	44



**TABLEAU RESUME DES OBSERVATIONS DANS LES 21 COMMUNES**  
(Elections partielles du 13 août 1995, MOE/OEA)

**1. Emplacement des BV**

Nombre de BV	1993	BV visités	977
Emplacement prévu	897	Autre emplacement	80

**2. Ouverture des BV**

A temps	556	Problèmes mineurs	410	Problèmes majeurs	11
---------	-----	-------------------	-----	-------------------	----

**3. Présence des membres des BV**

5 membres présents	856	3 membres présents	93
Moins que 3 présents	24	Plus que 5 présents ou personnes non autorisées	4

**4. Le matériel électoral**

Matériel complet	900	Matériel manquant	33	Matériel essentiel manquant	44
------------------	-----	-------------------	----	-----------------------------	----

**5. Présence des mandataires des partis**

OPL	1017	PAIN	87	UPAN	140	FULNH	195	PROPH	195	GMRN	9
KONAKOM	142	PANPRA	142	FNCD	81	RDC	45	UPD	98	RDNP	46
PNR	29	CGT	1	PNT	26	UPDC	55	PND	2	PDCH	19
MKN	34	PND	2	PNP	4	UPN	2	INDEP	660		

**6. Contrôle des files d'électeurs**

Adéquat	931	Problèmes mineurs	45	Problèmes majeurs	1
---------	-----	-------------------	----	-------------------	---

**7. Mesures de sécurité**

Adéquat	917	Problèmes mineurs	45	Problèmes majeurs	14
---------	-----	-------------------	----	-------------------	----

**8. Le vote**

Urnes scellées	611	Urnes non scellées	366
Procédures suivies	613	Procédures non suivies	114
Procès-verbaux complétés	808	P-V non complétés	18
Instructions de vote données	491	Instructions de vote non données	66
Bulletins marqués donnés	1	Instructions de vote données par mandataire	42

## 8. (Suite)

Instructions favorisant un candidat/parti	5	Electeurs sans carte valide ont voté	21
Electeurs avec cartes valides empêchés de voter	2	Electeurs avec cartes non inscrits ont voté	40
Cartes confisquées	13	Contestations enregistrées	73
Contestations non enregistrées au P-V	9	Encre indélébile appliquée selon instructions	817
Encre pas appliquée selon les instructions	10	Encre épuisée	0

## 9. Secret du vote

Isoloirs protègent le secret du vote	853	Isoloirs ne protègent pas le secret du vote	131
Personnel du BV respecte le secret	760	Personnel ne respecte pas le secret du vote	39
Mandataires respectent le secret du vote	694	Mandataires ne respectent pas le secret	29
Aucune autre violation	784	Violations importantes	4

## 10. Liberté de voter

Aucune intimidation	930	Intimidation rapportée non observée	5
Intimidation observée	2	Aucune activité politique illégale	827
Activités rapportées non observées	5	Activités illégales observées	4
Aucune présence armée	949	Présence armée rapportée	2
Présence armée observée	0		

## 11. Clôture du scrutin

BV fermés à 18:00	67	BV pas fermés à 18:00	6
Electeurs en file à 18:00	7	Electeurs en file ont voté	7
Electeurs n'ont pas voté	0	P-V complétés	70
P-V pas complétés	1		

## 12. Evaluation globale

Normale, aucune irrégularité	527	Normale, quelques irrégularités mineures	360
Normale, beaucoup d'irrégularités	41	Irrégularités majeures	49

**RESUME DESCRIPTIF DU TABLEAU STATISTIQUE  
DES OBSERVATIONS DU JOUR DU SCRUTIN (MOE/OEA, août 1995)**

**1. Emplacement des BV**

La Mission d'Observation Electorale a dénombré 1993 BV dont 977 (49%) ont été visités par les observateurs de l'OEA. De ces BV, 897 (91.8%) étaient situés à l'emplacement prévu tandis que 80 avaient été relocalisés soit parce que les propriétaires refusaient de louer sans être payés sur le champ, soit qu'ils refusaient tout simplement ou soit que le local était jugé trop petit.

**2. Ouverture des BV**

L'ouverture des BV a eu lieu entre 6 et 7 heure dans 556 (56.9%) emplacements; des problèmes mineurs ont retardé l'ouverture de 410 BV (42%), tandis que des problèmes majeurs ont été observés dans 11. L'arrivée à 6:00 des membres des BV ou l'absence d'une partie des membres des BV tôt le matin, le manque ou la livraison tardive de matériel, les mauvaises listes électorales, le temps pour aménager et organiser les BV et les changements d'emplacements ont constitué les problèmes mineurs qui ont été pour la grande majorité solutionnés dans les trois premières heures de la journée. Les problèmes majeurs incluaient l'arrestation d'un président de BV (Fond-Palmiste) dans Barradères pour avoir tenté de manipuler le matériel électoral de son BV, pour avoir refusé d'ouvrir le BV et pour avoir abandonné son poste; les bulletins livrés à 11:00 dans un BV de Croix-des-Bouquets; des listes électorales manquantes à Carrefour (6) et à Port-au-Prince (6) et l'absence d'encre indélébile (1) dans la 3ème circonscription de Port-au-Prince.

**3. Présence des membres des BV**

Dans 856 BV (87.6%) observés, les cinq membres des BV étaient présents lors du déroulement du scrutin; dans 93 (9.5%) cas, trois membres seulement étaient présents, dans 24 (2.4%) cas, moins que trois membres et dans 4 cas, plus que cinq. Dans l'Artibonite, le président d'un BV de Grande Saline a été remplacé parce qu'il était inscrit à Port-au-Prince; à Le Borgne dans le Nord, le président du BED a remplacé un président de BV et le président du BEC sans fournir d'explications aux observateurs. Dans le Nord également, plusieurs membres des BV étaient analphabètes ce qui a causé des difficultés dans l'application des procédures. A Barradères, deux présidents de BV étaient aussi analphabètes.

#### 4. Le matériel électoral

Le matériel était complet dans 900 BV (92%); il manquait du matériel non essentiel dans 33 BV (3.4%) comme des copies de procès-verbaux (une seule copie des p-v), des crayons, du ruban gommé, des enveloppes et les étiquettes de couleur pour les urnes. Dans 44 cas (4.5%), du matériel essentiel manquait comme les scellés (1 BV), les listes électorales (25 à Carrefour, 16 à P-au-P), de l'encre indélébile (1 BV à P-au-P) et des bulletins (1 BV) à Croix-des-Bouquets.

#### 5. Présence des mandataires de partis et des délégués de l'USCE

Dans la très grande majorité des BV visités, des mandataires étaient présents. Les partis qui avaient le plus de mandataires étaient l'OPL (1017), le FULNH (195), le PROPH (195), le KONAKOM (142), le PANPRA (142), le FNCD (81) et les Indépendants (660). Le nombre de mandataires n'était pas disponible pour la commune de Limbé, mais six partis étaient représentés soient l'OPL, le PAIN, le PROPH, le PANPRA, le KONAKOM, le FNCD de même que les candidats indépendants.

Des délégués de l'USCE ont été vus au niveau des BED/BEC dans l'Ouest (Kenscoff, Carrefour, 3ème circonscription), dans l'Artibonite (Grande Saline) et le Nord-Ouest (Jean Rabel).

A Jean Rabel, des représentants de "Justice et Paix" étaient présents comme observateurs.

#### 6. Contrôle des files d'électeurs

Le contrôle des files d'électeurs s'est avéré adéquat dans 931 BV (95%); des problèmes mineurs ont été observés dans 45 BV (4.6%) et des problèmes majeurs dans un seul BV du Nord. Les problèmes mineurs observés étaient dûs à l'exiguïté des lieux (bousculades), 7 cas Carrefour dans l'Ouest, 1 cas à Barradères dans la Grande Anse, 6 cas (lenteur) à Jean Rabel dans le Nord-Ouest, 2 cas à La Chapelle dans l'Artibonite, 7 cas à St Raphaël, et 1 à Bas-Limbé dans le Nord où aucune mesure n'avait été prise de sorte que la porte du BV était obstruée et les électeurs mêlés avec les votants. En général, les files d'électeurs étaient courtes à cause de la faible participation et les désordres furent peu nombreux.

#### 7. Mesures de sécurité

Les mesures de sécurité ont été jugées adéquates dans 917 BV (93.8%); des problèmes mineurs ont été constatés dans 45 BV (4.6%) et des problèmes plus graves dans 14 cas. Parmi les problèmes majeurs, 13 cas relevés à Croix-des-Bouquets, dans le BED de l'Ouest, étaient majoritairement des menaces et 1 cas à Bas-Limbé dans le Nord où des électeurs ont voté deux fois sans être appréhendés.

OGANIZASYON ETA AMERIKEN  
ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS  
MISYON OBSEVASYON ELEKTORAL  
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE



Port-au-Prince, September 27, 1995

His Excellency Dr. Cesar Gaviria  
Secretary General of the Organization of American States  
17th Street & Constitution Avenue, N.W.  
Washington, D.C. 20006

Your Excellency,

I am pleased to submit to you the report of the OAS Electoral Observation Mission on the second round of the Haitian municipal and legislative elections held on September 17, 1995.

This report covers the period from the partial elections of August 13, 1995 until now and includes a summary of the activities of the OAS Electoral Observation Mission in Haiti. It contains the observations of the Mission during the pre-electoral period and polling day including those relating to the voting process and the counting of the ballots.

As other elections are anticipated in certain communes and departments within the next few weeks, the Mission will produce another report before its final report on the overall electoral process.

Yours sincerely,

A handwritten signature in cursive script that reads "Micheline Bégin".

Micheline Bégin  
Acting Head of Mission

## TABLE OF CONTENTS

KEY DATES .....	1
PRE-ELECTORAL SITUATION .....	2
THE PROVISIONAL ELECTORAL COUNCIL (CEP) .....	2
POLITICAL CONTEXT AND CANDIDATES' PARTICIPATION .....	3
PRE-ELECTORAL OBSERVATION IN THE FIELD .....	5
<i>Location of Polling Stations (BV)</i> .....	5
<i>Lists of Electors</i> .....	5
<i>Ballots</i> .....	5
<i>Recruitment, Replacement and Training of Electoral Personnel</i> .....	6
<i>Instructions on the Counting of the Votes</i> .....	6
<i>Transportation of Materials</i> .....	6
<i>Security</i> .....	7
<i>Civic Education</i> .....	7
<i>Members of the USCE and Representatives</i> .....	7
THE POLITICAL CAMPAIGN .....	7
DEPLOYMENT OF OBSERVERS .....	8
OBSERVATION OF THE VOTE .....	9
1. <i>Location of Polling Stations</i> .....	9
2. <i>Opening of Polling Stations</i> .....	9
3. <i>Presence of BV Members</i> .....	10
4. <i>Electoral Materials</i> .....	10
5. <i>Presence of Representatives</i> .....	10
6. <i>Crowd Control</i> .....	10
7. <i>Security Measures</i> .....	10
8. <i>Voting Process</i> .....	11
9. <i>The Secrecy of the Vote</i> .....	12
10. <i>Freedom to Vote</i> .....	12
11. <i>Closing of the Polls</i> .....	12
12. <i>Incidents Reported and Overall Assessment</i> .....	13
COUNTING THE BALLOTS .....	14
1. <i>Opening the Ballot Boxes</i> .....	14
2. <i>The Count</i> .....	15
3. <i>The Procès-Verbaux</i> .....	15
4. <i>The Delivery of the Procès-Verbaux</i> .....	15
5. <i>Report of Incidents and Overall Assessment</i> .....	16
CONCLUSIONS .....	17
ANNEXES .....	18

## KEY DATES

- August 20 The CEP announces the results of the partial elections.
- August 21 The CEP announces a voter information programme for the 2nd round elections. The ECM issues its Report on the partial elections.
- August 23 The CEP announces that the 2nd round elections will be held on September 17.
- August 24 The CEP publishes the electoral calendar for the 2nd round elections.
- August 25 The CEP publishes the official list of accepted candidates and the list of zones where senate and deputy elections will be held.
- August 26 The CEP informs that a number will be granted to independent cartels at the CASEC level who have not submitted their logos.
- August 28 The CEP announces that elections for deputy in five ridings will be repeated and also announces the dates of the electoral campaign (August 28 to September 15).  
The production of ballots begins.
- August 29 The Department of Information and Coordination announces that state controlled medias will make available free broadcast time for the use of candidates.
- August 30 The CEP announces that their office will be open every Tuesday so that political parties can meet with them.
- September 1 The CEP asks political parties and candidates to submit the names of members who will be part of the Unité de surveillance et de contrôle électorale (USCE) by September 5.
- September 4 & 5 Training the electoral trainers in Port-au-Prince.
- September 7 Arrival of election material in Port-au-Prince.
- September 10 Arrival of ballot papers in Port-au-Prince.
- September 13 & 14 Delivery of election materials to the BED's by road convoy and to isolated BEC's by helicopter.

## PRE-ELECTORAL SITUATION

### The Provisional Electoral Council (CEP)

The results of the CASEC elections of June 25 and of the partial elections of August 13 were published by the CEP in "Le Moniteur", the official state journal of the Republic of Haiti, on Monday, September 4, 1995 (No 70). Seven new deputies were proclaimed having received the absolute majority of ballots cast. Twenty-two cartels were also declared elected at the municipal council level. The publication of these results led to a small number of complaints compared to those received after the first round elections. This issue will be examined in greater detail in the mission's final report.

Following a recount beginning on August 24 and conducted in the presence of OAS observers, "Le Moniteur" of Thursday, September 14, 1995, announced a reversal of the results in the commune of Saint-Raphael (North). The LAVALAS cartel of Mondésir Malherbe was declared elected with 2,473 votes rather than the KONAKOM cartel of Hip Joseph who obtained 1,876 votes.

Another contested result was that of the cartel declared elected at the mayorship of Saut d'Eau; following an error in the printing of the ballots, Cassagnol Charles, a candidate registered as an independent, was declared elected because his name appeared in the first position of the LAVALAS cartel having polled 30% of the votes, while the name of the LAVALAS candidate for mayor was omitted. Many representations were made to the CEP on this issue which was closely followed by the Electoral Observation Mission. At the publication of this report, the mission has yet to be made aware of the CEP's final decision as well as the reasons justifying its decision. Tensions are high in the region where the incident occurred as the electorate refuses to support the mayor for which it obviously had no intention of electing. It may be useful to recall that the vast majority of the electorate in this area is illiterate and expresses its choice based on the symbols.

Also, "Le Moniteur" of Thursday, September 14 published an order calling the population to the polls for partial elections on Sunday, September 17, 1995, to elect a number of deputies in five selected electoral ridings. This decision was made following many complaints and requests put forward by candidates and political parties and was based on a study conducted by an internal committee of the CEP on certain contentious issues.

This led to additional elections in the electoral districts of Corail/Roseaux and Anse-d'Haineault/Les Irois (Grand'Anse), Fonds Verrettes/Ganthier and Cornillon (West) and Ennery (Artibonite) and in those departments and ridings where candidates for deputy and senator were to go to a 2nd round run-off (see in annex 1, a list of senators and deputies declared elected at the 1st round and partial elections of August 13, all LAVALAS). Following the announcement of these elections, incidents took place in Corail/Roseaux. The population expressed its discontent by erecting barricades on the road



In light of the 2nd round, the CEP informed the EOM that it intended to build upon the experiences of August 13 and improve the transparency of the process by focussing its efforts on operations they felt could be improved, such as the production of error-free ballots, civic education, the precise communication of instructions to electoral personnel, the procedures for counting and compilation of the results and the remuneration of personnel. It also promised to publish the results within 11 days of the election.

### **Political Context and Candidates' Participation**

Since the non-LAVALAS political parties have not concurred with the composition of the CEP from the beginning, and also because their suggestions made on the composition were not met, they have constantly threatened to boycott the electoral process. Prior to the 2nd Round elections of September 17 all the major political parties with the exception of LAVALAS announced that they would not participate because, (a) they did not believe the CEP could organize free and fair elections; and (b) their previous allegations regarding fraud perpetrated during the June 25 election had not been investigated and acted on.

On August 14, the US Under-Secretary of State Strobe Talbott introduced a seven point plan which tried to take into account some of the concerns of the political parties. This was followed by a visit to Port-au-Prince by Mr. Talbott on August 17 where he met with President Aristide and the political parties and announced a new plan - the eight point plan, which was more detailed than the previous plan and included deadlines. Neither plan garnered enough consensus to resolve the situation with the non-LAVALAS parties reiterating their demands for the recomposition of the CEP and the re-evaluation of the 1st round of the elections. The CEP, for their part, responded by putting into place the USCE and by setting-up an internal committee to study the complaints submitted to it.

On August 15, FNCD spokespersons, Evans Paul and Turneb Delpé, reaffirmed that the party will not participate in the 2nd Round election. However, on the following day, August 16, seven of the fifteen organizations making-up FNCD announced that they will not recognize either Evans Paul or Turneb Delpé as the spokespersons for the Front.

In an attempt to address the concerns of the political parties, President Aristide, on August 22, held a meeting with the representatives of LAVALAS, FNCD, PANPRA and KONAKOM, but the meeting ended with no satisfactory outcome.

Six days later, on August 28, PDCH, PANPRA, KONAKOM, FNCD and PNT confirmed that they would not participate in the 2nd Round. This was followed on the next day (29/8) by a similar announcement by Hubert De Ronceray, leader of MDN.

Also on August 29, Duly Brutus, former PANPRA Deputy, confirmed his party's non-participation in the 2nd Round.

On August 30, Rémy Zamor, leader of PNT, reaffirmed that his party does not accept the results of the elections, but did not categorically indicate non-participation in the 2nd Round.

On September 3, both the FNCD and KONAKOM held meetings in Port-au-Prince with their candidates and party officials to work out their respective positions vis-a-vis the 2nd Round. Very few of the party candidates participated in the FNCD meeting. KONAKOM, however, left a window of opportunity for its candidates to participate in the 2nd Round by stating that they may run if there is pressure to do so from their own environment.

The FNCD meeting of September 3 was followed on September 12 by a statement by party official, Marino Etienne (the newly appointed spokesperson), stating that 13 members of FNCD would enter the September 17 elections.

In the final analysis, what is important to note is that, despite the non-LAVALAS opposition complaints and threats to boycott the 2nd Round, practically all their candidates as well as many representatives participated on September 17.

With respect to the participation of the various candidates at the 2nd round elections of September 17, 1995, the EOM attempted to clearly evaluate the situation in light of the contradictory information available. To this end, a systematic schedule of meetings with a majority of the key players in the election was undertaken in light of the announcement by certain parties that they would boycott the process.

The position of the CEP has been that all candidates who participated in the election and who obtained the two largest number of votes at the 1st round remain on the ballot for the 2nd round. In effect, there are no provisions in the *Election Act* to allow a candidate to withdraw at this stage of the process. The only section of the *Act* that mentions the withdrawal of a candidate is section 80 which stipulates that a candidate may withdraw his nomination in the seven days following the filing of his nomination papers. Therefore, all the names of the eligible candidates were printed on the ballot.

These candidates still had the possibility of boycotting the elections by encouraging their supporters to abstain from voting. However, the mission observed very few such incidents. Rather, the vast majority of candidates did not heed the boycott position held by their respective parties and ran in the elections. (They even made known their intention to send representatives to the polling stations on their behalf.)

In fact, very few chose to withdraw from the race. This decision is all the more remarkable in that many of these candidates found themselves in unfavorable or highly unfavorable ballot positions. It should be noted however that while many of these candidates expressed a willingness to participate in the election, they had concerns that they would be in a difficult position without the financial support of their parties.

With respect to the deputy level elections that were repeated in five electoral districts on September 17, information received from the field indicated that all candidates on the ballot expressed their willingness to participate.

Therefore, on the eve of polling day, it was already predictable that just as for the August 13 partial elections, the boycott announced by the parties was to be followed by very few.

This assertion is based on three points:

- . the declared intent of the candidates
- . the fact that they campaigned (insofar as their limited resources permitted)
- . the fact that they intended to send representatives to the polling stations on their behalf.

*See candidates' positions in the annex:*

- Annex 2      Senatorial Candidates on the ballot at the 2nd round
- Annex 3      Number of Candidates on the ballot for the 2nd round by party
- Annex 4      FNCD candidates for deputy on the ballot at the 2nd round
- Annex 5      KONAKOM candidates for deputy on the ballot at the 2nd round
- Annex 6      Candidates on the ballot at the 2nd round from other political parties calling for a boycott
- Annex 7      Participation at the resumption of the deputy level elections

### Pre-Electoral Observation in the Field

In the weeks preceding polling day, OAS/EOM observers travelled throughout all departments to observe the preparation for the 2nd Round elections of September 17 and to evaluate the situation. Their reports are reflected in the following observations:

#### Location of Polling Stations (BV)

In all departments, the lists identifying the locations of the 9,406 polling stations were received. In all but a few exceptions, the polling stations were planned in the same locations as the 1st round.

#### Lists of Electors

As stipulated in the *Election Act*, the list of electors of a polling station must be posted three days prior to polling day. In all departments visited by observers, this provision of the *Act* had not been respected. According to information we received, the electoral officers believed that it was unsafe to post them in view of their possible destruction before polling day as only one or two copies of the lists were available.

#### Ballots

On the eve of the election, a few errors were reported to us with respect to the ballot papers, mostly in the Department of the North; in the 1st communal section of Brostage in the Dondon commune, the LAVALAS cartel did not appear on the ballot. The BED used a stamp as it had done the day before in the three communal sections of Pilate (Ravine Trompette, 3rd section, Rivière Laporte, 7th section and Jolie, 4th section). In the 8th communal section of Ilo Akon in the Limbé commune, the LAVALAS cartel did not appear on the ballot and the BEC inserted the names of the cartel members, the name of LAVALAS and drew in the logo on each ballot paper by hand (see photocopy of sample

in annex 8). In Champagne, 5th section of Borgne, the LAVALAS cartel for CASEC appeared as independent while in Petit Bourg, 3rd section, the LAVALAS cartel who was supposed to be the only one on the ballot was opposing another LAVALAS cartel which had run for mayorship at the June 25 elections. In the 2nd electoral district of Port-au-Prince, there were approximately 6,000 fewer ballots than required for the deputy elections. The CEP ordered that 336 bundles of 420 ballots be broken up to redistribute them into smaller bundles for the 16 polling stations where ballots were not available. Indeed these errors are unfortunate but were considerably lower than those observed during the first round.

### Recruitment, Replacement and Training of Electoral Personnel

The recruitment of polling station members was completed on schedule in all departments; in the majority of cases, persons who worked well for the June 25 and August 13 elections were re-hired. In the Department of the North-East, to avoid tensions, the President of the BED asked political parties to submit a list of potential candidates for the various positions available at the BED level. In the Department of the North, BEC Presidents were redeployed within the department at the request of political parties. In the Department of the West, the last minute replacement of the BED President was cause for concern with respect to election day preparations.

The training of polling station officers was completed the week before the election. According to reports received from observers who were present at the various training sessions, the training had noticeably improved: trainers insisted on the use of seals to protect the ballot boxes. However, certain deficiencies were noted with respect to instructions given on the counting procedures, the use of <<Fòm1>> and of sealed envelopes.

### Instructions on the Counting of the Votes

As stipulated in the *Election Act*, the counting of the ballots was to be done in the polling stations. However, in certain departments such as the Department of the North, the BED had invited polling station personnel where security could be an issue, to return to their respective BEC to do the count.

### Transportation of Materials

Transport of election materials to the different departments was conducted without difficulty by ground convoy. For the most inaccessible areas such as Hinche, Port-de-Paix and certain isolated communes in Grand'Anse, the West, Artibonite, the North-East and the North-West, transportation of election materials was made directly to the BEC's by multinational forces using helicopters. The transportation of election materials from the BED's to the BEC's and from the BEC's to the BV's proceeded normally everywhere.

## Security

With the benefit of the experience gained in the two previous events, the national and multinational contingents had planned very adequate security in all departments. The presence of OAS/EOM observers was also planned for those areas where the situation could be tense, such as, Fonds Verrettes (West), Corail/Roseaux and Moron/Chambellan (Grand'Anse), Grand Bassin, Terrier Rouge and Trou du Nord (North-East), Pilate and Saint-Raphael (North), Dessalines and La Chapelle (Artibonite), Saut d'Eau (Center), Belle Anse (South-East) and Jean Rabel (North-West).

## Civic Education

There was no systematic and orchestrated civic education campaign. The information campaign remained superficial, insisting mainly on the idea that one must oppose dictatorship by voting and did not try to explain the importance of the 2nd round elections in the creation of a Parliament. In view of this, a low turnout was expected.

In the departments, a few sporadic attempts to reach the electorate were observed. In the Department of the West, UNMIH military personnel distributed posters to incite the participation of the electorate; as for the August 13 partial elections, a small aircraft flew over a number of electoral districts and departments across the country with a streamer reminding people to vote. In rural areas, many BEC members used loudspeakers asking people to vote. This activity varied from one place to another.

The CEP activities to prepare the electorate for the 2nd round was intensified during the last week. On a daily basis, the members of the CEP provided information on the evolution of the process to radio and television stations from an Electoral Information Centre provided by the National Democratic Institute. We also observed that several spots were aired on national private and state radio and television networks. The President himself urged the population to vote during a speech made in the Central Plateau a few days prior to polling day.

## Members of the USCE and Representatives

According to information obtained by the mission on the eve of polling day, the CEP delivered 275 accreditation cards for members of the USCE. Our observers confirmed that USCE members had been named at the BED and BEC levels in the departments of the North and the North-West as well as in certain communes of Grand'Anse (Miragoane and Petite-Riviere de Nippes). As for representatives, it seems that KONAKOM had difficulty obtaining accreditation in the zone of Saint-Raphael (North).

## The Political Campaign

With respect to candidates, their campaign was very subdued. It should also be noted that an offer was made by the CEP to open its doors to candidates and political parties one day a week, without an appointment, to answer their questions.

For its part, the Ministry of Information announced that it had allotted ten minutes of free broadcast time on national television and radio to all candidates who supplied a pre-recorded video or audio cassette. When asked about this initiative a few days prior to polling day, the director of the national radio network stated that no candidate had availed himself of this opportunity. Many candidates had been interviewed on various occasions but none had used the free broadcast time made available by the Ministry of Information. For other radios, the spots were very few.

Most of the candidates interviewed by our observers declared that, in most cases, their campaign was limited to door-to-door canvassing and holding small meetings at which they invited the population by loudspeakers. Although difficult to evaluate in what proportion, posters were also part of the campaign.

It is interesting to note that electors, not knowing who was running and for what party, called the mission asking us to intervene with candidates to campaign more openly. This could be an indication of the small scope of the campaign led by candidates.

Several factors can explain the candidates' almost non-existent campaign:

- . the postponement of the 2nd round elections, initially scheduled for July 23;
- . the biggest part of the budget was spent on the 1st round, leaving many candidates with no funds for subsequent elections;
- . many candidates representing parties boycotting the elections took a long time to decide which position to take;
- . candidates who ran despite their party's order were deprived of their financial aid.

Also, an astonishing interpretation of section 97 of the *Election Law* was reported after the BEC President in Trou du Nord required that candidates who wished to hold a political meeting in the commune obtain permission from his office.

As for security, the multinational forces had stated that it was impossible to maintain individual protection for all politicians during the campaign because of limits to human resources, but that every effort would be made to be present at meetings and political rallies.

## DEPLOYMENT OF OBSERVERS

At the 2nd round elections of September 17, 118 MICIVIH observers and 18 members of bilateral delegations representing countries such as Belgium, Canada, Germany, Sweden and the Netherlands were deployed in all departments to complement the 38 OAS observers that had been in the field since May, bringing the total to 174 observers.

In the week before the election, observers visited every commune where 2nd round elections were to be held to observe the state of readiness for the event. The information received from these observers formed the basis of the pre-electoral report issued by the

mission on September 10. As they had done at the elections of June 25 and August 13, the coordinators filed daily reports with the mission headquarters in Port-au-Prince in the four days preceding the election. On polling day, coordinators reported twice, once at 11:00 am and again at 5:00 pm. Where conditions allowed, coordinators maintained radio contact with their observer teams; where this was not possible, information was transmitted to the coordinators when the observers returned to base.

On September 15 and 16, teams of two observers were deployed from their base to the various communes in the departments. On September 17, observers arrived at their appointed BV's at 5:30 am to observe the set-up of the polling station and the opening of the BV at 6:00 am. After the first electors had cast their ballot, the observers visited other BV's in the communes until they arrived at the last BV of the day where they observed the counting procedures and then followed the election materials to the BEC. When they visited a BV, they completed a form detailing their observations. They followed the process until the end by observing the return of the election materials from the BEC's to the BED's as well as the compilation of the votes at the BED's where they compared their results of the vote count with the results at the BED's.

Once they returned to their respective bases, the observers attended debriefing sessions with their coordinators. The information gathered at the debriefings, as well as the data recorded on the observation forms, were then compiled in each base and were forwarded to headquarters in Port-au-Prince to be incorporated in this report.

## OBSERVATION OF THE VOTE

The following comments will explain the observations made by the teams of EOM electoral observers posted throughout Haiti. On polling day, these teams were complemented as mentioned above with MICIVIH observers and with contingents of bilateral observers. The results represent information collected at 1,689 polling stations or 18%. (Please note that each number of the following section corresponds to the numbers of the statistical tables in the annex - Summary of Observations on Voting Procedures).

### 1. Location of Polling Stations

In the majority of cases, it was noted that the polling stations were functioning in designated places and were well identified. Where changes were made, electors were immediately informed and the changes did not affect the voting process.

### 2. Opening of Polling Stations

Ninety-four percent of polling stations opened at 6 a.m. as stipulated in the *Election Act*. The vast majority of the remaining polling stations opened within a few hours while a delay of more than four hours was observed in only ten BV's.

### 3. Presence of BV Members

In general, all electoral officers were present in almost all the BV's, which denotes a better understanding of the role of the electoral officers. One can also assume that motivation was enhanced following an increase in wages. The presence of less than three electoral officers was reported in two instances only. It was also mentioned that overall, the training for all respective duties had been greatly improved.

### 4. Electoral Materials

For the 2nd round, the planning and the delivery of electoral materials were more efficient: the material arrived on time and was complete in most of the polling stations. In 20% of the cases where materials were missing, it consisted of non-essential materials such as candles, calculators, pencils, etc., all of which were eventually replaced without any disruption in the voting process. On the other hand, essential materials, such as ballot paper and lists of electors were missing in 126 polling stations leading to the closing of the polling station in some cases. In other cases, the problem was resolved by the preparation by hand of the voters list by electoral officers. This observation was mostly noted in the Department of the West.

### 5. Presence of Representatives

As anticipated, the LAVALAS coalition recruited the most representatives, followed by FNCD and KONAKOM, two parties who officially boycotted the election. Fourteen other political parties also had representatives. The observers evaluated their performance between poor and average, their training certainly being the result of the candidates' comprehension of the representatives' role and that of the parties who recruited them. Some had been instructed to be active throughout the commune during the day and were seen in many BV's while others remained in the same BV. Independent candidates also availed themselves of this disposition of the *Election Act*: The number of their representatives was equal or superior to that of 15 parties.

### 6. Crowd Control

The disturbances noted during the 1st round elections were not repeated during the 2nd round. In many polling stations, and mostly in the Department of the West, the presence of trade union members acting as national electoral observers was noted. Among others, their role consisted of directing electors to the right polling station and answering their questions. The electoral officers at the door were also more actively involved in posting the voters list outside the BV's. The modest turnout was also a factor facilitating crowd control, especially in the Department of the West. Throughout the country, the only major problems (five) were reported in the North-East.

### 7. Security Measures

On September 17, no incident endangering the security of voters, electoral officers, or



observers was noted. In general, a relative calm prevailed inside and outside polling stations and only minor problems were noted by observers. In the Artibonite, for one, it became difficult to control groups of representatives and electors who were critical of the way electoral officers worked. In the North-East, three BV presidents were threatened when they refused electors whom they believed were in possession of fraudulent electoral cards.

The national and multinational Forces provided security on a 24-hour basis to the BEC's and BED's and mobile patrols visited all accessible BV's in the country. After the close of the polls, the Security Forces ensured the security of the electoral officers returning the electoral materials. From the Coordination Center located at the CEP on election day, a few incidents of violence were reported to the EOM by the Forces:

- in Dessalines, a person was arrested while in possession of marked ballots;
- in Desdunes, a person was arrested with 36 ballots in his possession;
- in L'Estère, an armed person was arrested in a BV;
- in Caracol, an armed soldier entered a BV and asked the President to open the ballot box. The BV President refused and the soldier left;
- in Roseaux, FNCD supporters arrived with machetes and destroyed a BV. The BV President escaped with the ballot box which he delivered to the BEC after a four hour walk. The BV did not reopen.

#### 8. Voting Process

In 35% of the BV's, the ballot boxes were reported as not sealed. Although it is an improvement from the 1st round, the importance of sealing the ballot boxes before the beginning of the voting process must be stressed more clearly to electoral officers. On the other hand, in some instances where seals were missing, electoral officers showed proof of more responsibility and initiative by sealing the ballot boxes with tape found on the premises.

A clear improvement was also noted in the comprehension and implementation of the voting procedures: in only 10% of the BV's were procedures not followed exactly as prescribed. Some of the irregularities observed related to the indelible ink not being applied as per instructions, illegal ballots being accepted by BV presidents, intervention of BV members with electors, etc. More attention was given this time to the completion of the procès-verbaux; in all, less than ten cases were reported where they were not completed.

The BV presidents showed more initiative in giving instructions on the voting procedures as required by their position. This was done in more than 85% of the BV's visited. Observers again reported two cases where the BV president had difficulty reading, thus being unable to properly give instructions on the voting procedures.

Ballots already marked were very few, and were observed in 13 BV's only (ten of which were located in the Department of the North). Representatives were more respectful of the voters' choices and rarely interfered while in the polling stations. Again the highest number

of cases where instructions were given by representatives favoring their party or candidate were observed in the Department of the North; however, this number is very small when spread out over the departments. In general, the BV members abstained from giving instructions favoring a candidate. However, in a few cases, electoral officers helping an illiterate voter were observed clearly indicating the party logo of their choice.

Problems occurred again regarding the electoral cards: some electors' names did not appear on the lists, others had their cards confiscated by the BV president but, in all, these were isolated cases.

The use of indelible ink as proof of having voted was better understood. The ink was applied according to instructions in more than 90% of the BV's observed on September 17. Certain BV members blamed their unwillingness to follow instructions on the damages to material which can occur when applying the ink.

#### 9. The Secrecy of the Vote

The observations made following the previous elections were fruitful in as much as in 90% of the cases, measures were taken to protect the secrecy of the vote in the BV's while taking into consideration the space constraints of the BV's. However, in certain places, a second table (or bench) would have been appropriate so more space would be left between the voting booths; voters were again seen with their backs to a window, allowing passers-by to see; or voting booths were not placed far enough from the officers' table to correctly protect the secrecy of the vote. By and large, the secrecy of the vote was respected by both the electoral officers and the representatives. Only a few isolated cases were reported where someone tried to find out the elector's choice.

In all, few violations of the secrecy of the vote were observed: this important aspect in a democracy seems to have been well understood by all.

#### 10. Freedom to Vote

Only 28 cases of voter intimidation were reported by the observers. Both candidates and their representatives respected the principle of neutrality on polling day. A few party supporters bearing T-shirts and hats were seen inside and outside BV's, but no illegal political activities were reported.

#### 11. Closing of the Polls

Polls should normally close at 6 p.m. but the CEP leaves to the discretion of the BV President the handling of the 12 hours for which the poll must be open. On September 17, 88% of the BV's closed at the hour prescribed by the *Election Act*. Where BV's were reported as having closed late, it was no later than 6:30 p.m. Some BV's were reported as having closed before 6 p.m., namely in the afternoon, electoral officers alleging that all registered electors had voted. Irregularities are believed to be the cause of early closing of BV's, namely in Terrier Rouge and Grand Bassin, in the Department of the North-East.

Only a few cases were reported where electors were waiting in line when the poll closed at 6 p.m. and, in most cases where this occurred, they were allowed to vote. In BV's where the count was observed, most procès-verbaux were completed in a timely manner according to prescribed instructions.

The EOM assesses the average voter turnout in all BVs at 20%. However, the turnout varied greatly from one polling station to the next, with 5% reported in Port-au-Prince and 100% in the commune of La Victoire. The exact voter turnout will only be known once the counting of the votes has been completed for the whole country.

## 12. Incidents Reported and Overall Assessment

The following incidents were reported by the OAS/EOM to the electoral authorities for information purposes and follow-up where necessary. In the next few days, the electoral mission will closely follow these cases. It is important to note that of the approximately 10,000 BV's, these are the only major incidents that have been reported to date.

### Grand Bassin (North-East)

Observers in Grand Bassin reported that six voters lists were destroyed by electors. The BED President believes that this was done to make control of registration cards against the voters lists impossible. Approximately 50 electors who attempted to cast their ballots in the afternoon discovered that their names were on the lists of electors of four polling stations which had closed earlier in the day, ostensibly because all electors registered at these polling stations had voted. These electors were then turned away from the only polling station still open as their names were not on the list of electors of that poll. During the first day of counting, it was observed in nine of 19 BV's that there were more ballots counted than there were electors on the voters list.

Two polling stations in Grand Bassin held CASEC elections when none were scheduled. Apparently the ballots for Terau and another BV were wrongly delivered and the personnel in the BV's held the elections regardless. The BED President has indicated that he will annul these two CASEC elections.

### Terrier Rouge (North-East)

In Terrier Rouge, 4 BV's had closed by 1:30 in the afternoon because, according to relevant electoral officials, all 400 persons registered on the lists of electors had voted. However, when the observers left the town at 8:30 a.m., they noticed around 50 electors in each polling station. This represents a rate of 70 electors per hour between 8:30 a.m. and 1:30 p.m. Every BV in the city had not only finished voting and counting by 4:30 p.m., but the polling materials including the ballot boxes had been returned to the BEC. The BED President in Terrier Rouge has indicated to the EOM observers that he believed the elections in Terrier Rouge were fraudulent, that he would forward a report to the CEP in order to cancel the elections and ask that they be re-scheduled for a later date when additional security measures be put in place.

## Ranquitte (North)

On September 17, three polling stations in the commune of Ranquitte were closed in mid-morning when the BV Presidents were caught committing electoral fraud. The offence consisted of inserting ballots marked for the candidate representing GRMN into the ballot boxes before the polls had opened. A police investigation is underway and according to our information, the guilty parties are still at large. EOM observers have met with the BEC President in Ranquitte to confirm this information.

No irregularities were observed in 62% of the BV's visited. This is mainly due to the electoral officers who succeeded in achieving these outstanding results by their higher level of conscientiousness and their initiative in managing problems. We must acknowledge the training effort undertaken by the CEP in strengthening proper technical procedures as well as stressing the importance of elections for the respect of democracy. Most irregularities can be described as minor: voting booths not set up properly, changes in the duties of electoral officers, late opening of the polling stations, indelible ink not applied properly, etc.

More than 100 major irregularities were noted, mostly in the departments of the Artibonite, North and North-East: stuffing of ballot boxes, ballot trafficking, no ink mark on the thumb, and voting of 100% of electors in the afternoon, to name a few. A report on these irregularities will be sent to the proper electoral authorities so that their impact on the results can be appreciated.

## **COUNTING THE BALLOTS**

The counting of the ballots requires the constant presence of the observers. Therefore, the number of polling stations where the count was observed and to which this section refers is much smaller than the number of BV's where the voting procedures were observed. In fact, information received to date concerns 110 BV's in nine departments. (Please note that each number of the following section corresponds to the numbers of the statistical tables in the annex - Summary of Observations on Counting Procedures).

### 1. Opening the Ballot Boxes

According to the *Election Act*, the ballot boxes must be opened in a precise order to avoid confusion when voting for many positions is involved. In the majority of cases observed, the personnel in the BV followed orders. In very few cases, we noted that the number of ballots did not correspond to the number of electors: this occurred in such few instances ( seven times for senator and ten times for deputy) that it is unlikely that this was the result of organized fraud.

## 2. The Count

In almost 70% of the BV's visited, all procedures surrounding the count were followed correctly. Among others, the main irregularity observed relates to the failure to count the unused ballots. As this phenomenon was observed most often in the Department of the West (15 times), we can assume that the light volume of electors may be the indirect cause as the quantity of unused ballots largely surpassed the quantity of used ballots. This explanation does not attempt to minimize the gravity of the irregularity but rather aims at placing the occurrences in context.

The count proceeded swiftly and without interruption in all areas. The success of this important operation can be attributed to two factors: the better training offered by the CEP to the BV members and the limited number of voters in numerous areas. In 14 cases we noted that the representatives of parties left before the end of the operation without awaiting the final results of the count. In only six areas did observers note that more than 10% of ballots had been rejected, which can lead to contestations. These six situations occurred in the North, the North-West and the Center.

In all but one case, the votes were properly assigned to candidates, which also reveals a better understanding of the counting procedures.

## 3. The Procès-Verbaux

The incorrect preparation of the procès-verbaux which led to many contested elections at the 1st round were completed in an impeccable manner in 100 of 110 polling stations. However, the attention of the members of the BV should be drawn to other aspects of the process: in nearly 35% of the cases, copies of the procès-verbaux were not posted. In 16 cases, the representatives did not receive their copy.

## 4. The Delivery of the Procès-Verbaux

The use of sealed envelopes to transmit the procès-verbaux and other related documents seemed to be well understood by the BV presidents. In almost all of the cases, this procedure was used and in 88 cases the president delivered the material personally while ensuring that he was accompanied, as recommended.

## 5. Report of Incidents and Overall Assessment

The examination of the tally-sheets for the commune of La Victoire (North) reveals results which leave the EOM perplexed:

No of BIV	GMRN	LAVALAS	TURNOUT
001.006	400	0	100 %
001.005	389	5	98.5%
001.003	367	31	99.5%
001.001	392	3	98.8%
090.003	368	13	95.3%

We note that the average turnout registered in the four other BV's in this commune is 64%, and that the average is 38% for the entire electoral district.

In one of the BV's mentioned above, EOM observers noted that, according to the voters list, more than 200 electors had voted by 10:00 am, although no crowds were present at the time of visit. They also noted that the LAVALAS representatives received their accreditation late and were not present at the opening of the BV's in La Victoire. The LAVALAS candidate, Mr. Peter Castin Constantin, has complained of attempts to disadvantage him. The BED President of the North, after investigating the allegations of fraud, made a report to the CEP.

In broad terms, the procedures related to the counting of the votes were better understood and executed. In one half of the cases no errors were noted which leads us to believe that the count, the preparation and posting of the procès-verbaux as well as the delivery of election documents are considered important steps in the electoral process. Once again one can appreciate the positive effect of the training provided by the CEP prior to this 2nd round. The only major irregularity we wish to note is the non-counting of unused ballots and we emphasize that the only noted occurrences were in the Department of the West. Overall, the observers noted a better preparation and a greater motivation of BV members in the whole country. Preliminary observations indicate that the tally sheets gathered by the observers at the BV's corresponded to the results compiled at the BED's.

## CONCLUSIONS

This report is based on observations made in 1,689 polling stations, 98 BEC's and nine BED's. This sampling appears sufficient to affirm that the vote on polling day took place in a situation of calm and in an excellent climate of security. There was no widespread organized fraud and with respect to the training of staff, the management of the operations and the organization of voting day, the situation showed great improvement over the June 25 elections. The Mission wishes to underline that despite the official position taken by the political parties to withdraw from this last stage of the process, it observed the participation of many candidates who persevered.

The day after polling day, the EOM assessed the average voter turnout at 20% in all BV's visited. The turnout fluctuated from one zone to another and thus the exact voter turnout will only be known when the official results are released.

The Mission will monitor the announcement of the official results of these 2nd round elections and will remain to observe the last stage of the municipal and legislative elections. Meanwhile, it will evaluate various mechanisms, namely the functioning of the Unité de surveillance et de contrôle électoral and the follow-up made by the electoral authorities on complaints received.

In the next few weeks, the Mission will issue a final report covering the entire municipal and legislative electoral process, and will make recommendations aimed at improving the democratic process in Haiti.

<i>Annex 1</i>			
Results of 1st round and partial elections			
Deputies declared elected			
1. Casséus Ernst Pedro	1ère Circ. P. au. Prince	West	51%
2. Pierre Richard	2e Circ. Belle-Anse	South-East	56%
3. Serge Boursiquot	2e Circ. Jacmel	South-East	50.3%
4. Jean Mario Siclait	1ère Circ. Jérémie	Grand'Anse	81%
5. Enol Baptiste	1ère Circ. Corail	Grand'Anse	60%
6. Jocelin Sanon	2e Circ. Pestel	Grand'Anse	51%
7. Loraine C. Besson	3e Circ. Anse à Veau	Grand'Anse	62%
8. Joseph J. Jasmin	1ère Circ. Cap Haïtien	North	60%
9. Kely C. Bastien	1ère Circ. Acul du Nord	North	65%
10. Jean Hébert Petit Frère	2e Circ. Acul du Nord	North	62%
11. Gabriel Ducatel	Circ. Borgne	North	84%
12. Amas Pierre	Circ. Limbé	North	68%
13. Charles D. Joselito	Circ. de Fort-Liberté	North-East	81%
14. Joseph José	Circ. Ouanaminthe	North-East	67%
15. Soly Milien	2e Circ Trou du Nord	North-East	81%
16. Constantin Arne	1ère Circ. Port-de-Paix	North-West	51%
17. Selondieu Narcélus	3e Circ. Port-de-Paix	North-West	65%
18. Saint Juste Monprévil	2e Circ. Port-de-Paix	North-West	56%
19. Guiteau Gary	1ère Circ. Lascahobas	Center	55%
20. Jean Baptiste Voltaire	3e Circ. Hinche	Center	52%
21. Fortuné J. Gabriel	1ère Circ. Cayes	South	53%
22. St-Paul Fritz Robert	2e Circ. Cayes	South	63%
23. Feuillé Jean Hubert	Circ. Port-Salut	South	70%
24. Guignard Jean Simon	3e Circ. Saint-Marc	Artibonite	55%
Senators declared elected			
1. Joseph W. Emmanuel	1st	West	63.6%
2. Laguerre J. J. Gelerme	1st	South	52.2%
3. Paul Denis	2nd	South	51.2%
4. Daniel Jean-Claude	1st	North-East	60.2%
5. P. Ls Lucien Delinx	2nd	North-East	58.7%
6. Plancher Elie M.D.	1st	North-West	57%
7. Leblanc Edgard Gardy	1st	Grand'Anse	55.5%
8. Roumer Jean Maxime	2nd	Grand'Anse	54.1%
9. Bernardin Renaud	1st	North	69.1%
10. Garçon Mehu Milius	2nd	North	65.2%



Annex 2

Senators

**Senatorial Candidates on the ballot at the 2nd round**  
(Political parties calling for the boycott identified in bold)

Department	Political Party	%	Turnout
WEST	IND.	40.2	Yes
	<b>FNCD</b>	13.2	<b>NO</b>
SOUTH-EAST	LAVALAS	48.6	Yes
	LAVALAS	48.1	Yes
	<b>KONAKOM</b>	14.7	<b>NO</b>
	<b>FNCD</b>	12.9	<b>N/A</b>
ARTIBONITE	LAVALAS	48.2	Yes
	LAVALAS	34.4	Yes
	<b>FNCD</b>	12.9	<b>Yes</b>
	<b>FNCD</b>	12.2	<b>Yes</b>
CENTER	LAVALAS	41	Yes
	LAVALAS	37	Yes
	<b>FNCD</b>	22	<b>Yes</b>
	<b>FNCD</b>	16	<b>N/A</b>
NORTH-WEST	LAVALAS	49.9	Yes
	PROP	21.9	Yes

N/A= No information available

Source: Official CEP data and information from observers

### Annex 3

#### Deputy

One hundred and two candidates were on the ballot for the 2nd round representing 15 political parties. There were an additional eight independent candidates for a total of 110 candidates.

#### Number of candidates on the ballot for the 2nd round by party

LAVALAS	50	FNCD	19	KONAKOM	6	PROP	3	UPDC	4
PANPRA	4	PAIN	2	UPD	1	UPAN	1	MKN	1
GMRN	4	FULNH	2	PDCH	1	PADH	1	PNT	3

Source: Official CEP data

Sixty-three of these candidates represented parties which supported the elections (LAVALAS, PROP, UPDC, GMRN and FULNH). If we consider the eight independent candidates who also supported the elections, 71 of the 110 candidates (64.5%) ran with the support of their parties.

Information received by OAS/EOM observers have confirmed the participation of all these candidates.

#### Candidates representing political parties urging a boycott

Among the candidates from political parties urging the boycott, the situation was much more complex considering that many of these candidates did not seem to wish to adhere to the party line. As for the FNCD candidates (the group who had the largest number of candidates next to LAVALAS), the information received was contradictory. This group was contending with an internal rift within the party organization. One faction supported the idea of a boycott while another expounded that candidates should decide their own fate.

Media reports on the attitudes of these candidates were complex and, more often than not, contradictory in nature. On September 7, it was reported that 20 of the 25 FNCD candidates (6 at the senatorial and 19 deputation) would participate in the 2nd round. However, media reports of September 8 indicated that 19 candidates would not participate.

Information gathered from the candidates by EOM observers indicates that at least ten candidates for deputy expressed their willingness to participate and to actively campaign. This is illustrated in the following table.

Annex 4

FNCD candidates for deputy on the ballot at the 2nd round

Department	Candidate	%	% opponent	Participation
West	Americie Marie Cecile	12	44 (Lavalas)	N/A
	Michelet Pierre	22	28,1 (Ind.)	N/A
	Bien-Aime Phillipe	14	46 (Lavalas)	Yes
	Durandisse Joseph G.V.	28	41 (Lavalas)	N/A
Artibonite	Antoine Axmen	20	17 (UPDC)	Yes
	Hyppolite Gaspar J.	14	34 (Lavalas)	Yes
	Altidor Ranel	20	22 (Lavalas)	Yes
Center	Paulette Andre Cezar	26	34 (Lavalas)	Yes
	Jaksonne Georges	18	31 (Ind.)	Yes
	Amos Louis	23	30 (Lavalas)	Yes
North	Wilson Pierre	16	43 (Lavalas)	N/A
	Jean Robert Justafort	16	39 (Lavalas)	N/A
	Saintilus Theodore	24	23 (Lavalas)	N/A
North-East	Pierre Frantz Daniel	28	26 (Lavalas)	Yes
North-West	Charles Milnean	15	48 (Lavalas)	Yes
Grand'Anse	Emilio Passe Louis	44	17 (PAIN)	Yes
Grand'Anse coord. Nippes	Jean Nicolas Noel	26	28 (Lavalas)	N/A
South	Vital Odince	13	28 (Lavalas)	No

N/A = No information available

Source: Information supplied by EOM observers

The willingness of these candidates to participate in the elections is all the more remarkable considering that in the majority of cases (as the table clearly demonstrates) they were in an unfavorable or highly unfavorable ballot position which minimized their chances to be elected.

*Annex 5*

**KONAKOM candidates for deputy on the ballot at the 2nd round**

Dep.	Commune	Candidate	%	% Opponent	Turn-out
West	3 Port-au-Prince	JN Moles L Berthomieux	12.6	26.4 (Lavalas)	Yes
Artibonite	2 Dessalines	Derilus Emmanuel	27	17 (Lavalas)	Yes
North	1 Saint Raphael	Joseph Elima	16	36 (Lavalas)	Yes
North-east	Vallieres/Carice	Bonhomme Rigaud	19	42 (Lavalas)	No
Grand'Anse	Moron/ Chambellan	Pleteau Larousse	38	34 (Lavalas)	Yes
South	Chardonnières Les Anglais	Jean Francois Jean Joseph Willy B.B.	19	27 (Lavalas)	No

Source: OAS/EOM

As for KONAKOM, a large number of candidates publicly released a letter to the CEP indicating their support of the position adopted by their party. It should be noted however that the majority of candidates who signed this letter were eliminated at the 1st round. More specifically, six of seven former senatorial candidates and 41 former candidates for deputy of which two remained on the ballot for the 2nd round.

Those remaining candidates who signed the letter are:

- . the senatorial candidate for the Department of the South-East, Rosemond Pradel (in an unfavorable ballot position of 14.7% vs the LAVALAS candidates at more than 48%),
- . the deputation candidate for the commune of Vallieres/Carice in the Department of the North-East, Bonhomme Rigaud (in an unfavorable ballot position of 19% vs the LAVALAS candidate at 42%), and,
- . the deputation candidate for Chardonniere, Les Anglais in the Department of the South, Willy Jean Francois (in an unfavorable ballot position of 19% vs the LAVALAS candidate at 27%).

Annex 6

Candidates on the ballot at the 2nd round from other parties calling for a boycott

PARTY	CANDIDATE	PART.	NO PART.	N/A
PANPRA	4	3	1	
PAIN	2	2		
UPD	1			1
UPAN	1			1
MKN	1	1		
PDCH	1			1
PADH	1	1		
PNT	3	3		
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Source: Data supplied by EOM observers.

The table above illustrates the number of candidates on the ballot for the 2nd round from other parties supporting the boycott of the elections. We can also observe that the majority of them intended to participate, except for one who chose to abstain.

As in the case of FNCD candidates, the participation of these candidates at the 2nd round is very significant given that the majority of them are in unfavorable or highly unfavorable ballot positions.

## *Annex 7*

### **Participation at the resumption of the deputy level elections**

In the Department of the West, information gathered in the BEC's by our observers indicated that almost all candidates wished to run and that some of these were actively campaigning (FNCD, FULNH, LAVALAS, PANPRA, PDCH, PNT, RDNP, UPD, UPDC, UPAN and PSR).

For the Department of Grand'Anse, all candidates seemed to want to run (FNCD, FULNH, KONAKOM, LAVALAS, PAIN, RDC, RDNP, UPD, UPAN, PANPRA and PNT).

Observers based in the Department of Artibonite informed us that in the Commune of d'Ennery, candidates from FNCD, KONAKOM, PADH, PANPRA, PNT and PRDH indicated their intention to run.

C361-06



REPUBLIK  
DAYITI  
ELEKSYON  
1995

DEPATMAN NO  
1E SIKONSKRIPSYON LENBE / BALENBE  
KOMIN LENBE  
8EM SEKSYON KOMINAL ILO AKON

**KAZEK**  
ELEKSYON KAP REFET

LUZANE CHAVEY	GBERY LUC ARLET	CHARITE JOSEPH	ROMAIN DELVARISTE
PIERRE DESRAVINES	PAUL PIERRE	SYLVA BATAILLE	MME PIERRE SAINTOL
ALIUS CHARLES	PAUL DARTIGUENAVE TRANSLAMAU	FRITZ PETIT-PAPA	AUGUSTIN FLEREUS
<b>FNCD</b>	<b>KONAKOM</b>	<b>PAIN</b>	<b>PANPRA</b>

*Pierre Prophete*  
*Jeravil Joseph*  
*Pierre Irame*

*Lavalas*

8e Section Communale de ILO AKON  
Commune de Limbé (North)

Ballot Used  
Annex 8

Summary of Observations on Voting Procedures

1. Location of BV					
Department	BV/BEC	BV Visited	%BV Visited	Planned locations	Other locations
WEST	3868	695	18%	638	57
SOUTH-EAST	692	117	17%	112	5
SOUTH	563	126	22%	125	1
ARTIBONITE	1433	172	12%	162	10
CENTER	677	76	11%	75	1
NORTH-EAST	222	92	41%	92	
NORTH	652	136	21%	133	3
GRAND'ANSE	761	145	19%	135	10
NORTH-WEST	538	130	24%	123	7
TOTAL	9406	1689	18.0%	1595	94

2. Opening of BV			
Department	On-time	Minor problems	Major problems
WEST	510	179	6
SOUTH-EAST	114	3	
SOUTH	123	3	
ARTIBONITE	133	35	4
CENTER	60	16	
NORTH-EAST	89	3	
NORTH	110	26	
GRAND'ANSE	105	40	
NORTH-WEST	82	48	
TOTAL	1326	353	10



3. Presence of BV members				
Department	5 members present	3 members (Pres. Sec.)	Less than 3 members	More than 5 present or not authorised
WEST	639	53		
SOUTH-EAST	117			
SOUTH	122	4		
ARTIBONITE	151	18	1	5
CENTER	73	3		
NORTH-EAST	87	1		4
NORTH	130	6		
GRAND'ANSE	141	3		1
NORTH-WEST	125	4	1	
TOTAL	1585	92	2	10

4. Election material			
Department	Material complete	Non-essential material missing	Essential material missing
WEST	558	72	65
SOUTH-EAST	99	18	
SOUTH	120	6	
ARTIBONITE	91	43	38
CENTER	56	4	6
NORTH-EAST	73	19	
NORTH	84	43	9
GRAND'ANSE	99	39	7
NORTH-WEST	113	16	1
TOTAL	1293	260	126

5. Presence of Party Representatives

Department	LAVALAS	ENGD	KONAKOM	PROP	PANPRA	IND	UPAN	GMRN	UPDC	FULNH	PAIN	PNT	RNCH	RDNP	PSR	UPD	RDC	UNPD	MKN
WEST	521	57	41	58		79	30		65			14	6	7	34	2			
SOUTH-EAST	124	26				11		11				3							18
SOUTH	126		25			39					8					8			
ARTIBONITE	176	10	25	2		14			32	40		18							
CENTRE	69	23				3		8											
NORTH-EAS	50	1	7			5		18						3					
NORTH	134	30	30			8	3	23					4						
GRAND'ANS	153	104	39			3	27	11	22	15	41						47		
NORTH-WES	124	24		53		21		5	1			6							1
TOTAL	1477	275	172	113	19	167	57	76	120	55	49	41	10	10	34	10	47	1	18

6. Control of Line-Ups			
Department	Adequate	Minor problems	Major problems
WEST	693	2	
SOUTH-EAST	117		
SOUTH	126		
ARTIBONITE	169	3	
CENTER	76		
NORTH-EAST	79	8	5
NORTH	136		
GRAND'ANSE	139	6	
NORTH-WEST	127	3	
TOTAL	1662	22	5

7. Security Measures			
Department	Adequate	Minor problems	Major problems
WEST	693	2	
SOUTH-EAST	117		
SOUTH	125	1	
ARTIBONITE	159	13	
CENTER	76		
NORTH-EAST	84	4	4
NORTH	135		1
GRAND'ANSE	142	3	
NORTH-WEST	124	6	
TOTAL	1655	29	5

8. The Vote				
Department	Sealed boxes	Un-sealed boxes	Procedures followed	Procedures not followed
WEST	537	158	651	11
SOUTH-EAST	105	12	91	26
SOUTH	96	30	111	15
ARTIBONITE	119	53	101	71
CENTER	52	24	63	11
NORTH-EAST	40	52	81	3
NORTH	101	35		
GRAND'ANSE	103	42	133	1
NORTH-WEST	101	29	126	4
TOTAL	1254	435	1357	142

8: The Vote (continuation)

Department	Proces-verbaux completed	Proces-verbaux not completed	Pres. gives voting instructions	Pres. does not give instructions	Marked ballots given	Voting inst. given by representative	Instructions favouring cand/party
WEST	666	2	564	28	1	1	1
SOUTH-EAST	117		100	17			
SOUTH	126		113	13			
ARTIBONITE	172		136	36	2	3	1
CENTER	72		56	20		1	
NORTH-EAST	92		57	24		5	5
NORTH	126	2	110	10	10	0	10
GRAND'ANSE	141	2	118	27		5	
NORTH-WEST	129	1	126	4		1	
<b>TOTAL</b>	<b>1641</b>	<b>7</b>	<b>1380</b>	<b>179</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>17</b>

Department	Electors without valid cards voted	Electors with valid cards prevented from voting	Electors with unregistered cards voted	Confiscated cards	Protests registered	Protests not registered	Ink applied correctly	Ink applied incorrectly
WEST			4	7	75		624	42
SOUTH-EAST	1	2	0	3	0	1	114	3
SOUTH			1		4		116	10
ARTIBONITE	1	1	18	3		1	153	19
CENTER	1			1			21	55
NORTH-EAST	1	5	6				89	3
NORTH				2			136	
GRAND'ANSE	18	3	19	23	7		113	20
NORTH-WEST	1	1	3		14	1	129	1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>51</b>	<b>39</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	<b>1495</b>	<b>153</b>

### 9. Secrecy of the Vote

Department	Screens protect secrecy	Screens do not protect secrecy	BV personel respect secrecy	BV personel do not respect secrecy	Representatives respect secrecy	Representatives do not respect secrecy	No other violations	Important violations
WEST	658	37	680	15	645	6	688	1
SOUTH-EAST	109	8	98	19	115	2	117	
SOUTH	115	11	126		119	7	126	
ARTIBONITE	150	22	140	10	139	3	83	5
CENTER	74	2	72	4	73	3	76	
NORTH-EAST	84	8	76	5	80	1		
NORTH	129	7	128	3	114	1	125	11
GRAND'ANSE	138	7	139	6	133	2	145	
NORTH-WEST	114	5	44	5	43	5	130	
<b>TOTAL</b>	<b>1571</b>	<b>107</b>	<b>1503</b>	<b>67</b>	<b>1461</b>	<b>30</b>	<b>1490</b>	<b>17</b>

### 10. Freedom to Vote

Department	No intimidation	Activities reported not observed	Activities observed	No illegal political activity	Activities reported not observed	Illegal activities observed	No Armed presence	Armed presence reported	Armed presence observed
WEST	690	5		566	2	1	696		
SOUTH-EAST	116	1		116			97		
SOUTH	126			126			126		
ARTIBONITE	171	1		172			172		
CENTER	73	3		73	3		76		
NORTH-EAST	86	6		92			92		
NORTH	135	1		135		1	136		
GRAND'ANSE	136	5	4	126	15	10	145	3	
NORTH-WEST	128	1	1	127	1	2	130		
<b>TOTAL</b>	<b>1661</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>1533</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>1670</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

11. Closing the Polls							
Department	BV/closed at 18:00 hrs	BV/not closed at 18:00 hrs	Electors in line at 18:00 hrs	Electors in line who voted	Electors did not vote	Proces verbal completed	Proces verbal not completed
WEST	72	5	3	2	1	69	8
SOUTH-EAST	6					6	
SOUTH	6	1	1	1		6	1
ARTIBONITE	8	1	1	1		9	
CENTER	65	1	11	11		76	
NORTH-EAST	2	2	2		2	4	
NORTH	30	2	2	2		32	
GRAND'ANSE	10		1	1		10	
NORTH-WEST	9		2	2		9	
TOTAL	208	12	23	20	3	221	9

12. Overall Assessment				
Department	Normal no irregularities	Normal, some irregularities	Normal, many irregularities	Major irregularities
WEST	435	149	75	36
SOUTH-EAST	92	20	4	1
SOUTH	104	16		6
ARTIBONITE	87	47	4	34
CENTER	37	39		
NORTH-EAST	25	39	7	21
NORTH	67	42	11	16
GRAND'ANSE	88	54	3	
NORTH-WEST	108	15	7	
TOTAL	1043	421	111	114

### Summary of Observations on Counting Procedures

Opening of the ballot boxes									
Department	BV's Visited	Boxes opened in order	Boxes not opened in order	Number of ballots corresponds to number of voters			Number of ballots does not correspond to number of voters		
				Senators	Deputies	Casac	Senators	Deputies	Casac
WEST	36	28	8	33	32		3	4	
SOUTH-EAST	7	7		7	5			2	
SOUTH	7			7					
ARTIBONITE	15	7	1	13	12	1	2	2	1
CENTER	8	8		7	7		1	1	
NORTH-AEST	5	5			5				
NORHT	12	12	0		12				
GRAND'ANSE	10	9	1	1	9		1	1	
NORTH-WEST	10	9	1	9	9		1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>85</b>	<b>11</b>	<b>77</b>	<b>91</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>1</b>



2. Counting Procedures

Department	Procedures followed	Unused ballots counted	Unused ballots not counted	Minor irregularities	Major irregularities
WEST	18	21	15	12	15
SOUTH-EAST	7	5	2	4	
SOUTH	7	7			
ARTIBONITE	10	11	3	8	3
CENTER	7	7	1	3	
NORTH-EAST	5	5		1	
NORTH	10	5		3	
GRAND'ANSE	8	9	1	2	
NORTH-WEST	8	8	2		
TOTAL	80	78	24	33	18

Department	Count without interruption	Count interrupted	Count interrupted by BV	Personnel representatives obs. absent
WEST	35	1	1	6
SOUTH-EAST	6	1		
SOUTH	7			
ARTIBONITE	15			4
CENTER	8			
NORTH-EAST	5			
NORTH	11	1		
GRAND'ANSE	9	1		1
NORTH-WEST	10			3
TOTAL	106	4	1	14

Department	Rejected ballots contested	No rejected ballots contested	Less than 10% rejected ballots	More than 10% rejected ballots	Votes allotted correctly	Votes not allotted correctly
WEST	9	27	26		35	1
SOUTH-EAST	7		7		7	
SOUTH		7	7		7	
ARTIBONITE		8	15		15	
CENTER	6	6	6	4	8	
NORTH-EAST			5		5	
NORTH	4	8	3	1	12	
GRAND'ANSE	1	8	4		10	
NORTH-WEST		7	9	1	10	
TOTAL	27	71	82	6	109	1

3. Procès-Verbal of the Count						
Department	P.V. completed & signed	P.V. not completed & signed	Copies of the P.V. posted	Copies P.V. not posted	Copy of the P.V. given to party rep.	Copy P.V. not given to party rep.
WEST	35	1	17	19	27	9
SOUTH-EAST	7		5	2	7	
SOUTH	7		7		7	
ARTIBONITE	15		7	8	10	
CENTER	8		6	2	7	1
NORT-EAST	5		5		5	
NORTH	11	1	8	4	7	5
GRAND'ANSE	10		8	2	10	0
NORTH-WEST	10		10		8	2
TOTAL	100	2	67	35	81	16

4. Delivery of the Procès-Verbaux						
Department	P.V. & related documents put in envelopes	P.V. & related documents not put in envelopes	Pres. delivered P.V. to BEC same evening	Pres. delivered P.V. by himself same evening	Pres. did not deliver P.V.	Pres. delivered some of the P.V.
WEST	35	1	28	7		1
SOUTH-EAST	7		7			
SOUTH	7		7			
ARTIBONITE	15		8	7		
CENTER	8		8			
NORT-EAST	5		4	1		
NORTH	10	2	8	1		
GRAND'ANSE	10		8	2		
NORTH-WEST	10		10			
TOTAL	107	3	88	18	1	0

**5. Overall Assessment**

Department	No irregularities	Normal, with a few irregularities	Normal, with significant no. minor irregularities	Major irregularities
WEST	15	7		14
SOUTH-EAST	5	2		
SOUTH	6	1		
ARTIBONITE	5	8		2
CENTER	5	3		
NORT-EAST	4	1		
NORTH	9	3		
GRAND'ANSE	7	3		
NORTH-WEST	4	6		
TOTAL	60	34	0	16

# ELEMENTS OF THE ELECTORAL PROCESS

## 1. Voters (registration and voter file maintenance)

- A. Values affected by registration systems access to franchise
  - 1. Integrity
  - 2. Efficiency
  - 3. Effectiveness
- B. History
  - 1. Qualifications for voting
  - 2. Introduction of registration systems
  - 3. Expansions of suffrage
  - 4. State initiatives
  - 5. Campaign for NVRA
- C. Legal qualifications
  - 1. Federal law
  - 2. State law
- D. Intake systems
  - 1. Traditional (courthouse) registration
  - 2. Military/overseas
  - 3. Deputy registrants
  - 4. Mail registration
  - 5. Agency-based registration
  - 6. Motor-voter
  - 7. Election day registration
- E. Registration
  - 1. Registrars (state, county, city, or township)
  - 2. Review
  - 3. Follow-up
  - 4. Decision
- F. Notification
  - 1. Receipt of registration (registration card)
  - 2. Decision
  - 3. Polling place location
  - 4. Voter information, e.g., sample ballot
  - 5. Arguments, rebuttals, & partial analysis
  - 6. Rights as voter
  - 7. Special services for handicapped
  - 8. Other information
- G. File maintenance
  - 1. Storage & retrieval systems.
    - a. Hard copy
    - b. Electronic record
  - 2. Purging methods
    - a. Legal requirements
    - b. Sources of information
  - 3. Record retention
  - 4. Public access/fees/secondary release of information
- H. Reporting requirements (NVRA)

## 2. Campaign

- A. Ballot access
    - 1. Qualifications
    - 2. Nomination/conventions/independent candidates
    - 3. Petitions
    - 4. Signature verification
    - 5. Fees (signatures in lieu of fees, Calif..)
  - B. Campaign finance and disclosure
    - 1. Public funding
    - 2. Disclosure
    - 3. Enforcement
    - 4. Records
    - 5. Public & media access to information
  - C. Services and information
    - 1. Provision of voter lists
    - 2. Candidates info on ballots
    - 3. Access to records & process
    - 4. Education of candidates
- ## 3. Poll worker recruiting and training
- A. Recruiting
    - 1. Job description
    - 2. Target groups
    - 3. Methods
    - 4. Selection criteria
      - a. Legal
      - b. Political
      - c. Practical
    - 5. Screening process
    - 6. Testing
  - B. Managing
    - 1. Record keeping
    - 2. Policy development
  - C. Pay
    - 1. Amount
    - 2. Timing
    - 3. Deductions
    - 4. Benefits & amenities
  - D. Training
    - 1. Requirements
    - 2. Techniques
    - 3. Materials
    - 4. Scheduling
    - 5. Testing
  - E. Retention
    - 1. Rewards
    - 2. Pay
    - 3. Recognition, duty
    - 4. Social (solidary benefits)
    - 5. Working conditions
  - F. Evaluation
    - 1. Techniques
    - 2. Record keeping
    - 3. Use

## ELEMENTS OF THE ELECTORAL PROCESS (Continued)

### 4. Districting

#### A. Redistricting

1. Legal principles/coordination with census
2. Methods
3. Interest & involvement of election administrators

#### B. Defining precincts

1. Crossing district lines?
2. Number of voters
3. Geographical size
4. Selecting polling place
  - a. Legal requirements
  - b. Practical criteria
  - c. Techniques for locating
5. Timing

### 5. Equipment and supplies

#### A. Basic steps of purchasing

1. Legal basis for purchase
2. Specification
3. Bidding
4. Evaluation
5. Award
6. Delivery
  - a. Timeliness
  - b. Quality

#### B. Special considerations related to elections

1. Ballots
  - a. Legal restrictions
  - b. Quality control
  - c. Scheduling
  - d. Storage
2. Voting equipment
  - a. Qualification - ITA testing
  - b. State certification
  - c. Local criteria
  - d. Acquisition arrangements -
    1. Lease
    2. Purchase
    3. Vendor support
  - e. Acceptance testing
  - f. Storage and maintenance
  - g. Transportation
3. Computer software & hardware for office
  - a. In-house vs contract service
  - b. Shared vs dedicated
  - c. Election-specific capabilities
  - d. Vendor support
  - e. Certification
  - f. Purchasing
    1. Specifications
    2. Bidding
    3. Acceptance
  - g. Storage and Maintenance
  - h. Upgrades
  - i. Training

### 6. Precinct operations

#### A. Setting up

1. Early arrival
2. Physical layout for efficient operation
3. Initial check at polling place: people, equipment, & supplies
4. Dealing with problems

#### B. Voting procedures

1. Admitting voters
2. Checking registration
  - a. NVRA requirements
  - b. Election day registration
3. Instruction in equipment and procedures
4. Assistance in voting
5. Time allowed for voting
6. Maintaining neutrality in the voting place
7. Media access
8. Poll watchers
9. Checking equipment throughout the day

#### C. Closing

1. Dealing with voters in line
2. Securing equipment/ballots
3. Counting
4. Recording
5. Returning results

### 7. Absentee and early voting

- A. Eligibility
- B. Procedures: Timing of returned ballots
- C. Security: Limit on number of ballots handled
- D. Military/overseas
- E. Emergency voting
- F. Secrecy

### 8. Tabulation process

- A. Precinct vs central counters
- B. Deadlines
- C. Reporting procedures
- D. Dealing with the press
- E. Security

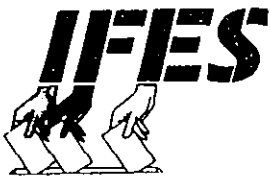
### 9. Validation

- A. Checking ballots
- B. System checking logic and accuracy
- C. Automatic 1% or other recount

### 10. Recounts and contests

- A. Standing
- B. Grounds
- C. Forum
- D. Procedures
- E. Timing/deadlines
- F. Notice
- G. Discovery
- H. Decision/remedy
- I. Appeals
- J. Who pays?
- K. Records retention

### 11. Certification



**Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux**

**5, rue Maurice Lafortue Musseau Port-au-Prince, Haïti**

**Tél: (509) 46-0906 / 49-2404**

**Fax: (509) 46-0810**

## ANNEXE "T"

# RAPPORT DE LA SESSION D'ÉVALUATION DE L'ÉLECTION DU 17 DÉCEMBRE 1995 HAÏTI

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr.	Randal C. Teague
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	Conseil
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMÉRITES	Richard W. Soudriette
		Victor Karber	Sonia Picado S	James M. Cannon Richard M. Scammon	Directeur



Conseil Electoral Provisoire

**Rapport  
de  
la Session  
d'Évaluation  
de  
l'Élection  
du  
17 Décembre 1995.**

---

Rue Oscar No. 9, Pacot, Port-au-Prince, Haïti

Tél.: 45-1037, 45-1527, 45-1687, 45-5689 • Fax: 45-5018



## Conseil Electoral Provisoire

Chères lectrices et chers lecteurs,

Lorsqu'au matin du 7 février 1986, le peuple haïtien apprenait la chute des Duvalier, il pensait que son rêve de vivre dans un pays démocratique allait finalement se concrétiser. Et pourtant, la lutte ne faisait que commencer.

Aujourd'hui, dix ans après, la Nation connaît l'investiture de son deuxième Président élu à la suite d'élections libres, honnêtes et démocratiques.

Le processus a été long, rempli d'embûches et extrêmement coûteux. L'institution que j'ai eu l'honneur de présider à partir du mois d'août a été la proie de virulentes attaques de la part des partis politiques. Nous avons pu à ce compte éviter tous les pièges des polémiques improductives.

Et si, au moment où nous vous écrivons, nous n'attendons que le vote par le Parlement de la loi sur les Assemblées de Sections Communales pour remplir le terme de notre mandat, nous pouvons affirmer, malgré les difficultés rencontrées et les erreurs de parcours, que nous avons progressé sur le chemin de la Démocratie.

Aussi, nous n'aimerions pas nous retirer et ne pas partager avec nos concitoyens le fruit de notre réflexion. Sans entrer dans l'historique des multiples compétitions électorales que nous avons organisées durant l'année 1995, nous avons entamé un processus d'évaluation de notre machine électorale.

Ce travail est le résultat des différentes consultations que nous avons menées et les recommandations qui y figurent devraient contribuer à améliorer notre système électoral.



Nous tenons à remercier l'équipe technique qui a travaillé à l'élaboration de ce document. Nous citerons M.Molière LADOUCEUR (Membre du CEP), M. Pierre André GUILLAUME (Directeur des Opérations Electorales) et les conseillers techniques de l'IFES, M. Théo NOEL et M. Claude Henry ORESTE.

Nous ne saurions oublier les présidents de BED et de BEC ainsi que tous les travailleurs électoraux qui y ont apporté leur contribution.

Nous aurons une pensée spéciale pour M.DEROSIERS Joseph Winal, Vice-Président du BEC de Cabaret, décédé le 13 août dans un accident de circulation alors qu'il allait prêter main forte au président du BEC de la Croix- des- Bouquets. Que ce modèle de don de soi qui a trop souvent fait défaut tout le long de ce processus électoral, renaisse parmi tous les citoyens de notre chère Haïti.

Patriotiquement,



Pierre Michel SAJOUS  
Président

Le 7 février 1996.

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1.- Préface de M. Pierre Michel SAJOUS (Président du CEP)	2
2.- Table des matières	4
3.- Introduction	5
4.- Programme de la journée	6
5.- Coup d'oeil sur les exposés des membres du CEP	7
6.- Problèmes identifiés durant la session de Remue-Méninge	10
7.- Problèmes identifiés par les BED	12
8.- Solutions proposées	14
9.- Analyse et commentaires	18
9.- Conclusion	26

## ANNEXES

10.- Allocution de Me Léon MANUS (Vice-Président du CEP)	27
11.- Allocution du Dr. Pierre Michel SAJOUS (Président du CEP)	33
12.- Allocution de M. Molière LADOUCEUR (Membre du CEP)	36
13.- Allocution de Me Maurice JEUDI (Membre du CEP)	43
14.- Session d'Evaluation du 30 Janvier 1996 - Rapport des Ateliers	48
15.- Liste des participants par atelier à la Table-Ronde du 30 Janvier 1996	61
16.- Evaluation de l'Election du 17 décembre au niveau des BED - Ordre du Jour	64
17.- Synthèse des rapports d'évaluation au niveau des BED/BEC	65
18.- Session d'Evaluation Post-Election (Présentation)	83
19.- Session de Remue-Méninges (Programme)	84
20.- Présentation des Ateliers	86
21.- Les équipes technique et d'encadrement, les conférenciers	87
22.- Feuille de rapport des ateliers	88
23.- Lettre d'invitation	89
24.- Ordre du Jour	90
25.- Liste des participants	91
26.- Photos de la session d'évaluation	94

## INTRODUCTION

Dans le but de tirer le maximum de bénéfice pour l'avenir de l'expérience des élections du 17 décembre, le CEP a procédé à une évaluation des dites consultations électorales. Cette évaluation s'est déroulée en deux étapes: le premier au niveau des BED, le second au niveau national avec les membres et les fonctionnaires du CEP, les présidents des BED, des représentants de partis politiques, des représentants de la mission d'observation électorale, de l'OEA, des organisations internationales NDI, IRI, USAID et du groupe des pays amis d'Haïti.

Le CEP a nommé une commission technique composée d'un membre du CEP, M. Molière LADOUCEUR, du directeur des Opérations Pierre André GUILLAUME et des conseillers de l'IFES Claude Henry ORESTE et Théo NOËL.

Du 15 au 26 Janvier, les BED ont convoqué les BEC pour effectuer l'évaluation de l'élection dans leur département. Le 21 Janvier, les présidents des BED se sont réunis au Cap-Haïtien pour procéder à la mise en commun des évaluations.

Un format, une plénière, des ateliers et un programme ont été proposés et la date de la session a été arrêtée au 30 Janvier 1996 à Tara's. Le matériel de la session a été préparé et des modérateurs identifiés.

Pour la session de remue-méninges, M. Gérardo Le CHEVALIER du NDI a accepté gracieusement d'offrir ses services.

Les quatre ateliers ont été animés par Léone DORCÉ, Yvon JANVIER, Claude Henry ORESTE et Théo NOËL.

Les rapports des ateliers et la synthèse ont été brillamment animés par Clarens RENOIS.

Le service d'accueil et le secrétariat ont été assurés par Mireille ELIE, Léone DORCÉ, Yvon JANVIER, Fitzgerald JEAN, Anton ADONIS, Wilner MERVEILLE et William PLACIDE de l'IFES.

Le service de rafraîchissement et de nourriture a été fourni par le personnel de Tara's et la salle a été sonorisée par M. Henry CELESTIN.

En tout 61 participants ont discuté et échangé durant l'exercice.

Ce rapport contient le programme de la session, la liste des participants, les problèmes identifiés par les BED, un résumé des exposés des conférenciers et des solutions proposées, un compte-rendu de la session de remue-méninges, le rapport de chaque atelier, la synthèse des ateliers, les recommandations et tous les documents relatifs à la session .

# PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Le 30 Janvier, les principaux acteurs et observateurs du processus électoral se sont rencontrés à Tara's, sis à la Sapinière, Grenier, pour débattre des différents problèmes non résolus le 17 décembre. L'ordre du jour était le suivant:

09:00 - 09:30 Accueil

09:30 - 09:45 Ouverture et bienvenue.

09:45 - 10:30 Exposés:

- A) La législation électorale, le processus électoral et le calendrier (M. Léon MANUS)
- B) Les partis politiques, les mises en candidatures, la campagne, les mandataires, l'USCE (M. Pierre Michel SAJOURS)
- C) La machine électorale, la formation du personnel, l'éducation civique, la logistique et la géographie électorale (M. Molière LADOUCEUR)
- D) Les procédures électorales pour la révision, le scrutin, le dépouillement et le recensement des procès-verbaux (M. Maurice JEUDI)

10:30 - 12:00 Session de remue-méninges: identification des problèmes et des points forts/faibles

12:00 - 13:00 Repas/pause

13:30 - 15:00 Ateliers: Identifier causes des problèmes et éléments de solution/ Recommandations

15:00 - 15:30 Mise en commun des ateliers

15:30 - 16:00 Pause

16:00 - 17:00 Synthèse des rapports et recommandations

17:00 - 18:00 Clôture et réception

## COUP D'OEIL SUR LES EXPOSÉS DES MEMBRES DU CEP

La journée débuta par une brève intervention de M. Pierre Michel SAJOUS (Président du CEP) qui souhaita la bienvenue aux participants. Il rappela les objectifs visés à savoir identifier les problèmes non résolus lors du 17 décembre, en trouver les causes et proposer des éléments de solution en tenant compte de la mise en oeuvre et de l'impact financier.

Puis, il céda la parole à M. Léon MANUS (Vice-Président du CEP). Celui-ci traita de la législation électorale, du processus électoral et du calendrier.

Il rappela que la loi électorale rédigée par le CEP a été combattue par la classe politique sans qu'elle n'en ait jamais donné les raisons et proposa d'analyser cette loi.

La structure administrative BED/BEC/DEC/BIV doit-elle être gardée comme telle ou modifiée?

Les listes électorales doivent-elles être permanentes?

Les modalités de la loi concernant les contestations sont-elles suffisamment explicites?

La durée de la campagne électorale respecte-t-elle les besoins légitimes de communication des candidats et de l'électorat en tenant compte des paramètres économiques?

L'éducation civique ne devrait-elle pas être permanente?

Les procédures de contrôle du scrutin et du dépouillement sont-elles adéquates?

Une sécurité adéquate peut-elle être assurée par la Police Nationale?

Les sanctions pénales sont-elles suffisantes?

Que penser du financement des partis politiques et des élections tel que prévu par la législation actuelle?

Les décisions du CEP doivent-elles nécessairement être finales et exécutoires?

Le calendrier électoral était-il réaliste?

Cette allocution fut suivie de l'exposé de M. Sajous sur les partis politiques, les mises en candidatures, la campagne, les mandataires et l'USCE.

Il constata que toutes les élections tenues en 1995 se sont déroulées dans une ambiance d'affrontements permanents entre la classe politique et le CEP.

Parmi les pistes à explorer pour aboutir, à une meilleure collaboration entre les partenaires et à une réalisation sans anicroches des prochaines consultations, la procédure de mise en candidature est-elle satisfaisante? Les exigences légales sont-elles trop rigides ou trop permissives?

Les délais de présentation et de contestation de candidatures sont-ils suffisants?

Au niveau de la campagne électorale qualifiée de terne, le mauvais état de l'économie en a-t-il affecté le déroulement?

Le fait que les membres de l'USCE ont observé dans 31% des BV seulement reflète-t-il l'impopularité des partis ou une carence de leurs structures organisationnelles?

Le fait que les membres et mandataires de l'USCE n'ont pas utilisé les annexes pour consigner leurs remarques, dénote-t-il une mauvaise appréhension du système de surveillance ou du scepticisme vis-à-vis du CEP?

Les deux approches diamétralement opposées qui se sont affrontées l'une, voulant un CEP totalement politisé et l'autre, une structure entièrement dépolitisée et purement technique sont-elles conciliables?

A la suite de M. SAJOUS, M. Molière LADOUCEUR, membre du CEP fit un survol de la machine électorale, de la formation du personnel, de l'éducation civique, de la logistique et de la géographie électorale.

La structure de la machine électorale CEP/BED/BEC/DEC/BIV doit-elle demeurer la même? Quels ont été la qualité et le comportement des agents électoraux durant les élections du 17 décembre? Quels devraient être les critères pour le recrutement des DEC et des membres des BIV?

Le plan national de formation était-il bien conçu? Comment a-t-il été mis en oeuvre? Les coordonnateurs et les formateurs ont-ils bien fait leur travail sur le terrain? Les manuels étaient-ils bien faits?

Les thèmes utilisés pour les posters et les spots publicitaires ont-ils atteint la cible? Quel budget proposer pour une plus large couverture en éducation civique? La décentralisation de l'éducation civique vers les BED est-elle appropriée?

Comment assurer la livraison et la distribution du matériel sans l'aide de la MINUHA? Dispose-t-on des moyens financiers et du transport?

Les différentes divisions territoriales sont-elles assez claires et précises? Le nombre de BV étaient-ils suffisants? Leur emplacement était-il adéquat? Le nombre d'électeurs par BV était-il trop élevé ou pas assez?

Pour clore les exposés, M. Maurice JEUDY, membre du CEP parla des procédures d'inscription, de révision, du scrutin, du dépouillement et du recensement des procès-verbaux.

Les listes électorales ont été responsables de la plupart des faiblesses observées le 17

décembre. Les procédures d'inscription et de revision étaient-elles adéquates et précises? Pourquoi des listes sont si peu fiables?

Les critères de recrutement des membres des BIV à savoir la moralité, le savoir et la résidence dans la section communale ont-ils été respectés?

Les locaux ont-ils été choisis correctement en tenant compte de l'espace disponible?

Les BV ont-ils respecté l'heure de la fermeture ? Faut-il continuer la pratique de livrer le procès-verbal n'importe quand, même la nuit?

Des amendements à la Loi Electorale ne sont-ils pas souhaitables?

De quels moyens le CEP dispose pour moderniser les structures électorales?

# PROBLÈMES IDENTIFIÉS DURANT LA SESSION DE REMUE-MÉNINGE

Ces différentes interventions des membres du CEP ont fourni des pistes de réflexion et les participants sont intervenus pour identifier les problèmes non résolus le 17 décembre. Les points débattus peuvent être résumés ainsi:

## 1.- Les Partis Politiques:

- a) Financement nécessaire pour une égalité des chances (campagne électorale) et la mise en place de structure de contrôle (les mandataires).
- b) Plus d'exigence dans les procédures de reconnaissance des partis et des candidats pour limiter leur nombre et faciliter leur représentativité.
- c) Autoritarisme dans les rapports du CEP avec les partis politiques.
- d) Manque d'implication des partis politiques à l'intérieur du processus
- e) Mécanisme de contrôle non fonctionnel: USCE/Les mandataires
- f) Remise très tardive de la liste des BV
- g) Accréditation tardive des mandataires

## 2.- Le CEP

- a) Nécessité de l'indépendance du CEP par rapport à l'exécutif
- b) Traitement au sérieux des dossiers de contestation
- c) Recrutement sur la base de la compétence à l'intérieur de la machine électorale
- d) Structures du CEP à rendre efficace et à adapter à la réalité socio-économique
- e) Harmonisation et suivi dans les décisions
- f) Démission de fonctionnaires à la veille des élections

## 3.- EDUCATION CIVIQUE

- Éducation civique tronquée par l'absence d'un programme continu: conséquence logique d'un CEP provisoire

## 4.- CALENDRIER ÉLECTORAL

- Mauvaise planification: calendrier trop serré



## 5.- LOGISTIQUE

- Comment suppléer au prochain départ de la MINUHA?
- Ne faudrait-il pas s'adapter à la réalité du pays?

# PROBLÈMES IDENTIFIÉS PAR LES BED

Les BED avaient déjà identifié plusieurs problèmes que nous ajoutons à ceux déjà décrits et dont les participants avaient reçu copie.

## 1.- LISTES ELECTORALES, CARTES ELECTORALES ET REVISION

- Absence répétée de noms d'électeurs sur les listes le jour du vote
- Irrécupération de certaines listes électorales

## 2. LES DEC

- Faible rendement de certains DEC
- Insuffisance du nombre de DEC par section communale

## 3. RECRUTEMENT ET FORMATION DES MEMBRES DES BV, EMPLACEMENT ET FONCTIONNEMENT DES BV

- Procès-verbaux illisibles et non explicites
- Retards dans l'ouverture de certains BV

## 4. EDUCATION CIVIQUE

- Inexistence d'un programme de propagande continu
- Confusion entre propagande électorale et éducation civique

## 5. MATÉRIEL ELECTORAL ET LOGISTIQUE

- Insuffisance de matériel électoral pour un BV ou toute une section
- Absence de moyens de communication
- Insuffisance de matériel de propagande (mégaphone)

## 6. FINANCES/SALAIRES

- L'allocation accordée aux membres des BV connue trop tard
- Retard dans la disponibilité des fonds
- Rémunération trop faible des agents électoraux
- Contraintes budgétaires des BED et BEC en période électorale

## 7. TRANSMISSION DE L'INFORMATION

- Retard dans la réception des informations
- Difficultés répétées de fournir les informations à temps

La liste de ces problèmes a été informatisée puis distribuée aux participants pour servir de documents de base dans les quatre ateliers. Les échanges ont été très animés, parfois surchauffés. Quelques participants, surtout de certains partis politiques ont eu de la difficulté à s'adapter à la méthode de travail et tentaient continuellement de revenir sur des problèmes au lieu d'en chercher les causes et de trouver des éléments de solutions. Néanmoins, les discussions ont permis de clarifier les problèmes, chercher les causes, de proposer des solutions, d'identifier les responsables de la mise en oeuvre et d'évaluer l'impact financier.

## SOLUTIONS PROPOSÉES

Aux divers problèmes identifiés par les BED et les participants à la session nationale, les solutions suivantes furent proposées:

### Listes et cartes électorales, revision

- classement des électeurs sur les listes par ordre numérique
- réduction du nombre d'électeurs par BIV(250)
- nouvelle fabrication des registres par chaque BEC
- carte électorale modèle IF, permanente
- nouvelle revision avec plusieurs BIV par section communale ou un BIV permanent
- affectation d'un numéro de code à chaque liste/BV

### Les DEC

- formation approfondie et périodique
- sélection plus stricte
- augmentation du nombre de DEC(compétence) selon la population et l'étendue de la section
- budget de fonctionnement
- emploi garanti par l'intégration au BEC

### Recrutement des membres des BV, emplacement et fonctionnement BV

- élaboration et respect de critères rationnels pour le choix des membres des BV(niveau d'études)
- choix de locaux adéquats (somme satisfaisante pour la location)
- sécurité accrue au niveau des sections communales
- résidence dans la section communale ou la zone
- choix d'un local adéquat susceptible d'héberger tous les BV d'un BI

### Formation des membres des BV/Manuels

- deux séances de formation (renforcement)
- test pour retenir les plus compétents seulement
- augmentation du nombre de formateurs dans les grandes communes
- inclure le test dans le manuel
- manuel plus adapté à la réalité et moins technique
- augmentation du nombre de manuels
- récompense des membres des BV compétents en garantissant la réembauche à la prochaine élection

### Education civique

- élaboration d'un programme national permanent d'éducation civique
- élaboration d'un programme national de concert avec les BED
- moyens de communication adéquats pour amplifier la motivation et la sensibilisation de l'électorat
- début de la campagne d'éducation civique plus tôt
- élaboration d'un programme de propagande et de sensibilisation par les BED

### Matériel électoral et logistique

- contrôle de la qualité du matériel avant l'expédition
- attention accordée aux données statistiques de base, aux contraintes et réalités du terrain
- équipe spécialisée pour la vérification du matériel (technicien du contrôle de la qualité)

### Collecte, livraison des p-v et du matériel au BEC/BED

- prévision des moyens de locomotion
- intervention plus rapide pour la récupération

### Les finances, les salaires

- financement régulier livré à temps
- planification et budgétisation participative (CEP/BED)
- consultation des BED/BEC sur les zones d'ombre des budgets proposés
- meilleure rémunération des fonctionnaires électoraux (BED/BEC/DEC)
- information fournie à temps aux BED sur les montants alloués aux BV/BI

### Transmission de l'information CEP/BED/BEC/DEC

- révision du système d'intercommunication CEP/BED/BEC/DEC
- réparation des appareils radio défectueux
- livraison des messages à temps et assez tôt
- planification plusieurs jours à l'avance des rencontres
- attention portée aux distances CEP/BED/BEC
- délai raisonnable dans l'émission des réponses aux réquisitions
- prévision de moyens de déplacement pour les DEC

### La législation/Le processus électoral/Les procédures/La géographie/Le matériel/La logistique

- meilleure formation des fonctionnaires électoraux versus la Loi
- renforcement des pénalités
- application égale de la loi par l'appareil électoral à tous
- appareil judiciaire décentralisé pour appliquer la Loi
- refonte de la Loi électorale
- informatisation de la liste électorale
- définition des modalités de chaque étape du processus électoral
- calendrier électoral moins serré
- accès égal de tous les candidats aux médias d'Etat
- éducation civique plus amplifiée
- nouvelle carte électorale comme la DGI
- procédures précises et détaillées écrites
- livraison du matériel aux BED au minimum 5 jours avant le scrutin

### Les acteurs(Partis politiques, candidats, électeurs, la presse, les observateurs)

- contrôle des dépenses des partis politiques et des candidats
- critères plus stricts de reconnaissance des partis politiques

La machine électorale (CEP/BED/BEC/DEC/BI-V), La structure organisationnelle, La gestion électorale

- établissement d'un système de recrutement rigoureux du personnel
- maintien d'une bonne liaison entre le CEP et les autres entités
- organisation de sessions de formation pour les DEC
- intégration des DEC dans le personnel du BEC
- augmentation du nombre de DEC par section
- mise en place d'un système de contrôle du matériel
- location d'un entrepôt pour emmagasiner le matériel récupéré
- responsabilisation des structures intermédiaires(BED/Directions)
- dotation d'un mécanisme pour le suivi des décisions
- élaboration d'une Loi organique
- création d'une Direction Juridique

La formation et l'éducation civique

- mise en place d'une structure d'éducation civique dans les BED
- élaboration d'un programme d'éducation civique au niveau du CEP
- nécessité d'une Direction de l'éducation civique
- heures d'antenne gratuites pour l'éducation civique
- établissement de critères de sélection pour le recrutement
- embauche des plus performants seulement
- résidence dans la zone
- augmentation des formateurs II dans les communes grandes et peuplées
- contrôle et choix plus rigoureux du nombre de BV

## Analyse et Commentaires

### Les listes et cartes électorales

Les listes électorales et les cartes d'électeur ont continué à poser des problèmes même le 17 décembre: listes manquantes, listes incomplètes, listes dont les noms et numéros de cartes d'électeurs ne correspondaient pas, listes fictives, listes contenant des électeurs de deux BV, listes non révisées. Pourquoi?

En rétrospective, rappelons-nous qu'on avait décidé d'installer 3000 BI dans le pays et qu'un BI grouperait trois BV à 400 électeurs. Cette planification théorique n'a pas tenu compte des réalités du terrain et on s'est aperçu après coup, qu'en plusieurs sections communales ou quartiers, un BI contenait plus de 1200 électeurs. Solution reposant sur des considérations financières seulement, elle sera responsable d'une multitude de problèmes à répétition et aura causé bien des maux de tête au CEP et aux électeurs. Des BI ont inscrit jusqu'à 1500, 1650, 2000 électeurs et ont par la suite effectué un découpage arbitraire en affectant les surplus à un autre BV nouvellement créé sans en aviser les électeurs concernés, d'où les mélanges dans les listes et les BV et les électeurs incapables de localiser leur BV. *Il aurait fallu faire une estimation des assemblées électorales pour évaluer le nombre réel de BI avant de prendre cette décision.*

On a peu parlé du contrôle à exercer sur le recrutement et le travail fait par les membres des BI. Ils ont certainement manqué de formation et de supervision. Ce fait ajouté aux carences dans le recrutement lui-même, ont abouti à des listes mal fabriquées dans plusieurs sections communales et quartiers. *Pour parer entre autres aux problèmes de népotisme et de parrainage, on devrait appliquer les critères de sélection déjà élaborés par la Direction des Opérations et imposer un test de compétence minimale aux futurs membres de BI.*

La réception, la répartition et la livraison des cartes d'électeur ont aussi eu un effet sur la fabrication des listes. On avait décidé de compléter l'assemblage des cartes électorales à Port-au-Prince même. Les numéros séquentiels n'ont pas été respectés de sorte qu'on trouvait pour un BI des séquences différentes. De plus, l'absence de formulaires de contrôle des séquences lors de la livraison aux BED/BEC a rendu impossible le repérage des cartes par communes et sections communales. La planification n'était pas au rendez-vous.

Les procédures d'inscription étaient sommaires et manquaient de précision et de clarté. La Loi décrit en quelques paragraphes les procédures d'inscription, mais dans la réalité, il faut expliciter en détail ces procédures et ne rien laisser au hasard.

*L'expérience a démontré que l'ordre numérique des cartes sur les listes électorales s'est avéré plus avantageux que l'ordre alphabétique prescrit par la Loi. Il est plus facile de repérer un électeur par son numéro de carte que par son nom de famille.* De plus, l'ordre numérique devient l'ordre naturel des inscriptions si les séquences des cartes se suivent. Des procédures bien faites auraient détecté ce problème et l'auraient résolu avant son apparition. Il existe aussi une relation directe entre les procédures, la formation et la qualité du travail à effectuer.

La formation du personnel des BI devait être assurée par 400 animateurs qu'on n'a



pratiquement pas vus, laissant le personnel sans formation ou aux bons soins des BEC et des DEC qui eux-mêmes n'avaient reçu qu'une formation sommaire ou pas du tout.

*Dans les exercices du genre ou simplement dans un système de gestion, en général l'étape planification doit être respectée scrupuleusement, pour éviter la panique, la pagaille, la confusion, les solutions de dernières minutes qui génèrent des conflits et décuplent le coût de l'exercice.*

*Quelles sont maintenant les perspectives? A court terme, les solutions doivent être essentiellement pratiques et tenir compte des réalités du terrain. La meilleure à notre avis est de continuer d'utiliser les listes du 17 décembre en les revisant à la lumière des inscriptions et corrections avant et le 17 décembre.*

*A plus long terme il faudrait peut-être repenser le BV, la liste et la carte électorales. Présentement, le BV est le moyen administratif de respecter le droit de vote de l'électeur. Faudrait-il délimiter géographiquement le territoire couvert par le BV? Même si le BV change de bâtiment, il demeure géographiquement dans le territoire délimité, ce qui favorise sa localisation par l'électeur. Pourquoi ne pas fixer un nombre d'électeurs par BV pour le secteur rural et un autre pour le secteur urbain ?*

*Entre temps, on devrait poursuivre la chasse aux listes fictives et BV fantômes principalement dans le BED de l'Ouest. A cet effet, le CEP pourrait nommer une commission technique ad hoc chargée de ce travail d'épuration et composée de quatre membres: un membre du Conseil, un haut fonctionnaire du CEP, un fonctionnaire ou membre du BED de l'Ouest et un membre d'un autre BED auxquels on adjoindrait un conseiller technique international.*

### Les DEC

Les faits ont prouvé que les DEC étaient la cheville ouvrière de la machine électorale parce qu'ils étaient responsables d'identifier l'emplacement des BV, de recruter le personnel, de voir à l'organisation et au fonctionnement des BV. Plusieurs DEC n'ont pas fourni le rendement escompté. Certains étaient analphabètes et d'autres plus intéressés à empocher qu'à pourvoir un service. Certains ont fait preuve d'insubordination envers leurs patrons. D'autres ont été essentiellement préoccupés à édifier des petits empires.

*On aurait donc intérêt à mettre en place un système d'embauche basé sur des critères et les résultats d'un test de compétence, sans oublier des procédures de supervision et de contrôle avec rapports de planification et d'activités.*

Chaque section communale disposait normalement d'un DEC. Des BED en ont réclamé plus d'un dans les grandes sections. *N'y aurait-il plutôt pas lieu d'envisager le concours des KASEC et des Conseil municipaux pour l'organisation et la supervision des BV? L'un des membres lettrés du KASEC ou du Conseil pourrait être investi par l'autorité électorale pour effectuer cette tâche. Un membre du BEC devrait être spécifiquement assigné à la gestion de ce secteur et, sous son autorité, quelques superviseurs, responsables d'un nombre limité(gérable) de KASEK pourraient être embauchés.*

*Après évaluation des DEC, on devrait constituer une banque de candidats valables et compétents, d'où on pourrait recruter de prochains superviseurs, formateurs et membres de BV.*

## Recrutement et formation des membres des BV

Le recrutement des membres des BV est interdépendant de l'identification et du nombre de BV déterminé par la planification et les résultats de l'inscription. Le recrutement n'est possible que lorsqu'on connaît la décision d'établir un BV et son emplacement. A deux semaines des élections, dans plusieurs BED, la liste des BV n'était pas finalisée et le recrutement pas terminé.

Comment prévenir ces problèmes lors d'une prochaine consultation? L'importance des assemblées électorales au niveau de chaque KASEC est maintenant connue et la liste des BV devrait être finale. IFES s'emploie présentement à informatiser cette liste et à la transférer au CEP. Il devrait maintenant être possible d'informatiser les membres des BV en écartant les inaptes.

*Un système devrait aussi être conçu pour recruter et embaucher les membres des BV de façon à éviter les désertions et les remplacements arbitraires. Quelques BED dont celui du Sud ont rendu obligatoire le passage d'un test d'aptitude; en plus de ce test, le membre du BV sélectionné devrait signer un contrat ou tout au moins un engagement(assermentation) statuant son embauche et son poste dans un BV spécifique. Ce formulaire pourrait être incorporé au manuel du BV avec le test d'aptitude et remis à l'autorité électorale; cependant un récipissé devrait être remis à la personne sélectionnée. Un recrutement à temps permettrait de dresser par section communale, la liste des membres des BV et ainsi favoriser le contrôle et la remise des allocations.*

Des suggestions intéressantes ont été faites pour améliorer le manuel du BV entre autre le rendre plus accessible au niveau intellectuel de la majorité des membres des BV. Même si beaucoup d'efforts avaient été mis sur l'illustration du manuel, il a été recommandé de remplacer les pages trop techniques par des illustrations plus simple e.g. le plan standard d'un BV par le poster sur les divers mouvements du vote. *Il a été recommandé aussi d'inclure un test d'aptitude, le formulaire d'embauche et les récipissés. Ce manuel pourrait devenir permanent et être valable pour toutes les consultations, si le format permettait d'insérer ou remplacer des sections, comme un cartable.*

## L'Education civique

En novembre 1994, un organisme international impliqué dans le processus avait suggéré une approche qui s'inscrivait dans une démarche à plus long terme et qui sollicitait la société civile, les organisations populaires et religieuses, les écoles, en plus de la machine électorale. Cette proposition a été écartée. Il n'y eu donc ni plan national ni aucun mécanisme de coordination institué avant octobre 1995. La Direction de l'Education civique, quoiqu'étant dotée de personnel, ne disposait pas de budget pour les activités proposées. Des efforts sporadiques eurent lieu, des spots à la radio et à la Télé, des posters, mais rien d'envergure touchant tout le pays et orienté vers les divers groupes ciblés. Ces quelques efforts ont hélas débuté trop tard pour être efficaces et n'ont atteint que Port-au-Prince pour la plupart.

Quelle serait la solution pour les prochaines consultations? *Pour les ASEC, un plan d'éducation civique devrait être préparé avec les BED. Cette campagne devrait être précédée par*

*une bonne session de formation avec les BEC et les propagandistes, surtout si le bulletin à numéros est retenu comme solution.*

*Pour les autres consultations, sénatoriales de novembre ou prochaines législatives et présidentielles, le CEP permanent pourrait avec le Ministère de l'Education nationale, la société civile, les groupes populaires et religieux, les syndicats, lancer une campagne nationale à long terme incluant une composante pour les écoles. La classe de civisme pourrait être ressuscitée et incorporée au curriculum.*

*L'élaboration d'un plan national de concert avec les BED apparaît indispensable pour les prochaines législatives générales et présidentielles. Ce plan devrait s'inscrire dans le projet à long terme et serait ponctuel et complémentaire. Cette proposition a le bénéfice d'incorporer les préoccupations des départements et de mieux tenir compte des réalités du terrain. Il est même impératif que les BED participent à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan national pour des raisons de coordination, d'efficacité et de contrôle. De toute façon l'expérience a démontré que le niveau national ne peut toucher toute la population et qu'il faut s'en remettre aux BED pour une sensibilisation efficace. Le niveau national pourrait s'occuper de la coordination, de la préparation du matériel (spots, posters, indicatif musical) et d'une couverture publicitaire nationale; le niveau départemental aurait la responsabilité d'une couverture publicitaire départemental respectant la réalité du terrain (radio, mégaphone, cassettes, groupes musicaux, théâtre, banderolles, etc) et la liaison et coordination avec les associations populaires, les groupes religieux, les syndicats et tout autre acteur impliqué dans le programme.*

## Matériel électoral et logistique

Le matériel électoral fourni par le Canada, les troussees "A" et "B" devrait être revu, simplifié et amélioré.

*Pour les ASEC, un seul isoloir et une seule urne devraient suffire. Au besoin, l'isoloir peut être fabriqué localement. Cependant sur l'urne, devait apparaître une case pour inscrire le numéro du BV et le nom de la localité. Six scellés devraient être inclus au lieu de quatre pour permettre de receler l'urne après le dépouillement, si la grande enveloppe sécuritaire n'est pas fournie.*

*Les crayons et l'aiguisoir devraient être remplacés par des bic. Un seul bloc note est nécessaire, les carbones devraient être inclus mais pas les chandelles, les 3 enveloppes (bulletins utilisés, bulletins non utilisés, p-v) devraient être assez grandes pour recevoir le contenu et devraient être imprimées (contenu et case pour le numéro du BV). A moins que l'on veuille utiliser à nouveau l'urne, la livraison au KASEK pourrait s'effectuer sous grande enveloppe sécuritaire capable de prendre les trois autres enveloppes. Cette grande enveloppe devrait aussi être imprimée (# du BV, contenu avec case de contrôle). Tout le matériel, y compris les formulaires seraient inclus dans la trousse et le carton deviendrait inutile si l'on se sert de la grande enveloppe sécuritaire pour le matériel.*

*L'encre indélébile n'est pas recommandée au niveau des ASEC pour deux raisons: l'économie et le contrôle plus facile des fraudeurs potentiels. Cependant si les moyens de contrôle*

*sont jugés insuffisants, l'utilisation de l'encre indélébile va encore s'imposer.*

Etant donné que l'impression de bulletins de vote compte pour une partie importante des dépenses d'une élection, *il est recommandé d'adopter, pour les ASEC un bulletin standard noir et blanc à numéros.* Si le plus grand nombre de cartels est de 15, le bulletin contiendrait 15 numéros et les sections n'ayant que trois cartels n'utiliseraient que les trois premiers numéros. Cette solution réduirait drastiquement le coût de préparation et de production des bulletins. *Un poster similaire au bulletin pourrait être produit avec un espace en blanc à côté du numéro pour inscrire le nom du cartel; le BEC aurait la responsabilité d'inscrire manuellement ces noms et de les faire afficher dans les BV. Cette solution respecte toutes les prescriptions de la Constitution et de la Loi et permet des économies appréciables.*

*Les BED ont recommandé que le matériel soit délivré au moins cinq(5) jours à l'avance* pour leur permettre de le distribuer aux BEC les plus éloignés et d'accès difficile, qui à leur tour doivent aussi le distribuer à leur BV, parfois inaccessible par des moyens de transport motorisé. D'après les présidents des BED, le problème de sécurité qui s'était posé le 25 juin n'existe plus. Le BED devrait louer un bâtiment pour entreposer le matériel. *Il a été suggéré qu'un CEP permanent devrait acquérir des bâtiments préfabriqués démontables; il en existe plusieurs versions à partir des tentes soufflées jusqu'aux panneaux traditionnels, de tôles ou de matière synthétique. L'idée a sa valeur et mérite d'être considérée.*

*Il est recommandé aussi de contrôler la qualité du matériel avant de le livrer, ce qui nécessiterait de la part de la Direction des Opérations la mise sur pied d'une équipe de techniciens de contrôle de la qualité chargée de cette tâche.* Cette équipe opérerait en effectuant, selon la méthode au hasard, le contrôle de la qualité du matériel assemblé pour les BED.

*L'expédition du matériel devrait être rigoureusement contrôlée par des formulaires appropriés, lesquels formulaires en trois copies, seraient signés à la réception du matériel au BED. Les quantités de matériel expédiées devraient être informatisées pour servir au CEP et aux partis politiques. La même méthode devrait être utilisée aux BEC et BV.*

De même que pour les procédures et la formation, il existe une relation directe entre les données statistiques du nombre de BV et la logistique. Comment commander le matériel et préparer le plan de distribution si les données sont inexactes? Il apparaît que les données fournies par les BED ne sont pas toujours traitées correctement à la Direction des Opérations. Il arrive aussi que les BED ne fournissent pas les bonnes données parce qu'ils ont communiqué des informations erronées que les BEC/DEC leur avaient transmises. *Le plan de logistique devrait aussi être vérifié avec les BED avant d'être adopté et mis en oeuvre.* Cet exercice s'impose pour des raisons pratiques et politiques. Encore une fois, ce sont les BED qui ont la meilleure connaissance du terrain et des contraintes locales.

La logistique ne s'arrête pas à la livraison du matériel pour les diverses étapes du processus, elle inclut aussi la récupération, l'inventaire et l'entreposage du matériel réutilisable.

### **Collecte, livraison des p-v et récupération du matériel**

La lacune la plus évidente à cette étape a été le manque de moyens de locomotion et le délai entre la fin du dépouillement et la livraison aux BEC. Comment résoudre ces difficultés? Y a-t-il lieu d'utiliser la méthode des lignes de collection? *Le BEC aurait la responsabilité d'organiser la*

*collecte des p-v et du matériel. A cet effet, il groupe des sections géographiquement compatibles et charge un DEC ou superviseur de collecter les p-v dont le nombre variera selon le moyen et la capacité du transport utilisé, le président du BV accompagnant son p-v. Cette méthode simplifie l'aspect sécurité et contrôle par les mandataires des partis et accélère la livraison. Il faut cependant élaborer les formulaires de contrôle appropriés. Une bonne planification basée sur la connaissance du terrain devrait permettre d'identifier les BV pratiquement inaccessibles et de prendre les mesures pour la récupération des p-v et du matériel.*

### **Les finances et les salaires**

Parmi les solutions proposées aux problèmes identifiés sous cette rubrique, *on recommande un système de transfert de fonds programmé pour faire face au fur et à mesure aux obligations des différentes instances.*

*Les BED recommandent aussi un exercice de budgétisation participative.* La participation des BED à la préparation du budget présente l'avantage de mieux se conscientiser par rapport à la disponibilité et la répartition des ressources financières. Les BED peuvent en plus, contribuer en fournissant des renseignements sur les spécificités de leurs zones.

On a trouvé, en général, que la rémunération du personnel électoral était insuffisante (BED/BEC/DEC) et on recommande une amélioration. *Encore ici, la consultation avec les BED lors d'un exercice de budgétisation participatif permettrait de discuter de la question et de s'entendre plus facilement sur les solutions.*

Le montant de l'allocation à verser aux membres des BV a été connue à la dernière minute. Pourquoi attendre deux jours avant le scrutin pour révéler le salaire des membres des BV? *La solution serait de déterminer le montant de cette allocation au début du processus avant même le recrutement des membres des BV de sorte qu'ils connaissent au préalable les conditions de travail et de rémunération.*

### **Transmission de l'information CEP/BED/BEC/DEC et vice versa**

Malgré l'installation et le fonctionnement d'un système de communication radio entre le CEP, les BED et les BEC, la transmission des informations a accusé beaucoup de lacunes. *Il faudrait se pencher sur un système d'entretien de l'équipement plus efficace.*

Cependant les problèmes les plus courants semblent être la transmission tardive des communications et le délai trop court pour y répondre, la convocation de réunions des BED à la dernière minute sans tenir compte des distances à parcourir et de l'état des routes. *Une meilleure planification et un plan opérationnel précis permettrait au CEP de prévoir les communications et de les transmettre à temps. A l'exception d'urgence, une réunion de BED devrait être convoquée au moins une semaine à l'avance pour permettre aux présidents d'organiser leur transport et de collecter l'information nécessaire des BEC. La même solution est applicable aux communications demandant des informations.*

Les BED ont aussi la responsabilité de transmettre au CEP des informations exactes, fiables et exploitables. Plusieurs informations se sont avérées inexactes e.g. la liste des BV le 5 février était

encore soit incomplète soit inexacte dans 20 communes de six départements.

*Il apparaît aussi que la Direction des Opérations devrait se doter d'un réseau informatique pour traiter les données fournies par les BED, les mettre à jour et les exploiter.* On connaît présentement une situation où les données issues des BED et celles de la Direction des Opérations divergent totalement.

### **La législation, le processus électoral, la géographie**

La Législation présente s'est avérée incomplète et bien imprécise sur plusieurs aspects du processus électoral. *Cette Loi devrait être refondue à la lumière des lacunes observées lors des consultations de 1995 et devrait être complétée par des textes réglementant chaque aspect du processus électoral et définissant les modalités d'application.* Mentionnons quelques amendements souhaitable à inclure dans une Loi éventuellement refondue: le droit d'appel des décisions du CEP, la structure administrative du CEP(CEP/BED/BEC/DEC/BIV), le vote anticipé, le vote par procuration, les BIV ambulants, les listes électorales, la section de vote (délimitation géographique du territoire du BV), des pénalités renforcées, le pouvoir de réquisitionner les bâtiments publics pour le scrutin, mise en candidature et contestation, prestation de serment des employés du CEP devant l'autorité électorale, le nombre d'électeurs par BV rural et urbain, le recensement, la revision, reconnaissance des partis politiques, financement et contrôle des dépenses des partis politiques et candidats, revision des limites des circonscriptions versus représentativité et finalement la mise en place d'un mécanisme pour régir l'accès égal des candidats aux média d'Etat.

Le processus électoral ne varie pas beaucoup d'une démocratie à l'autre. Les étapes sont sensiblement les mêmes: convocation des assemblées et publication du calendrier, inscription sur les listes/revision, mise en candidature(déclaration, dépôt, constestation), campagne électorale, scrutin, dépouillement, recensement des résultats et publication des résultats officiels. *La différence réside dans le type de gestion centralisée ou décentralisée: les responsabilités et l'autorité confiées aux démembrements de l'institution. N'y aurait-il pas lieu de repenser aussi les responsabilités des instances inférieures dans les mises en candidatures et l'agrément des candidats?*

### **La machine électorale, la structure organisationnelle, la gestion électorale**

La Constitution a prévu la formation d'un Conseil électoral et la Loi a statué sur la structure administrative au niveau du département et de la commune. Le CEP semble avoir mis en place une structure organisationnelle assez sommaire en créant un Secrétariat général, une Direction générale, une Direction des Opérations, une Direction de l'Education civique, une Direction des Communications. Les responsabilités et l'autorité de certaines Directions ne sont pas clairement définies. De plus, il semble régner une certaine confusion dans l'établissement de la structure, entre le rôle du CEP d'établir les politiques et l'exécution ou la mise en oeuvre de ces politiques par des fonctionnaires. Y a-t-il lieu de remanier complètement la structure organisationnelle pour respecter cette démarcation de responsabilités? L'un des conseillers en a parlé dans son exposé et l'un des

ateliers en a discuté. La gestion du CEP s'est beaucoup améliorée au cours des consultations, mais la structure initialement adoptée semble ralentir la volonté de redresser des déficiences.

*A titre d'Institution le CEP doit être rigoureusement structuré pour remplir le mandat que la Constitution lui confie.* Ce mandat débute avec la rédaction de la Loi électorale, mais devrait être assorti de l'élaboration des politiques du Conseil et des procédures électorales. *Un manuel de politiques administratives et d'instructions pour les BED et BEC devrait aussi être publié par le CEP. On aurait aussi avantage à concevoir des systèmes ordonnés pour la planification, la supervision et le contrôle des opérations et des ressources humaines.*

Y aurait-il lieu d'associer directement les BED à l'établissement des politiques, des procédures et systèmes du CEP? Le troisième palier de la machine, actuellement le BEC, ne devrait-il pas plutôt s'adresser à la circonscription? Enfin, dans l'hypothèse d'une collaboration du CEP avec Casecs et Conseils Municipaux, les délégués auraient-ils encore leur raison d'être?

## CONCLUSION

L'objectif de cette session d'évaluation était de comptabiliser les leçons apprises en identifiant les problèmes non résolus, en trouvant les causes de ces problèmes et en présentant des éléments de solution.

Le premier volet fait au niveau des BED, a identifié des problèmes, des causes et a présenté des solutions. L'exercice a été systématique et reflète qu'il a été effectué uniquement par des techniciens ayant la connaissance du terrain et ayant géré des élections; il contient beaucoup d'éléments de valeur pour le CEP et propose des solutions valables.

Le deuxième volet au niveau national a été moins systématique parce qu'il groupait des techniciens et des politiciens, dont quelques uns de ces derniers semblaient plus intéressés à remâcher les histoires du passé qu'à chercher des solutions pouvant aider à mieux réussir la prochaine consultation. Néanmoins, le résultat des discussions rapproché avec ceux du premier volet présente une panoplie exploitable de problèmes, de causes et de solutions.

A l'exception de trois partis politiques présents, il y a eu consensus à l'effet qu'il faut entreprendre:

- la refonte de la Loi électorale
- la refonte de la Loi sur les partis politiques
- la restructuration de la machine électorale
- la fabrication de registres électoraux fiables
- une campagne d'éducation civique permanente

Le Conseil remercie tous les participants de leur contribution et entend mettre à profit les résultats de cet exercice.



ALLOCUTION DE  
Me. LEON MANUS  
VICE-PRESIDENT DU C.E.P

La loi électorale de 1995 est née dans un moment difficile pour la Nation Haitienne. Les militaires "Putschistes" sous pression des forces des Nations Unies - désserraient enfin leur étreinte de fer sur un pays meurtri, écrasé ,déboussolé. Le Président ARISTIDE reprenait les rênes du pouvoir. Le long martyre du peuple s'achevait. Une immense espérance traversait le Pays. Il fallait rapidement relever l'armature - mise à bas - d'une démocratie aussi récente que fragile. Un Conseil Electoral Provisoire fut formé avec pour tâche l'élaboration sans délai d'une Loi Electorale permettant l'élection d'un Parlement - et celles des membres de diverses instances appelées à consolider l'Etat de droit.

Le Contenu de cette Loi Electorale, actuellement en débat, étant connu de toute l'assistance, il n'est pas nécessaire d'en faire un exposé. Il faut toutefois signaler que dès sa parution cette loi a toujours été combattue par ce qu'on a coutume d'appeler la classe politique sans qu'elle n'en ai jamais donné les raisons. Les partis politiques n'en ont pas moins - sous son égide - accepté de participer à plusieurs élections sans apporter le

moindre éclairage sur leur position.

Le temps est venu d'analyser cette loi à la lumière des expériences Municipales, Législatives et Présidentielles de l'année 1995.

### 1.- BED, BEC, DEC

Les BED, BEC, nommés par le CEP et les DEC par le BEC ont joué un rôle important et si déterminant dans toutes les élections. Dans un contexte économique extrêmement difficile où les élections ont coûté très chères, doit-on garder cette structure (BED, BEC BIV)? N'y aurait-il pas l'opportunité d'association avec d'autres instances publiques en vue de diminuer les coûts, avec des résultats comparables ?

### 2.- LISTES ELECTORALES

L'absence de registres électoraux permanents pose un problème à chaque élection sans compter les investissements à fonds perdus dans les listes provisoires.

A l'occasion du Scrutin Présidentiel du 17 décembre 1995, l'élaboration des listes électORALES s'est limitée à une révision.

N'y aurait pas lieu de poser le problème une fois pour toute, le problème du registre électoral permanent?

### 3.- DES CONTESTATIONS

L'art. 77 de la Loi électorale déclare que tout électeur régulièrement inscrit - muni de sa carte électorale - peut contester une déclaration de candidature à une fonction électorale de la commune ou de la circonscription électorale - de même que tout candidat peut contester les résultats du scrutin en le faisant par requête accompagnée de pièces justificatives.

Les modalités posées par la Loi sont-elles suffisamment explicites?

### 4.- CAMPAGNE ELECTORALE

Comment concilier les besoins légitimes de communication du candidat et de ces électeurs tout en tenant compte des paramètres économiques et du risque de lasser l'électorat avec une campagne trop longue?

## 5.- EDUCATION CIVIQUE

Ce travail s'avère capital pour le succès de toute élection. En période électorale, l'électeur doit :

- 1o) Faire un choix.
- 2o) Afficher un comportement digne.

Les campagnes d'éducation civique peuvent lui être très utiles. D'ailleurs ces campagnes ne devraient - elles pas être permanentes ?

## 6.- VOTATION ET DEPOUILLEMENT

Le dépouillement et la votation demeurent une partie délicate et extrêmement importante du Processus électoral. A ce niveau les procédures de contrôle sont-elles adéquates?

## 7.- SECURITE

Les élections présidentielles se sont déroulées dans un climat d'ordre exceptionnel. Toutefois la MINUHA ne sera pas au rendez-vous lors des prochaines compétitions. Quelle "Force" prendra la relève ? Aura-t-elle

l'expérience voulue? Il en est de même pour la logistique. Comment capitaliser sur le savoir - faire de l'Armée Américaine ?

## 8.- SANCTIONS PENALES

Il n'y a pas de doute qu'on relève des lacunes dans ce chapitre. Ne devrait-il pas être retravaillé ?

## 9.- FINANCEMENT

Le financement constitue de nos jours un enjeu majeur dans les compétitions électorales, que ce soit au niveau des partis politiques que ce soit au niveau de l'organisation des scrutins par les autorités compétentes.

Sous ce rapport que penser de la Législation actuelle ?

## DECISION DU CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE

Enfin les décisions du Conseil Electoral doivent-elles être irrévocables?

Chers amis,

La démocratie qui vient de naître demeure bien fragile. Nous devons tous nous unir pour la consolider. C'est notre apport à notre Pays.

Tout à l'heure, dans les divers ateliers, nous allons réfléchir ensemble sur les matériaux de travail accumulés et essayer de sortir des propositions susceptibles de servir à d'éventuels amendements à la Loi Electorale.

**ALLOCUTION DU**  
**Dr. PIERRE MICHEL SAJOUS**  
**PRESIDENT DU C.E.P**

Les élections Législatives, Locales et Présidentielles se sont déroulées dans une ambiance d'affrontements permanents entre ce qu'on a appelé " la classe politique " et le Conseil Electoral Provisoire.

Il nous sera difficile, au cours de cet exposé de nous dispenser de considérations très politiques, puisque notre thème fait directement référence aux partis politiques et à un certain nombre d'éléments les concernant , tels que les mises en candidature, la campagne électorale, les mandataires des candidats, l'USCE.

Une rétrospective, des évènements ayant jalonné le processus électoral, nous indique quelques pistes à explorer pour aboutir à une meilleure collaboration entre les partenaires et à une réalisation sans anicroche des prochaines joutes électorales.

La procédure de mise en candidature est-elle satisfaisante ? Qu'en est-il des exigences légales ? Trop rigides ou trop permissives ? Les délais de

présentation et de contestations de candidatures sont-ils suffisants?

Au niveau de la campagne électorale le qualificatif "terne" a été utilisé par la grande majorité des observateurs de la scène politique. Pourquoi les électeurs n'ont-ils pas eu droit à des débats ? Comment expliquer que les candidats se soient très peu déplacés à travers le pays? Manque de temps pour s'organiser ? Le mauvais état de l'économie a-t-elle affecté la campagne?

Du côté des mandataires des partis politiques, une grosse surprise: une participation de 31% seulement. Impopularité des partis politiques? Carence de leurs structures organisationnelles? Les mandataires et les membres de l'USCE en général n'ont pas fait usage des annexes mis à leur disposition pour consigner leurs remarques et commentaires. Mauvaise appréhension du système de surveillance mis en place? Scepticisme vis à vis du CEP?

Il nous a semblé en tout cas que deux approches de la machine électorale diamétralement opposées se sont affrontées dès la fin du mois de juillet dernier: l'une voulant d'une structure en "équilibre" totalement politisé à tous les niveaux; l'autre prétendant dépolitiser entièrement ce qui a pu l'être et voulant attribuer aux joutes électorales une dimension



essentiellement technique. Ne faudrait-il pas une fois pour toutes, vider ce débat pour garantir l'avenir?

## ALLOCUTION DE M. MOLIERE LADOUCEUR MEMBRE DU C.E.P

Il est agréable pour moi de collaborer à une oeuvre où je retrouve tant d'idées et de conceptions que je travaillais moi-même à propager depuis des années à savoir : la géographie électorale, l'éducation civique.

Mais voilà qu'en ce 30 janvier 96, à la session d'évaluation de l'élection Présidentielle, il m'est dévolu d'en parler en compagnie de ceux qui pensent que pour atteindre la démocratie, il faut organiser des Elections régulières et crédibles, en face de ceux qui, de près ou de loin, ont participé à cette grande oeuvre d'implantation de la Démocratie dans le pays.

Tout au long de cette journée d'évaluation de l'Election Présidentielle du 17 décembre 95, nous aurons à relater des problèmes et à trouver ensemble des solutions en vue de rendre la machine électorale plus performante à l'avenir.

Pour un travail en atelier, je signalerai des pistes de réflexion sur les sujets suivants :

La Géographie Electorale et la Logistique

La Machine Electorale

L'Education Civique et la formation du personnel

## L'EDUCATION CIVIQUE -

### - LA FORMATION DU PERSONNEL

L'Equipe d'Education au sein de Conseil Electoral Provisoire - avait rédigé un plan National d'Education Civique aux fins d'assurer le bon déroulement de l'Election Présidentielle du 17 décembre 1995.

Avec des organismes intéressés tels que : IFES - UE - NDI - IRI - MIST - Les Syndicats AI FLD - et autres, des réunions hebdomadaires ont été tenues pour évaluer l'impact de la campagne et ajuster les programmes.

Notre objectif était de permettre à l'électeur de voter en pleine connaissance des procédures du vote , de ses responsabilités, de ses droits pour effectuer un choix rationnel entre les divers candidats à la présidence tout en

mettant l'accent sur l'importance de voter.

Pour informer l'électeur nous avons utilisé du matériel imprimé : posters, affiches , banderoles, des messages audio et des techniques de communication traditionnelle en vue de transmettre des informations utiles et nécessaires à l'électeur.

Il faudrait tout d'abord, avant de vous signaler les thèmes, différencier l'Education Civique en général de la formation.

S'il est vrai que certains thèmes devraient être présents dans les deux cas ; les objectifs , les contenus , les matériels à utiliser diffèrent considérablement.

Dans le cas d'Education Civique on a affaire à la population en général qu'il faudrait atteindre par couches sociales, par niveau d'éducation etc.

Tandis que pour la formation, le Conseil Electoral Provisoire s'adresse aux fonctionnaires des différents organismes électoraux.

Pour ce faire l'IFES nous a apporté une aide appréciable dans la préparation des documents : livrets, manuels pour tous les groupes engagés dans la campagne nationale d'Education Civique.

De bons résultats sont sûrement obtenus, mais l'Equipe a regretté la portée

limitée de ce qui avait été réalisée et le fait que l'Etat , les Partis Politiques, les Médias n'ont pas assez contribué à Eduquer les électeurs.

Avec le soutien financier d'Institutions Etrangères, des affiches Educatives, des Spots de Radio et des manuels avaient été produits et largement distribués auprès des électeurs.

Maintenant pour le travail en atelier nous posons les questions suivantes

:

- 1- Les thèmes utilisés pour la sensibilisation , les manuels, les spots ont-ils atteint le but que l'on s'était proposé.
- 2- Les Coordonnateurs, les formateurs 1 et 2 de l'IFES ont-ils bien fait leur travail sur le terrain.
- 3- Comment faudrait-il procéder prochainement.
- 4- Quel budget proposé pour une plus large couverture en Education Civique.
- 5- Que pensez-vous de la décentralisation de la section d'Education vers les BED.

## LA GEOGRAPHIE ELECTORALE.

- Pour réaliser les élections il faut tenir compte de la géographie électorale c'est-à-dire les différentes divisions territoriales du pays, départements - Communes - Sections Communales - la population en âge de voter.
- Le nombre de BV et leur emplacement.
- Le nombre d'électeurs par BV.

De graves inconvénients apparaissent lorsque les chiffres utilisés sont faussés au niveau des BV.

De ce fait, la mise en place de la base des données est altérée ; tout doit être inscrit avec une nette précision en faisant ce travail d'identification des lieux.

De plus, la logistique se sert également de la Géographie Electorale pour combiner tous les moyens de transport, d'emmagasiner les matériels nécessaires au bon déroulement des Opérations Electorales ; elle en assure la distribution, sans risque de se tromper d'adresse.

Ce grand travail a été réalisé avec l'aide efficace et efficiente de la MINUHA.

La Logistique tient compte principalement :

- des moyens de locomotion - voitures, camions, motos - animaux.
- de la durée des déplacements vers les points reculés du pays avec sécurité.
- du transport des matériels - le ramassage - l'emmagasinage - les dépôts - les loyers.
- de la sécurité et des moyens financiers.

Quels en sont les problèmes rencontrés et les solutions proposées.

### LA MACHINE ELECTORALE- CE QU'ELLE EST.

Ce sont tous les moyens mis en place par le Conseil Electoral Provisoire dans le but d'assurer le vote du peuple ou pour mieux dire, transformer toutes les activités électorales en la désignation d'un élu du peuple.

Citons les BED - BEC - DEC - BV - USCE et tous les employés impliqués dans ce grand travail d'élection.

### QUESTIONS

Quelle devraient être la qualité des Agents Electoraux ?

Quel était leur comportement durant les élections du 17 décembre 1995 ?

Quels seront les critères proposés pour le recrutement des délégués Communaux et des membres des BV ?

Puissent ces brefs aperçus que j'ai donné sur la Machine Electorale - la Géographie Electorale et l'Education Civique servir de pistes pour une Evaluation efficiente de l'expérience de la dernière consultation Electorale du 17 décembre 1995.



ALLOCUTION DE  
Me. MAURICE JEUDI  
MEMBRE DU CEP

Mme. L'Ambassadrice du Vénézuéla  
Représentants de la Mission Civile de l'OEA  
et de toute la Communauté Internationale  
Représentants de l'IDI  
Représentants de l'IRI  
Représentants des partis politiques  
Présidents et vice-Présidents des BED  
Généreux invités,

Ce matin, l'appel du Conseil Electoral Provisoire est de se voir aider aux fins de parvenir à l'évaluation de l'élection du 17 décembre écoulé et par surcroit de l'expérience acquise en la circonstance pour une meilleure organisation électorale dans le pays en tenant compte de la nécessité de bonnes archives à léguer au Conseil Electoral Permanent.

Je suis en effet le quatrième conseiller à répondre à cette initiative qui

s'avère importante, chacun en ce qui le concerne, à l'idée dans un premier temps de définir ce qu'à prévalu au succès de cette journée du 17 décembre 1995 et dans un second temps de proposer des solutions aux problèmes non résolus, d'en rechercher les causes profondes et d'en trouver un modèle de gestion plus rassurant aux joutes électorales à venir. Nous en sommes flattés.

Certes, l'élection présidentielle du 17 décembre a été indiscutablement améliorée par rapport aux précédentes, étant donné que beaucoup d'efforts et de tangibles ont été déployés par l'ensemble des responsables nationaux et internationaux : IFES, Mission Civile, EAT, la Communauté Internationale, la MINUHA, et en un mot, le Conseil Electoral Provisoire, en vue de la formation des Agents électoraux, des électeurs et de la population en général. Toute la machine électorale a été mobilisée. Chacun était bien imbu de ses droits et de ses devoirs pour assurer la réussite de cette élection, car il a été question de franchir une étape délicate et fragile.

Mais, en dépit de cette amélioration qui s'oppose par le vrai aux avocats du diable et de cette expérience, il nous reste beaucoup à faire relativement aux procédures électorales et je vais tout de suite entrer dans le vif de l'objectif à atteindre.

Le Conseil Electoral Provisoire a noté lors de l'élection du 17 décembre des marques de faiblesse évidentes à divers niveaux, j'en retiens deux des plus essentielles :

- 1) à l'occasion du scrutin
- 2) au moment du dépouillement

Il faut qu'on se donne pour tâche de reviser certaines structures en place qui demeurent sclérosées et défaillantes, mais pour ce faire, dans le cas qui nous est assigné, il importe de se retourner à l'inscription des électeurs et déboucher sur la clef de voûte " les listes électorales " qui, quand elles ne sont pas des produits finis de qualité constituent le fond d'un labyrinthe perturbant de manière lassante la marche du scrutin. J'en veux pour preuve, malgré toute la préparation qui accompagnait le processus électoral du 17 décembre que celui-ci ait été l'objet, dans certains endroits de la République, d'inconvénients seulement causés par des listes électorales non conformes à la matrice de l'inscription des électeurs.

Désormais, il est urgent d'accorder une attention plus soutenue aux opérations d'inscription en considérant que de celles-ci dépendent d'autres procédures et opérations électorales qui se poursuivent jusqu'à la fermeture du scrutin.

Le dépouillement est une démarche électorale qui chiffre le résultat et prépare le vainqueur. Son déroulement doit être entouré de la stricte sécurité qu'il exige. Les failles à éviter sont d'ordre organisationnel et juridique. Aussi,

chaque fois que l'on parle de sécurité, on se réfère émotionnellement aux forces de police qui ne sont pas les seules composantes de la sécurité, surtout en matière électorale. Nous en avons d'autres à souligner dans ce domaine bien précis tels que :

- 1) Le recrutement des BIV par des DEC devant accuser un peu de moralité, de savoir et de résidence effective dans la section communale concernée.
- 2) Le choix des locaux non exigus et bien situés.
- 3) Le transport sécurisant du matériel voté (bulletins, procès-verbaux et accessoires)
- 4) La fermeture des bureaux de vote à l'heure indiquée par la loi pour que le dépouillement se développe simultanément dans ces bureaux de vote à travers le Pays, tout cela pour qu'on ne se retrouve plus en face du va et vient des membres des BV, porteurs de ces dossiers tôt ou tard dans la nuit en direction des BEC et des BED. Il faut bien qu'on se résolve à reconnaître que nous avons encore du chemin à parcourir.

Le recensement ou le dénombrement des suffrages de vote de l'élection de 17 décembre 1995 a été assuré en conformité avec la loi électorale par le Conseil Electoral Provisoire qui, après le résultat des comptages des BED,

se faisait l'ultime préoccupation, en s'y obligeant, de contrôler et de vérifier, de façon minutieuse et selon les prescrits de la loi, tous les procès-verbaux de vote et leurs accessoires constatés réguliers et valides. A ce point de vue, le Conseil Electoral Provisoire n'a rien à se reprocher.

Toutefois, il convient, pour l'avenir des consultations électorales envisagées dans des conditions optimales, que le CEP se dispose à réfléchir sur la possibilité de certains amendements de la loi électorale, et les moyens sûrs pour un engagement vers la modernisation de nos structures électorales.

La perfection est une chimère, mais il est indéniable que l'homme est indéfiniment perfectible et l'expérience transpire de nouvelles méthodes pour la commodité de la science.

Je vous en remercie tous.-

# SESSION D'ÉVALUATION DU 30 JANVIER 1996

## RAPPORT DES ATELIERS

### ATELIER 1

LA LÉGISLATION/LE PROCESSUS ÉLECTORAL/LES PROCÉDURES/LA GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE/LE MATÉRIEL/LA LOGISTIQUE

#### Législation Électorale

##### 1.- Problème identifié:

- Pénalités
- Liste Électorale
- Contestations (candidatures, résultats, inscription)

##### 2.- Causes du problème:

- Pénalités trop faibles
- Pénalités non imposées par l'appareil judiciaire
- Des gens en possession de plusieurs cartes électorales
- Non qualification des membres des BI
- Manque de planification
- Modalités ne sont pas très claires, ni explicites

##### 3.- Solution proposée:

- Meilleure formation de l'appareil électoral versus la loi
- Renforcement des pénalités
- Appareil judiciaire décentralisé
- Application judiciaire décentralisé

- Application égale de la loi à tout le monde par l'appareil électoral
- Une nouvelle carte électorale comme la carte d'Identification de la DGI
- Informatisation de la liste électorale
- Campagne d'éducation civique à temps
- La loi électorale doit définir les modalités pour chacun des cas en particulier

4.- Responsabel(s) de la mise en oeuvre:

5.- Impact financier:

## Processus électoral

### 1.- Problème identifié

- Calendrier électoral trop court
- Campagne électorale trop courte
- Modalités définies par la loi
- Espace pour loger les BV
- Manque de formation (dépouillement)

### 2.- Causes du problème:

- Échéance 7 février

### 3.- Solution proposée:

- Plus de temps
- Égalité de chance pour tous les candidats dans les médias d'État
- Temps plus ou moins long
- Éducation Civique (campagne électorale)

### 4.- Responsable(s) de la mise en oeuvre:

### 5.- Impact financier:



## LOGISTIQUE

### 1.- Problème identifié:

- Retard dans la livraison des matériels

### 2.- Causes du problème:

- Sécurité
- Matériels commandés trop tard
- Retard dans la définition du nombre de BV précis
- Zone d'accès difficile
- Planification/Location

### 3.- Solution proposée:

- Livraisons 5 jours à l'avance au minimum aux BED

### 4.- Responsable de la mise en oeuvre:

- CEP

### 5.- Impact financier

- Aucun

## ATELIER II

### LES ACTEURS(LES PARTIS POLITIQUES, LES CANDIDATS, LES ÉLECTEURS, LA PRESSE) ET LES OBSERVATEURS

#### Les Partis Politiques

1.- Problème identifié:

- Financement

2.- Cause du problème:

- Nombre trop élevé de partis politiques
- Sources de financement limitées
- Manque d'organisation des partis politiques

3.- Solution proposée:

- Contrôle des dépenses des partis politiques et des candidats

4.- Responsable(s) de la mise en oeuvre:

- CEP/ Partis Politiques/ Gouvernement/ Parlement

5.- Impact financier:

## Les Partis Politiques

### 1.- Problème identifié

- Procédure de reconnaissance des partis politiques

### 2.- Cause du problème:

- Déficience de la loi sur les partis politiques

### 3.- Solution proposée:

- Critères plus stricts de reconnaissance des partis

### 4.- Responsable(s) de la mise en oeuvre:

- CEP/ Gouvernement/ Parlement

### 5.- Impact financier:

## Les Candidats

### 1.- Problèmes identifiés:

- Procédure d'admission des candidats
- Rapport du CEP

### 2.- Causes du problèmes:

- Loi électorale inadéquate
- Manipulation du CEP par l'Exécutif
- Inobservance de la loi électorale

### 3.- Solution proposée:

- Refonte de la loi électorale

### 4.- Responsable(s) de la mise en oeuvre:

- CEP/ Parlement/ Partis

### ATELIER III

## LA MACHINE ÉLECTORALE(CEP/BED/DEC/BI-V)/LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE/LA GESTION ÉLECTORALE

### La Machine Électorale

#### 1.- Problèmes identifiés:

- Recrutement du personnel non qualifié
- Manque de communication
- Centralisation et lenteur des décisions
- Rendement insatisfaisant des DEC
- Insuffisance de DEC

#### 2.- Causes du problème:

- Critère de sélection non définie
- Absence de structure d'appui
- Manque de formation
- Non intégration véritable dans la machine électorale

#### 3.- Solutions proposées:

- Établir un système de critère rigoureux pour le choix du personnel
- Assurer une liaison entre le CEP et les autres entités
- Organiser des sessions de formation continues pour les DEC
- Intégrer les DEC dans le personnel du BEC
- Augmentation du nombre de DEC par section

#### 4.- Responsable(s) de la mise en oeuvre:

- CEP

#### 5.- Impact financier:

- Augmentation du budget (BED-BEC)

## La Structure Organisationnelle

### 1.- Problèmes identifiés (Structure organisationnelle):

- Manque d'organisation et d'attribution des responsabilités
- Absence d'une direction juridique
- Absence structure dans les BED

### 2.- Causes du problème :

- Absence de loi organique
- Structure non uniforme

### 3.- Solutions proposées:

- Établir une loi organique
- Créer une direction juridique

### 4.- Responsable(s) de la mise en oeuvre:

- CEP, BED

### 5.- Impact financier:

- Augmentation du budget (BED-BEC)

## La Gestion Électorale

### 1.- Problèmes identifiés:

- Irrécupération des matériels
- Traitement des dossiers de contestation
- Transport du matériel BIV au BEC

### 2.- Causes du problème:

- absence de structure d'enquête
- moyen de locomotion non disponible

### 3.- Solutions proposées:

- Mise en place d'un système de contrôle du matériel
- Avoir un local de stockage pour récupérer les matériels
- Responsabiliser les structures intermédiaires (BED- Directions)
- Doter d'un mécanisme pour donner les suites nécessaires

### 4.- Responsables de la mise en oeuvre:

- CEP, BED, BEC, DEC

### 5.- Impact financier:

- Augmentation du budget (BED-BEC)

## ATELIER IV

### LA FORMATION DU PERSONNEL(CEP/BED/BEC/DEC/BI-V/MANDATAIRES) ET L'ÉDUCATION CIVIQUE

#### L'Éducation Civique

##### 1.- Problème identifié:

- Échec de la machine électorale au niveau de l'Éducation Civique

##### 2.- Causes du problème :

- Absence d'un programme permanent d'Éducation Civique
- Confusion volontaire ou involontaire entre propagande électorale et éducation civique
- Pas de structure d'Éducation Civique au niveau des BED
- Indifférence des membres du CEP vis-à-vis de l'Éducation Civique
- Inexistence d'un budget adéquat prévu à cette fin.
- Absence de l'État et des partis politiques dans la campagne d'Éducation Civique
- Manque de collaboration des médias

##### 3.- Solutions proposées:

- Mise en place de structure d'Éducation Civique dans les BED
- Élaboration d'un programme d'Éducation Civique au niveau du CEP
- Nécessité d'une direction d'Éducation Civique au niveau du CEP
- L'État haïtien doit s'arranger avec les stations de radio et de télévision pour avoir des heures d'antenne pour l'Éducation Civique
- Qui doit faire l'Éducation Civique?
- Qui doit faire la propagande électorale?
- Termes à définir:
  - . Propagande électorale
  - . Sensibilisation de l'électorat
  - . Information de l'électeur
  - . Éducation Civique



4.- Responsables de la mise en oeuvre:

- L'État, le CEP, et d'autres instances intéressées

5.- Impact financier:

- Allouer un budget adéquat à l'Éducation Civique

## La Formation du personnel

### 1.- Problème identifié:

- Manque de formation des travailleurs électoraux

### 2.- Causes du problème:

- Formation uniquement pour les membres des BV
- Membres des BV n'assimilent pas le contenu de la formation
- Les matériels didactiques ne répondent pas généralement à la réalité du terrain, parce que les BED et les BEC ne participent pas à l'élaboration de ces matériels.
- Formateurs non-originaires de la localité
- Le parachutage
- Manque de clarté dans certains procès-verbaux
- Insuffisance de matériels didactiques
- Séances de formation précipitées
- Choix trop hâtif

### 3.- Solutions proposées:

- Etablir des critères de sélection pour le recrutement des travailleurs électoraux
- Retenir les plus performants
- Choisir les résidants de la zone
- Augmenter le nombre de formateurs II pour les communes à grande agglomération
- Contrôle et choix plus rigoureux du nombre de bureaux de vote

### 4.- Responsable de la mise en oeuvre:

- CEP, BED, BEC, DEC et autres concernés

### 5.- Impact financier

- Allocation d'un budget adéquat

**LISTE DES PARTICIPANTS PAR ATELIER  
A LA TABLE RONDE  
DU 30 JANVIER 1996**

**ATELIER 1**

Léon Manus	Vice-Président CEP
Delouis Domont	Membre du CEP
Joseph Ricot	CEP
Toussaint Jn. Thierry	CEP
Maurice Jeudy	CEP
Serge Régnier	Président BED Nord-Ouest
Serge Juste	Président BED Grande Anse
Richard Vladimir Jeanty	PARADIS
Joseph Juner Muscadin	PARADIS
Wanner Verdier Michel	PNCH
Sue Nelson	USAID
Christian NADEAU	IFES
Anton ADONIS	IFES
Théo NOËL	IFES
Jeff Colimon Sergent	MINUHA

**ATELIER 2**

Theodore Dessources	CEP
Aldeus Celia	CEP
Hyppolite Jacques	Président BED Nord
Charles Pierre Miolin	Président BED Nord-Est
Laurore Edouard	UPDC
Francis Jean	FMR

Dieuveuil Joseph	PPVM
Myrtil Lamartine	PPVM
Michael Micklavic	IRI
Stanley Lucas	IRI
Gerardo Lechevalier	NDI
Amb. Collin Granderson	MICIVIH
Arnaud Vicky	MINUHA
Irma Antonini	Amb. Venezuela
Carole Horning	USAID
Brun Gespere	President BED Centre
Ludger Francois	BED Centre
Pierre Michel Sajous	Président CEP
Jean Arnold Dumas	PNDT
Guillaume Pierre Laleau	PSR

### ATELIER 3

Johnson Bazelais	CEP
Jean-Robert Taccyl	Président BED Nippes
St. Gladys Fleuranvil	Président BED Sud-Est
Jean Gerard Paraison	Président BED Ouest
Constane Joseph Telson	BED Ouest
Eugène Raymond	Coordination PAP Ouest
Joel Leandre	Coordination Delmas Ouest
Micheline Begin	Obs. Internationale
Valenzuela Carlos	MINUHA
Claudy Blaise	CLE (Leon Jeune)

#### ATELIER 4

Molière Ladouceur	CEP
Theuriet Direny	CEP
Alphonse Nei	Président BED Sud
Jolibois Jn. Baptiste	Président BED Artibonite
Milien Jn. David	Coordonateur BED Ouest
Lise Provost	Obs. Internationale
Georges P. Exceus	America Institute for Free Labor (AIFLD)
Claude Henry Oreste	IFES

Pierre-André Guillaume	CEP
Gerard Innocent	CEP
Nell Doleyres	CEP
Clarens Renois	Radio Metropole

# **EVALUATION DE L'ELECTION DU 17 DECEMBRE AU NIVEAU DU BED**

**PARTICIPANTS: LES BEC ET LE BED**

**DURÉE : UNE DEMI-JOURNÉE**

- 1- Les listes électorales/ les cartes électorales/ la revision
- 2- Les DEC
- 3- Le recrutement des membres des BV, l'emplacement et le fonctionnement du BV, les procédures électorales.
4. La formation des membres des BV/Manuels
- 5- L'éducation civique
- 6- Le matériel électoral et la logistique
- 7- La collecte et la livraison des P-V et du matériel électoral au BED
- 8- Les finances/les salaires
- 9- La transmission de l'information du CEP au BED au BEC au DEC

# ELECTIONS 17 DECEMBRE 1995

## Synthèse des rapports d'évaluation au niveau des BED/BEC

### Grand'Anse / Artibonite / Nord-Ouest / Ouest/Centre

#### A- Liste électorale - cartes électorales et révision

##### a) Problèmes identifiés:

- Absence de noms d'électeurs sur la liste électorale
- Irrécupération de certaines listes (adressées à des zones autres ou illisibles ou disparues)
- Perte fréquente de cartes électorales
- Cartes confisquées par les candidats
- Cartes détériorées
- Procédures de révision inadaptées à la réalité du pays
- Cartes insuffisantes pour la révision BI

##### b) Causes des problèmes:

- Sabotage des registres lors du recrutement des membres BI
- Inadoption de la liste électorale par ordre alphabétique
- Cartes non plastifiées - Manque de motivation
- Révision trop brève, formation technique relative, idem.
- Nombre d'électeurs par BV trop élevé
- Augmentation continue de l'électorat

c) Solutions:

- Réduction nombre électeurs par BIV (soit 250)
- Classer les listes électorales par ordre numérique
- Nouvelle préparation des registres par chaque BEC
- Présentation des cartes électorales à la manière cartes IF et déterminer sa validité dans le temps.
- Nouvelle révision avec plusieurs BIV par section communale ou avoir un BIV permanent - Motivation plus intense.

d) Responsable mise en oeuvre et impact financier:

- CEP - BED - BEC
- Augmentation du budget
- Réduction considérable des pertes.



B- DEC

a) Problèmes identifiés:

- Rendement insatisfaisant
- Insuffisants en nombre.
- Moyens de locomotion & communication
- Instabilité de l'emploi.

b) Causes:

- La plupart non résidants de leur zone d'affectation
- Négligence, irresponsabilité
- Des sections trop vastes pour un (1) seul DEC
- Absence de prévision budgétaire

c) Solutions:

- Formation approfondie et périodique
- Etre plus sélectif
- Augmenter le nombre tout en tenant compte de la compétence
- Prévoir un budget de fonctionnement
- Garantir l'emploi.

d) Responsable de la mise en oeuvre et impact financier:

- CEP - BED - BEC
- Budget augmenté

C- Recrutement membres BV, emplacement et fonctionnement BV - Procédures

a) Problèmes:

- Choix trop subjectif, partial
- Locaux inadéquats, exigus
- Retard dans l'ouverture
- Pressions exercées par certains mandataires.

b) Causes:

- Demande massive
- L'idée obsédante du chômage ou degré d'amitié avec l'individu choisi
- Peu de maisons spacieuses et confortables dans les sections communales
- Gratification offerte aux propriétaires trop précaire
- Irrégularité
- Manque de cohérence d'autorité des membres des BV

c) Solutions proposées:

- Définir des critères pour le choix des membres des BV  
Ex: tenir compte du niveau d'études
- Faciliter le choix de locaux adéquats  
Ex: une somme plus satisfaisante aux propriétaires
- Augmenter la sécurité notamment au niveau des sections communales.

d) Responsable & impact financier:

- Tout organisme de soutien tel IFES de concert avec CEP - BED - BEC - DEC
- Plus d'investissement pour un fonctionnement à peu près parfait.

D- Formation des BV - Manuels

a) Problèmes:

- Séances pratiques de formation insuffisantes
- Formateurs non originaires de la localité
- Manuels insuffisants
- Manque de clarté dans certains P-V

b) Causes:

- Séances de formation précipitées
- Choix trop hâtif

c) Solutions:

- Prévoir des séances de formations révisées
- Choisir des résidants de la zone
- Retenir les plus performants
- Augmenter le nombre de formateurs pour les communes à grande agglomération
- Contrôle et choix plus rigoureux.

d) Responsable de la mise en oeuvre:

- IFES - CEP - BED - BEC
- La zone en sera allégée.

E- Education Civique

a) Problèmes:

- Insuffisante - Tardive - Confusion (dans l'esprit de la population) entre propagande électorale et éducation civique
- Atmosphère électorale timide

b) Causes:

- Manque d'organisation  
Ex: budget minime
- Impossibilité d'atteindre les zones reculées
- Manque de moyens de communication et de transmission
- Indifférence, silence de la majorité des candidats ou partis

c) Solutions:

- Elaborer un programme national d'Education Civique
- Fournir les moyens de communication adéquats en vue de l'extension du travail de motivation et de sensibilisation
- Assurer une éducation civique permanente, sinon la réaliser plus tôt.

d) Responsable de la mise en oeuvre et impact financier:

- IFES - CEP
- Investissements en vue d'un meilleur travail technique.

F- Matériel électoral et logistique

a) Problèmes:

- Insuffisance du matériel
- Mauvaise qualité pour la plupart (machine à taper - plumes - lampes de poche défectueuses)
- Arrivée tardive BED - BEC

b) Causes:

- Les responsables au bureau central ne tiennent pas compte des données statistiques fournies par les BED
- Pas de vérification des kits au niveau du bureau central
- Manque de coordination au niveau du CEP

c) Solutions:

- Tenir compte des données statistiques de base, des contraintes et des réalités de terrain.
- S'assurer avant expédition de la qualité du matériel
- Vérification du matériel: choisir une équipe ayant cette tâche exclusive.

d) Responsable de la mise en oeuvre et impact financier

- CEP

G- Collecte, livraison PV et matériel électoral au BED

a) Problèmes:

- Récupération difficile
- Sécurité non garantie

b) Causes:

- Moyens de locomotion
- Pas de policiers accompagnateurs durant parcours (BIV à BEC)

c) Solutions:

- Prévoir des moyens de locomotion
- Intervention plus rapide pour récupération

d) Responsable de la mise en oeuvre et impact financier:

- CEP - BEC - BEC

H- Les finances, les salaires

a) Problèmes:

- Retard dans la disponibilité de fonds prévus pour l'organisation des élections
- Salaire dérisoire
- Réception salaire tardive
- Fonds de fonctionnement insuffisant et décaissement tardif

b) Causes:

- Manque de coordination dans les centres de décision
- Mépris des budgets proposés par les BED et les BEC
- Manque de communication CEP - BED

c) Solutions:

- Financement régulier et à temps
- Planification participative des projets
- Meilleure rémunération des agents électoraux

d) Responsable de la mise en oeuvre et impact financier:

- CEP

I- Transmission de l'information CEP → BED → BEC → DEC

a) Problèmes:

- Message, informations tardifs
- Difficultés de fournir les informations à temps

b) Causes:

- Manque de planification au niveau des sources d'information
- Appareils de communication défectueux
- Difficultés de communiquer rapidement par d'autres moyens

c) Solutions:

- Repenser le système d'inter-communication CEP - BED - BEC - DEC
- Réparer les appareils défectueux, sinon, se procurer d'autres en meilleur état de fonctionnement
- Délivrer les messages à temps

d) Responsable de la mise en oeuvre et impact financier:

- CEP - BED - BEC - DEC



**COORDINATION DES BEDs DU SUD, DU SUD'EST, DE NIPPES, DE  
L'ARTIBONITE, DU NORD, DU NORD'OUEST, DU NORD'EST ET DU CENTRE**

---

Sous ce couvert, nous les BEDs du Sud, du Sud-Est, de Nippes, de l'Artibonite, du Nord-Ouest du Nord-Est et du Centre réunis au BED du Nord au Cap-Haitien le dimanche 21 Janvier 1996, soumettons le résumé des travaux d'évaluations des BEDs avec leurs BECs; à l'IFES et au CEP; puisque nous avons pu déceler plusieurs points communs dans le rapport de chacun de nous.

**EVALUATION BEDs/BECs - ELECTIONS 17 DECEMBRE 1995**

**1. Listes électorales, cartes électorales et révision:**

**Problèmes**

- Absence répétée de noms d'électeurs sur la liste électorale le jour du vote.
- Irrécupération de certaines listes électorales.

**Causes**

- Nombre d'électeurs par BV trop élevé
- Révision trop brève
- Manque de formation et de motivation des citoyens
- Cas suspect de duplication de carte électorale

## **Solutions**

- **Adoption du système de listes électorales par ordre numérique**
- **Réduction du nombre d'électeurs par BV**
- **Institution de cartes électorales définitive**
- **Encouragement de la motivation et de l'éducation civique au niveau B E D , B E C ,  
Section communale**
- **Affecter un numéro de code à chaque liste suivant le code du BV de la  
circonscription**

## **2. Les DEC:**

### **Problèmes**

- **Faible rendement de certains délégués**
- **Insuffisance du nombre de DEC par section**

### **Causes**

- **Les Sections Communales sont trop vastes et étendues**
- **Absence de moyens de déplacement**
- **Instabilité de l'emploi**

### **Solutions**

- **Augmenter le nombre de DEC proportionnellement à l'étendue de la section  
et sa population**
- **Intégrer le DEC dans le personnel indispensable du BEC**
- **Faciliter des stages de formation périodique pour le DEC**

## **Impact Financier**

- **Augmenter le budget des BECs et des BEDs pour répondre aux besoins**

### **3. Recrutement, Emplacement et Fonctionnement des Bvs:**

#### **Problèmes**

- **Illisibilité des procès verbaux**
- **Retards dans l'ouverture de certains Bvs le jour du scrutin**

#### **Causes**

- **Irrationalité des choix des membres des Bvs**
- **Local de BV inadéquat et souvent exigu**
- **Méfiance des propriétaires de maison dans l'appareil électoral**

#### **Solutions**

- **Définir des critères de sélection rationnels pour le recrutement des membres des Bvs**
- **Faciliter le choix de local adéquat susceptible d'accueillir tous les Bvs issus d'un même BI**

#### **4. Formation des membres des Bvs:**

##### **Problèmes**

- Procès-Verbaux non explicites

##### **Causes**

- Séances de formation trop précipitée
- Manque d'encouragement des membres des Bvs
- Critère de sélection à rationaliser

##### **Solutions**

- Avoir au moins deux séances de formation pour les membres des Bvs
- Encourager les membres des Bvs qui ont fourni un bon travail (c'est-à-dire ne reténir aux prochaines élections que ceux qui ont bien travaillé)

#### **5. Education Civique:**

##### **Problèmes**

- Inexistence d'un programme de propagande électorale continu
- Confusion volontaire ou involontaire entre propagande électorale et éducation civique

##### **Causes**

- Les propositions et suggestions des BEDs sont généralement sans suite
- Les projets de propagande électorale et d'éducation civique des BEDs ne sont pas pris en considération
- Inexistence d'un budget adéquat prévu à cette fin

## **Solutions**

- **Elaborer un programme national d'éducation civique de concert avec les BED**
- **Faciliter l'élaboration de programme de propagande électorale et de sensibilisation par les BED**

## **Responsable de la mise en oeuvre et impact financier**

- **Directeur général, Directeur des opérations, DECes**
- **Augmentation du Budget des BEDs**

## **6. Matériel électoral et logistique:**

### **Problèmes**

- **Insuffisance marquée de la quantité du matériel pour un BV ou pour une Section Communale**
- **Absence de moyens de communications**
- **Insuffisance de matériels de propagande (mégaphone)**

### **Causes**

- **Les responsables au niveau central, ne tiennent pas compte des données statistiques fournies par les BECs et les BEDs**
- **Le CEP ne tient pas compte des réalités et contraintes de terrain**

### **Solutions**

- **Tenir compte des données statistiques de base, des contraintes et des réalités de terrains**

## **7. Finances/Salaires:**

### **Problèmes**

- **Le BED ne connaît pas à temps le montant alloué aux BI et BV**
- **Retard dans la disponibilité des fonds alloués pour l'organisation des élections**
- **Rémunération trop faible des agents électoraux ( DEC, BEC, BED) vu l'indépendance de l'institution**
- **Contraintes budgétaires des BEDs et des BECs en période électorale**

### **Causes**

- **Problèmes de coordination dans les centres de décision**
- **Consultation boiteuse et non rationnelle des institutions de base**
- **Manque de communication entre CEP et BED**
- **Inexécution des propositions exactes des budgets des BECs et BEDs**

### **Solutions**

- **Planification participative des projets**
- **Consultation des BEDs et BECs sur les points d'ombre des budgets proposés**
- **Informé, dans un délai raisonnable, les BEDs, BECs des montants et frais alloués aux BV, BI.**

## **8. Transmission de l'information:**

### **Problèmes**

- Retard dans la réception des informations
- Difficultés répétées de fournir les informations au moment opportun (du BED au CEP)

### **Causes**

- Appareil de communication (Motorola) bien souvent non fonctionnel
- Les auteurs des messages vérifient rarement si leurs messages sont à destination
- Délai de réception et de retour trop bref
- Téléphone souvent non opérationnel
- Difficultés d'atteindre à temps les DEC

### **Solutions**

- Tenir compte des distances des BEDs, des BECs au CEP
- Planifier les rencontres plusieurs jours à l'avance
- Impartir un délai raisonnable dans l'émission des réponses
- Faciliter les moyens de déplacement avec les DEC

### **En réalité, nous avons noté:**

- Une absence de planification dans la logique électorale

**Les BEDs restent persuadés que suite sera donné à ce rapport. Ils vous promettent une meilleure collaboration pour le plein succès des processus électoraux.**

**Salutations Patriotiques**

**Alphonse NEI  
BED/ SUD**

**St-Gladix FLEURANVIL  
BED/SUD'EST**

**Jn-Robert TACCYL  
COORD. NIPPES**

**Max GASPARD  
BED/ARTIBONITE**

**Serge REGNIER  
BED/ NORD-OUEST**

**Miolin CHARLES-PIERRE  
BED/NORD'EST**

**Jespère BRUN  
BED/CENTRE**

**Jacques M. HYPPOLITE  
BED/NORD**



## **SESSION D'ÉVALUATION POST-ELECTION**

Pour bénéficier à plein de l'expérience de la dernière consultation électorale, le CEP a décidé d'organiser une session d'évaluation de l'élection du 17 décembre. Cette évaluation sera faite en deux volets: le premier au niveau des BED avec les BEC et le deuxième, au niveau national avec les membres et les fonctionnaires du CEP, les présidents des BED, les partis politiques et les candidats indépendants à l'élection présidentielle, la MINUHA, l'observation, des organisations internationales et le groupe des pays amis d'Haïti.

Les participants passeront en revue les diverses étapes du processus électoral, le matériel électoral, la machine électorale, l'éducation civique, puis identifieront les points forts et faibles observés, de même que les problèmes non solutionnés le 17 décembre et leurs causes. L'exercice débouchera sur des éléments de solution aux problèmes qui permettront au CEP de mieux gérer la prochaine consultation. Les solutions proposées devront tenir compte de la mise en oeuvre et de l'impact financier.

L'évaluation au niveau des BED se fera dans la semaine du 14 janvier; les résultats seront compilés en un rapport et communiqués aux participants si possible avant le 30 janvier. La session nationale durera une journée et aura lieu chez Tara's (La Sapinière) à Laboule 12 le 30 janvier.

Le CEP a nommé une commission technique responsable de cette évaluation et l'IFES agit comme conseiller technique.

Le coût de l'exercice est pris en charge par l'IFES/USAID.

Un rapport incluant les recommandations sera publié dans la semaine qui suivra l'évaluation et distribué à chaque participant..

## **SESSION DE REMUE-MENINGES**

- A) LA LEGISLATION ELECTORALE**
- B) LE PROCESSUS ELECTORAL/LE CALENDRIER**
- C) LES MISES EN CANDIDATURES**
- D) LES LISTES ELECTORALES/LA REVISION/LA GÉOGRAPHIE ELECTORALE**
- E) LA LOGISTIQUE ELECTORALE/LE MATÉRIEL**
- F) LA CAMPAGNE ELECTORALE**
- G) LES PROCEDURES ELECTORALES/ LE SCRUTIN/ LE DEPOUILLEMENT/ LA LIVRAISON DES P-V**
- H) LES PARTIS POLITIQUES/MANDATAIRES/L'USCE/L'OBSERVATION**
- I) LA MACHINE ELECTORALE: CEP/BED/BEC/DEC/BV**
- J) LA FORMATION DU PERSONNEL**
- K) L'EDUCATION CIVIQUE**
- L) LES FINANCES**
- M) LES RELATIONS PUBLIQUES/LES COMMUNICATIONS/LA COUVERTURE MEDIATIQUE**
- N) L'ASSISTANCE TECHNIQUE**
- O) LA SÉCURITÉ**

## La session de remue-méninges:

Cette session sert à identifier les problèmes non solutionnés lors de l'élection du 17 décembre. Le modérateur devra donc voir à bien faire identifier les problèmes de façon claire et précise. Il ne s'agit pas de trouver les causes et les solutions pour l'instant, mais uniquement d'identifier les problèmes. Le document préparé par les BED et la synthèse des rapports d'évaluation de quatre autres BED seront distribués aux participants.

Le personnel de l'IFES écrira les problèmes sur des feuilles mobiles et les affichera au fur et à mesure du progrès du remue-méninges.

Ces problèmes identifiés seront informatisés sur l'heure du midi et distribués dans les ateliers.

### Les ateliers:

Les ateliers servent à trouver les causes des problèmes identifiés et des éléments de solution. Les solutions proposées devront tenir compte de la mise en oeuvre et de l'impact financier.

Les modérateur(e)s des ateliers devront donc s'assurer que les interventions et discussions portent sur les thèmes de l'atelier et les problèmes identifiés. Un "flip chart" sera disponible dans chaque salle et sera utilisé pour écrire les causes des problèmes et solutions.

Au tout début, l'atelier devra élire un rapporteur qui communiquera à la plénière le résultat des discussions.

Un rapport des discussions et recommandations sera préparé et distribué à chaque participant.

# LES ATELIERS

CHAQUE ATELIER EST RESPONSABLE D'IDENTIFIER LES CAUSES DES PROBLÈMES LISTÉS LORS DE LA SESSION DE REMUE-MÉNINGS, DE PROPOSER DES ÉLÉMENTS DE SOLUTION ET DES RECOMMANDATIONS EN TENANT COMPTE DE LA MISE EN OEUVRE ET DE L'IMPACT FINANCIER.

UN MODÉRATEUR EST ASSIGNÉ À CHAQUE ATELIER.

LA PREMIÈRE TÂCHE CONSISTE À PROPOSER UN RAPPORTEUR QUI COMMUNIQUERA LES RÉSULTATS DES DISCUSSIONS À LA PLÉNIÈRE. UN FORMAT DE RAPPORT VOUS EST FOURNI POUR CHAQUE PROBLÈME IDENTIFIÉ.

## ATELIER I

LA LÉGISLATION/LE PROCESSUS ELECTORAL/LES PROCÉDURES/LA GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE/LE MATÉRIEL/LA LOGISTIQUE.

## ATELIER II

LES ACTEURS(LES PARTIS POLITIQUES, LES CANDIDATS, LES ELECTEURS, LA PRESSE) ET LES OBSERVATEURS.

## ATELIER III

LA MACHINE ELECTORALE(CEP/BED/BED/DEC/BI-V)/LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE/LA GESTION ELECTORALE.

## ATELIER IV

LA FORMATION DU PERSONNEL(CEP/BED/BEC/DEC/BI-V/MANDATAIRES) ET L'EDUCATION CIVIQUE.

N.B. FAITES VOTRE CHOIX PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE DE 1 À 4, 1 ÉTANT LE PREMIER CHOIX.

ATELIER I \_\_\_\_\_ ATELIER II \_\_\_\_\_ ATELIER III \_\_\_\_\_ ATELIER IV \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ TÉL. \_\_\_\_\_

ORGANISATION \_\_\_\_\_ INDÉPENDANT \_\_\_\_\_

# LES EQUIPES TECHNIQUE ET D'ENCADREMENT, LES CONFÉRENCIERS

CETTE SESSION D'ÉVALUATION A ÉTÉ PRÉPARÉE PAR UNE COMMISSION TECHNIQUE EN COLLABORATION ÉTROITE AVEC LA DIRECTION DU CEP ET COMPOSÉE DE:

M. MOLIÈRE LADOUCEUR, CONSEILLER CEP  
M. PIERRE ANDRÉ GUILLAUME, DIRECTEUR DES OPÉRATIONS  
M. CLAUDE HENRI ORESTE ET THÉO. NOËL DE L'IFES

LES CONFÉRENCIERS SONT DES MEMBRES DU CONSEIL ELECTORAL:

M. PIERRE MICHEL SAJOUS, PRÉSIDENT  
M. LÉON MANUS, VICE-PRÉSIDENT  
M. MAURICE JEUDI, CONSEILLER  
M. MOLIÈRE LADOUCEUR, CONSEILLER

LES MODÉRATEURS DES ATELIERS SONT DES FORMATEURS DE L'IFES:

Mme LÉONE DORCÉ  
M. YVON JANVIER  
M. CLAUDE HENRI ORESTE  
M. THÉO. NOËL

LES MODÉRATEURS DES PLENIERES SONT:

A) SESSION DE REMUE-MENINGES  
M. GERARDO LECHEVALIER, NDI  
  
B) RAPPORT DES ATELIERS ET SYNTHÈSE  
M. CLARENS RENOIS, RADIO-METROPOLE

L'ORGANISATION DE CETTE SESSION A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE AVEC LA COLLABORATION TECHNIQUE DE L'IFES ET FINANCIÈRE DE L'USAID.

## RAPPORT DE L'ATELIER \_\_\_\_\_

1. PROBLÈME IDENTIFIÉ:

2. CAUSES DU PROBLÈME:

3. SOLUTION PROPOSÉE:

4. RESPONSABLE(S) DE LA MISE EN OEUVRE:

5. IMPACT FINANCIER:

N.B. IL FAUT UTILISER UNE FEUILLE DE RAPPORT POUR CHAQUE PROBLÈME DISCUTÉ PAR L'ATELIER



# Conseil Electoral Provisoire

## INVITATION

### A LA SESSION D'EVALUATION DU PROCESSUS ET DE LA MACHINE ELECTORALE

Port-au-Prince, le 19 Janvier 1996.

Soucieux de tirer le maximum de bénéfice pour l'avenir de l'expérience de la dernière consultation électorale, le CEP organise le mardi 30 Janvier à La Sapinière, sise au Village Jean Mosanto Petit (Laboule 12), une table-ronde pour évaluer l'élection du 17 décembre.

L'objectif de la journée est de fournir l'occasion aux acteurs et observateurs du processus électoral d'identifier les problèmes non résolus lors des élections du 17 décembre, d'en trouver les causes et de proposer des solutions de façon à permettre au CEP d'améliorer la gestion des prochaines consultations.

A cette rencontre, prendront part le CEP, les présidents de BED, les fonctionnaires électoraux, les partis politiques, l'Observation, la MINUHA et les principales organisations internationales impliquées dans le processus électoral.

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour, des pistes de réflexion pour la session de remue-méninges, et la présentation des ateliers.

Pour confirmer votre participation et vos préférences pour les ateliers (deux choix possibles), veuillez nous écrire à l'adresse suivante: Rue Maurice Latorue No 5, Musseau, Port-au-Prince, Haïti ou appelez aux numéros suivants: 49-2404/46-0906.

Le Conseil compte sur votre présence et saisit l'occasion pour vous présenter Madame, Monsieur, ses salutations distinguées

M. Pierre Michel SAJOUS  
Président

M. Léon MANUS  
Vice-Président

N.B.: Tenue décontractée



# Conseil Electoral Provisoire

ATELIER D'EVALUATION DE L'ELECTION DU 17 DECEMBRE 1995

## ORDRE DU JOUR

09:00 - 09:30 ACCUEIL

09:30 - 09:45 OUVERTURE ET BIENVENUE

09:45 - 10:30 EXPOSES:

- A) LA LEGISLATION ELECTORALE, LE PROCESSUS ELECTORAL ET LE CALENDRIER. ( M. Léon MANUS)
- B) LES PARTIS POLITIQUES, LES MISES EN CANDIDATURES, LA CAMPAGNE, LES MANDATAIRES, L'USCE. ( M. Pierre Michel SAJOUS)
- C) LA MACHINE ELECTORALE, LA FORMATION DU PERSONNEL, L'EDUCATION CIVIQUE, LA LOGISTIQUE ET LA GEOGRAPHIE ELECTORALE. (M. Molière LADOUCEUR)
- D) LES PROCEDURES ELECTORALES POUR LA REVISION, LE SCRUTIN, LE DEPOUILLEMENT ET LE RECENSEMENT DES P-V. (M. Maurice JEUDI)

10:30 - 12:00 SESSION DE REMUE-MÉNINGES: IDENTIFICATION DES PROBLÈMES ET DES POINTS FORTS/FAIBLES.

12:00 - 13:00 REPAS/PAUSE

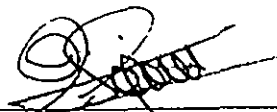
13:30 - 15:00 ATELIERS : IDENTIFIER LES CAUSES DES PROBLÈMES ET LES ÉLÉMENTS DE SOLUTION/RECOMMANDATIONS

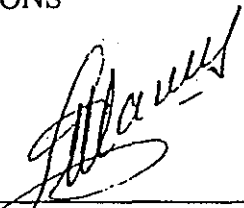
15:00 - 15:30 MISE EN COMMUN DES ATELIERS

15:30 - 16:00 PAUSE

16:00 - 17:00 SYNTHÈSE DES RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

17:00 - 18:00 CLÔTURE ET RÉCEPTION

  
Pierre Michel SAJOUS  
Président

  
Léon MANUS  
Vice-Président



## LISTE DES PARTICIPANTS

Afin de s'assurer de la représentativité des participants, le CEP avait lancé des invitations aux personnalités ou organisations suivantes: les fonctionnaires électoraux, les candidats aux élections du 17 décembre, les autres partis politiques, le président élu, l'observation nationale et internationale, le NDI, l'IRI, l'USAID, l'UE, la MINUHA, le CANADA, la FRANCE, l'ARGENTINE, le VÉNÉZUELA, l'AHP, l'AJH, la Police Nationale et l'IFES.

Voici la liste des présents à la rencontre:

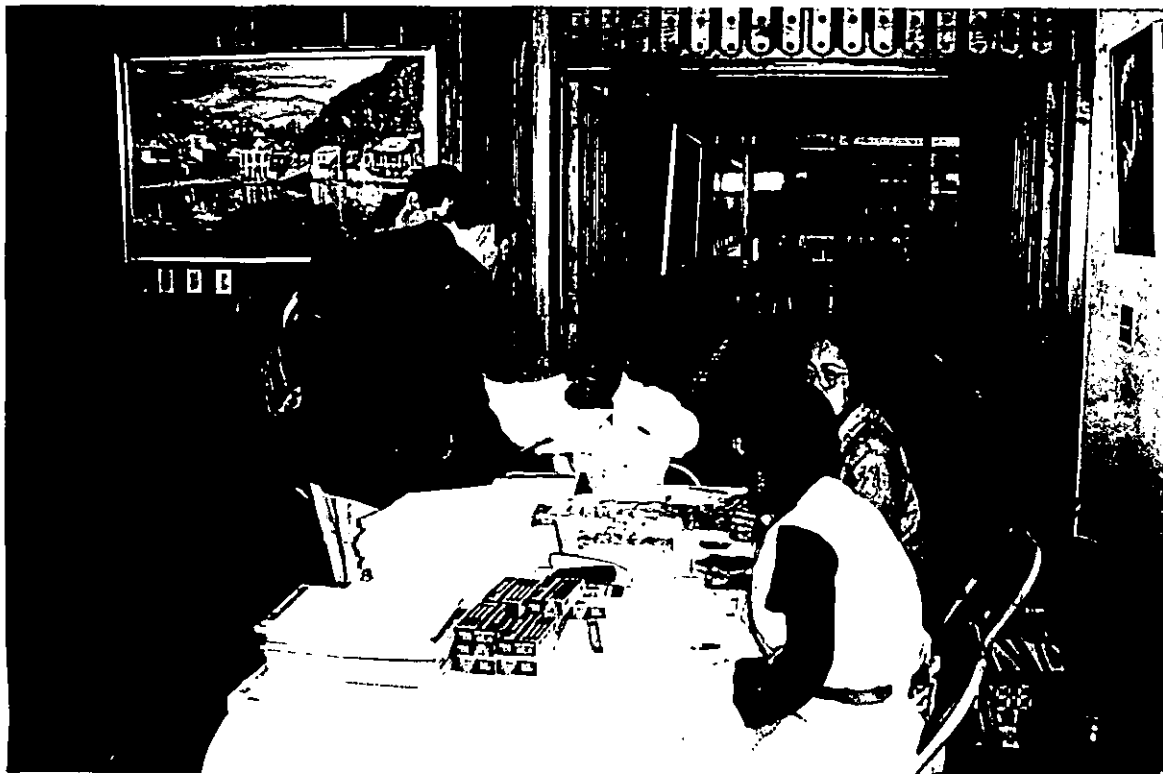
1.	Georges P. Exceus	AIFLD
2.	Christian Nadeau	IFES
3.	Théo Noël	IFES
4.	Claude- Henry Oreste	IFES
5.	Pierre Michel Sajous	Président CEP
6.	Léon Manus	Vice Président CEP
7.	Delouis Domond	CEP
8.	Joseph Ricot	CEP
9.	Théodore Dessources	CEP
10.	Pierre-André Guillaume	CEP
11.	Aldéus Célia	CEP
12.	Toussaint Jn. Thierry	CEP
13.	Molière Ladouceur	CEP
14.	Johnson Bazelais	CEP
15.	Maurice Jeudy	CEP
16.	Theuriet Direny	CEP
17.	Gérard Innocent	CEP
18.	Alphonse Nei	Président BED Sud
19.	Brun Gespère	Président BED Centre
20.	Ludger François	BED Centre
21.	Jean-Robert Taccyl	Président BED Nippes
22.	Serge Régnier	Président BED Nord-Ouest
23.	Hyppolite Jacques	Président BED Nord
24.	Jolibois Jn. Baptiste	Président BED Artibonite

25.	St. Gladys Fleuranvil	Président BED Sud-Est
26.	Serge Juste	Président BED Grande Anse
27.	Charles Pierre Miolin	Président BED Nord-Est
28.	Jean Gérard Paraison	Président BED Ouest
29.	Constane Joseph Telson	BED Ouest
30.	Milien Jn. David	Coordonateur BED Ouest
31.	Eugène Raymond	Coordination PAP Ouest
32.	Joël Léandre	Coordination Delmas Ouest
33.	Laurore Edouard	UPDC
34.	Claudy Blaise	CLE (Leon Jeune)
35.	Francis Jean	FMR
36.	Guillaume Pierre Laleau	PSR
37.	Dieuveuil Joseph	PPVM
38.	Myrtil Lamartine	PPVM
39.	Jean Arnold Dumas	PNDT
40.	Richard Vladimir Jeanty	PARADIS
41.	Joseph Juner Muscadin	PARADIS
42.	Wanner Verdier Michel	PNCH
43.	Michael Micklavic	IRI
44.	Stanley Lucas	IRI
45.	Gerardo Lechevalier	NDI
46.	Amb. Collin Granderson	MICIVIH/ MOE
47.	Micheline Begin	Obs. Internationale MOE/OEA
48.	Lise Provost	Obs. Internationale MOE/ OEA
49.	Valenzuela Carlos	MINUHA
50.	Arnaud Vicky	MINUHA
51.	Sergent Jeff Colimon	MINUHA
52.	Irma Antonini	Amb. Venezuela
53.	Sue Nelson	USAID
54.	Carole Horning	USAID
55.	Clarens Renois	Radio Metropole

Il est à noter que les six derniers participants dont les noms suivent n'ont fait qu'une brève apparition:

56.	José Clément	CEP
57.	Gary Olius	CEP
58.	Nell Doleyres	CEP
59.	Gérald Auguste	CEP
60.	Françoise Boursiquot	CEP
61.	Donald Dorsainvil	CEP

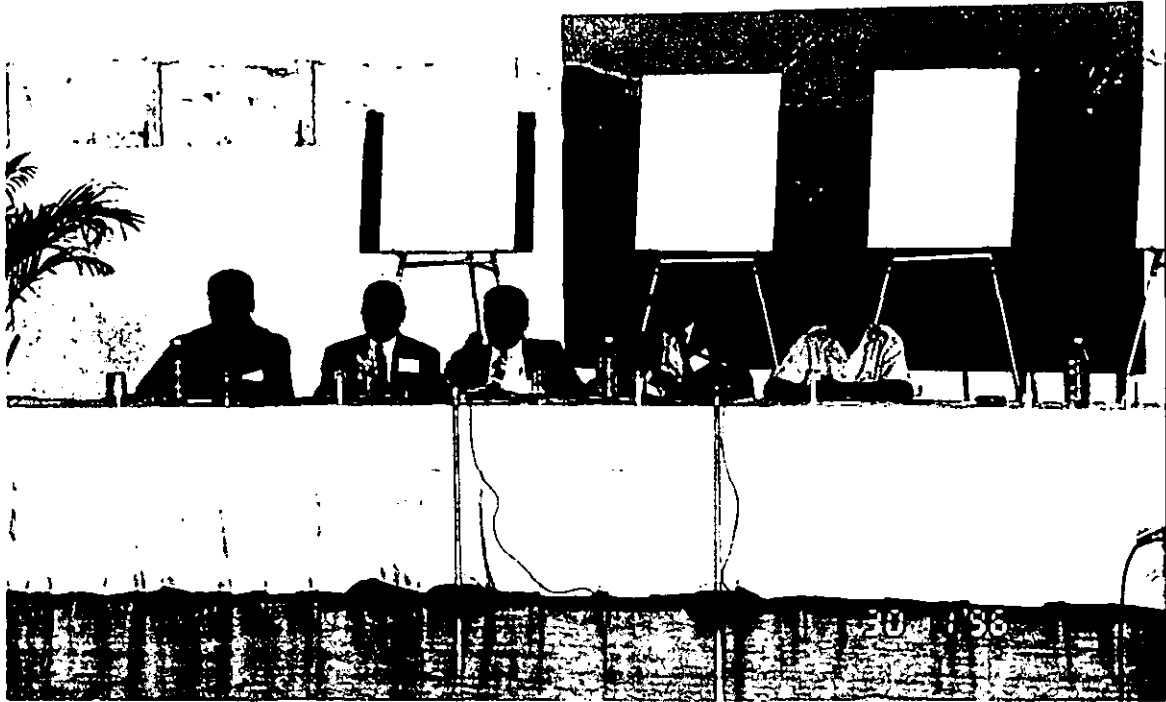
## PHOTOS



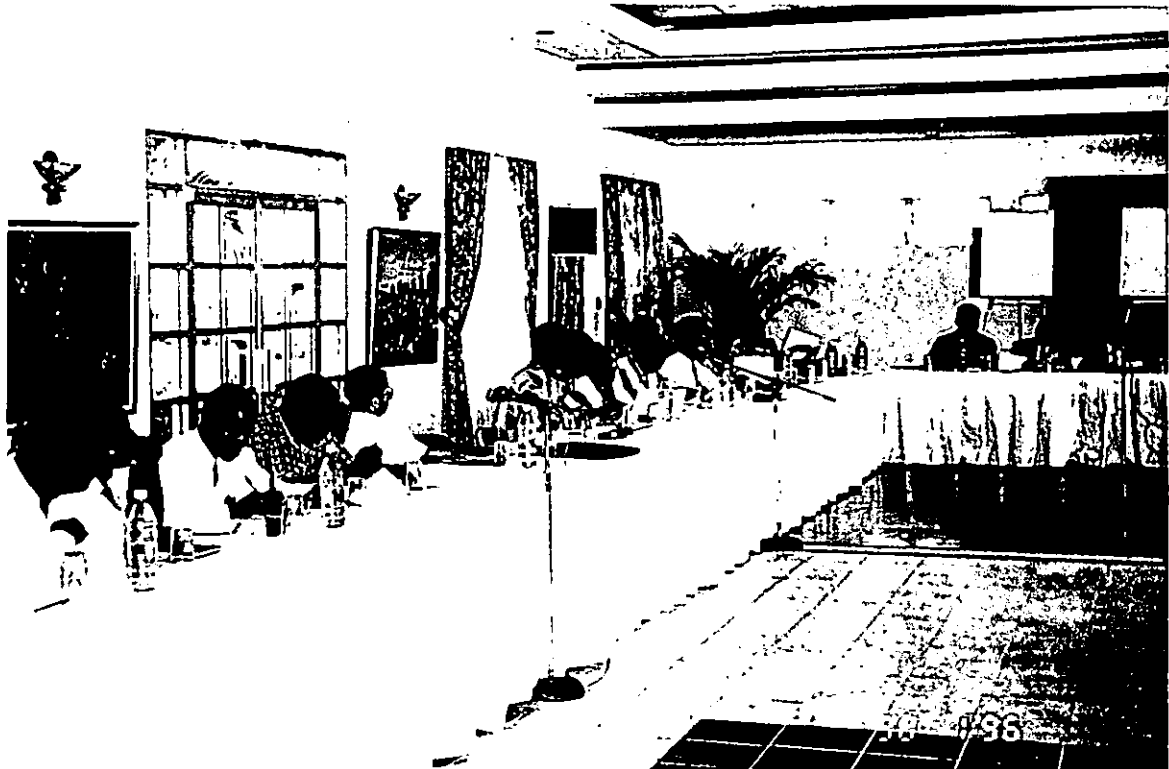
L'inscription à la session: de g. À d. Yvon JANVIER, Mireille ELIE et Léone DORCÉ de l'IFES



En attendant l'ouverture: d g. À d. M. Bégin(OEA), C. Nadeau(IFES), C. Horning(USAID), M. JEUDY(CEP), C. Valenzuela(MINUHA), L. Provost(OEA), C. Granderson(MICIVIH), A. Vicky(MINUHA)



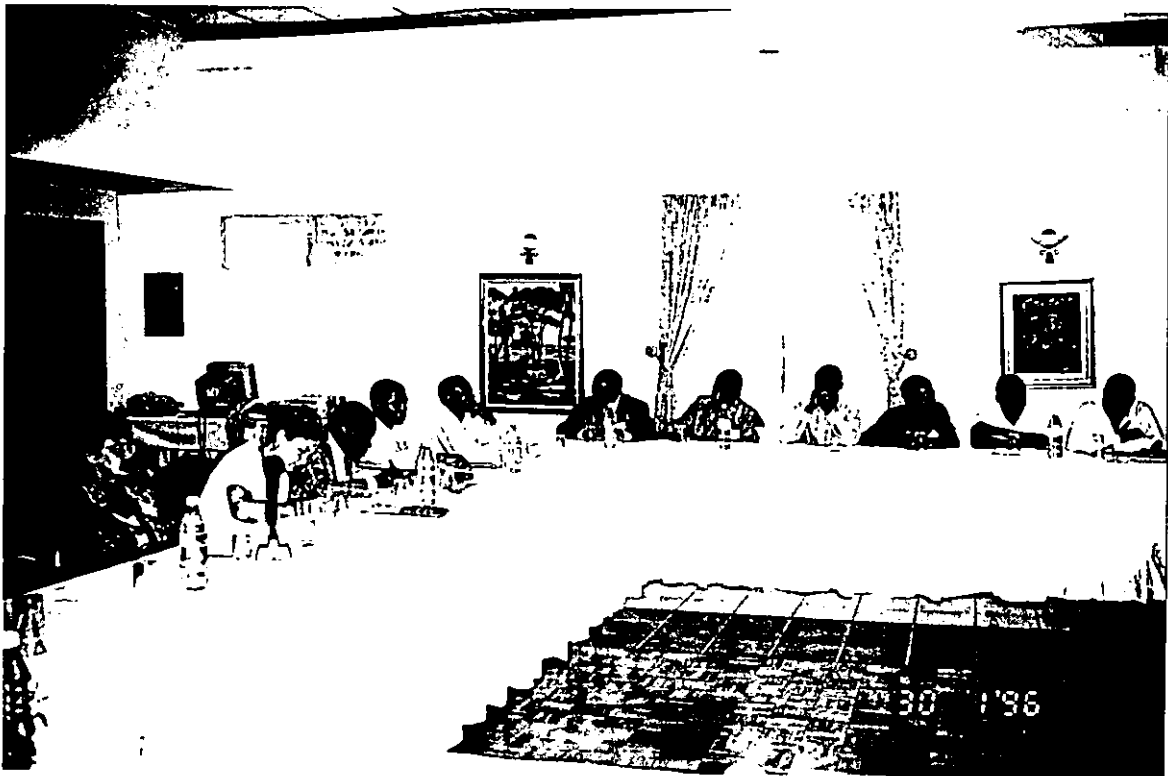
Quelque membres du CEP présents à cet instant, de g. à d.: J. BAZELAIS, L. MANUS, M. JEUDY, P.M. SAJOUS, M. LADOUCEUR



Plénière, de g à d.: J.G. PARAISSON & M.J. DAVID(BED Ouest), T. DIRENY(Ed. Civ. CEP), T. DESSOURCES(CEP), I. ANTONINI(Amb. Venezuela), J. RICOT, T.J. THIERRY, A. CÉLIA et P.A. GUILLAUME(Opérations.-CEP), S. RÉGNIER(Nord-Ouest), F. St GLADYS(BED Sud-Est), J.R. TACCYL(Coord. Nippes)



Plénière, de g. à d.: S. JUSTE(Grande Anse), C.P. MIOLIN(Nord-Est), J.J. BAPTISTE(Artibonite), Stanley LUCAS et M. Micklavic(IRI), G. Lechevalier(NDI), C. Horning et S. Nelson(USAID), C. Valenzuela(A.T. MINUHA), A. Vicky(MINUHA)

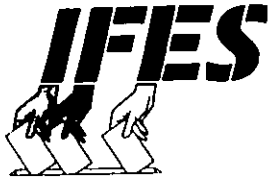


Plénière, de g. à d.: L. Provost et M. Bégin(MOE-OEA), F. JEAN(FMR), C. BLAISE(CLE-L. JEUNE), G.P. LALEAU(PSR), D. JOSEPH et M. LAMARTINE(PPVM), J. LÉANDRE(Delmas), C.J. TELSON(Ouest), E. RAYMOND(PaP), J.G. PARAISSON(Ouest)



L'accueil lors de l'inscription, de g. à d: A. CÉLIA(Opérations-CEP), P.A. GUILAUME(Dir. des Opérations-CEP), J. RICOT(Opérations-CEP)

Cette session a été réalisée par le CEP avec la collaboration technique de l'IFES et financière de l'USAID



**Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux**

**5, rue Maurice Latortue Musseau Port-au-Prince, Haiti  
Tél: (509) 46-0906 / 49-2404  
Fax: (509) 46-0810**

## ANNEXE "U"

# LA LOI ÉLECTORALE D'HAÏTI

1995

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION					
	Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr.	Randal C. Teague	Conseil
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMÉRITES	Richard W. Soudriette Directeur
		Victor Kamber	Sonia Picado S.	James M. Cannon Richard M. Scammon	





# Le Moniteur

Paraissant  
Le Lundi et le Jeudi JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

DIRECTEUR GENERAL  
*Hitler RODNEZ*

150<sup>ème</sup> Année No 13

PORT-AU-PRINCE

Mardi 14 Février 1995

## NUMERO EXTRAORDINAIRE

### SOMMAIRE

- *Loi Electorale du Conseil Electoral Provisoire.*

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAITI

## LOI ÉLECTORALE

### CONSEIL ÉLECTORAL PROVISOIRE

Vu les articles : 11, 12, 12-1, 12-2, 13, 15, 16, 16-2, 17, 18, 20, 31-1, 52-1c, 58, 59-1, 61, 63, 65, 66, 66-1, 67, 68, 70, 78, 79, 80, 88, 89, 90-1, 91, 92, 92-1, 94, 94-1, 94-2, 95, 95-3, 96, 131, 132, 133, 134, 134-1, 134-2, 135, 135-1, 136, 149, 186-c, 191, 195, 195-1, 197, 267-1, 269, 269-1, 281, 281-1, 291, 292, 294, 297, de la Constitution;

Vu les articles 28, 81, 82, 83, 107, 145, 149, 183, 184, 187, 192, 250, 359, et 402 du Code Pénal;

Vu le décret du 30 juillet 1986 réglementant le fonctionnement des partis politiques;

Vu le décret du 3 juillet 1987 précisant la mission et les attributions du Conseil Electoral Provisoire;

Vu le décret du 6 avril 1990 remettant en vigueur celui du 3 juillet 1987;

Vu la loi du 18 septembre 1978 sur les délimitations territoriales;

Vu la loi du 9 juillet 1990 amendée le 5 octobre 1990;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1994 créant le Conseil Électoral Provisoire et établissant le mode de désignation de ses membres;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1994 nommant les membres du Conseil Électoral Provisoire;

Considérant qu'il convient de garantir l'implantation de la Démocratie en Haïti et d'assurer la continuité de l'État d'Haïti.

Considérant qu'il importe d'indiquer les dispositions légales appelées à régir les prochaines élections des membres des conseils d'administrations des sections communales, des membres des conseils municipaux, des députés, des sénateurs, des conseillers départementaux, des assemblées départementales, municipales, des sections communales et du Président de la République.

## CHAPITRE I DU CONSEIL ÉLECTORAL PROVISOIRE

Article 1.- Le Conseil Électoral Provisoire est une institution publique indépendante responsable de l'organisation et du contrôle des élections. Il jouit, d'une part, de l'autonomie administrative et, d'autre part, il est le Contentieux de toutes les contestations soulevées à l'occasion soit des élections soit de l'application ou de la violation de la loi électorale sous réserve de toute poursuite légale à entreprendre contre le ou les coupables par devant les tribunaux compétents.

Son siège est à Port-au-Prince et sa juridiction s'étend sur l'ensemble du territoire de la République.

Article 1-1.- Le Conseil Électoral élabore le projet de loi électorale qu'il soumet au pouvoir Exécutif pour les suites nécessaires (Art. 191-1 de la Constitution).

Article 2.- Le Conseil Électoral Provisoire, désigné sous le sigle (CEP) en français ou (KEP) en créole, est représenté, dans chaque chef-lieu de Département par un Bureau Électoral départemental duquel relève le bureau Électoral communal établi dans chacune des Communes de la circonscription départementale.

Article 3.- Le Bureau Électoral Départemental désigné sous le sigle (BED) comprend trois membres dont un président, un vice-président et un secrétaire.

Article 3-1.- Les membres du BED ont des attributions d'ordre administratif et exécutif.

Les affaires contentieuses enregistrées par le BED au cours des opérations d'élections doivent faire l'objet de rapports motivés qui seront rédigés par le président ou par un membre du Bureau chargé de les transmettre au CEP.

Article 4.- Le Bureau Électoral Communal désigné sous le sigle (BEC) est formé de trois membres dont un président, un vice-président et un secrétaire.

Article 4-1.- Les membres du BEC ont des attributions d'ordre administratif et exécutif.

Les affaires contentieuses enregistrées par le BEC au cours des opérations d'élections sont acheminées du BED de rattachement qui les défère, le cas échéant, au CEP.

Article 5.- Les membres des BED sont nommés en toute indépendance par le Conseil Électoral Provisoire parmi les personnalités départementales connues pour leur intégrité, leur compétence et leur honnêteté.

Article 6.- Les membres des BEC sont nommés par le CEP sur proposition du BED

## CHAPITRE II DES CONVOCATIONS ÉLECTORALES

Article 7.- Les assemblées électorales sont convoquées, sur demande du CEP, par arrêté du Gouvernement qui en fixe l'objet. Les lieu et date de la réunion, les dates de début et de fermeture de la campagne électorale seront fixés par publication du CEP.

Article 8.- Les Assemblées électorales se réunissent pour élire :

- a) Les membres des Conseils d'Administration des Sections communales (CASEC ou KASEC);
- b) les membres de l'Assemblée de la section communale;
- c) les membres des Conseils municipaux;
- d) les membres de l'Assemblée municipale;
- e) les députés;
- f) les sénateurs;
- g) les membres des Assemblées Départementales et Interdépartementales;
- h) les conseillers départementaux;
- i) Le Président de la République.

Article 9.- Le suffrage est universel et direct. Le vote est secret.

## CHAPITRE III DE LA CAPACITÉ ÉLECTORALE

Article 10.- Sont électeurs les Haïtiens des deux sexes âgés de dix-huit (18) ans accomplis le jour du scrutin, sous condition d'inscription, titulaire d'une carte électorale, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi.

Article 10-1.- L'incapacité physique ne peut être invoqué pour interdire à un Haïtien, remplissant les conditions prévues par la loi, d'exercer ses devoirs de citoyen. Obligation est faite aux fonctionnaires du CEP de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'exercice du droit de vote aux handicapés physiques.

Article 11.- Les Haïtiens par naturalisation sont admis à exercer leur capacité électorale, mais ils doivent attendre cinq (5) ans après la date de leur naturalisation pour être éligibles à des fonctions autres que celles réservées par la Constitution et par la loi aux Haïtiens d'origine (Art. 12-2 de la Constitution).

Article 12.- L'exercice du droit électoral se perd par les mêmes causes qui font perdre la qualité de citoyen et par suite de condamnation contradictoire et définitive à des peines afflictives et infamantes pour crime de droit commun, sauf application de l'article 294 de la Constitution.

Article 13.- L'exercice du droit électoral est suspendu tant que dure l'une des causes suivantes :

- a) l'état de banqueroute simple ou frauduleuse;
- b) l'état d'interdiction judiciaire;
- c) l'état de condamnation contradictoire ou par contumace aux peines correctionnelles emportant la suspension en tout ou en partie, soit des droits civils, soit seulement des droits politiques;
- d) la condamnation pour refus d'être juré emportant la suspension des droits politiques;
- e) la condamnation pour fraude électorale;
- f) l'aliénation mentale.

## CHAPITRE IV DES LISTES ÉLECTORALES

### Section A.- Conditions d'inscription sur une liste électorale

Article 14.- Le vote est un devoir civique.

Pour exercer le droit de vote, le citoyen doit être inscrit sur la liste électorale de la Commune de son domicile civil ou politique et être titulaire de sa carte d'électeur.

Les Haïtiens qui n'ont pas l'âge légal stipulé à l'article 10 de la présente loi lors de la période d'inscription, seront inscrits par anticipation sur présentation d'un extrait des archives ou de l'original de l'acte de naissance, s'ils ont atteint la majorité à la date du vote.

Article 14-1.- Le domicile civil est réglé par le Code Civil; le domicile politique s'acquiert par la résidence continue dans la Commune ou dans la section communale pendant une année au moins avant la date des élections.

Article 14-2.- Les citoyens qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune par suite des fonctions publiques ou privées qu'ils y exercent, pourront y être inscrits sur la liste électorale en dehors de toute considération de résidence.

Les représentants mandatés des partis ou groupements politiques reconnus et participant aux élections, cartels ou candidats préalablement agréés par le BED pour contrôler les opérations électorales dans le Bureaux d'Inscription et de Vote ou BIV, s'inscriront comme électeur dans leurs BIV d'affectation, indépendamment de toute considération de résidence.

Article 15.- En cas de changement de résidence sur le territoire haïtien, l'électeur qui a perdu le droit d'être maintenu sur la liste électorale de son ancienne résidence, peut solliciter un transfert d'inscription au BED compétent.

Article 16.- Avant son inscription dans deux (2) registres à ce destinés, l'électeur doit être identifié par un document valable, tel que son acte de naissance, son certificat de baptême ou de présentation, sa carte d'identité fiscale, son permis de conduire, son passeport, ou tout autre document acceptable par les membres du bureau; faute de quoi, il pourra se faire identifier par deux témoins inscrits. Mention de tout sera faite dans les registres.

Après son inscription, le président invite l'électeur à revenir au même endroit pour voter le jour des élections.

### Section B.- Établissement et révision des listes électorales.

Article 17.- L'ensemble des opérations d'inscription des électeurs dans les registres préparés à cet effet forme les listes électorales. Ces registres manuscrits sont les seuls officiels.

Article 18.- Aucun citoyen ne peut se faire inscrire sur plus d'une liste électorale, ni voter dans deux bureaux de vote et, ce, sous peine d'être sanctionné selon les dispositions de l'article 125 de la présente loi.

Article 19.- Les listes électorales seront révisées avant le scrutin, le CEP en retranche :

- a) les électeurs décédés;
- b) ceux dont la radiation a été ordonnée par l'autorité compétente;
- c) ceux qui ont perdu les qualités requises par la loi;
- d) ceux dont l'inscription a été annulée;
- e) ceux qui ont changé de domicile.

Article 20.- Les ajouts sont faits au moment de la révision.

Article 21.- Les listes électorales sont réunies et conservées dans les archives du Bureau Électoral Départemental. Le président du BED en a la garde jusqu'à la fin des opérations électorales; il les transfère alors au CEP pour les suites légales.

### Section C.- De la carte électorale

Article 22.- Il est délivré à l'électeur au moment de son inscription une carte en vue de constater son identité lors des consultations électorales.

Article 22-1.- La carte électorale étant personnelle et indispensable pour l'exercice du droit de vote, son titulaire doit la conserver contre toute altération ou perte.

En cas de perte ou d'altération de la carte électorale, le titulaire se présentera au Bureau du BED compétent pour les démarches nécessaires à son renouvellement, jusqu'à quinze (15) jours avant la date fixée pour les élections.

Article 23.- Le registre porte les renseignements suivants au sujet de la carte électorale :

- a) les nom, prénoms et sexe de l'électeur;
- b) son âge ou sa date de naissance;
- c) son adresse;
- d) son numéro d'ordre;
- e) sa circonscription de vote;
- f) la date de l'inscription;
- g) la signature du président et celle du secrétaire;
- h) le numéro de la carte;
- i) un espace où il sera noté que l'électeur a voté.

### Section D.- Des Bureaux d'Inscription et de Vote

Article 24.- Il y aura au moins un Bureau d'Inscription et de Vote (BIV) dans chaque ville, dans chaque Section communale et dans chaque quartier.

Dans un endroit à forte concentration de population, un nombre suffisant de Bureaux d'Inscription et de Vote doit être aménagé.

Article 25.- Le Bureau d'Inscription et de Vote est responsable des opérations électorales durant la période d'inscription des citoyens et le jour du scrutin. Les BIV reçoivent l'inscription des électeurs de la circonscription et font voter l'assemblée électorale grâce à une éducation civique préalablement faite.

Article 25-1.- Le Bureau d'Inscription et de Vote comprend cinq (5) fonctionnaires du CEP :

- a) Un président;
- b) un secrétaire;
- c) deux clercs
- d) un portier

Seuls le secrétaire et un clerc assistent le président durant la période d'inscription.

Article 25-2.- Le BEC choisit un délégué par section communale. Ce dernier doit être un résident de la section qu'il représente.

Article 25-3.- Les membres du BIV sont choisis en toute indépendance par le BED sur une liste de citoyens de la section communale connus pour leur intégrité, leur compétence et leur honnêteté; proposé par le BEC.

Article 25-4.- Le Président fait observer la loi ou les règlements. Il assure l'ordre au sein du BIV, et dirige les opérations d'inscription, de vote et de dépouillement du scrutin. Il est responsable de tous les documents électoraux du BIV. Il signe avec le secrétaire la carte électorale.

- a) le nombre de bulletins de vote reçus par le BIV;
- b) le nombre total de votes émis,
- c) le nombre de votes valides,
- d) le nombre de votes exprimés en blanc,
- e) le nombre de votes nuls,
- f) le nombre de bulletins de vote non utilisés,
- g) les votes obtenus par chaque parti ou groupement politique reconnu, cartel ou candidat suivant le cas,
- h) les contestations des représentants de partis ou groupements politiques reconnus, cartels ou candidats, se référant aux décisions des fonctionnaires du BIV et à tout autre incident qu'ils jugent bon de faire figurer dans le procès-verbal de dépouillement de scrutin.

Article 25-5.- Le secrétaire du BIV est chargé, sous la direction du président, de toutes les écritures du bureau. Il est assisté de deux (2) Clercs. Il dirige notamment tous les procès-verbaux et remplit ou fait remplir la carte électorale.

Article 25-6.- Le clerc est chargé de remplir les registres d'inscription, et d'aider aux opérations de vote et au dépouillement du scrutin.

Article 25-7.- Le portier contrôle l'entrée des électeurs au BIV. Le jour des élections, il les aide à s'assurer que leur nom figure sur la liste alphabétique affichée à l'extérieur du BIV.

Sont aussi présents au BIV pour contrôle pour toute la durée des opérations électorales, s'ils le désirent, les représentants mandatés de partis ou groupements politiques reconnus, cartels ou candidats qui concourent aux élections dans la circonscription et qui ont été préalablement agréés par le BED compétent.

Article 25-8.- Sont aussi admis au BIV :

- a) les membres du CEP;
- b) les membres du BED et du BEC compétents;
- c) les représentants du CEP dûment mandatés;
- d) les mandataires de partis ou groupements politiques reconnus, cartels et candidats agréés par le BED compétent;
- e) les observateurs et journalistes dûment accrédités auprès du BED compétent.

Le président du BIV décidera du nombre d'observateurs et de journalistes à admettre à l'intérieur du BIV en fonction de l'espace disponible.

Article 26.- Lorsqu'un agent de la force publique se présente comme électeur dans un BIV, il doit le faire sans arme.

Article 27.- A l'ouverture des opérations d'inscription, le BIV a pour tâche de :

- a) contrôler l'identité, l'âge et la résidence de l'électeur;
- b) inscrire l'électeur sur le registre;
- c) récuser toute inscription qui ne répond pas aux conditions prescrites par la loi;
- d) faire un rapport hebdomadaire au BEC, incluant inscriptions et refus d'inscription.

Article 28.- Il ne peut y avoir, dans un BIV qu'un représentant mandaté par candidat, cartel, parti ou groupement politique reconnu. Ce représentant mandaté recevra du BED compétent une carte d'identification l'autorisant à contrôler les opérations électorales dans un BIV déterminé.

L'absence de représentant ne peut en aucun cas constituer une cause de nullité des opérations d'inscription et de vote.

Article 28-1.- En dehors des personnes prévues par la loi, nulle autre ne peut pénétrer dans l'enceinte du BIV si ce n'est que pour s'inscrire ou pour voter.

Article 28-2.- Le président du BIV est autorisé à expulser tout individu qui en aura troublé l'ordre. Il pourra requérir, à cette fin, les agents de la force publique qui sont tenus de déférer à sa réquisition.

Article 29.- Les membres des BIV prêtent, à la diligence du président du BEC compétent, par devant le juge de paix de leur juridiction et sans frais, les serment suivant :

"Je jure de bien et fidèlement remplir ma mission comme membre du bureau d'inscription et de vote, conformément à la Constitution et à la Loi."

### **Section E.- Des opérations d'inscription**

Article 30.- Le Conseil Électoral Provisoire fixera par publication la date, l'heure et le lieu d'ouverture des inscriptions.

Cette publication sera affichée dans les endroits appropriés de la Commune et de la Section communale, à la diligence du Conseil Électoral Provisoire ou de son représentant et rappelée dans les media disponibles pendant toute la durée des opérations d'inscription.

Article 31.- Les inscriptions des électeurs s'effectueront durant vingt-deux (22) jours consécutifs de six (6) heures du matin à six (6) heures du soir.

Article 32.- Durant la période d'inscription, comme durant le jour du scrutin, les observateurs et les journalistes dûment accrédités auprès du CEP pourront à tout moment et avec la permission du président du BIV observer la marche des opérations électorales.

Les observateurs et les représentants des media pourront à leur gré formuler des questions aux représentants de partis ou groupements politiques reconnus, cartels ou candidats, sans troubler les opérations. Ils peuvent s'enquérir de la marche de ces opérations auprès du président du BIV, en ayant soin de ne pas interrompre le processus.

L'absence du représentant mandaté, l'observateur ou de journaliste ne peut en aucun cas constituer une cause de nullité des opérations d'inscription et de vote.

Article 33.- A chaque Bureau d'Inscription et de Vote correspond un registre de quatre cents (400) inscrits. Dans les endroits à forte concentration de population, plusieurs bureaux d'inscription et de vote peuvent être aménagés à l'intérieur d'un même immeuble. Tous les registres d'inscription des électeurs seront numérotés, signés et scellés par le délégué du Conseil Électoral Provisoire dûment préposé à cet effet.

Article 34.- A chaque suspension en fin de journée, les registres seront arrêtés au numéro de la dernière inscription de la journée, signés des membres du bureau et par les représentants de partis ou groupements politiques reconnus ou de candidats accrédités auprès du BED.

Mention sera faite de l'absence ou du refus de signer de l'une des personnes ci-dessus désignées.

A chaque suspension en fin de journée, le président du BIV a la garde des registres. Il prendra avec l'approbation du président du BEC, les dispositions nécessaires à leur sécurité.

Article 35.- La liste des inscrits d'une semaine sera affichée le lundi de la semaine suivante, à la porte principale du Bureau d'inscription et, ce, jusqu'à la clôture définitive des opérations.

Article 36.- A la fin de la période d'inscription, les registres seront clos, scellés et signés par tous les membres du bureau et par les représentants mandatés de partis ou groupements politiques reconnus, ou de candidats agréés par le BED. Après la fermeture de la période d'inscription obligation est faite au président du BIV de remettre les registres au BEC concerné pour être acheminés dans les vingt-quatre (24) heures au BED compétent.

En cas d'absence ou de refus de signer de tout représentant il en sera fait mention.

Article 37.- La clôture des listes a lieu à une date précise. Le BED dresse le tableau de toutes les rectifications régulièrement ordonnées et arrête définitivement la liste électorale, qui est établie par ordre alphabétique par BIV.

Article 38.- Une liste électorale numérotée de 001 à 400 sera dressée par le BIV dans le registre destiné à cet effet. Ce registre portera le numéro du BIV correspondant.

Article 38-1.- Cette liste électorale sera mise en ordre alphabétique et affichée à la porte principale du BIV, le jour des élections.

Article 38-2.- La section des archives et des statistiques du CEP doit tenir un fichier général des électeurs en vue du contrôle des inscriptions sur les listes électorales.

Article 39.- Le Conseil Électoral Provisoire a la garde de tous les documents liés au processus électoral. Copie conforme de proclamation définitive des résultats sera acheminée à l'Exécutif, au Parlement et à la Cour de Cassation.

#### **Section F.- Réclamation et radiation d'inscription**

Article 40.- Tout électeur inscrit sur la liste électorale d'une circonscription peut demander la radiation de tout individu qui y figure, s'il le prétend illégalement inscrit.



La demande reçue par le BIV sera consignée dans le registre prévue pour les réclamations et contiendra les nom et prénoms, sexe, profession, le numéro de la carte d'inscription du contestant qui fera élection de domicile au chef-lieu de la circonscription électorale du contesté.

Article 40-1.- A défaut de ces formalités, il sera passé outre à la réclamation. Mais, dans le cas contraire, la demande sera jugée suivant les mêmes formalités prévues aux articles 78 et 79 de la présente loi pour la contestation de candidature.

## CHAPITRE V ÉLIGIBILITÉ

Article 41.- Tout Haïtien et toute Haïtienne ayant l'âge requis peut briguer une fonction élective sous réserve des cas d'incapacité et d'inéligibilité prévus par la Constitution et par la Loi.

Article 41-1.- Tout militaire en activité de service, pour se porter candidat à une fonction élective, doit obtenir sa mise en disponibilité ou sa mise à la retraite un (1) an avant la parution de la présente loi électorale (Article 267.1 de la Constitution).

### Section A.- Du Conseil d'Administration des Sections Communales (CASEC)

Article 42.- Pour être élu membre du Conseil d'Administration d'une Section communale, il faut :

- a) être Haïtien et âgé de vingt-cinq (25) ans accomplis;
- b) avoir résidé dans la Section communale deux (2) années avant les élections et continuer à y résider;
- c) jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir jamais été condamné à une peine afflictive et infamante. (Art. 65 de la Constitution).

Article 43.- Le CASEC est composé de trois membres dont un président et deux assesseurs, conformément à l'ordre inscrit sur le bulletin de vote.

Article 44.- Pour être élus membres du CASEC, il faut obtenir la majorité relative, c'est-à-dire le plus grand nombre des voix exprimées. Les membres du CASEC sont élus pour une durée de quatre ans, par l'Assemblée Électorale convoquée par l'Arrêté du Gouvernement pris sur demande du CEP.

Article 45.- L'élection des membres du CASEC a lieu au scrutin de liste ou cartel pour toute la Section communale.

Article 46.- Les membres élus du CASEC entrent en fonction après avoir prêté serment au Tribunal de paix de leur juridiction, dans la quinzaine qui suit la proclamation des résultats de leur élection par le CEP, à la diligence du président du BEC compétent.

### Section B.- Du Conseil Municipal

Article 47.- Pour être élu membre du Conseil municipal, il faut :

- a) être Haïtien;
- b) être âgé de vingt-cinq (25) ans accomplis;
- c) jouir de ses droits civils et politiques;
- d) n'avoir jamais été condamné à une peine afflictive et infamante;
- e) avoir résidé au moins trois années dans la Commune et s'engager à y résider pendant la durée de son mandat. (Art. 70 de la Constitution).

**Article 48.-** Le Conseil municipal est composé de trois membres dont un maire et deux adjoints élus au scrutin de liste ou cartel à la majorité relative pour une durée de quatre (4) ans, conformément à l'ordre inscrit sur le bulletin de vote.

**Article 49.-** Les membres élus du Conseil municipal prêteront serment par devant le tribunal de première instance sur requête adressée par le BEC au commissaire du Gouvernement de ce ressort dans le mois qui suit la proclamation des résultats de l'élection par le CEP; ils entreront immédiatement en fonction.

### Section C.- Des Députés

**Article 50.-** Pour être membre de la Chambre des députés, il faut :

- a) être haïtien d'origine et n'avoir jamais renoncé à sa nationalité;
- b) être âgé de vingt-cinq (25) ans accomplis,
- c) jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir jamais été condamné à une peine afflictive et infamante pour crime de droit commun ;
- d) avoir résidé au moins deux (2) années consécutives précédant la date des élections dans la circonscription électorale à représenter ;
- e) être propriétaire d'un immeuble au moins dans la circonscription ou y exercer une profession ou une industrie ;
- f) avoir reçu décharge, le cas échéant, comme gestionnaire de fonds publics. (Art. 91 de la Constitution).

**Article 51.-** Le député est élu pour une durée de quatre (4) ans à la majorité absolue des suffrages exprimés dans les Assemblées Électorales, soit 50% + 1 des suffrages exprimés.

Si cette majorité n'est pas atteinte, il sera procédé à un second tour. Les deux candidats ayant le plus grand nombre de voix auront droit au second tour qui sera dans un délai fixé par le CEP.

Néanmoins, s'il y a égalité de voix entre plusieurs candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, ils participeront tous à ce second tour.

**Article 51.-** Si à ce second tour, il y a égalité de voix, entre deux candidats n'ayant pas obtenu le même nombre de voix au premier tour, l'élu sera celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix en faisant la somme de voix exprimées dans les deux tours.

Si l'égalité persiste le Conseil Électoral Provisoire fixe de nouvelles élections pour la circonscription concernée.

**Article 51-2.-** En cas de décès, d'incapacité physique ou mentale, de retrait d'un des candidats entre les deux tours, ce candidat sera remplacé de plein droit par celui, qui au premier tour, les avait suivis immédiatement et ainsi de suite.

### Section D.- Des Sénateurs

**Article 52.-** Pour être élu sénateur, il faut :

- a) être Haïtien d'origine et n'avoir jamais renoncé à sa nationalité ;
- b) être âgé de trente (30) ans accomplis ;

- c) jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir jamais été condamné à une peine afflictive et infamante pour crime de droit commun ;
- d) avoir résidé dans le Département à représenter au moins quatre (4) années consécutives précédant la date des élections ;
- e) être propriétaire d'un immeuble au moins dans le Département ou y exercer une profession ou une industrie ;
- f) avoir obtenu décharge, le cas échéant, comme gestionnaire de fonds publics (Art.- 96 de la Constitution).

Article 53.- Le nombre de sénateurs est fixé à trois (3) par département. A la majorité absolue, le sénateur de la République est élu au suffrage universel exprimé dans la circonscription électorale, selon les conditions prescrites par la loi électorale (Art. 94-1 et 94-2 de la Constitution).

Article 54.- Si cette majorité n'est pas obtenue par un ou plusieurs candidats, il sera procédé, selon le cas, à un second tour qui sera tenu dans le plus bref délai techniquement possible après la publication des résultats du premier tour et de la façon suivante:

- a) s'il n'y a aucun élu au premier tour, le nombre de candidats du second tour ne devra pas dépasser quatre (4) parmi ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de voix ; les électeurs seront requis de voter pour deux (2) d'entre eux.
- b) s'il y a eu un seul élu, le nombre de candidats du second tour sera de deux (2) au plus ; les électeurs seront requis de voter pour un (1) d'entre eux.
- c) s'il y a égalité de voix entre les quatre (4) candidats participant à ce second tour les deux (2) élus seront ceux-là qui auront obtenu le plus grand nombre de voix en faisant la somme des voix exprimées dans les deux (2) tours.
  - 1. Le candidat bénéficiant du mandat de six (6) ans est celui qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sur les trois (3) autres ;
  - 2.- Le candidat bénéficiant du mandat de quatre (4) ans est celui qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sur les deux (2) autres ;
  - 3.- Le candidat qui aura triomphé dès le premier tour bénéficiera du mandat de six (6) ans.

Article 54-1.- Le renouvellement du Sénat se fait par tiers tous les deux (2) ans.

### Section E : Du Président de la République

Article 55.- Pour être élu Président d'Haïti, il faut :

- a) être haïtien d'origine et n'avoir jamais renoncé à sa nationalité ;
- b) être âgé de trente-cinq (35) ans accomplis au jour des élections ;
- c) jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir jamais été condamné à une peine afflictive et infamante pour crime de droit commun ;
- d) être propriétaire en Haïti d'un immeuble au moins et avoir dans le pays une résidence habituelle ;
- e) résider dans le pays depuis cinq (5) années consécutives avant la date des élections ;
- f) avoir reçu décharge de sa gestion, si on a été comptable de deniers publics (Art. 135 de la Constitution).

Art. 56.- Le Président de la République est élu au suffrage universel direct à la majorité absolue des votants, soit 50% plus 1.

Si cette majorité n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il sera procédé à un second tour dans les délais fixés par le CEP. Les deux (2) candidats qui auront recueilli au premier tour le plus grand nombre de voix pourront se présenter au second tour. Néanmoins, s'il y a égalité de voix entre plusieurs candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour, ils participeront tous à ce second tour.

Article 56.- Si, à ce second tour, il y a égalité de voix entre deux (2) candidats n'ayant pas obtenu le même nombre de voix au premier tour, l'élu sera celui qui aura le plus grand nombre de suffrages en faisant la somme des voix des deux (2) tours.

Article 56-2.- En cas de décès, d'incapacité physique ou mentale, de retrait d'un candidat, entre les deux (2) tours, ce candidat sera remplacé de plein droit par celui qui au premier tour les avait suivi immédiatement et ainsi de suite.

Article 56-3.- En cas de décès ou d'incapacité mentale entre les deux (2) tours, le CEP fixe de nouvelles élections.

#### **Section F : Conseils Départementaux, des Assemblées Départementales municipales et des Sections Communales**

Article 57.- Le Conseil Départemental est formé de trois (3) membres élus pour quatre (4) ans par l'Assemblée départementale conformément aux dispositions de l'article 78 de la Constitution.

Article 57-1.- La tenue des élections pour les membres du Conseil départemental aura lieu suivant publication du CEP après l'envoi par les Sections communales et les municipalités des listes de leurs représentants respectifs. Cette publication fixera le lieu et la date des élections.

Article 58.- Le membre du Conseil départemental n'est pas forcément issu de l'Assemblée départementale conformément aux dispositions de l'article 79 de la Constitution.

Article 59.- L'Assemblée départementale est formée d'un (1) représentant de chaque Assemblée municipale conformément aux dispositions de l'article 80 de la Constitution.

Article 60.- L'Assemblée municipale est formée au moins d'un représentant de chacune de ses sections communales ainsi que des principales agglomérations urbaines.

Article 60-1.- L'Assemblée de la Section Communale comprend sept (7) membres élus à partir de regroupement de ses différentes localités.

Après ces élections, l'Assemblée se réunit pour choisir un président, un secrétaire et un trésorier.

Le président ou un délégué désigné par l'Assemblée représente la Section Communale au sein de l'Assemblée Municipale.

Article 61.- Les Assemblées prévues aux articles 59, 60, 60-1 de la présente loi seront formées dans le mois qui suivra l'installation des Conseils municipaux et des CASEC, à la diligence du BEC compétent pour les Assemblées municipales, et à la diligence du BED compétent pour les Assemblées départementales.

Ces Assemblées seront formées selon une procédure strictement définie par le CEP.

## CHAPITRE VI DE LA DÉCLARATION ET DU DÉPÔT DE CANDIDATURE

Article 62.- Tout candidat à un poste électif doit obligatoirement se présenter en personne, muni de sa carte d'électeur, avec toutes les pièces requises et faire au Bureau du Conseil électoral communal (BEC) de son domicile civil ou politique, une déclaration de candidature dans la forme indiquée par la présente Loi. Les membres d'un cartel le feront ensemble.

Article 63.- Les candidats à une fonction élective et les membres d'un cartel sont tenus de remplir le formulaire de renseignements préparé par le CEP, avant toute déclaration de candidature.

Article 63-1.- La déclaration de candidature contiendra :

- a) les jour, date, an et heure ;
- b) les nom, prénom, sexe, âge, date et lieu de naissance, de même que le numéro de la carte d'électeur ;
- c) la fonction élective choisie ;
- d) le numéro du formulaire de renseignements préparé par le CEP ;
- e) la description de l'emblème choisi pour la campagne électorale ;
- f) le nom et l'immatriculation du parti ou groupement politique reconnu ou la déclaration écrite de n'appartenir à aucun parti ou groupement politique reconnu, dûment signée par le déclarant ;
- h) la signature du membre du CEP ou de son représentant spécial chargé de la rédaction.

Article 64.- La déclaration de candidature prescrite est déposée contre reçu et enregistrée au Bureau du Conseil électoral dans un registre tenu à cet effet avant la date limite fixée par publication du CEP. La liste des déclarations de candidature est affichée chaque jour à la porte principale du bureau compétent.

Article 65.- Tout candidat à une fonction élective versera au Service de la Direction Générale des Impôts pour compte du CEP, le cautionnement électoral prévu pour la fonction choisie.

Article 66.- Le montant du cautionnement est fixé comme suit :

- a) pour chaque cartel de candidats à l'administration de la section communale à soixante quinze (75) gourdes ;
- b) pour chaque cartel de candidats au conseil municipal, à six cents (600) gourdes ;
- c) pour le candidat à la Députation patronné par un parti ou groupement politique reconnu qui présente une liste complète de candidats dans la circonscription concernée, à mille (1000) gourdes ;
- d) pour le candidat au Sénat patronné par un parti ou groupement politique reconnu qui présente une liste complète de candidats dans le département concerné à mille cinq cents (1500) gourdes ;

- e) pour le candidat à la présidence patronné par un parti ou groupement politique reconnu qui présente une liste complète de candidats dans le pays, à trois mille (3000) gourdes.

Article 67.- Lorsque le candidat à la Députation, au Sénat ou à la Présidence de la République est patronné par un parti ou groupement politique reconnu qui présente une liste de candidats dans la circonscription concernée, supérieure à la moitié des postes à pourvoir, il versera un cautionnement égal à la valeur prévue à l'article 66 multipliée par deux (2).

Article 67-1.- Lorsque le candidat à la Députation, au Sénat ou à la Présidence de la République est patronné par un parti ou groupement politique reconnu qui présente une liste de candidats dans la circonscription concernée, égale à cinquante (50%) pour cent ou inférieure à cinquante (50%) pour cent jusqu'à trente (30%) pour cent des postes à pourvoir, il versera un cautionnement égal à la valeur prévue à l'article 66 multipliée par trois (3).

Article 67.2.- Lorsque le candidat à la Députation au Sénat ou à la Présidence de la République est patronné par un parti ou groupement politique reconnu qui présente une liste de candidat dans la circonscription concernée, inférieure à trente (30%) pour cent, supérieure et égale à vingt (20%) pour cent, il versera un cautionnement égal à la valeur prévue à l'article 66 multipliée par seize (16).

Article 67-3.- Lorsque le candidat à la Députation, au sénat ou à la Présidence de la République est patronné par un parti ou groupement politique reconnu qui présente une liste de candidats dans la circonscription concernée, inférieure à vingt (20%) pour cent des postes à pourvoir, ou lorsqu'il n'est patronné par aucun parti ou groupement politique reconnu, il versera un cautionnement égal à la valeur prévue par l'article 66, multipliée par vingt-cinq (25).

Article 67-4.- Lorsque le candidat à la Députation au Sénat ou à la Présidence de la République n'est patronné par aucun parti ou groupement politique reconnu, il est indépendant et versera un cautionnement égal à la valeur prévue par l'article 66 multipliée par vingt-cinq (25).

Article 68.- Le cautionnement sera versé à la Direction Générale des Impôts pour être déposé sur un compte spécial du Conseil Provisoire à la Banque de la République d'Haïti. Les montants recueillis serviront au financement des prochaines élections.

Article 68-1.- Le cautionnement une fois versé par le candidat n'est pas remboursable. Toutefois, celui qui renonce à sa candidature dans le délai imparti pourra récupérer la moitié de la somme versée.

Article 69.- Tout candidat et tout cartel doit déposer contre reçu au Bureau compétent du Conseil Electoral Provisoire :

- a) une expédition de la déclaration de candidature ;
- b) l'extrait des Archives de l'acte de naissance du candidat ou des membres du cartel ou l'expédition de la déclaration de naissance ;
- c) un écrit attestant que le candidat à la Députation, au Sénat ou à la Présidence de la République est propriétaire d'un immeuble dans l'endroit concerné. Dans le cas des candidats au Sénat ou à la Députation, cet écrit peut être remplacé par un document prouvant l'exercice au dit lieu d'une profession ou d'une industrie ;
- d) une reproduction de l'emblème choisi par le candidat ou le cartel ;
- e) quatre photos de date récente d'identité du candidat ou des membres du cartel ;
- f) le document de décharge de sa gestion si le candidat ou membre d'un cartel a été comptable de deniers publics ;
- g) l'attestation de résidence et de domicile délivrée par le Juge du lieu ;

- h) un duplicata du récépissé conforme à l'original attestant le versement du cautionnement ;
- i) une attestation comme candidat d'un parti ou groupement politique reconnu, accompagnée d'une copie notariée du procès-verbal de la séance au cours de laquelle il a été choisi, ou bien une pétition signée, par devant le Juge de Paix, par :  
5000 électeurs avec un minimum de 200 électeurs par département, s'il est candidat à la présidence ;  
1000 électeurs dans le département à représenter, s'il est candidat au Sénat, 200 électeurs dans la circonscription électorale à représenter, s'il est candidat à la Députation ;

Cette pétition portera l'adresse des signataire. Chaque électeur peut signer deux (2) pétitions pour les candidats au Sénat, mais une seule pétition pour les candidats à la députation et la présidence de la République. La date des pièces mentionnées dans l'alinéa i) sera postérieure à la promulgation de la présente loi électorale.

- j) la liste et l'adresse des personnes mandatées par le candidat pour le représenter dans les Bureaux d'Inscription et de Vote (BIV) ;
- k) une attestation bancaire prouvant l'existence d'un compte courant électoral destiné à recevoir les cotisations, dons et tous autres fonds de la campagne électorale ;
- l) un projet de société pour le candidat à la présidence.

Article 69-1.- Les partis ou groupements politiques reconnus désireux de faire bénéficier aux candidats qu'ils désignent, des privilèges accordés par la présente loi, auront soin de remettre au BED compétent, ayant le dépôt de candidature, les pièces suivantes :

- a) copie conforme du document du Ministère de la Justice reconnaissant l'existence légale du parti ;
- b) le nom du représentant ou mandataire du parti ou groupement politique reconnu auprès du ou des BED compétents ;
- c) l'indication de l'élection ou des élections auxquelles participent les candidats présentés par le parti ou groupement politique reconnu ;
- d) la liste des candidats comprenant leur domicile, lieu et date de naissance ;
- e) les fonctions électives que briguent les candidats ;
- f) les sigles, emblèmes et couleurs adoptés pour l'identification du parti ou groupement politique reconnu ;
- g) une déclaration notariée des ressources financières du parti ou groupement politique reconnu et de leur provenance ;
- h) la liste et l'adresse des représentants du parti ou groupement politique reconnu devant contrôler les opérations électorales dans la moitié des BIV plus un de la circonscription électorale où les candidats du parti ou groupement politique reconnu briguent des fonctions électives. Ce chiffre sera calculé sur la base d'un BIV pour chaque 400 électeurs.

Article 69-2.- Les partis ou groupements politiques reconnus peuvent se joindre entre eux pour former des groupements politiques dans le but de présenter des candidats aux prochaines élections. Pour être admis à participer aux compétitions électorales, ces groupements doivent être enregistrés au CEP.

**Article 69-3.-** Pour être enregistrés, les groupements politiques doivent déposer au CEP, contre reçu, les pièces suivantes :

- a) l'acte constitutif notarié de la création du groupement politique, ses statuts et objectifs ;
- b) la liste des partis signataires de l'accord ;
- c) un écrit informant le CEP des accords relatifs à l'utilisation des emblèmes des membres du groupe, à savoir l'utilisation d'un emblème commun ou le maintien des emblèmes individuels pour les candidats en provenance des partis signataires.

**Article 70.-** Toute déclaration fautive faite par le comparant candidat entraîne de plein droit l'annulation de la candidature. Le candidat, auteur de ce fait, sera déclaré inéligible par le CEP à quelque fonction que ce soit aux prochaines élections. Cette décision est de même nature que celle prévue à l'article 81. Si le candidat fait partie d'un cartel, ce cartel est déclaré inéligible.

**Article 71.-** Un certificat de reconnaissance de candidature, émis par le CEP, sera remis au candidat par le bureau électoral qui en a reçu le dépôt, au plus tard dans les dix jours suivant le dépôt, s'il n'y a pas de contestation.

Au cas où il y en aurait, et si la contestation est résolue en sa faveur, le certificat lui sera remis par le CEP dans les vingt jours au plus qui suivent la date de clôture des dépôts de candidature. N'est délivré ce certificat que si la candidature est conforme aux prescriptions des lois en vigueur.

**Article 72.-** Les candidats à la présidence de la République feront leur dépôt de candidature au bureau du Conseil Électoral. Une copie du certificat de dépôt de candidature à la présidence de la République sera envoyée au BED de chaque département qui en fera parvenir un exemplaire à chacun des BEC de sa circonscription électorale.

**Article 72-1.-** Les dépôts de candidature à la Chambre des députés et au Sénat seront reçus tous les jours ouvrables aux bureaux des BED. Ceux de candidature aux Municipalités et au CASEC le seront au BEC de la Commune.

**Article 72-2.-** Une copie du dossier du candidat à la députation est envoyée sans délai aux BEC de la circonscription électorale. Elle est tenue à la disposition de tout candidat pour consultation et information.

**Article 73.-** Les BED et les BEC feront afficher à la porte principale de leurs bureaux le nom de tout candidat à une fonction électorale dans les trois (3) jours qui suivent la réception de dépôt de candidature.

**Article 74.-** Le CEP fixera, dans le calendrier électoral, une période de déclaration et de dépôt de candidature. Durant cette période, les partis ou groupements politiques reconnus, les cartels et les candidats peuvent modifier la liste de leurs candidats dans une, ou plusieurs ou toutes les circonscriptions. Après cette période, aucune demande de modification ne sera recevable.

**Article 75.-** Terminée la période de déclaration et de dépôt de candidatures, le Conseil Électoral Provisoire publiera les listes de candidats dans les media de circulation nationale et les fera afficher aux portes des BED, BEC, et BIV.



Article 76.- Aucun citoyen ne peut être candidat à deux fonctions électorales à la fois, ni dans deux circonscriptions à la fois, ni l'être sur plusieurs listes à la fois.

Article 76-1.- Toute candidature à quelque fonction que ce soit, doit être conforme aux dispositions des articles 291 et 292 de la Constitution.

Article 76-2.- Les condamnations à des peines afflictives et infamantes pour des raisons politiques de 1957 à 1986, n'engendrent aucun empêchement à l'exercice des Droits Civils et Politiques.

## CHAPITRE VII DES CONTESTATIONS

Article 77.- Tout électeur régulièrement inscrit domicilié dans une Commune ou une Circonscription Électorale, peut contester une déclaration de candidature à une fonction électorale de la Commune ou de la circonscription électorale si le candidat ne remplit pas toutes les conditions d'éligibilité prévues par la Constitution et la Loi.

Dans les trois jours qui suivent la contestation, copie de l'acte qui la contient sera notifiée au candidat, affichée à la porte principale du Bureau du BED, du BEC et de la Mairie de son domicile, à la diligence du président du Bureau compétent.

Cet acte de contestation contiendra :

- a) les jours, date, an et heure de la déclaration de candidature ;
- b) la désignation de la fonction électorale ;
- c) les nom et prénoms, professions, domicile et demeure du candidat ;
- d) les motifs de la contestation ;
- e) la date de l'affichage ;
- f) les nom, prénoms et signature du contestant ou la mention qu'il déclare ne pas savoir écrire.

Article 78.- L'électeur contestant muni de sa carte électorale saisira le CEP par requête comportant les motifs et les preuves à l'appui. Cette contestation faite en présence de deux (2) témoins au siège du BED ou du BEC concerné sera signée du contestant et des dits témoins. S'ils ne le savent, ou ne le peuvent mention sera faite. La contestation sera visée et scellée par le fonctionnaire préposé à cet effet. Faute pour le contestant de déposer les pièces à l'appui de sa contestation dans les vingt-quatre (24) heures, il en sera débouté.

Article 79.- Dans les vingt-quatre (24) heures de la contestation, le BED ou le BEC invitera par lettre, le candidat contesté à se présenter au bureau pour y produire sa défense et établir les preuves contraires dans un délai de quarante-huit (48) heures.

Faute par le candidat de déférer dans le délai imparti à la dite invitation, le BEC ou le BED fermera la contestation par un procès-verbal constatant le défaut du candidat. Le dossier sera transmis dans le délai de trois (3) jours francs au CEP pour décision.

Dans le cas contraire, chacune des parties déposera son dossier vingt-quatre (24) heures après l'échéance du délai accordé au candidat. Les dossiers seront transmis dans le délai de cinq (5) jours francs au CEP pour décision.

Article 80.- Les contestations de candidatures sont recevables du début de la période de déclaration de candidature jusqu'à trois (3) jours après la date de clôture de leurs dépôts.

Article 80-1.- Toute contestation de candidature doit être définitivement résolue dans les vingt (20) jours qui suivent de la date de clôture des dépôts de candidature.

Article 80-2.- Tout candidat ou cartel peut renoncer à sa candidature dans les sept (7) jours qui suivent la date de clôture des dépôts de candidature. Passé ce délai, aucun désistement n'est recevable avant le premier tour du scrutin.

Article 80-3.- Toute contestation produite après le délai ci-dessus imparti est irrecevable.

Article 81.- En conformité de l'article 197 de la Constitution la décision rendue par le CEP seul compétent en matière électorale est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Cette décision sera expédiée au BED ou au BEC concerné pour être affichée à la porte principale du Bureau où la déclaration de candidature contestée a eu lieu. Une copie de cette décision sera notifiée au candidat contesté.

Cette décision s'impose tant au Bureau d'inscription et de vote qu'au candidat.

Article 82.- Pour contester les résultats du scrutin, tout candidat dispose d'un délai maximum de 72 heures à compter de la date d'affichage par les BED des résultats définitifs du scrutin proclamés par le CEP. Pour cela, le contestant devra produire au CEP une requête accompagnée des pièces justificatives appuyant la contestation.

Il sera dressé au CEP un procès-verbal de dépôt comportant les jour, mois, an et heure du dépôt. Ce procès verbal sera signé du contestant et du représentant du CEP chargé de recevoir pareil acte, et une décision sera prise par le CEP dans le délai de quinzaine.

Article 83.- Toute contestation des opérations de vote produite après le délai ci-dessus imparti est irrecevable.

## CHAPITRE VIII DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES ET DU NOMBRE DE DÉPUTÉS

Article 84.- En attendant que le nombre des députés par Commune soit fixé et tenant compte des revendications des populations faisant l'objet de certaines demandes relatives au découpage électoral, la Chambre des députés se compose de quatre vingt trois (83) membres, élus par suffrage direct par les assemblés électorales de chaque Commune; ils sont répartis selon les circonscriptions électorales suivantes:

### A.- DÉPARTEMENT DE LA GRAND'ANSE

#### I.- Arrondissement de Jérémie

- 1.- Première circonscription  
Chef-lieu: Jérémie  
comprend la Commune de Jérémie

- 
- 2.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Abricots  
comprend les Communes des Abricots et de Bonbon
- 3.- Troisième circonscription  
Chef-lieu: Moron  
comprend le Communes de Moron et de Chambellan
- II.- Arrondissement de Corail
- 4.- Première circonscription  
Chef-lieu: Corail  
comprend les Communes de Corail et des Roseaux
- 5.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Pestel  
comprend les Communes de Pestel et de Beaumont
- III. Arrondissement d'Anse d'Hainault
- 6.- Première circonscription  
Chef-lieu: Anse d'Hainault  
comprend les Communes d'Anse d'Hainault et des Irois
- 7.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Dame-Marie  
comprend la Commune de Dame-Marie
- IV. Arrondissement de l'Anse-à-Veau
- 8.- Première circonscription  
Chef-lieu: Anse-à-Veau  
comprend les Communes d'Anse-à-Veau et de l'Azile
- 9.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Petit-Trou de Nippes  
comprend la Commune de Petit-Trou de Nippes et les quartiers de la Vallée de Plaisance et de Lièvre
- 10.- Troisième circonscription  
Chef-lieu: Baradères  
comprend la Commune des Baradères et le quartier de Brand Boucan
- V. Arrondissement de Miragoâne
- 11.- Circonscription unique  
Chef-lieu: Miragoâne  
comprend les Communes de Miragoâne et de Petite Rivière de Nippes
- B.- DÉPARTEMENT DU SUD
- VI. Arrondissement des Cayes
- 12.- Première circonscription  
Chef-lieu: Cayes  
comprend les Communes des Cayes et de l'Ile-à-Vache
- 13.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Torbeck  
comprend les Communes de Torbeck et de Chantal

- 14.- Troisième circonscription  
 Chef-lieu: Camp-Perrin  
 comprend les Communes de Camp-Perrin et de Maniche
- VII. Arrondissement de Port-Salut
- 15.- Chef-lieu: Port-Salut  
 comprend les Communes de Port-Salut, d'Arniquet et de St. Jean du Sud
- VIII. Arrondissement d'Aquin
- 16.- Première circonscription  
 Chef-lieu: Aquin  
 comprend la Commune d'Aquin
- 17.- Deuxième circonscription  
 Chef-lieu: Cavaillon  
 comprend les Communes de Cavaillon et de Saint-Louis du Sud
- IX. Arrondissement des Chardonnières
- 18.- Première circonscription  
 Chef-lieu: Chardonnières  
 comprend les Communes de Chardonnières et des Anglais
- 19.- Deuxième circonscription  
 Chef-lieu: Tiburon  
 comprend la Commune de Tiburon et le quartier de la Cahouane
- X. Arrondissement des Côteaux
- 20.- Première circonscription  
 Chef-lieu: Côteaux  
 comprend les Communes des Côteaux et de Roche-à-Bateau
- 21.- Deuxième circonscription  
 Chef-lieu: Port-à-Piment  
 comprend la Commune de Port-à-Piment

## C.-DÉPARTEMENT DE L'OUEST

- XI. Arrondissement de Port-au-Prince
- 22.- Première circonscription - Zone Nord  
 Chef-lieu: Port-au-Prince  
 comprend les zones de la Saline, Route de Delmas - (côté Sud jusqu'à Delmas 2) - côté Ouest (Ravine St-Martin jusqu'à Delmas 60) Christ-Roi, Musseau, Bourdon - côté Nord (Avenue John Brown (Lalue)) - côté Nord (place du Marron Inconnu, rue des Casernes)
- 23.- Deuxième circonscription - Zone Est  
 Chef-lieu: Port-au-Prince  
 comprend les zones de Bourdon - (côté Sud) Canapé Vert, Bois Patate, Pacot, Carrefour-Feuilles, Lalue (côté Sud) rue Mgr Guilloux - (côté Est à Morne de l'Hopital)
- 24.- Troisième circonscription - Zone Sud  
 Chef-lieu: Port-au-Prince  
 comprend les zones de la rue des Casernes - (côté Sud) rue Mgr Guilloux - (côté Ouest) Portail Léogane, Bolosse, Bréat, Martissant, Sous-Dalles (jusqu'à Fontamara 43)
- 25.- Quatrième circonscription  
 Chef-lieu: Pétion-Ville  
 comprend les Communes de Pétion-Ville et de Kenscoff

- 26.- Cinquième circonscription  
Chef-lieu: Carrefour  
comprend les Communes de Carrefour et de Gressier
- 27.- Sixième circonscription  
Chef-lieu: Delmas  
comprend la Commune de Delmas
- XII. Arrondissement de Croix-des-Bouquets
- 28.- Première circonscription  
Chef-lieu: Croix-des-Bouquets  
comprend les Communes de la Croix-des-Bouquets et de Thomazeau
- 29.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Fonds-Verrettes  
comprend les Communes de Fonds-Verrettes et de Ganthier
- 30.- Troisième circonscription  
Chef-lieu: Cornillon  
comprend la Commune de Cornillon
- XIII. Arrondissement de l'Arcahaie
- 31.- Circonscription unique  
Chef-lieu: Arcahaie  
comprend les Communes de l'Arcahaie et de Cabaret
- XIV. Arrondissement de la Gonave
- 32.- Circonscription unique  
Chef-lieu: Anse-à-Galets  
comprend les Communes d'Anse-à-Galets et de Pointe-à-Raquette Port-à-Piment
- XV. Arrondissement de Léogane
- 33.- Première circonscription  
Chef-lieu: Léogane  
comprend la Commune de Léogane
- 34.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Petit-Gôave  
comprend les Communes de Petit-Gôave et de Grand-Gôave
- D. DÉPARTEMENT DU SUD-EST
- XVI. Arrondissement de Jacmel
- 35.- Première circonscription  
Chef-lieu: Jacmel  
comprend la Commune de Jacmel (de la route d'entrée Port-au-Prince - Jacmel côté Est au Quartier de Marbial)
- 36.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Jacmel  
comprend la Commune de Jacmel (côté Ouest) dont les Sections communales La Montagne, Lavanneau, Morne à Bruler et la Commune de la Vallée de Jacmel
- 37.- Troisième circonscription  
Chef-lieu: Marigot  
comprend les Communes de Marigot et de Cayes-Jacmel

## XVII. Arrondissement de Bainet

38.- Première circonscription

Chef-lieu: Bainet

comprend la Commune de Bainet

39.- Deuxième circonscription

Chef-lieu: Côte de Fer

comprend la Commune de Côte de Fer

## XVIII. Arrondissement de Belle-Anse

40.- Première circonscription

Chef-lieu: Belle-Anse

comprend la Commune de Belle-Anse

41.- Deuxième circonscription

Chef-lieu: Thiotte

comprend les Communes de Thiotte, de Grand Gosier et d'Anse à Pitre

## E.- DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE

## XIX. Arrondissement des Gonaïves

42.- Première circonscription

Chef-lieu: Gonaïves

comprend la Commune des Gonaïves

43.- Deuxième circonscription

Chef-lieu: L'Estère

comprend la Commune de l'Estère

44.- Troisième circonscription

Chef-lieu: Ennery

comprend la Commune d'Ennery

## XX. Arrondissement de Gros-Morne

45.- Première circonscription

Chef-lieu: Gros-Morne

comprend la Commune de Gros-Morne

46.- Deuxième circonscription

Chef-lieu: Terre Neuve

comprend les Communes de Terre Neuve et d'Anse Rouge

## XXI. Arrondissement de Marmelade

47.- Circonscription unique

Chef-lieu: Saint-Michel de l'Atallaye

comprend les Communes de Marmelade et de Saint-Michel de l'Atallaye

## XXII. Arrondissement de Saint-Marc

48.- Première circonscription

Chef-lieu: Saint-Marc

comprend la Commune de Saint-Marc

49.- Deuxième circonscription

Chef-lieu: Verrettes

comprend la Commune de Verrettes

50.- Troisième circonscription

Chef-lieu: La Chapelle

comprend la Commune de La Chapelle

## XXIII. Arrondissement de Dessalines

51.- Première circonscription

Chef-lieu: Dessalines

comprend la Commune de Dessalines

52.- Deuxième circonscription

Chef-lieu: Petite-Rivière de l'Artibonite

comprend la Commune de Petite-Rivière de l'Artibonite

53.- Troisième circonscription

Chef-lieu: Grande Saline

comprend les Communes de Grande Saline et de Desdunes

## F.- DÉPARTEMENT DU CENTRE

## XXIV. Arrondissement de Hinche

54.- Première circonscription

Chef-lieu: Hinche

comprend les Communes de Hinche et de Thomonde

55.- Deuxième circonscription

Chef-lieu: Maïssade

comprend la Commune de Maïssade

56.- Troisième circonscription

Chef-lieu: Cerca Carvajal

comprend la Commune de Cerca Carvajal et le quartier de Los Palis

## XXV. Arrondissement de Mirebalais

57.- Circonscription unique

Chef-lieu: Mirebalais

comprend les Communes de Mirebalais, de Saut d'Eau et de Boucan Carré

## XXVI. Arrondissement de Lascahobas

58.- Première circonscription

Chef-lieu: Lascahobas

comprend la Commune de Lascahobas

59.- Deuxième circonscription

Chef-lieu: Balladère

comprend la Commune de Balladère

60.- Troisième circonscription

Chef-lieu: Savanette

comprend la Commune de Savanette et le quartier de Baptiste

## XXVII. Arrondissement de Cerca la Source

61.- Circonscription unique

Chef-lieu: Cerca la Source

comprend les Communes de Cerca la Source et de Thomassique

## G.- DÉPARTEMENT DU NORD

## XXVIII. Arrondissement du Cap-Haïtien

62.- Première circonscription

Chef-lieu: Cap-Haïtien

comprend la Commune du Cap-Haïtien

- 63.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Limonade  
comprend les Communes de Limonade et de Quartier-Morin
- XXIX. Arrondissement de l'Acul-du-Nord
- 64.- Première circonscription  
Chef-lieu: Acul-du-Nord  
comprend la Commune de l'Acul-du-Nord
- 65.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Plaine du Nord  
comprend les Communes de Plaine du Nord et de Milot
- XXX. Arrondissement de Grande-Rivière du Nord
- 66.- Circonscription unique  
Chef-lieu: Grande-Rivière du Nord  
comprend les Communes de la Grande-Rivière du Nord et de Bahon
- XXXI. Arrondissement de Saint-Raphaël
- 67.- Première circonscription  
Chef-lieu: Saint-Raphaël  
comprend les Communes de Saint-Raphaël et de Dondon
- 68.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Pignon  
comprend les Communes de Pignon, Ranquitte et la Victoire
- XXXII. Arrondissement de Borgne
- 69.- Circonscription unique  
Chef-lieu: Borgne  
comprend les Communes de Borgne et Port-Margot
- XXXIII. Arrondissement du Limbé
- 70.- Circonscription unique  
Chef-lieu: Limbé  
comprend les Communes de Limbé et de Bas Limbé
- XXXIV. Arrondissement de Plaisance
- 71.- Circonscription unique  
Chef-lieu: Plaisance  
comprend les Communes de Plaisance et de Pilate

#### H.- DÉPARTEMENT DU NORD-EST

- XXXV. Arrondissement de Fort-Liberté
- 72.- Circonscription unique  
Chef-lieu: Fort-Liberté  
comprend les Communes de Fort-Liberté, de Ferrier et des Perches
- XXXVI. Arrondissement de Ouanaminthe
- 73.- Circonscription unique  
Chef-lieu: Ouanaminthe  
comprend les Communes de Ouanaminthe, de Capotille et de Mont-Organisé



## XXXVII. Arrondissement du Trou-du-Nord

- 74.- Première circonscription  
Chef-lieu: Trou-du-Nord  
comprend les Communes de Trou-du-Nord et de Caracol
- 75.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Sainte Suzanne  
comprend la Commune de Sainte Suzanne
- 76.- Troisième circonscription  
Chef-lieu: Terrier-Rouge  
comprend la Commune de Terrier-Rouge

## XXXVIII. Arrondissement de Vallières

- 77.- Circonscription unique  
Chef-lieu: Vallières  
comprend les Communes de Vallières, de Carice et de Mombin Crochu

## I.- DÉPARTEMENT DU NORD-OUEST

## XXXIX. Arrondissement de Port-de-Paix

- 78.- Première circonscription  
Chef-lieu: Port-de-Paix  
comprend la Commune de Port-de-Paix
- 79.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Bassin Bleu  
comprend les Communes de Bassin Bleu et de Chansolme
- 80.- Troisième circonscription  
Chef-lieu: La Tortue  
comprend la Commune de La Tortue

## XL. Arrondissement de Môle St-Nicolas

- 81.- Première circonscription  
Chef-lieu: Môle St-Nicolas  
comprend les Communes de Môle St-Nicolas et de Bombardopolis et de Baie de Henne
- 82.- Deuxième circonscription  
Chef-lieu: Jean-Rabel  
comprend la Commune de Jean-Rabel

## XLI. Arrondissement de St-Louis du Nord

- Chef-lieu: St-Louis du Nord  
comprend les Communes de St-Louis du Nord et d'Anse-à-Foleur

**CHAPITRE IX**  
**DE LA TENUE DES ASSEMBLÉES ÉLECTORALES**

**Section A: Des modes de scrutin**

Article 85.- Le scrutin a lieu dans les Bureaux d'Inscription et de Vote indiqués par l'acte de convocation des électeurs, publié et affiché par le BEC compétent.

Article 86.- Tout électeur régulièrement inscrit a la capacité de voter:

- a) pour un candidat à la présidence de la République,
- b) pour trois (3) candidats au Sénat,
- c) pour un candidat à la Députation,
- d) pour un cartel municipal,
- e) pour un cartel de CASEC.

Article 87.- L'élection des membres du Conseil municipal et du Conseil d'Administration des Sections communales a lieu au scrutin de liste ou cartel.

Toute modification dans la composition d'un cartel pour quelque cause que ce soit, entre la date de clôture de dépôt de candidature et la date des élections, entraîne sa caducité.

Article 88.- Le bulletin de vote doit contenir autant de noms que de sièges à pourvoir respectivement au Conseil municipal et au CASEC.

Les noms et leur ordre de présentation sur le bulletin de vote doivent correspondre aux énonciations de l'acte de dépôt de candidature.

Article 89.- L'élection des députés, des sénateurs et du Président de la République a lieu sur scrutin uninominal.

Article 90.- L'électeur, au moment de voter, reçoit un bulletin pour l'élection:

- a) du Conseil d'Administration de la Section communale, s'il y a lieu;
- b) du Conseil municipal;
- c) du député de la circonscription
- d) des sénateurs de département
- e) du Président de la République.

Article 91.- Le bulletin de vote est préparé et imprimé par le CEP. Ce bulletin comportera, entre autres:

- a) nom et prénoms du ou des candidats;
- b) fonction élective;
- c) production de l'emblème choisi;
- d) la photo du candidat non compris les cartels.

Article 92.- Tout usage de bulletin fabriqué autrement que ce qui est prescrit à l'article précédent constitue un crime de faux ou usage de faux en écritures publiques et rend l'auteur passible des peines prévues par l'article 107 du Code Pénal.

Article 93.- Seuls peuvent prendre part au deuxième tour de scrutin, les électeurs inscrits sur la liste électorale qui a servi au premier tour.

### **Section B: De la propagande électorale**

Article 94.- Les écrits électoraux, c'est-à-dire les circulaires, manifestes, brochures et dépliants de propagande politique, doivent porter l'indication du nom et du domicile de l'imprimeur. Celui-ci est assujéti à l'obligation de faire le dépôt administratif de deux exemplaires au bureau du BEC le plus proche pour être acheminés au CEP à Port-au-Prince.

Article 94-1.- Tout imprimeur qui ne se sera pas conformé aux dispositions de l'article précédent sera passible d'une amende de deux mille (2,000) gourdes à être prononcée par le Tribunal compétent sur requête du CEP.

En cas de récidive, il sera condamné à un emprisonnement de six (6) mois à un (1) an et une amende de cinq mille (5,000) gourdes.

Article 95.- Durant la campagne électorale, les polémiques ne doivent porter que sur la vie publique des candidats, leurs programmes et leur credo politiques sous réserve d'user de modération, de bon sens, de droiture et de respect réciproque.

Article 96.- La publication du CEP fixant la date et le lieu des assemblées électorales détermine les dates de début et de clôture de la campagne électorale.

Article 97.- Les candidats aux fonctions électives pourront utiliser les moyens de communication collective pour exposer leur programme. Ils aviseront la police quarante-huit (48) heures avant la tenue des réunions en indiquant le lieu, le jour, la date et l'heure.

Article 98.- Les candidats et leurs partisans observeront une attitude correcte dans leur propagande électorale. Ils se garderont de toute incitation à la violence et au désordre mettant en péril la vie et les biens de la population.

Article 98-1.- Le Conseil Électoral Provisoire se réserve le droit de:

- a) rappeler à l'ordre tout candidat, cartel, parti ou groupement politique reconnu dont les partisans ou membres mettent en danger la vie et les biens de la population;
- b) convoquer tout candidat, cartel parti ou groupement politique reconnu dont les partisans auraient empêché un autre candidat, cartel, parti ou groupement politique reconnu de faire campagne;
- c) annuler le dépôt de candidature de tout candidat ou cartel dont les partisans ou dont le parti ou groupement politique reconnu refusent d'obtempérer aux injonctions du CEP;
- d) déférer à la justice tout individu ou groupe d'individus surpris en flagrant délit de faits portant atteinte à la vie ou aux biens de la population.

Article 98-2.- S'il est prouvé que l'individu ou les auteurs coupables des faits mentionnés au dernier paragraphe de l'article précédent obéissent à des consignes émises par un candidat, cartel, parti ou groupement politique reconnu, ceux-ci perdent le droit de participer aux élections sans préjudice de toute action en dommage et intérêts à intenter par la partie lésée, outre les peines, prévues par le Code Pénal, à prononcer contre le coupable.

Article 99.- Il est interdit à tout agent de l'autorité publique, dans l'exercice de ses fonctions, de se livrer à toute propagande électorale, ce, sous les peines prévues dans la présente loi.

Tout agent de l'autorité publique surpris, dans l'exercice de ses fonctions, en flagrant délit de propagande électorale, sera dénoncé à son supérieur hiérarchique et s'il est reconnu coupable, il sera destitué de ses fonctions et condamné à un emprisonnement de trois (3) à six (6) mois et à une amende de trois cents (300.00) à six cents (600.00) gourdes par le Tribunal compétent sur procès-verbal du CEP.

Article 99-1.- Les meetings politiques ou réunions électorales sont interdits sur toute l'étendue du territoire national vingt-quatre (24) heures avant le début des élections jusqu'à la fermeture des Bureaux de vote. Cette interdiction s'étend aux propagandes électorales par voie de presse parlée, écrite ou télévisée ou par l'apposition de nouvelles affiches et tout autre moyen.

Article 100.- Il demeure interdit à la Presse et aux observateurs, conformément à l'article 134-1 de la présente loi de fournir des informations sur la tendance du suffrage depuis l'ouverture des opérations de vote jusqu'à l'affichage par les BIV des procès-verbaux du dépouillement du scrutin.

Article 100-1.- Il est de même interdit aux centres de recherche, de sondage et de pronostics électoraux, conformément à l'article 134-1 de la présente Loi, de publier les résultats de leurs travaux, à partir de la clôture de la campagne électorale jusqu'à l'affichage, par les BED, des résultats du scrutin.

Article 100-2.- Les médias qui se livreront à la publication, durant la période allant de la clôture de la campagne électorale jusqu'à l'affichage par les BED des résultats du scrutin, des pronostics électoraux réalisés par les compagnies établies tant dans le pays qu'à l'étranger, sont passibles des peines prévues à l'article 134-1 de la présente Loi.

### Section C: Des opérations de vote

Article 101.- Au jour fixé par publication du CEP pour les Assemblées Électorales, il est fait obligation aux fonctionnaires des BIV d'être à leur poste à l'heure prévue pour l'ouverture des opérations de vote. Tout retard non motivé sera assimilé à une tentative d'obstruction des opérations électorales et puni conformément à l'article 124 de la présente Loi.

A six (6) heures précises du matin, le président du Bureau d'Inscription et de Vote, après avoir constaté la présence de tous les membres du Bureau, compté et révisé en leur présence les bulletins et le matériel électoral disponibles, déclare ouvertes les opérations de vote. Le secrétaire dresse le procès-verbal d'ouverture des opérations électorales.

Aucun membre du BIV ne peut s'absenter à partir du début des opérations de vote jusqu'à la fermeture du Bureau sans l'autorisation de son président. Le non respect de cette disposition sera assimilé à une tentative d'obstruction des opérations électorales et puni conformément à l'article 124 de la présente Loi.

Article 101-1.- Les électeurs avancent à la file jusqu'à la porte d'entrée du Bureau. Ils sont introduits l'un après l'autre après avoir vérifié que leur nom figure sur la liste alphabétique affichée à la porte du BIV. Le portier aidera les personnes ne sachant ni lire ni écrire à procéder à cette vérification.

Après que le secrétaire se sera assuré que leur carte correspond à la description contenue dans le registre officiel, ils recevront du Président du BIV les bulletins et les instructions du vote. Il se retireront dans l'isoloir pour exprimer leur suffrage, et auront soin de tremper le pouce de la main droite ou, à défaut, le pouce de la main gauche dans l'encre indélébile avant de partir.

Aucun individu ne figurant sur le registre du BIV ne sera admis ni à pénétrer dans le BIV, ni à voter.

Article 101-2.- Tout électeur atteint d'une infirmité certaine le mettant dans l'impossibilité de s'inscrire et de voter comme prévu par la présente loi est autorisé à se faire assister d'un électeur de son choix.

Mention en est faite dans le registre, la carte électorale et les procès-verbaux.

Article 101-3.- L'électeur muni de sa carte électorale se présente devant le président et les membres du BIV pour voter. Les fonctionnaires du CEP ont pour devoir d'assurer que les électeurs expriment leur vote dans la plus entière liberté, en toute connaissance de cause et sans possibilité de fraude. A la couleur figurée sur chaque urne, correspond la couleur signalée sur le bulletin pour la fonction envisagée.

Les membres du BIV sont assistés dans leur tâche par les mandataires de parti ou groupement politique reconnu, cartel ou candidat qui sauvegardent les intérêts de leur mandant, en veillant à la sincérité et à la transparence des opérations électorales. Le secrétaire du BIV est tenu d'inscrire leurs contestations se référant au déroulement des activités électorales, aux procès-verbaux correspondants, s'ils sont disposés à les signer.

Article 102.- Le Conseil Électoral Provisoire formera, de concert avec les autorités de Police, des Agents de Sécurité Électorale aux attributions suivantes :

- a) aider éventuellement au maintien de l'ordre;
- b) empêcher toute pression sur les électeurs;
- c) aider les électeurs à trouver le BIV suivant le numéro de leur carte d'inscription;
- d) aider les électeurs à vérifier si leur nom est porté sur la liste alphabétique affichée à l'extérieur du BIV.

Article 103.- En cas d'infraction à la Loi Pénale, les Juges d'Inscription, les Commissaires du Gouvernement près les Tribunaux de première instance, les Notaires, les Juges de Paix ainsi que les Agents de la Force Publique pourront pénétrer dans l'enceinte du Bureau d'inscription et de vote sur réquisition expresse du président du BIV. Mention en sera faite dans le procès-verbal correspondant avec motifs à l'appui.

Article 104.- Les opérations de vote se déroulent de six (6) heures du matin à six (6) heures du soir sans interruption. A six (6) heures du soir, le président du BIV déclare le scrutin clos. Après cette déclaration, aucun vote ne sera reçu.

Le président déclare le scrutin clos si tous les inscrits dans un BIV ont terminé de voter avant six heures. Les membres du BIV et notamment les mandataires de parti ou groupement politique reconnu, cartel, ou candidat s'assureront dans le registre qu'il en est ainsi. Mention de cette vérification sera faite dans le procès-verbal correspondant. Dès lors, le président du BIV, peut commencer le dépouillement du scrutin sans désespérer.

Article 105.- La table sur laquelle est effectué le dépouillement du scrutin sera disposée de telle façon que les représentant de partis ou mandataires des partis ou groupements politiques reconnus, cartels et

candidats de même que les observateurs et journalistes dûment accrédités auprès du CEP et admis à assister aux opérations puissent circuler librement dans la salle.

Article 106.- Après la clôture du scrutin, il est procédé sans désemparer au dépouillement en présence des représentants de partis ou groupement politiques reconnus, cartels et candidats, et des observateurs dûment accrédités qui se trouvent présents. Personne ne peut sortir du BIV ou y pénétrer avant le dépouillement à moins d'être muni d'une autorisation spéciale délivrée par le CEP.

Article 107.- Le président du BIV demande à un clerc de compter le nombre de bulletins de votes non utilisés pour chacune des élections séparément. Puis, il ouvre chacune des urnes séparément, après avoir constaté et fait constater à l'assistance qu'elle se trouve en bon état.

Le président compte et examine les bulletins de vote de chaque urne pour vérifier si leur nombre correspond au nombre de personnes ayant voté. Il commence par l'urne affectée à l'élection des députés, des conseils municipaux, et le cas échéant, des CASEC. Le dépouillement du scrutin relatif à l'élection des sénateurs, se fera en dernier lieu.

Article 108.- Sont seuls valides les votes exprimés en blanc sur les bulletins émis par le CEP et ceux marqués d'une croix, d'un X ou de tout autre signe indiquant de façon non équivoque l'intention de l'électeur de voter ou sa volonté politique dans le cercle indiqué à cet effet.

Article 109.- Les bulletins sur lesquels le président ne peut pas reconnaître l'intention ou la volonté politique de l'électeur sont nuls. Cependant, les votes exprimés en blanc seront contrôlés et comptabilisés.

Article 110.- Un des clercs classe les votes valides et les compte au vu et au su de toutes les personnes présentes.

Le secrétaire, après le comptage des bulletins de chaque urne, rédige le procès-verbal de dépouillement du scrutin qui contiendra :

Article 110-1.- Les fonctionnaires du BIV, les représentants de partis ou groupements politiques reconnus, de cartels ou de candidats, de même que les observateurs, s'ils s'en trouvent, signeront le procès-verbal de dépouillement du scrutin.

Si un représentant de parti ou groupement politique reconnu, cartel ou candidat refuse de signer le procès-verbal, le fait y sera consigné et ses contestations perdront toute valeur. Néanmoins, le refus de signer un procès-verbal par les représentants et observateurs n'affecte en rien la validité des opérations électorales.

Article 111.- Le procès-verbal de dépouillement de scrutin est préparé en six (6) originaux.

Un original sera affiché à l'entrée principale du BIV par le président, un original sera transmis au BEC et deux originaux seront délivrés au BED qui en fera parvenir un au CEP.

Le représentant mandaté du candidat à la députation et au Sénat de la République recevra chacun une copie pour le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de voix.

**Article 112.-** Tous les bulletins et autres documents électoraux doivent être retournés au BED qui fait le comptage officiel et les transmet au CEP dans l'ordre suivant :

- a) le procès-verbal d'ouverture du BIV;
- b) le procès verbal de clôture de la votation;
- c) le procès-verbal de dépouillement du scrutin;
- d) les bulletins de votes valides;
- e) les bulletins de votes exprimés en blanc;
- f) les bulletins non utilisés;
- g) les registres d'inscription;
- h) les bulletins nuls

**Article 113.-** A la fin du dépouillement du scrutin, le président du BIV accompagné des représentants des deux (2) partis ou groupements politiques reconnus ou candidats ayant reçu le plus de voix aux élections sénatoriales ou à la députation, transmet les résultats du scrutin et tous les documents y relatifs au bec qui aura soin sans délai de les acheminer au BED. Le BED transmettra immédiatement cette information au CEP.

**Article 114.-** Le BED vérifie le comptage de chacun des BIV et entreprend ensuite le comptage de toutes les circonscriptions électorales, ceci en présence des représentants mandatés de partis ou groupements politiques reconnus ou de candidats ayant concouru aux élections législatives et présidentielles.

Le BED rédigera ensuite le procès-verbal des résultats du scrutin des circonscriptions où seront consignées les données pertinentes contenues dans les procès-verbaux du dépouillement du scrutin des BIV, de même que toutes contestations des représentants ci-dessus indiqués.

Cinq (5) originaux de ce procès-verbal signé des membres du BED et les représentants ci-dessus, seront distribués de la façon suivante: un original sera transmis immédiatement au CEP, un original sera affiché à la porte principale du BED, chacun des représentants des deux partis ou groupements politiques reconnus ou candidat ayant obtenu le plus de voix aux élections, un original et le BED gardera le dernier.

Le BED transmettra avec l'original destiné au CEP le dossier des contestations et différends à trancher

**Article 115.-** Le BED vérifie le comptage de chacun des BIV et entreprend ensuite le comptage de toutes les circonscriptions électorales, ceci en présence des représentants mandatés de partis politiques reconnus ou de candidats ayant concouru aux élections législatives et présidentielles.

Le BED rédigera ensuite le procès-verbal des résultats du scrutin des circonscriptions où seront consignées des données pertinentes contenues dans les procès-verbaux du dépouillement du scrutin des BIV, de même que toute contestation des représentants ci-dessus indiqués.

Cinq originaux de ce procès-verbal signés des membres du BED et les représentants ci-dessus, seront distribués de la façon suivante: un original sera transmis immédiatement au CEP, un original sera affiché à la porte principale du BED, chacun des représentants des deux partis ou groupements politiques reconnus ou candidat ayant obtenu le plus de voix aux élections un original et le BED gardera le dernier.

Le BED transmettra avec l'original destiné CEP le dossier des contestations et différends à trancher.

Article 116.- Le CEP après avoir reçu des BED les procès-verbaux de dépouillement du scrutin et après avoir tranché les différends, proclame les résultats définitifs des élections sur la base des pourcentages tirés uniquement des votes valides.

Article 117.- En cas de deuxième tour, le CEP publiera un nouveau calendrier.

## CHAPITRE X DISPOSITIONS PÉNALES

Article 118.- Tout outrage fait à un membre du CEP dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de cet exercice, par paroles ou par écrit, tendant à inculper son honneur ou sa délicatesse, sera puni d'un emprisonnement de un (1) an à trois (3) ans conformément aux articles 183 et 184 du Code Pénal.

Article 119.- Tout outrage fait par gestes ou par menaces à un membre du CEP dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) à trois (3) ans conformément aux articles 184 et 187 du Code Pénal.

Article 120.- Tout outrage ou toute violence suivis de voies de fait, dirigés contre un membre du CEP dans l'exercice de ses fonctions ou un (1) an après l'expiration de son mandat seront punis de la réclusion conformément à l'article 187 du Code Pénal et si les coups ou blessures sont du nombre de ceux qui portent le caractère de meurtre, les coupables seront punis conformément à l'article 192 du Code Pénal.

Article 121.- La prescription dans le cas de poursuite contre l'État et les particuliers qu'ils soient civils ou militaires est de dix (10) ans, à partir de l'outrage subi suivi de violence.

Article 122.- Est passible d'un emprisonnement de quinze (15) jours à un (1) mois et d'une amende de cent (100) à trois cents (300) gourdes à prononcer par le Tribunal de Paix sur procès-verbal du BIV

- a) tout individu qui se sera fait inscrire sur plus d'une liste électorale ou qui aura tenté de le faire;
- b) tout individu qui, déchu du droit de voter, aura voté ou tenté de voter;
- c) tout individu qui aura voté ou tenté de voter plus d'une fois dans une Assemblée électorale.

Article 123.- Est passible d'une amende de trois cents (300) gourdes à six cents (600) gourdes à prononcer par le tribunal compétent sur procès-verbal du CEP, tout agent public surpris en flagrant délit de violation des dispositions prohibitives de l'article 97 de la présente loi.

Article 123-1.- Est passible d'un emprisonnement d'un (1) à cinq (5) ans et d'une amende de mille cinq cents (1,500) à cinq mille (5,000) gourdes à prononcer par le tribunal correctionnel sur procès-verbal du CEP, tout membre du BIV ou individu qui, chargé dans un scrutin de recevoir, compter ou dépouiller les bulletins de vote, sera surpris falsifiant ces bulletins, les soustrayant de la masse, y ajoutant ou y lisant un nom autre que celui inscrit.



Article 124.- L'électeur régulièrement inscrit est seul propriétaire de sa carte d'électeur et en a l'usage exclusif. Cette carte ne peut être ni vendue, ni cédée, ni donnée à titre gratuit.

Tout individu pris en flagrant délit d'utilisation d'une carte électorale ne portant pas son nom se rend coupable de faux par substitution de personne et sera déféré ainsi que ses complices, sur procès-verbal du président du BIV, au commissaire du Gouvernement pour les suites légales.

Article 125.- Ceux qui, par vol, menaces, ruses, abus de pouvoir ou par tous les autres moyens répréhensibles seront convaincus d'avoir obtenu le suffrage d'un électeur, seront punis d'un emprisonnement de trois (3) à six (6) mois.

Les auteurs de tels délits et leurs complices déférés au commissaire du Gouvernement compétent sur procès-verbal du BIV pour être jugés, encourront en outre la perte de leurs droits civils et politiques et ne pourront occuper aucune fonction publique pendant cinq (5) ans au moins et dix (10) ans au plus.

Article 126.- Ceux qui auront empêché le fonctionnement d'un BIV ou tenté de le faire, ceux qui en auront troublé l'ordre par voies de fait ou violence et par toutes autres manoeuvres dolosives, ceux qui auront porté ou tenté de porter un citoyen à s'abstenir de voter en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer sa personne ou ses biens à un dommage quelconque et qui auront par ainsi influencé son vote, seront passibles d'un emprisonnement de trois (3) mois à deux (2) ans et d'une amende de cinq cents (500) à mille (1,000) gourdes à prononcer par le tribunal correctionnel sur procès-verbal du BIV adressé au Commissaire du Gouvernement compétent.

Article 127.- Ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manoeuvres frauduleuses, auront induit en erreur les susdits votants ou déterminé les susdits électeurs à s'abstenir de voter, seront passibles d'une amende de cinq cents (500) à mille (1,000) gourdes et d'un emprisonnement de trois (3) mois à deux (2) ans. Lorsque les infractions prévues aux articles 125, 126 et 130 ont été tentées ou réalisées par attroupement, clameurs ou démonstrations menaçantes ayant pour but de troubler les préparatifs d'une Assemblée Électorale, les auteurs dénoncés au Commissaire du Gouvernement compétent par le CEP, à part les peines prévues au présent article, perdront leurs droits civils et politiques pendant six (6) ans au moins et dix (10) ans au plus.

Seront passibles des mêmes peines, les employés de l'État qui auront utilisé à des fins électorales partisans le matériel de l'État

Si ces actes ont été commis par suite d'un plan concerté pour être exécuté, soit dans tout le pays, soit dans un ou plusieurs secteurs du pays, les peines prévues seront portées au double, et appliquées tant aux auteurs qu'à leurs complices.

Dans le cas où ce plan aurait été concerté au sein d'une parti ou groupement politique reconnu il sera interdit à celui-ci de participer à toute prochaine compétition électorale pour une période de dix (10) ans.

Article 128.- Il est interdit de pénétrer avec une arme à feu, ou de toute autre nature dans l'enceinte du BIV. Toutefois le président du BIV peut, s'il le juge nécessaire, requérir la force publique. Mention en sera faite dans le procès-verbal avec motifs à l'appui.

En cas d'infraction, le contrevenant sera passible d'une amende de mille (1,000) à cinq mille (5,000) gourdes. La peine sera doublée si l'arme est dissimulée. Le contrevenant sera déféré au Commissaire du Gouvernement compétent sur procès-verbal du président du BIV.

Article 129.- Toute irruption dans un BIV, consommée ou tentée, avec violence, en vue d'empêcher un choix, sera punie d'emprisonnement d'un (1) à trois (3) ans et d'une amende de cinq mille (5,000) à dix mille (10,000) gourdes sur procès-verbal signé du président du BIV.

Si les auteurs étaient porteurs d'arme ou si le scrutin a été violé, la peine sera la réclusion.

Article 130.- Sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an à cinq (5) ans, quiconque aura enlevé l'urne contenant les suffrages exprimés et non encore dépouillés. Si cet enlèvement a été effectué en groupe et avec violence, la peine sera celle de la réclusion. L'infraction sera portée à la connaissance de Commissaire du Gouvernement compétent par le CEP, s'il ne s'en est saisi d'office.

Article 131.- La violation du scrutin commise, soit par les fonctionnaires du BIV, soit par les agents de l'autorité préposés à la garde des documents électoraux, entraîne pour les auteurs la peine aux travaux forcés à temps. L'infraction sera portée à la connaissance du Commissaire du Gouvernement pour les suites légales.

Article 132.- Dans tous les cas prévus au présent chapitre, si l'auteur qui a usé ou tenté d'user de son autorité pour porter atteinte à la liberté du vote, est un fonctionnaire de l'ordre administratif, judiciaire ou militaire, il sera puni de travaux forcés à temps.

Article 132-1.- Tous les agents publics civils ou militaires qui, alors qu'ils y sont obligés, auront négligé ou refusé de remplir les formalités prescrites par la présente loi ou qui se seront opposés à son application, seront destitués de leurs fonctions et ne pourront occuper aucun poste dans l'Administration Publique pendant six (6) ans.

Article 133.- Toute condamnation d'un candidat pour violation des dispositions de la présente loi emporte l'annulation de tout vote exprimé en sa faveur et la perte de ses droits civils et politiques pendant six (6) ans au moins et dix (10) ans au plus.

L'électeur non candidat, auteur d'une violation de la présente loi sera condamné à la perte de ses droits civils et politiques pendant deux (2) ans au moins et cinq (5) ans au plus.

Article 133-1.- Dans le cas des membres d'un cartel ou d'un bulletin de liste, la violation de la présente loi par tous les membres ou par l'un d'eux, entraîne, en cas de condamnation, outre l'application des peines prévue à l'article précédent, l'annulation de l'élection du cartel.

Article 133-2.- Quiconque, par dons ou libéralités en argent ou en nature, par des promesses de libéralités, de faveurs, d'emplois publics ou privés ou d'autres avantages particuliers faits en vue d'influencer le vote d'un ou plusieurs électeurs aura obtenu ou tenté d'obtenir leurs suffrage soit directement soit par l'entremise d'un tiers, sera puni de trois (3) à cinq (5) ans de prison par le Tribunal correctionnel, sur rapport du CEP à la requête du Commissaire du Gouvernement compétent.

Article 134.- Tout autre moyen envisagé pour agir sur la volonté des électeurs, tels que promesse d'argent ou de faveur, menaces relatives à leurs moyens d'existence aux conséquences de votes sur leurs intérêts privés, constitue un cas de corruption électoral qui vicie l'élection. L'auteur est puni de trois (3) à cinq (5) ans de prison.

Article 134-1.- Quiconque aura tenté, par la publication de résultats probables du scrutin et de tendances du suffrage, d'influencer les électeurs durant la période qui va de la clôture de la campagne électorale jusqu'à l'affichage par le BED des résultats du scrutin, sera puni des peines appliquées aux cas de corruption électorale prévue par l'article précédent.

Article 135.- Tout candidat à quelque fonction élective que ce soit qui aura utilisé l'influence étrangère, les fonds d'un Gouvernement étranger et qui aura fait usage du trafic d'influence pour fausser l'expression de la volonté populaire, sera coupable du crime de complot contre la nation et puni de la réclusion.

Article 135-1.- Aucun don octroyé à un parti ou groupement politique reconnu ne doit dépasser cent mille (100,000) gourdes par individu ou personne morale, pendant un exercice fiscal (Art. 24 de la Loi sur le Fonctionnement des Partis Politiques).

Article 136.- Tout individu prévenu de l'une des infractions prévues dans la présente loi sera sur présentation du procès-verbal au CEP, du BED, du BEC ou du BIV adressé au Commissaire du Gouvernement ou au Juge de Paix concerné, jugé par la juridiction compétente, cela, toutes affaires cessantes, dans les trois (3) jours de l'envoi.

Article 136-1.- Les peines prévues aux articles du présent chapitre pour les cas qui y sont stipulés, sont applicables aux membres du Conseil Électoral Provisoire, à ses représentants et à ses fonctionnaires, à quelque titre que ce soit, sous réserve des dispositions de l'article 148-1.

Article 136-2.- En cas de faute grave commise dans l'exercice de leur fonction, les membres du Conseil Électoral Provisoire sont passibles de la Haute Cour de Justice.

#### CHAPITRE XI DES DOLÉANCES DES CANDIDATS

Article 137.- Lorsqu'un parti ou groupement politique reconnu, un cartel ou un candidat remplit les conditions prévues à l'article 92 de la présente loi et rencontre un obstacle quelconque avant pendant et après une réunion électorale de la part, soit des partisans d'un autre candidat, d'un parti ou groupement politique reconnu, soit des agents de l'autorité publique ou des fonctionnaires du CEP, il peut porter plainte au bureau du BED compétent. Cette plainte devra être appuyée de pièces justificatives ou de témoignages, sous réserve de toute action en justice à mener contre le ou les coupables.

Article 138.- Lorsque les affichages de photos, de placards publicitaires et autres documents d'un candidat, cartel, parti ou groupement politique reconnu, relatifs à l'élection sont obstrués ou falsifiés par les partisans d'un autre candidat, la prétendue victime peut porter plainte au Bureau du BED qui est tenu d'infliger un blâme à l'auteur du fait, sans préjudice de toute action en réparation qui pourra être exercée par la partie lésée.

Article 139.- S'il est prouvé, sur la plainte du mandataire du candidat prétendu victime, que les infractions énumérées aux articles précédents et autres similaires sont commises sous la dictée d'un candidat, cartel, parti ou groupement politique reconnu, le CEP procède séance tenante à l'annulation des certificats de candidature des coupables.

Le candidat, cartel, parti ou groupement politique reconnu, ainsi radié ne sera éligible qu'après cinq (5) années à compter de la date de la radiation.

#### CHAPITRE XII DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 140.- Tout plébiscite est interdit.

Article 141.- Tout vote exprimé en faveur d'un candidat qui n'a pas fait de déclaration de candidature dans les formes, délai et conditions prévus à la présente Loi, est nul.

Article 142.- Les dates d'ouvertures et de clôture pour la réception des déclarations et dépôts de candidature seront annoncées par un communiqué du CEP.

Article 143.- Le Conseil Électoral Provisoire chargé de l'exécution de la présente loi est seul compétent pour fixer la date à laquelle seront tenues les Assemblées électorales pour les prochaines élections.

Article 144.- La veille du jour des élections, dès six (6) heures du soir et pendant toute la journée électorale jusqu'à minuit, la vente de boissons alcoolisées et leur consommation en des lieux publics sont interdites sur toute l'étendue du territoire national. Les contrevenants seront poursuivis et punis conformément à la loi.

Article 145.- L'interruption du vote, pour quelque cause que ce soit et où que ce soit, n'a pas pour effet d'annuler le processus électoral.

Lorsqu'une élection a été annulée pour une ou plusieurs assemblées électorales, le CEP procédera à de nouvelles élections pour la fonction concernée dans le plus bref délai. L'objet de la convocation sera fixé par arrêté du Gouvernement sur demande du CEP.

Article 146.- Le CEP se réserve le droit de faire contrôler la source des revenus et les dépenses électorales de tout candidat, cartels, partis ou groupements politiques reconnus de fournir toutes les informations requises au CEP sous peine d'annulation des dépôts de candidature y afférents.

Article 146-1.- Tout parti ou groupement politique reconnu qui désire bénéficier des dispositions de l'article 281 de la Constitution doit faire contrôler ses recettes et dépenses par les services compétents du CEP.

Article 146-2.- La participation de l'électorat des Haïtiens vivant à l'étranger reste subordonnée à l'obtention de crédits financiers adéquats, à la mise à disposition de moyens logistiques et matériels valables et sûrs dans un délai raisonnable.

Article 146-3.- Au terme de l'article précédent, les Haïtiens à travers le monde et sans discrimination, devraient être en mesure d'exercer leurs droits de vote aux prochaines élections.

Article 147.- Pendant toute la durée de la campagne électorale, aucun citoyen dont la candidature à une fonction élective a été agréé par le CEP, ne pourra être l'objet de mesures coercitives sauf, en cas de flagrant délit, pour violation de la présente loi ou pour infraction à la loi pénale.

Article 148.- Les membres du CEP ont droit à la protection de l'État contre les attaques, menaces, outrages, injures ou diffamations dont ils peuvent être l'objet dans et à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Les membres du CEP ainsi que leurs délégués ne peuvent être arrêtés, emprisonnés durant leur mandat qu'en cas de flagrant délit pour crime emportant une peine afflictive et infamante. Aucune plainte portée contre les membres du CEP ou leurs délégués ne pourra être retenue en vue de poursuites pénales qu'à la fin de leur mission.

Article 148-1.- Les membres du Conseil Électoral Provisoire ainsi que leurs délégués ne peuvent être arrêtés, emprisonnés durant leur mandat qu'en cas de flagrant délit pour crime emportant une peine afflictive et infamante. Aucune plainte portée contre les membres du CEP ou leurs délégués ne pourra être retenue en vue de poursuites pénales qu'à la fin de leur mission.

### CHAPITRE XIII DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 149.- L'État Haïtien mettra à la disposition du CEP les fonds indispensables à son fonctionnement et à l'organisation des prochaines élections.

Article 150.- Les ressources financières du CEP serviront :

- a) à la mise en place des structures fonctionnelles de l'institution;
- b) aux frais de fonctionnement et d'opération des différents services du CEP;
- c) à éteindre les obligations contractées par le CEP dans le cadre de ses attributions.

Article 151.- Les ressources financières du CEP sont tirées :

- a) du Trésor Public, après l'agrément de son budget;
- b) de la perception faite par la DGI pour le compte du CEP à partir :
  - 1.- du versement du cautionnement;
  - 2.- des produits d'expédition d'actes administratifs et judiciaires du CEP;
  - 3.- des amendes payées à l'occasion de violation de la présente loi;
- c) des dons en espèces.

Les dons en nature reçus par le CEP feront partie du patrimoine de l'Etat et inventaire en sera dressé pour être soumis à la DGI et à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

Article 152.- La tenue des comptes du CEP doit être conforme aux prescriptions de la loi sur le Budget et la Comptabilité publique.

Article 153.- Tous les quinze jours, la Direction générale des Impôts (DGI) fera parvenir au CEP un état détaillé des valeurs perçues dans le cadre des opérations électorales.

Article 154.- Le CEP disposera, à la Banque de la République d'Haïti, pour ses besoins de fonctionnement, d'un compte courant. Le compte dénommé "Conseil Electoral Provisoire" sera alimenté de valeurs à tirer de l'allocation budgétaire accordée au CEP; il ne pourra être ni saisi, ni bloqué.

Le CEP disposera à la Banque de la République d'Haïti d'un compte spécial alimenté par les cautionnements et tous autres valeurs, dons, reçus pour être utilisés uniquement au financement des opérations électorales.

#### **CHAPITRE XIV DISPOSITIONS SPÉCIALES**

Article 155.- L'égalité de sexe et le droit de participation des femmes haïtiennes à la vie politique étant garanties par la Constitution (Article 17), Le Conseil Electoral Provisoire invite les partis ou groupements politiques reconnus à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de promouvoir les candidatures des femmes aux prochaines élections.

La caution exigée pour les candidatures est réduite de moitié pour toutes les femmes candidates patronnées par un parti ou groupement politique reconnu.

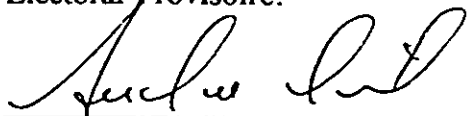
Article 156.- En raison du contexte politique qui a prévalu du 30 septembre 1991 au 15 octobre 1994, pour les Haïtiens expatriés et déplacés volontairement ou involontairement les délais de résidence prévus dans la Constitution sont ramenés à trois mois pour les prochaines élections.

Article 157.- Le CEP a seul pouvoir de prendre toutes dispositions relatives au processus électoral dans les limites de la Constitution et de la présente loi.

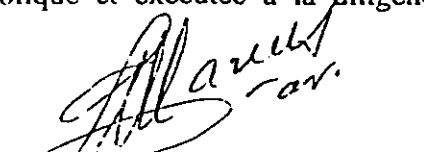
#### **CHAPITRE XV DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

Article 158.- Quelque soit la date de leur prestation de serment, la durée du mandat des deuxièmes Sénateurs, des Députés, des Maires et des Membres des CASEC qui ont été élus lors des élections de 1995 prendra fin le deuxième lundi de janvier 1999.

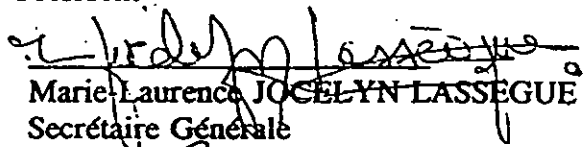
Article 159.- La présente loi abroge toutes lois ou dispositions de lois, tous décrets ou dispositions de décrets, tous décrets-lois ou dispositions de décrets-loi qui lui sont contraires et sera publiée par le Gouvernement de la République et exécutée à la diligence du Conseil Electoral Provisoire.




Anselme REMY  
Président



Léon MANUS  
Vice-Président



Marie-Laurence JOCELYN LASSEGUE  
Secrétaire Générale



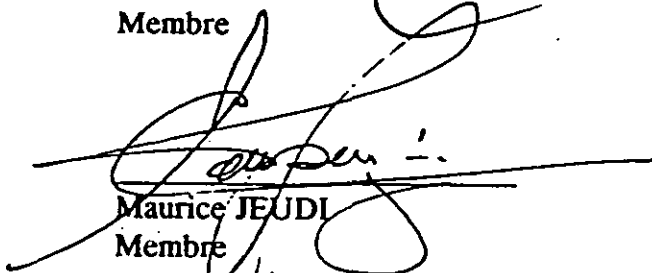
Gérard INNOCENT  
Trésorier



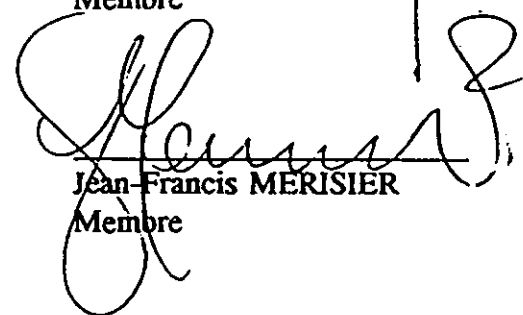
Molière LADOUCEUR  
Membre



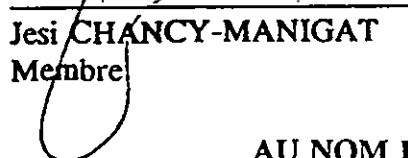
Delouis DOMOND  
Membre



Maurice JEUDI  
Membre



Jean-François MERISIER  
Membre



Jesi CHANCY-MANIGAT  
Membre

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

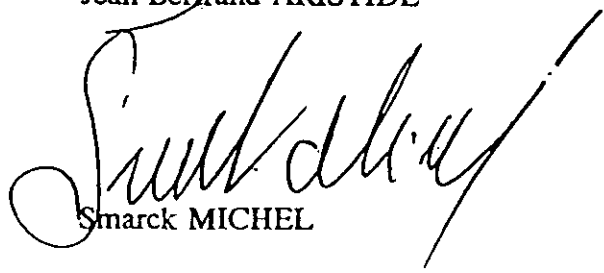
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ORDONNE QUE LA LOI ELECTORALE CI-DESSUS SOIT REVETUE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE, IMPRIMEE ET EXECUTEE A LA DILIGENCE DU CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 14 février 1995, An 192ème de l'Indépendance.

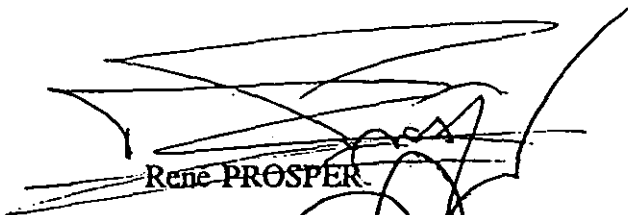
Par le Président:

  
Jean-Bertrand ARISTIDE

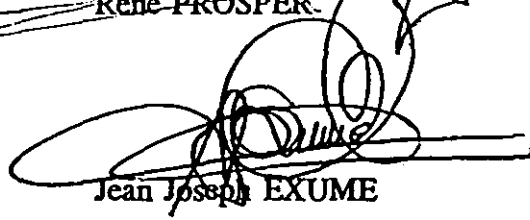
Le Premier Ministre:

  
Smarck MICHEL

Le Ministre de l'Intérieur:

  
René PROSPER

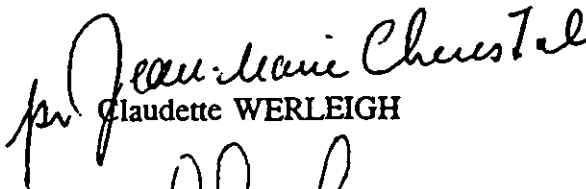
Le Ministre de la Justice:

  
Jean Joseph EXUME

Le Ministre de la Défense Nationale:

  
Wilfran LHERISSON


Le Ministre des Affaires Etrangères:

  
Claudette WERLEIGH

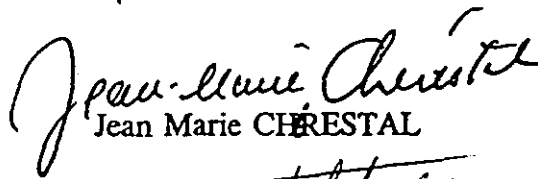
Le Ministre de l'Economie  
et des Finances:

  
Marie Michèle REY

Le Ministre de l'Information  
et de la Coordination:

  
Henry Claude MENARD

Le Ministre du Plan  
et de la Coopération Externe:

  
Jean Marie CHERESTAL

Le Ministre du Commerce:

  
Maurice LAFORTUNE

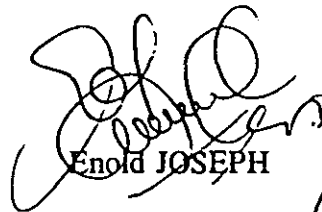
Le Ministre de l'Agriculture,  
des Ressources Naturelles  
et du Développement Rural:

  
François SEVERIN

Le Ministre de la Santé Publique  
et de la Population:

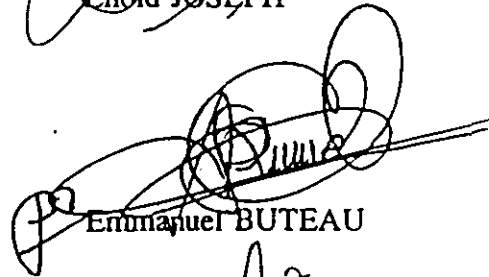
  
Jean Joseph MOLIERE

Le Ministre des Affaires Sociales:



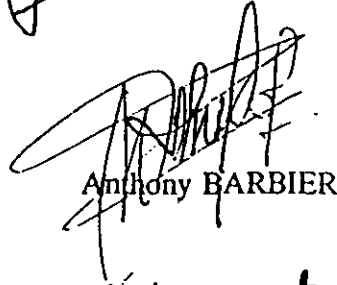
Enold JOSEPH

Le Ministre de l'Education Nationale  
de la Jeunesse et des Sports:



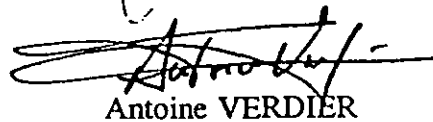
Emmanuel BUTEAU

Le Ministre de la Fonction Publique:



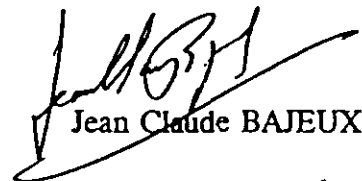
Anthony BARBIER

Le Ministre de l'Environnement:



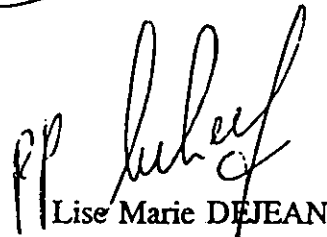
Antoine VERDIER

Le Ministre sans porte-feuille  
Responsable de la Culture:



Jean Claude BAJEUX

Le Ministre sans porte-feuille  
Responsable de la Condition Féminine  
et des Droits de la Femme:



Lise Marie DEJEAN

Le Ministre sans porte-feuille  
Responsable des Haïtiens  
vivant à l'étranger:



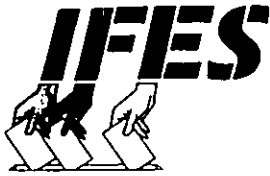
Fritz CASSEUS

Le Ministre des Travaux Publics  
Transports et Communications



Georges ANGLADE





**Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux**

**5, rue Maurice Lalortue Musseau Port-au-Prince, Haiti**  
**Tél: (509) 46-0906 / 49-2404**  
**Fax: (509) 46-0810**

## ANNEXE "V"

### SPECIFICATIONS AND QUOTATIONS

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr.	Randal C. Teague Conseil
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMÉRITES James M. Cannon Richard M. Scammon	Richard W. Soudriette Directeur
		Victor Kamber	Sonia Picado S.		

# Le Nouvelliste

198, RUE DU CENTRE  
P.O. BOX 1316  
Phones: 22-2114 - 22-4754

Port-au-Prince, le .....9...Novembre..... 19...95.....

DOIT ..... IFES

PROFORMA			
1/2 PAGE PUBLICITAIRE PENDANT 5 SEMAINES		\$ 6,562.50	
PREPARATION NON-INCLUS			
Administration	<i>Yvette Pigeon</i>		

Reçu par

Date

## Tarif Le Matin 1 Fevrier 1995

Inches	Dimension	Colonnes X Pouce	Prix
65	1 Page	5 Col.X13"	Gdes. 2000
32.5	1/2 Page	5 Col.X6-1/2"	Gdes. 1250
42.5	2/3 Page	5 Col.X8-1/2"	Gdes. 1500
21.25	1/3 Page	5 Col.X4-1/4"	Gdes. 750
16.25	1/4 Page	5 Col.X3-1/4"	Gdes. 625
14.63	1/4 Page	2-1/2 Col.X6-1/2"	Gdes. 625
10.5	1/8 Page	2 Col.X5-1/4"	Gdes. 375
5	1/16 Page	2 Col.X2-1/2"	Gdes.250
Annonce Deces			Gdes. 150
Avis de Divorce			Gdes. 150
Avis Matrimonial			Gdes. 150
Vente, Jugement etc.			Gdes. 250



# Lionel Benjamin

Auteur-Compositeur-Interprète

Proforma

Composition, exécution d'un spot publicitaire :	G 7500
Frais d'enregistrement	G 250
	<hr/>
	Total G 7750.

Lionel Benjamin



# RADIO GALAXIE, S.A.

104.5 FM STEREO

17, Rue Pavée, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Téléphones : 23-9942, 23-9943, 23-9944

Port-au-Prince le 15 novembre 95

Proforma pour IFES.

Cinq (5) semaines de publicité à raison de quatre (4) spots par jour dans les journaux.

$$35 \text{ jrs} \times 4 \text{ sp} = 140 \text{ spots}$$

$$140 \text{ sp} \times \$ 45 = 6.300 \text{ dollars.}$$





# TROPIC FM

91.3 Stereo Digital

6, Avenue John Brown, Lalue Port-au-Print, Haiti

N° 1979

IFES  
Port-au-Prince, Haiti

## DESCRIPTION

## AMOUNT

9 Nov. '95

Ci-suit detail de ce proforma:

2 journal, 2 bulletins: spot de 35"  
40 x 2 , 30 x 2 = \$140/jour

1 journal, 1 bulletin:  
1 spot (A)  
1 spot (B)  
40 + 30 + 25 + 15 = \$ 110/jour

1 journal, 1A, 1B, 1B'  
40+25+15+10= \$ 90/jour.

\*\*\*Merci d'avoir choisi TROPIC FM 91.3 Stereo Digital\*\*\*



T.A.P 13/11/95

Diffusions de un spot de 30 secondes

4 fois par jour pendant 35 jours

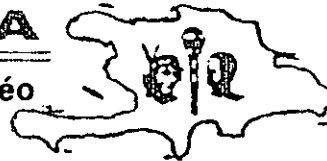
$* 120 \cdot 4 \cdot 35 = 16.800$  ou 24.000 gowds

  
\_\_\_\_\_

# RADIO KISKEYA

910 Khz AM, 88.5 Mhz FM Stéréo

*La Radio de l'île*



Port-au-Prince, le 9 Novembre 1995

A L'ATTENTION DE I F E S

6h ---- 7h            \$ 60

7h ---- 8h            \$ 60

3h ---- 4h            \$ 60

4h ---- 5h 30        \$ 70

-----  
\$240 / jour

Prix total (pour 35 Jours) \$240 X 35 =        \$8.400

RADIO KISKEYA S.R.L.

7, Rue Pavée

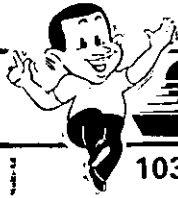
Port-au-Prince (HAÏTI)

Telephone : 22-6002 / 22-6006

FAX : 22-6235

LA DIRECTION





**RADIO SUPER STAR**  
103 FM STEREO — 102.9 DIGITAL

N° 2606

# FACTURE

Port-au-Prince, le : 13 Dec. 1995

A l'attention de :

IFES (Théo NOEL)

Adresse :

Musseau

Ref. - Publicité


PROFORMA

DESCRIPTION DES SERVICES FOURNIS	MONTANT
Prix du SPOT Entre 30 et 45 Seconds	\$ 60. <sup>00</sup> =
SPot d'une Minute	\$ 100. <sup>00</sup> =
PROFORMA 4 spots Entre 45 et 60/s	
35 jrs X 4 spts = 140 spots	
140 spts X \$ 60. <sup>00</sup> = \$ 8,400. <sup>00</sup>	

Certifié correct et sincère

Paiement non encore reçu

Les factures en compte sont payables à la fin du mois. Passé ce délai un intérêt mensuel de 1 1/2% sera chargé.

  
SIGNATURE

En cas de non paiement, les frais de poursuites judiciaires et les honoraires de l'avocat seront à la charge du client.

Delmas 68, Angle Rues Safran et C. Henri • Pétiön-Ville, Haïti • Tél : 57-3444 / 57-7219 • Fax : 57-3015



# radio métropole

RADIO METROPOLE - HERBERT WIDMAIER & CIE.

P.O. BOX 62 PORT-AU-PRINCE, HAITI - PHONES: 49-2034, 49-0841 - FAX: 49-2020

Le 24 mai 1995

## GRILLE DES TARIFS POUR SPOTS A CARACTERE COMMERCIAL DE 30 SECONDES (Effectif à partir du 1er juillet 1995)

HEURES	PROGRAMME	-D'UN MOIS	+ D'UN MOIS
6h/6h45am	"Réveil Tonique"	\$80.00	\$70.00
6h45/7h30am	Journal du matin	\$100.00	\$80.00
7h30/8h30am	Journal du matin	\$80.00	\$70.00
8h30am/10h	"Wake Up"	\$30.00	\$30.00
10ham/12h	"Show des Hits"	\$30.00	\$30.00
12h/1h p.m.	Journal mi-journée	\$60.00	\$50.00
1h/2h p.m.	"Show des Hits 2"	\$30.00	\$30.00
2h/4h p.m.	"Deux à Deux"	\$30.00	\$30.00
4h/5h p.m.	Journal Créole	\$60.00	\$50.00
5h/6h p.m.	"Variétés musicales"	\$30.00	\$50.00
6h/7h p.m.	Journal du Soir	\$60.00	\$50.00
7h/9h p.m.	"Ambiance Tropicale"	\$30.00	\$30.00
9h/9h30 p.m	"Brise de nuit"	\$60.00	\$50.00
9h30/12h p.m	"Brise de nuit"	\$30.00	\$30.00

N.B.: Calculer le double pour tout spot dépassant 35 secondes.

### PETITES ANNONCES

\$80.00	6h/6h45 a.m.	Annonces commentées
\$75.00/semaine	9h30 a.m.	Métrodeal
\$60.00	2h/4h p.m. (mar.+ ven.)	Annonces commentées

.../...

AM  
1.290 KHZ

FM STEREO  
100.1 MHZ

FM  
99.1 MHZ



# radio métropole

P.O. BOX 62 PORT-AU-PRINCE, HAITI - PHONES: 49-2034, 49-0841 - FAX: 49-2020

RADIO METROPOLE - HERBERT WIDMAIER & CIE.

.../3

## FRAIS DE PRODUCTION

Rédaction de texte	\$ 125.00
Frais d'enregistrement d'une voix de Métropole	\$ 125.00
Frais d'enregistrement de spot (par heure)	\$ 50.00
Frais de modifications effectuées sur un spot (découpage)	\$ 25.00
Copie de spot sur cassette (par unité)	\$ 10.00
Copie de spot sur bande magnétique (par unité)	\$ 10.00
Copie de spot sur Dat (par unité)	\$ 10.00
Copie d'émission spéciale de Métropole (par unité)	\$ 30.00
Cassette fournie par Métropole	(au prix d'achat)
Frais diffusion voix Métropole sur autres médias	\$750.00
Frais diffusion texte Métropole sur autres médias	\$1250.00
Location du studio d'enregistrement (par heure)	\$100.00

N.B.: Pour tout changement de spot qui doit être effectué au niveau de la programmation, veuillez aviser le département de la Publicité au moins deux jours ouvrables à l'avance.

Radio Métropole s'engage à conserver dans ses archives sonores les publicités enregistrées en ses studios pendant une période de cinq ans. Passé ce délais, Radio Métropole se décharge de toute responsabilité.

Les spots ou textes publicitaires préparés par Radio Métropole peuvent être utilisés pendant une année. Passé ce délais, le client devra payer 50% des frais d'enregistrement de voix et/ou texte selon les tarifs en vigueur.

Les frais de production sont payables le jour même de la production du spot.

AM  
1.290 KHZ

FM STEREO  
100.1 MHZ

FM  
99.1 MHZ



Port-au-Prince, le 9 Novembre 95

TO : I F E S  
FROM : Anne Marie Issa  
SIGNAL FM

**PROFORMA SPOTS PUBLICITAIRES ELECTIONS:**

PROPOSITION # 1

Durée : 5 semaines soit 35 jours  
Nombre de Spots : 4 par jour  
Heures de Diffusion : 1 H\* + 3 HA'  
H\* DIFFUSION BORLETTE 7H30-8H PM

HA' JOURNAUX (De Préférence)

RENDEZ-VOUS 7:30 (Journal Créole)  
7h30-8h30 AM

HAÏTIT AUJOURD'HUI (Journal Créole  
+ Débats rencontre)  
2h-2h30 PM


SIGNAL ACTUALITES (Journal Créole)  
5h-6h PM

Fréquence : Du Lundi au Samedi les trois journaux  
Du Lundi au Dimanche avant la Borlette

Coût du Projet : H\* spot de 30 secondes : \$100.00  
HA' spot de 30 secondes: \$ 45.00  
Soit 1 H\* \$100 X 35 jours = \$3500.00  
3 HA' \$135 X 29 jours = \$3915.00

Coût Total Projet : SEPT MILLE QUATRE CENT QUINZE DOLLARS  
(\$7415.00)

TOUT SPOT AU DESSUS DE 35 SECONDES SONT A NEGOCIER

  
Anne Marie Issa  
Directrice du Marketing  
et des Relations Publiques



106.9 FM STEREO

92, Avenue Panaméricaine  
Pétion-Ville, Haïti,  
Téléphone : 57-1515

Informa.

Passage d'un spot de 30 sec sur les antennes de  
Radio Kadans : \$ 225./spot.

Hïoni Jérôme  
P.D.G.



# MAGIK

S . T . E . R . E . O

100.9 FM • 1120 KHZ AM

Groupe Multi-Média

346. Building "National Dry Cleaning" 2ème étage  
Route de Delmas B.P. 2084. Port-au-Prince, Haïti  
Tél: 46-2005-46-2017. Fax: (509) 46-5404

*Magik  
Le Son 9*

## PRO-FORMA

DATE: 18 Nov. 1995  
VALABLE 5 JOURS

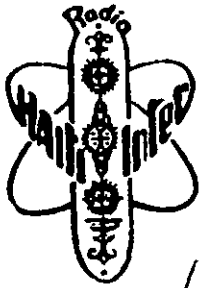
A L'ATTENTION  
DE: IFES (MR. THEO NOEL)

DIFFUSION de QUATRE(4) spot de 30"secondes par jour  
au cours des DIFFERENTS PROGRAMMES durant cinq(5)  
SEMAINES pour un total de 35 JOURS ou 140 spots à  
raison de \$1000 le spot.

Total \_\_\_\_\_ \$ 7.000.00 (HAÏTIENS)  
\$ SEPT mille \_\_\_\_\_ 0960 dollars haïtiens

MAGIK VIDEO

*[Signature]*  
Direction du MARKETING



Radio Haïti Inter

MESSAGES

Date : 13/11/95

Message de :

Ville / quartier :

Message pour : IFES

Ville / quartier :

TEXTE

PRO FORMA

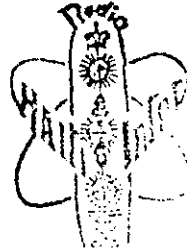
1 spot → 6-7am → \$ 40  
1 " → 7-8:30 → 40  
1 " → 4:15-5:30 → 40  
1 " → 8-9pm →  $\frac{35}{\$155/\text{jours}}$

5 Semaines en 33 jours

$\$ 155 \times 33 = \$ \underline{5,115.00}$

Reçu par :

Approuvé par :





19, Rue Chavannes • Port-au-Prince, Haïti • Tél.: 23-0644

23 6227

FAX 23 4955

11-11-95

PRO - FORMA

Client : IFES

TRAVAIL A REALISER: DIFFUSION SPOT "Campagne Electorale"

Prix / Spot : \$60.00

Diffusion : 4 Spots / Jour

Duree : 5 Semaines ou 35 Jours

Coût total : Huit mille quatre cent dollars (\$8400<sup>00</sup>)

A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. H. H." followed by a stylized flourish.



# RADIO PLUS S.A.

Rue Pavée N° 85 (étage le Pavillon)

Téléphone : 23-7587

N° 000143

1 210 KHZ  
AM

96.5  
96.5 MHZ  
FM STEREO

*Profusma*

«Radio Plus un nouveau look dans votre transistor»

Doit : *IFES / M. Theo Noël*

La somme de : *Sept mille dollars (\$7,000.00)*

Pour publicité faite du : \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ 1995

D'après Entente/Contrat établi entre les deux parties.

*pour 4 spots par jour  
en 30 jours à \$50.00 l'unité*

*[Signature]*  
Département Comptabilité  
*[Signature]*



99.3 FM STEREO  
La radio qui vous écoute

Le 15 Novembre 1995

**A** : **IFES**  
Mr. Théo NOEL

**DE** : **RADIO VISION 2000**

**OBJET** : Proforma pour Spots Publicitaires


**SPOTS RADIOS**

1 spot à NOUVEL ISIT, NOUVEL LOT BO	5 h 30 am
1 spot à GAZET KREYOL	12h 00 am
1 spot à ACTUALITES 2000	17h 30
1 spot à RAFRECHI MEMWA	20H

**GDES 700 x 35 jrs**

**GDES 24,500**

Nous nous tenons à votre entière disposition, pour tous détails supplémentaires, et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

  
Michèle BAYARD GETTY  
Responsable Marketing

  
Léopold BERLANGER Jr.  
Directeur Général

**RADIO TROPICALE D'HAITI**  
La Première Chaîne Mondiale Haitienne  
Dubois Shopping Center, Delmas 29

Téls: 49-1646  
46-3001  
49-2880  
Fax : 49-0302

---

## PROFORMA

4 Spots par jour à \$50/spot de 30 secondes.

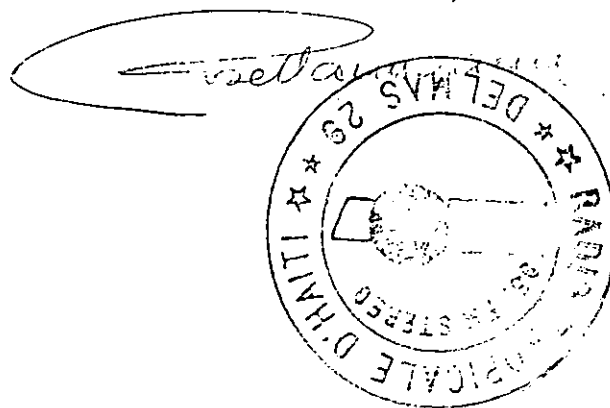
Pendant 5 semaines

4 Spots/jour = \$200/jour.

Par semaine de 7 jours = \$1400/semaine.

Pour 5 semaines = \$7000.

Prix du spot sur le réseau mondial  
\$U.40/spot.





Radio Tele Lakansyèl

1480 A.M. - 103.7 F.M. - Canal 2

Delmas 53-55 • Port-au-Prince, Haïti • Telephone: (509) 46-2020

ALEX-SAINTE-SURIN, P.D.G.

<u>Horaires</u>	<u>Programme</u>	<u>Coût par spot</u>
6:30 - 7 h	Journal	\$ 40
7:30 - 8 h	Voix de l'Amérique	\$ 40
9 h - 10 h	Bonjour Haïti	\$ 30
10 h - 12 h	Boulevard des Hits	\$ 30
12:30 - 1 h	Voix de l'Amérique	\$ 40
2:30 - 3 h	Journal	\$ 40
3 h - 5 h	Les étoiles du monde	\$ 30
5 h - 5:30	Voix de l'Amérique	\$ 40
5:30 - 6 h	Journal	\$ 40
6 h - 8 h	Variétés	\$ 30
8 h - 10 h	MEN Jawol la	\$ 40
10 h - 10:30 h	Journal	\$ 40
10:30 - 12 h	Variétés	
	<u>Fermeture</u>	



# **Radio Carillon**

## **PRO-FORMA**

**PROFORMA NO:** RC-2345  
**DATE:** 10 Novembre 1995

**To:** Mr Theo Noel ( Responsable ) IFES  
Museum

<b>QUANTITY</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>UNIT PRICE</b>	<b>AMOUNT</b>
1	Spot Publicitaire de nature Commerciale de 30 Secondes	\$30.00	\$30.00
1	Spot Publicitaire de nature Politique ou Electorale de 30 Secondes	\$45.00	\$45.00

Profomat Lionel Benjamin (Post 30 sec)

Ecriture d'un texte publicitaire, \$ 5.000

Frais d'exécution \$ 2.500

Frais de Studio \$ 250.

Total \$ 7750

Radio Kadans (106.9 F.M)

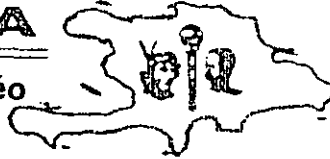
Paiement d'un spot de 30 sec \$ 225.

Lionel Benjamin

# RADIO KISKEYA

910 Khz AM, 88.5 Mhz FM Stéréo

*La Radio de l'île*



Port-au-Prince, le 16 Novembre 1995

--PRO-FORMA--

Conception de 3 spots Publicitaires pour IFES.

Texte, Voix	:	\$1.500 / Spot
Frais de studio	:	\$ 250 / Spot
Total		\$5.250

*[Signature]*  
RADIO KISKEYA S.p.A.  
7, Rue Pavée  
Port-au-Prince, HAÏTI  
LA DIRECTION phone : (509) 22-6002  
22-6006  
FAX : 22-6204

# ROSO - GRAF

Ruelle Jardines, No. 11 — Tél. : 23-2683

Enseignes lumineuses «Bill - Boards» Banderolles  
Maillots Imprimés

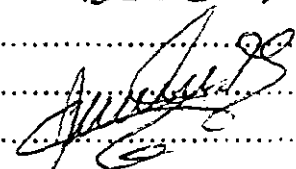
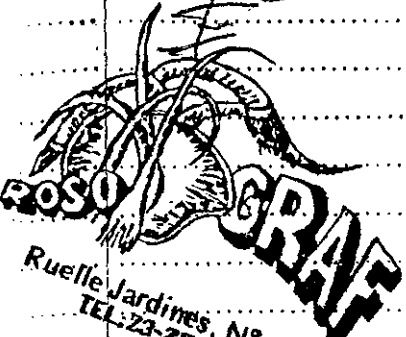
PROFORMAT

N° 700162

Date 27-11-95

Nom

IFES

Quant.	ARTICLES	\$ PRIX
20	BANDEROLLES DOUBLES A	\$ 350
		
		
	Ruelle Jardines, N° 11 TEL: 23-2683	
	TOTAL \$	\$ 7000





118, Ruelle Jardines

Phone : 23-2983

Musset Lominy  
General Manager

Publicité Visuelle

Affiches- Banderolles- Décorations- Enseignes- Maillots Imprimés  
Peinture en Batiment- Plaquettes- Installation et Réparation.

P. au. P., 27 novembre 71

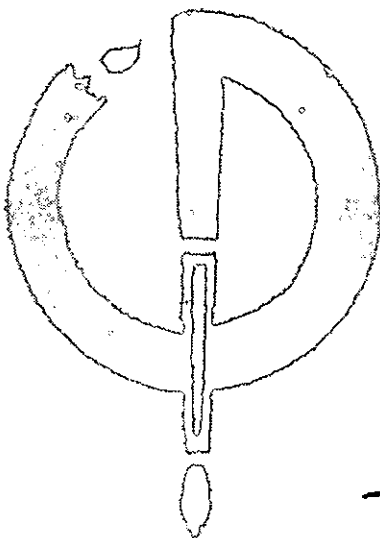
IFES

PROFORMA

Banderolles Publiitaires

20 banderolles 2 faces \$7000

Sept mille dollars



Musset Lominy

- 1 Magloir Amboise - Valle-
- 1 Champ de Mars - Magny
- 1 " " 20<sup>me</sup> p<sup>ar</sup>ois ou ministere/ann
- 1 La rue - Rue Lamare
- 1 " " poste Marchant-
- 1 " " Foussele
- 1 Canapé-vent penant
- 1 " " Hopital ou Rosa
- 1 Avenue christoph-Cameran
- 1 croix de preux - zone d'Eglise
- 1 pont Mitin teleco-
- 1 turgot - Debussy
- 1 Route de Pétionville - Mussean
- 1 Cdufoua penille - sicot -
- 1 ste threse - Ate du canapé vent-
- 1 St Charles (carrefour)
- 1 Fontamara 27 et Rue Bourjolly
- 1 Pont Brezat (Kale Bouda) Partigat

① ireny  
Resp. Ed. Civ. CEF



118, Ruelle Jardines

Phone : 23-2983

Musset Lominy  
General Manager

Publicité Visuelle

Affiches- Banderoles- Décorations- Enseignes- Maillots Imprimés  
Peinture en Batiment- Plaquettes- Installation et Réparation.

PROFORMAT POUR 50 BANDEROLLES - POUR I.F.E.S

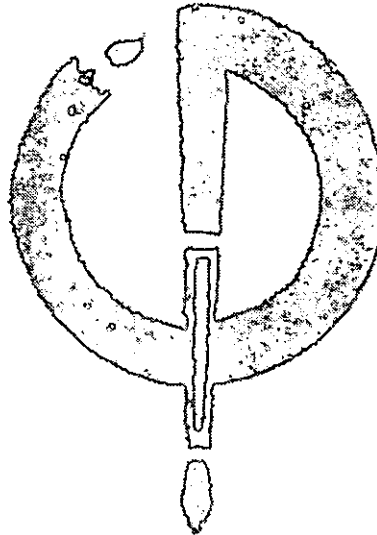
PRIX UNITAIRE "Simple" \$ 300.<sup>00</sup>

PRIX UNITAIRE "Double" \$ 400.<sup>00</sup>

Frais de Déplacement pour les villes de Provinces varié  
suivant la destination. *[Signature]*

GELO

Publicité Visuelle



# Sign Center Omni - Service

Rue Marron Inconnu # 31  
Port-au-Prince, Haïti  
Tél. : 23-2003 / 22-8060

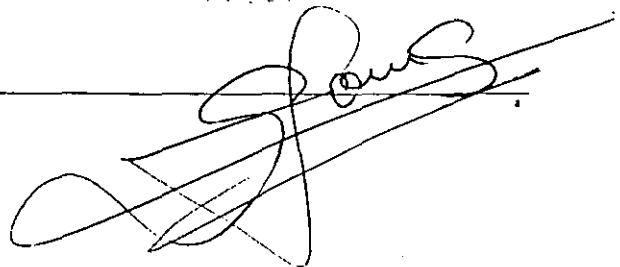
Date : 13-11-95

Nom du Client : IFES (MINUAH)

Quantité	Description	Prix	Total
50	BANDEROLES	# 375 <sup>00</sup>	# 18.750
	DOUBLE FACE		
	N.B: Installation		
	Port-au-Prince		
	Comprise.		
	PROVINCE à DISCU-		
	TER.		
			# 18.750 <sup>00</sup>

OBSERVATION :

SIGN CENTER  
OMNI SERVICE  
P.O. BOX 518 TEL 23-2003  
PORT-AU-PRINCE



Croix des Bouquets jonction Rte. Malpasse	1
& Rte. Centre	
Blv. La Saline (rentrée Warf Jérémie)	1
Angle Rte. De Delmas et Rte de l'aéroport	1
Rte. De l'aéroport & Jonction Menant vert la Route #1	1
Angle Rte. De Delmas & Delmas 33	1
Angle Rte Delmas & route Frère	1
Rue Panaméricaine (Rond Point Ti St. Pierre)	1
Angle Ruelle Nazon et Lalue	1
Nazon (Nouvelle Station d'essence Shell)	1
Jonction 1ère Avenue Bolosse et route des Dalles	1
Route de Carrefour (Marché Bizoton, Vieux route)	1
Angle Fontamara 27 & Fontamara 29	1
- Marché Pétienville (Rond Point)	1
- Angle Ave Magloire Ambarise et Route des Dalles	1
- 1 <sup>re</sup> Avenue Bolosse & Blv In <sup>e</sup> Se Desalies	1

## DIRECTION D'EDUCATION CIVIQUE

### ZONES D'INSTALLATION DES 30 BANDEROLES POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Marché Duval Duvalier (Carrefour)	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. & Harry Truman (Martissant)	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. & Oswald Durand	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. & St. Honoré	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. & Paul VI	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. & Pavée	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. & Bonne Foi	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. & Des Fronts Fort	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. & rue des Remparts	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. Route de Delmas	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. & BIV Lake <i>Edin</i>	1
Angle Blv. Jn. Jc. Dess. & rentré Cité soleil	1
Route Nationale & rentré Aéroport	1
Kalfou Chada	1
Eglise Croix des Missions	1

# THORAY SOUND STUDIO

9 RUE DE LA REUNION, PORT-AU-PRINCE, HAITI, W.I.  
1-(509) PHONE: 220469



1557 N.W 102 ST, MIAMI, FLA. 33147-1862  
PHONE: (305) 694-0826

PORT-AU-PRINCE

LE-19-11-95

PRO FORMAT du groupe RAPADOW  
à l'IFES et au CONSEIL ELECTORAL  
POUR L'ENREGISTREMENT d'UN SPOT d'une  
DUREE de 30 SECONDES.

STYLE RAP

MONTANT \$ 6000 HAITIENS = 30.000 gdes

STUDIO; INTERPRETES, TOUT FRAIS COMPRIS

30 CASSETTES TyP 2 II à \$8 l'UNITÉ

POUR UN MONTANT de \$240 HAITIENS =  
1200 gdes

POUR TOUTES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER:

MR LAROCHE PIERRE YVES MAESTRO du GROUPE  
RAPADOW TELEPHONE 458490, 220469

LAROCHE P. YVES

Enregistrement

Sonorisation

Répétition

Promotion

Réparation

Pièces

# THORAY SOUND STUDIO

9 RUE DE LA REUNION, PORT-AU-PRINCE, HAITI, W.I.  
1-(509) PHONE: 220469

1557 N.W 102 ST, MIAMI, FLA. 33147-1862  
PHONE: (305) 694-0826



Port-au-Prince le 20 Nov 1995  
BORDE REAU

Bordereau au Studio Thoray à P. 1 FES  
pour l'enregistrement et copie de

198 CASSETTES :

30 CASSETTES Type II CHROME TDK

168 CASSETTE TYPE I NORMAL MEMOREX

MONTANT \$2 US par copie

POUR TOUTES INFORMATIONS VEUILLEZ

CONTACTER L'INGENIEUR DESMANGLES

A l'adresse

BORDE REAU Adot Cam

Le TRONKA

RAY.  
NO. 9  
P.A.

STUDIO THORAY  
RAYMOND DESMANGLES  
NO. 9 RUE DE LA REUNION  
P.A. 220469

Enregistrement

Sonorisation

Répétition

Promotion

Réparation

Pièces



# THORAY SOUND STUDIO

9 RUE DE LA REUNION, PORT-AU-PRINCE, HAITI, W.I.  
PHONE: 220469

1557 N.W 102 ST, MIAMI, FLA. 33147-1862  
PHONE: (305) 694-0826



PRO FORMA

22/11/95

J.FES

Musique

Pro Haiti

Achat de 30 Cassettes High Bias  
TDR à 8. - unite' 240 -

Copie de 198 Cassettes pour Jingle Rap  
Section ad S. - unite' 990. -

---

\$ 1230. -

Certifié sincère et correcte \$ 6.150 fowods  
Six Mille Cent cinquante fowods -

STUDIO THORAY  
RAYMOND DESMAYGLES  
NO. 9 RUE DE LA REUNION  
P.A.P. 220469



# Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux

1101 15th STREET, N.W. • THIRD FLOOR • WASHINGTON, D.C. 20005 • (202) 828-8307 • FAX (202) 452-0807

Hard CIVIC Ed and Training Project

Devis Manuel du BV

Impression du manuel:

Caméra ready  
 Nombre de pages: 60 *240*  
 Format : Format 8.5 x 11, ouvert 11 x 17  
 Papier : Bond 20#  
 Couverture : Bond 60#  
 Intérieur : Noir  
 Couverture : Noir  
 Quantités : 95,000  
 Reliure : Agrafes  
 Livraison : 5 jours

Mode de paiement: 50% au dépôt du manuel pour impression et 50% à la livraison.

Soumis par Théo Noël, conseiller technique IFES  
 Haïti, le 15 novembre 1995

Approuvé par Christian Nadeau, Directeur-adjoint Les Amériques  
 IFES Washington

Approved by Dave Tikkala, Director of Finance  
 IFES Washington

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Dinkler	William R. Swannery, Jr.	ROBERT TERRILL CONVAIN
Charles T. Menzel Président	Patricia Hutz Secrétaire	Frank J. Feltenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napollitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMERITES James M. Cannon Richard M. Scammon	Richard W. Scammon DIRECTEUR
		Victor Kamber	Sonia Picado S.		





PROFORMA

IFES

Date 17/11/95

QUANTITE	DESCRIPTION	MONTANT
35000	Manuels Camera ready de 40 pages sur J bord 20 lb et couv. 60 lb à \$ 3,40 l'unité Haïtien \$	119000
35000	Manuels de 50 pages 8 1/2 x 11 sur bord 20 lb et couv. 60 lb à \$ 3,80 l'unité Haïtien \$	133000
35000	Manuels de 60 pages 8 1/2 x 11 sur bord 20 lb et couv. 60 lb à \$ 4,20 l'unité Haïtien \$	147000
	Blaise	

Devis des illustrations du manuel de révision

1. Illustration de 18 thèmes:


- personnages représentant toutes les classes sociales haïtiennes
- traits des visages des haïtiens des divers départements
- coiffures typiques des divers haïtiens
- teintes de couleur de la peau
- chapeaux et vêtements des diverses régions du pays
- personnages représentant des hommes et des femmes, des jeunes et des adultes de divers âges

2. Illustrations en noir et blanc

3. 50% des illustrations à remettre le 9 novembre pour corrections et approbation, l'autre 50 %  
Le 10 novembre.

4. Paiement au complet à la livraison après l'acceptation des illustrations par le consultant et l'approbation de la gérante du projet.

5. Les illustrations doivent être terminées le 10 novembre.

Soumis par Théo Noël, consultant Formation et Education civique  
le 9 novembre 1995 

---

Approuvé par Christian Nadeau, Directeur Adjoint Les Amériques  
IFES Washington

---

Approved by Dave Tikkala, Director of Finance  
IFES Washington

Je soussigné m. Wagner Aristide  
certifié avoir fait 20 dessins  
pour l'illustration d'un livre  
« Manuel d'inscriptions » pour une  
valeur de \$ 3000 dollars haïtien  
pour IFES.

fait à Port-au-Prince  
le 10 ~~Nov.~~ 1995

W. Aristide

Date de la commande  
Rien à la commande

9 ~~Octobre~~ Novembre 1995

Date de la livraison

10 ~~Octobre~~ Novembre 1995

— paiement à la livraison.

# FACTURE

Je soussigné M. Wagner  
Aristide certifie avoir  
reçu une commande d'illus-  
tration pour un livret. (elections  
présidentielles) de 18 dessins en  
noir et blanc pour IFES  
pour une somme de \$ 2700'.

Date de la commande 9 octobre 95

Date de la livraison immédiate  
10 octobre 1995.

termes ; rien à la commande  
paiement à la livraison

fait à Port-au-Prince  
le 9 octobre 1995

W. Aristide

Wagner Aristide

# PROFORMA

**OBJET:** ILLUSTRATION DU MANUEL DE FORMATION PRODUIT PAR L'IFES POUR  
LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES HAITIENNES.

**QUANTITE:** 18 DESSINS EN NOIR ET BLANC  
**PRIX UNITAIRE:** HA\$ 150 SOIT 750 GOURDES  
**TOTAL:** HA\$ 2700 SOIT 13500 GOURDES

**DATE DE COMMANDE:** 9 OCTOBRE 1995

**DATE DE LIVRAISON IMMEDIATE:** 10 ~~OCTOBRE~~ NOVEMBRE



HAITI

Haiti Child ID & Training Project

Devis du manuel d'inscription

Impression d'un manuel:

- Camera ready
- Nombre de pages : 30
- Format : Format 8.5 x 11 ou ouvert 11 x 17
- Papier : Bond 20#
- Couverture : Bond 60#
- Intérieur : Neige
- Couverture : Neige
- Quantité : 2000 copies
- Reliure : Agrafés

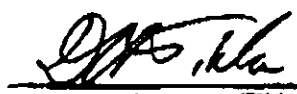
Délai de livraison: 5 jours

Mode de paiement: 50% à l'avance et 50% à la livraison

Soumis par Théo Noël, consultant  
Haiti, le 6 novembre 1995



Approuvé par Christian Nadem, Project Manager  
IFES Washington



Approved by Dave Tickala, Director of Finance  
IFES Washington



Haïti Civic Ed & Training Project

*de clof*


Devis du manuel d'inscription

Impression d'un manuel:

Caméra ready  
Nombre de pages : 30  
Format : Fermé 8.5 x 11 ou ouvert 11 x 17  
Papier : Bond 20#  
Couverture : Bond 60#  
Intérieur : Noire  
Couverture : Noire  
Quantité : 2000 copies  
Reliure : Agraffé

Délai de livraison: 5 jours

Mode de paiement: 50% à l'avance et 50% à la livraison

Soumis par Théo Noël, consultant   
Haïti, le 6 novembre 1995

Approuvé par Christian Nadeau, Project Manager  
IFES Washington

Approved by Dave Tikkala, Director of Finance  
IFES Washington

*Nous sommes dans l'impossibilité  
de pouvoir satisfaire votre demande.  
Nos dates de livraison sont maintenant  
renvoyés au 15-20 Décembre  
Merci*

Haïti Civic Ed & Training Project

*matol*

Devis du manuel d'inscription

Impression d'un manuel:

Caméra ready

Nombre de pages : 30

Format : Fermé 8.5 x 11 ou ouvert 11 x 17

Papier : Bond 20#

Couverture : Bond 60#

Intérieur : Noire


Couverture : Noire

Quantité : 2000 copies

Reliure : Agraffé

Délai de livraison: 5 jours

Mode de paiement: 50% à l'avance et 50% à la livraison

Soumis par Théo Noël, consultant   
Haïti, le 6 novembre 1995

Approuvé par Christian Nadeau, Project Manager  
IFES Washington

Approved by Dave Tikkala, Director of Finance  
IFES Washington

*Impossible de satisfaire la demande.*

*Lisa Chastoreau 46-2547-48*



## Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux

1101 15th STREET, N.W. • THIRD FLOOR • WASHINGTON, D.C. 20005 • (202) 828-8507 • FAX (202) 452-4804

### Devis des illustrations du manuel du BV

#### 1. Illustration de 25 thèmes:

- personnages représentant toutes les classes sociales haïtiennes
- traits des visages des haïtiens des divers départements
- coiffures typiques des divers haïtiens
- tantes de couleur de la peau
- chapeaux et vêtements des diverses régions du pays
- personnages représentant des hommes et des femmes, des jeunes et des adultes de divers âges

#### 2. Illustrations en noir et blanc

3. 50% des illustrations à remettre à la signature du contrat et à la présentation des épreuves pour correction et approbation et l'autre 50 % à la livraison.

4. Paiement au complet à la livraison après l'acceptation des illustrations par le consultant, le CEP et l'approbation de la gerants du projet.

5. Les illustrations doivent être terminées le 20 novembre.

Soumis par Théo Noël, consultant Formation et Éducation civique  
le 15 novembre 1995

Approuvé par Christian Néhou, Directeur Adjoint Les Amériques  
IFES Washington

Approved by Dave Tikkala, Director of Finance  
IFES Washington

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Khol	William R. Sweetney, Jr.	Richard C. Tappin Conseil
Charles T. Marlett Président	Patricia HLEZAR Secrétaire	Frank J. Falvenboof Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. WH	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMERITES James M. Carleton Richard M. Scammern	Richard W. McLaughlin Directeur
		Victor Kamber	Sonia Picado S.		

# △ SOLFIMI △

De l'art le plus grand ami

17 NOV. 1995

Proforma de IFES

pour dix-huit (18)  
dessins graphiques  
à la somme de mille-huit-  
cents dollars (\$1800)  
Manuel du B.V.

Presentien  
Jean Roland  
Rue ~~DE~~ <sup>DE</sup> ~~DE~~ #61  
Port-au-Prince, Haïti  
Tél: 22-41-37

49, Ave Jn Paul II (Turgeau) P.O. Box 931 - Port-au-Prince, Haïti Tél: 5-0829

MICHAEL BRUDENT  
ARTISTE - PEINTRE - DECORATEUR - CALLIGRAPHIE

Je soussigné M. Wagner Aristide  
certifie avoir fait des dessins  
pour illustrer le manuel d'éducation  
civique (présidentielles 95) pour IFES;  
les élections  
pour la somme de: \$ 2700.

J'ai livré 10 dessins le 19 Novembre 95  
puis 8 le 20 Novembre 1995.  
en raison de \$150 par dessin -

Paiement à la livraison -

Tous les 18 dessins ont été livrés  
et l'IFES doit une valeur de \$ 2700.  
deux mille sept cents dollars haïtiens -

Fait à Port-au-Prince  
le 20 Novembre 95

Approuvé: J. Michel  
20/11/95.

W. Aristide.



## Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux

1101 15th STREET, N.W. • THIRD FLOOR • WASHINGTON, D.C. 20005 • (202) 828-8567 • FAX (202) 452-0807

Haiti Civic Ed and Training Project

Devis Manuel du BV

Impression du manuel:

Caméra ready  
 Nombre de pages: 60  
 Format : Fermé 8.5 x 11, ouvert 11 x 17  
 Papier : Bond 20#  
 Couverture : Bond 60#  
 Intérieur : Noir  
 Couverture : Noir  
 Quantité : 55,000  
 Reliure : Agraffé  
 Livraison : 5 jours

Mode de paiement: 50% au dépôt du manuel pour impression et 50% à la livraison.

Soumis par Théo Noël, conseiller technique IFES

Haiti, le 15 novembre 1995

Approuvé par Christian Nadeau, Directeur-adjoint Les Amériques  
IFES Washington

Approved by Dave Tikkala, Director of Finance  
IFES Washington

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Doggs	Maureen A. Riulet	MINNIE R. SWEETNEY, II	RENÉE C. TOSCANI CONSEIL
Charles T. Manes Président	Patricia Huzar Secrétaire	Frank J. Fahrnskopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones	Joseph Napolitan	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMÉRITES James M. Cannon Richard M. Scammon	Richard W. Southgate Directeur





# IMPRIMERIE NOUVELLE

OFFset-Letterpress


0177

41, Rue Paul VI - Téléphone: 22-8963

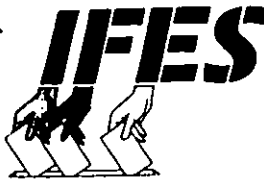
## PROFORMA

IFFES

Date 17/11/95

QUANTITE	DESCRIPTION	MONTANT
35000	Manuels Camera ready de 40 pages A4 sur bond 20 lb et couv. 60 lb à \$ 3,40 l'unité Haitian \$	119000
35000	Manuels de 50 pages 8 1/2 x 11 sur bond 20 lb et couv. 60 lb à \$ 3,80 l'unité Haitian \$	133000
35000	Manuels de 60 pages 8 1/2 x 11 sur bond 20 lb et couv. 60 lb à \$ 4,20 l'unité Haitian \$	147000
		
	<i>[Signature]</i>	





# Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux

5, rue Maurice Latorue Musseau Port-au-Prince, Haïti  
Tél: (509) 46-0906 / 49-2404  
Fax: (509) 46-0810

Devis pour l'impression et la reliure du rapport de la session d'évaluation

Nombre de pages 90  
Format 8.5 x 11, recto verso à l'exception de la préface et de la table des matières  
Papier Bond 20  
Couvercle Bristol ou équivalent jaune pâle  
Reliure boudin  
Nombre de copies 100  
Délai de livraison 5 jours  
Mode de paiement 50% à l'adjudication, le solde à la livraison

Soumis par Théo. Noël, Chargé de projet

Approuvé:

---

Karen Seiger, Project Agent

Approuvé:

---

Dave Tikkala, Director of Finance

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr	Randal C. Teague Conseil		
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMERITES James M. Cannon Richard M. Scammon	Richard W Soudriette Directeur
	Victor Kamber	Sonia Picado S.			





# Le Service Photocopie

\$ 3300.00

107, rue Capois

DOIT / REÇU:

*PROFORMA*

La somme de:

*Trois mille cinq cents dollars*

Pour:

*100 exemplaires (Rapport évaluation)  
Reliure Spirale - Compilés*

*[Signature]*

le *5/02/1996*

IMP. GENERALE

**PROFORMA**

*5/02/96*

## Impressions Chics

3, Impasse Beaubeuf  
(Avenue Magloire Anboise)  
Port-au-Prince, Haïti  
Téléphone: 22-9738

**Facture**  
N° *27*

Doit M

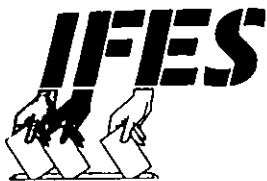
*J.F.E.S.*

Description	Prix	Montant
-------------	------	---------

<i>100 Exemplaires « Rapport d'évaluation » Compilés - Reliure Spirale</i>		<i>\$ 3300.00</i>
--	--	-------------------



Total



# Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux

5, rue Maurice Latorue Musseau Port-au-Prince, Haïti  
Tél: (509) 46-0906 / 49-2404  
Fax: (509) 46-0810

Devis pour l'impression et la reliure du rapport de la session d'évaluation

Nombre de pages	90
Format	8.5 x 11, recto verso à l'exception de la préface et de la table des matières
Papier	Bond 20
Couvercle	Bristol ou équivalent jaune pâle
Reliure	boudin
Nombre de copies	100
Délai de livraison	5 jours
Mode de paiement	50% à l'adjudication, le solde à la livraison

*T. Noël 5/02/96*

Approuvé:

\_\_\_\_\_  
Karen Seiger, Project Agent

Approuvé:

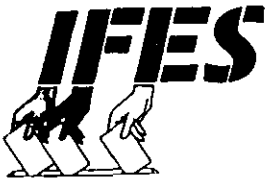
\_\_\_\_\_  
Dave Tikkala, Director of Finance

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr.	Randal C. Teague Conseil
Charles T. Maratt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMERITES James M. Cannon Richard M. Scammon	Richard W. Soudriette Directeur
		Victor Kamber	Sonia Picado S.		







# Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux

5, rue Maurice Latortue Musseau Port-au-Prince, Haiti

Tél: (509) 46-0906 / 49-2404

Fax: (509) 46-0810

Devis pour l'impression et la reliure du rapport de la session d'évaluation

Nombre de pages 90  
Format 8.5 x 11, recto verso à l'exception de la préface et de la table des matières  
Papier Bond 20  
Couvercle Bristol ou équivalent jaune pâle  
Reliure boudin  
Nombre de copies 100  
Délai de livraison 5 jours  
Mode de paiement 50% à l'adjudication, le solde à la livraison

Soumis par Théo. Noël, Chargé de projet

Approuvé:

\_\_\_\_\_  
Karen Seiger, Project Agent

Approuvé:

\_\_\_\_\_  
Dave Tikkala, Director of Finance

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Barbara Boggs	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Maureen A. Kindel	Jean-Pierre Kingsley	William R. Sweeney, Jr.	Leon J. Weil	Randal C. Teague Conseil
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Victor Kamber	Peter McPherson	Sonia Picado S.	DIRECTEURS EMERITES	Richard W. Soudriette Directeur	James M. Cannon Richard M. Scammon



**Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux**

**5, rue Maurice Latortue Musseau Port-au-Prince, Haïti**

**Tél: (509) 46-0906 / 49-2404**

**Fax: (509) 46-0810**

**ANNEXE "W"**

**DEPARTMENT REPORTS ON THE REGISTRATION  
(NORD-OUEST, SUD-EST, ARTIBONITE, NIPPES)**

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr.	Randal C. Teague Conseil
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMERITES James M. Cannon Richard M. Scammon	Richard W. Soudriette Directeur
		Victor Kamber	Sonia Picado S.		

BUREAU ELECTORAL DEPARTEMENTAL DU NORD-OUEST  
BED/NO

REVISION ELECTORALE: du 19 Nov - 11 dec 95

COMMUNES	Cartes Per & Abi	Chgt de Res.	N.V. Ins. 18 ans	Haitiens de l'etranger	TOTAL
BASSIN BLEU	406	27	69	144	646
JEAN-RABEL	877	92	128	2	1099
BAIE-DE HENNE	368	8	95	4	475
ST-LS DU NORD	782	29	168	134	1113
LA TORTUE	202	10	23	39	274
BOMBARDE	344	30	102	0	476
ANSE-A-FOLEUR	521	157	70	7	755
PORT-DE-PAIX	1095	101	90	53	1339
MLE ST NICOLAS	443	22	43	20	528
CHANSOLME	385	52	13	8	458
TOTAL	5423	528	801	450	7163

## Rapport Revisions inscriptions

G.	30 novembre au 6 Dec. <u>Bainet</u>					Anse à Pitres					19 novembre au 7 Décembre				
	Insc	C. perdus	Ch. domi	18 ans	C. deten	Inscrits	C. perdus	Ch. domi	18 ans	C. deten	Inscrits	C. perdus	Ch. domi	18 ans	C. deten
C.V	44	26	11	3	4	C.V	139	97	10	27					
1 <sup>er</sup> Sect						1 <sup>er</sup> Sect	25	18	3	4					
2 <sup>e</sup> Sect	21	15	1	-	3	2 <sup>e</sup> Sect	50	32	-	18					
3 <sup>e</sup> Sect	48	27	6	3	8	3 <sup>e</sup> Sect	24	18	2	4					
4 <sup>e</sup> Sect	21	4	-	8	9	<u>Total</u>	<u>238</u>	165	15	53					
5 <sup>e</sup> Sect	104	33	-	16	-										
6 <sup>e</sup> Sect	35	25	6	-	4										
7 <sup>e</sup> Sect	60	32	10	6	12										
8 <sup>e</sup> Sect	66	31	16	11	8	C.V	48	20	10	18					
9 <sup>e</sup> Sect	72	33	1	2	36	1 <sup>er</sup> Sect	309	230	35	44					
<u>Total</u>	<u>427</u>	<u>226</u>	<u>51</u>	<u>49</u>	<u>84</u>	<u>Total</u>	<u>357</u>	<u>250</u>	<u>45</u>	<u>62</u>				<u>0</u>	

Belle Anse 19 Nov au 7 Dec

Belle Anse 19 Nov au 7 Dec

<del>Sex</del>	P. inact	C. peck	Ch. down	18 ans	C. defers
1 <sup>re</sup> peck	50	33	-	10	7
2 <sup>e</sup> peck	197	102	-	23	72
3 <sup>e</sup> peck	80	60	-	8	12
4 <sup>e</sup> peck	120	80	-	31	19
5 <sup>e</sup> peck	99	65	-	11	23
6 <sup>e</sup> peck	80	60	-	11	9
7 <sup>e</sup> peck					
C. v	60	53	-	-	7
<u>Total</u>	<u>686</u>	<u>453</u>		<u>94</u>	<u>149</u>

REPUBLIQUE D'HAITI  
BED- BUREAU ELECTORAL DEPARTEMENTAL ARTIBONITE

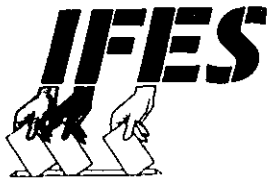
ELECTION DE DECEMBRE 1995 STATISTIQUES DU RECENSEMENT ELECTORAL

DATE: 5 DECEMBRE 95

COMMUNES	NOMBRE D'ELECTEURS		NOMBRE DE BUREAUX			TOTAL	PERIODES	
	18 ANS	PERDUES	ABIMEES	DELOGES	DIASPORA		DU 29 NOV. AU 11 DECEMBRE 95 Radiées	
GVES	296	1425	96	290	143	2250	0	
ENNERY	188	472	90	20	2	777	5	
ESTERE	167	959	17	34	6	1183	-----	
GROS MORNE	113	1186	261	136	53	1749	---	
TERRE NEUVE	82	417	66	49	22	636	---	
ANSE ROUGE	67	275	50	51	8	452	1	
SAINT MARC	185	1056	-----	119	77	1602	-----	
VERRETTES	157	720	353	169	56	1455	0	
LACHAPELLE	69	418	62	10	-----	559	6	
DESSAL.	111	1059	138	69	78	1457	2	
P.R. ART.	571	1740	91	54	13	2469	---	
GRDE SALINE	76	714	-----	2	3	796	1	
DESDUNES	98	212	42	102	16	471	1	
ST. MICH. AT.	650	1305	119	147	34	2207	---	
MARME.	29	465	38	70	5	607	---	
TOTAL	2859	12423	1423	1322	516	18670	16	

LE PRESIDENT DU BED





**Fondation Internationale Pour Les Systèmes Electoraux**

**5, rue Maurice Latorue Musseau Port-au-Prince, Haiti**

**Tél: (509) 46-0906 / 49-2404**

**Fax: (509) 46-0810**

**ANNEXE "X"**

**CIVIC EDUCATION MATERIAL PRODUCED BY MICIVIH  
(POSTER AND LEAFLET)**

1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr.	Randal C. Teague Conseil
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMERITES James M. Cannon Richard M. Scammon	Richard W. Soudriette Directeur
		Victor Kamber	Sonia Picado S.		



# DIRECTION EDUCATION CIVIQUE

Port-au-Prince, le 8 décembre 1995

## TABLEAU DE DISTRIBUTION DE 130.000 AFFICHES

Département	Endroit ou voter		Nbre/DPT	Mvt du vote		Bulkin de vote		Nbre/DPT	Total	Accusé de réception
	Sect.	Ville								
Nippes			3.862	380 (j.v.)		380		380	4.622	
	70	240								
Grand-Anse	66	300	6.570	520 (j.v.)		520		520	7.610	
Sud	71	300	9.999	877 (j.v.)		877		877	11.753	
Sud-Est	66	266	5.933	602 (j.v.)		602		602	7.137	
Nord	69	307	11.491	1041(j.v.)	1.000 av.JV	1.041	1.000 av.jv	2.041	15.573	
Nord-Est	72	333	7.920	358 (j.v.)		358		358	8.636	
Nord-Ouest	66	266	5.234	522(j.v.)		522		522	6.278	
Centre	66	266	5.502	685 (j.v.)		685		685	6.872	
Artibonite	90	346	10.860	1435 (j.v.)	1.600 av.JV	1.435	1.600	3.035	16.930	
Ouest	200	500	31.800	3808 (j.v.)	2.000 av.JV	3.808	2.000	5.808	43.416	
D.E.C(C.E.P)			829		172			172	1.183	

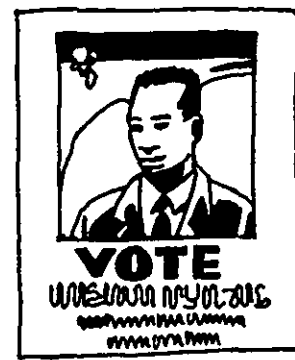
“Gwoupman  
ou Ayiti Pi Bèl”



MISYON SIVIL ENTENASYONAL AN AYITI  
OEA / ONU

Textes: Elsie Surena  
Design: L. Manuel  
Dessins: Rono, (Vert Feuille)

SI W VLE  
RIVE NAN  
DEMOKRASI



FÒK OU  
DAKO

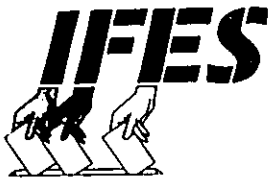
**POU GEN MOUN KI PA DAKÒ AVÈ W  
POU ADMÈT YO GEN DWA GEN LIDE PA YO  
SAN OU PA MANDE FÈ YO DISPARÈT.**



**POU PA FÈ JODI A  
SA OU TE KONN AP REPROCHE  
ZÒT AYÈ MATEN.**

**POU RESPEKTE  
DWA LÒT MOUN,  
MENM JAN W AP  
EGZIJE POU YO  
RESPEKTE  
DWA PAW.**





**ANNEXE "Y"**

**CIVIC EDUCATION BOOKLET PRODUCED BY AIFLD**

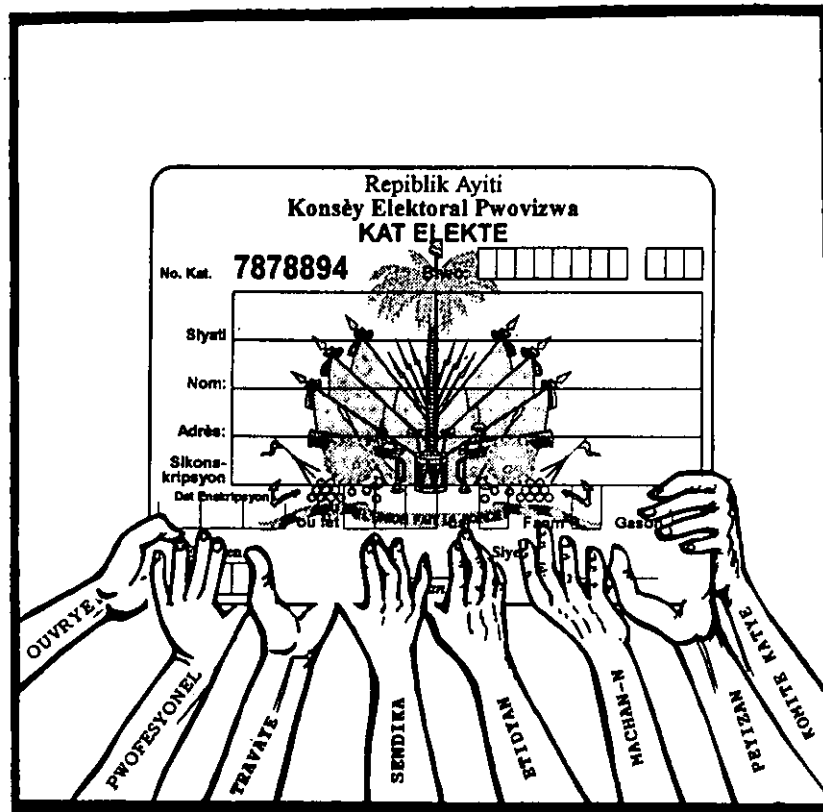
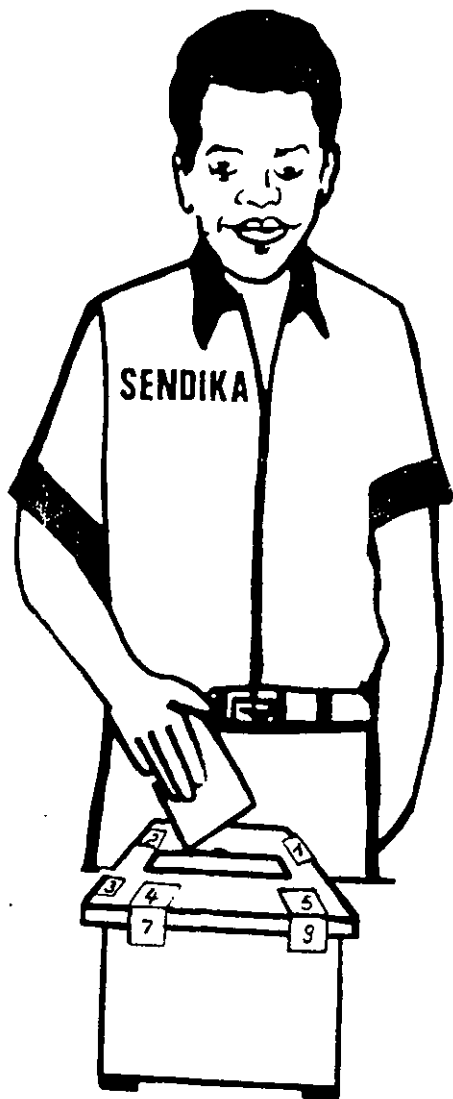
1101 15th STREET, N.W. - THIRD FLOOR - WASHINGTON, D.C. 20005 - (202) 828-8507 - FAX (202) 452-0804

---

CONSEIL D'ADMINISTRATION		Barbara Boggs	Maureen A. Kindel	William R. Sweeney, Jr	Randal C. Teague Conseil
Charles T. Manatt Président	Patricia Hutar Secrétaire	Frank J. Fahrenkopf Jr.	Jean-Pierre Kingsley	Leon J. Weil	
David R. Jones Vice-Président	Joseph Napolitan Trésorier	Judy Fernald	Peter McPherson	DIRECTEURS EMERITES James M. Cannon Richard M. Scammon	Richard W. Soudriette Directeur
		Victor Kamber	Sonia Picado S		

# VOTE SE YON DEVWA

# ELEKSYON PREZIDANSYÈL DESANM 95



Reyalizasyon : Dominique ANTOINE

CATH - KOTA - OGITH - FÒS - CGT - SOMA - CISN -  
FNTS - ONTH - CNTH

Konstitisyon Ayisyèn Atik 52

Finansé par AIFLD

## Vote se chimen demokrasi

Kanpay Sendikal  
Edikasyon Sivik

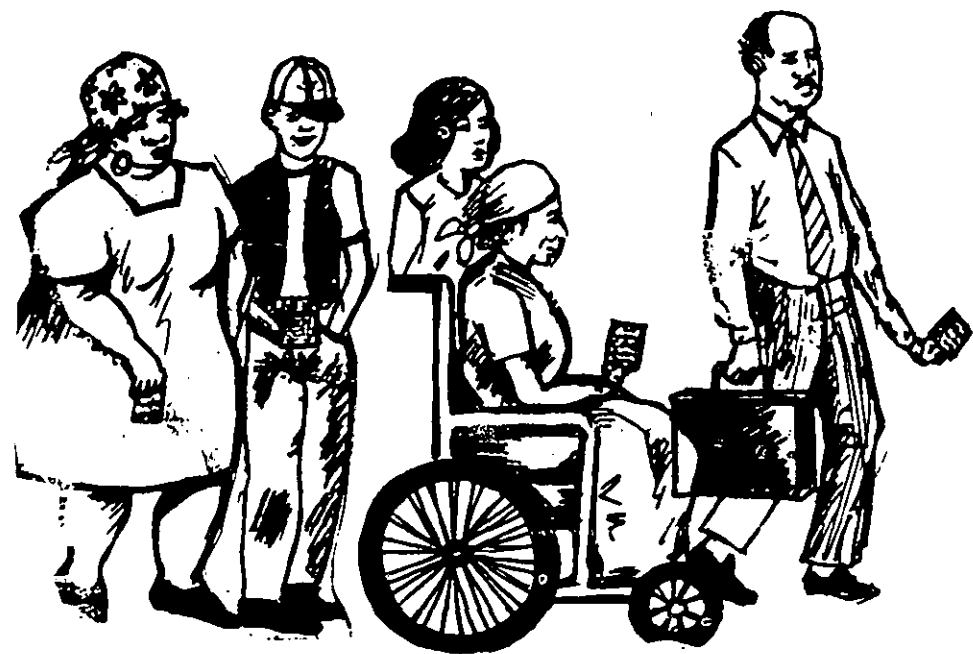
# SITWAYEN AYISYEN



Sitwayen sila yo gen 18 tan e pik,  
konstitisyon-an ba yo dwa  
pou yo vote

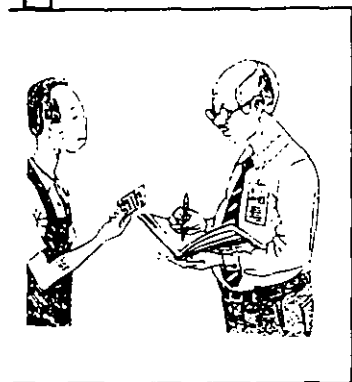
**SITWAYEN  
KAT ELEK  
JOU ELEK**

**MACHE AK  
TORAL-OU  
SYON-AN**



# sa pou ou fè biwo

1



Prezante kat  
elektoral ou

2



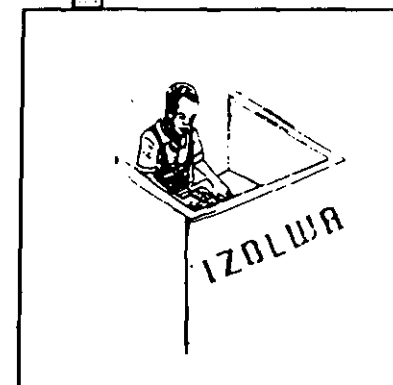
Ou ap resevwa  
1 bilten vòt

3



Si ou pa konpran-n,  
manm kèp yo la pou  
ede-ou

4



Ale nan izolwa  
Pa bliye vòt la sekre

5



Fè yon kwa nan won'n  
kandida ou la

6



Pliye Bilten an,  
mete li nan bwat la

7



Pa bliye tranpe  
dwèt ou nan lank la



# MEN KAN DIDA YO



1 Gérard DALVIUS  
Pati Altènativ Devlopman  
Ayiti (PADH)



8- Dieuveuille JOSEPH  
Pati Vièj Mari



2- Marie Alphonse Francis JEAN  
Fon Militan Revolisyonè (FMR)



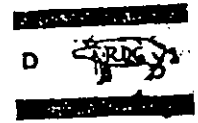
9- René JULIEN  
Indepandan



3 Rockfeller GUERRE  
Inyon Pati Demokrat (IPD)



10- Eddy VOLEL  
Rasanbleman Demokrat  
kreyen (RDC)



4- Jasio LAROSILIERE  
Indepandan



11- Léon JEUNE  
Indepandan



5- Firmin JEAN-LOUIS  
Indepandan



12- Victor Benoît  
KONAKOM



6- Jean Arnold DUMAS  
Pati Nasyonal Defans  
Travayè (PNDT)



13- Jacques Clarck PARENT  
Pati Demokrat Ayisyen (PDH)



7- Richard Vladimir JEANTY  
PARADIS



14- René PREVAL  
LAVALAS

